



**DÉLIBÉRATION N°2019-10-04-1  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 octobre 2019**

**POINT 1 – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'université de Nantes ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** à l'unanimité avec 32 voix pour, les procès-verbaux des conseils d'administration du 15 mars 2019, du 3 mai 2019 et du 28 juin 2019, tels qu'annexés.

À Nantes, le 4 octobre 2019  
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

Pour le Président et par délégation  
La Première Vice-Présidente

Carine BERNAULT



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ

**SÉANCE DU VENDREDI 15 MARS 2019**

**PV N°409**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN  
ASSEMBLEE PLENIERE DU 15 MARS 2019

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, M. Carine BERNAULT, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration et M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 27 MEMBRES**

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BOUSQUET Emmanuelle	B	Faculté de Langues et Cultures Etrangères
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CARBONI Pierre	A	Faculté des Langues et Cultures Etrangères
CHENE Emmanuel	B	IAE Nantes - Institut d'Economie et de Management
CHOQUET Carl	Etu. T	UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
DUPRÉ Thierry	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
HAROUET BRANCHEREAU Sidonie	Etu. S	UFR Sciences et Techniques
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
DEMATHIEU Marie	Pers. Ext.	INSERM
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
MORERE Julie	B	Service Universitaire des Langues
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
POUZAIN Yves	B	IUT de Nantes
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TONNERRE Clotilde	BIATSS	Cellule d'aide au pilotage
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine et Techniques médicales

**AVAIENT DONNE PROCURATION : 3 MEMBRES**

HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL

## ETAIENT ABSENT A L'OUVERTURE : 5 MEMBRES

ADOU Caroline	Etu. T	UFR Sciences et Techniques
ARTEAUD Nolwenn	Etu. T	UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
BEDOUT Nolwenn	Etu. T	UFR STAPS
GADOLLET Luc	Etu. T	UFR Droit et Sciences Politiques
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE

## ARRIVES EN COURS : 2 MEMBRES

ADOU Caroline	Etu. T	UFR Sciences et Techniques
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	27	3	3	2

## ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

ARDOIN Virginie	Commissaire aux comptes   PwC
BARBU Noel	Vice-président Développement et Partenariats économiques – Affaires financières
BARON Stéphane	Commissaire aux comptes   KPMG
BELLEIL Julie	Directrice Vie étudiante
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires financières
BROUSSE Thierry	Vice-président Valorisation – Transfert
DE CHARRETTE Catherine	Directrice de la Fondation de l'Université de Nantes
DEGOUZON Frédéric	Directeur adjoint Ecole de Design Nantes
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DURAND Christelle	Rectorat de Nantes
GUELLERIN Christian	Directeur Ecole de Design Nantes
HUCHET DU GUERMEUR Soizic	Directrice du Patrimoine immobilier et de la logistique
JACQUEMIN Frédéric	Vice-président Réforme
JESTIN Béatrice	Commissaire aux comptes   KPMG
KEROUANTON Jean-Louis	Vice-Président Patrimoine immobilier
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente Ressources humaines et Dialogue social
LE SAËC Sarah	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
PENISSON Stéphanie	Conseillère Qualité de vie au travail
ROY Julie	Chef de projet Nouvelle Université à Nantes
SCHLAEPI Laurianne	Directrice générale des Services
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services / Affaires
institutionnelles –	Ressources humaines – Environnement au travail



1. Approbation des procès-verbaux du Conseil d'Administration des séances du 16 novembre 2018, du 14 décembre 2018 et du 25 février 2019
2. Informations générales
3. Présentation du Groupement d'Intérêt Public *Arronax* par le Directeur Monsieur Ferid Haddad (**point reporté**)
4. Projet Nouvelle Université à Nantes (NUN) : présentation des arbitrages sur la répartition des compétences et la gouvernance des pôles
5. Approbation du principe de l'association de l'Ecole des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire à l'Université de Nantes.
6. Information sur la démarche d'association du CHU de Nantes à l'Université de Nantes

#### **AFFAIRES BUDGETAIRES**

7. Certification des comptes 2018 (après examen par la CPCA) ;
8. Présentation et approbation (après examen par la CPCA) :
  - du compte financier, des comptes consolidés et de l'affectation du résultat 2018 ;
  - du tableau des autorisations budgétaires en AE/CP, recettes et solde budgétaire ;
  - du tableau d'équilibre financier.

#### **IMMOBILIER**

9. Approbation du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)

#### **PILOTAGE**

10. Approbation du programme d'audit interne 2019
11. Récapitulatif des enveloppes et moyens alloués et valorisés dans les CPOM 2019 des pôles, composantes et services communs de l'Université de Nantes (après examen par la CPCA) (**point reporté**)

#### **FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE**

12. Approbation de demandes d'accréditation de la capacité d'addictologie clinique pour l'UFR de médecine (après avis de la CFVU)
13. Approbation de demandes d'accréditation de la mention de licence professionnelle agronomie pour l'IUT de la Roche-sur-Yon (après avis de la CFVU)
14. Approbation de la répartition du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes 2019

#### **RECHERCHE**

15. Approbation de l'adhésion de l'Université de Nantes au groupement d'intérêt scientifique *Études Irlandaises : Réseaux et Enjeux (EIRE)* et de la convention de création (après avis de la CR)
16. Approbation de l'entrée au capital de la SAS *France Energies Marines*

#### **AFFAIRES INSTITUTIONNELLES**

17. Approbation de la modification des statuts de l'Université de Nantes
18. Approbation des modifications des statuts de l'IUT de la Roche-sur-Yon
19. Approbation de la modification des statuts de la Fondation de l'Université de Nantes

#### **AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES**

20. Approbation de tarifs (après examen par la CPCA)
21. Approbation des subventions accordées aux partenaires du projet NEXT
22. Rendu-compte des conventions, marchés et contrats signés par le Président de l'Université en 2018
23. Rendu-compte des remises gracieuses (après examen par la CPCA)
24. Questions diverses (**point reporté**)

**LE PRESIDENT** ouvre la séance à 8 heures.

C'est la conjonction de deux conseils d'administration, celui du 8 février 2019 et celui d'aujourd'hui. Au vu d'un emploi du temps chargé, LE PRESIDENT propose de reporter deux points :

- Le sujet *Arronax*
- Les récapitulatifs des enveloppes et moyens alloués et valorisés dans les CPOM 2019

Il accueille le Directeur de l'école de Design Nantes Atlantique **Monsieur Christian GUILLERIN** et **Monsieur Frédéric DE GOUZON** de la même école, il y a un sujet particulier aujourd'hui. L'Université de Nantes est associée, cela a été voté il y a déjà un moment, c'est un partenaire historique et c'est essentiel que l'école soit présente à ce Conseil d'Administration. Ils sont invités jusqu'à décision du Conseil tout à l'heure.

S'agissant du point 3 relatif aux procès-verbaux, il y a trois Conseils d'Administration celui du 16 novembre 2018, du 14 décembre 2018 et enfin celui du 25 février 2019. Les propositions d'amendements remontées par **MADAME OBLE** ont été prises en compte.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 33 voix pour les procès-verbaux du Conseil d'Administration du 6 novembre 2018, du 14 décembre 2018 et du 25 février 2019.**

**LE PRESIDENT** aborde le point quatre consacré à la Nouvelle Université à Nantes (NUN) avec des arbitrages présentés au Conseil de la Recherche (CR), Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et différentes instances de l'établissement. Il va y avoir une présentation et un débat. Il s'agit d'une information, d'un partage sur la répartition des compétences et la gouvernance des pôles.

**M JACQUEMIN** précise qu'il s'agit d'une présentation à deux voix avec **LAURIANNE SCHLAEPPI** à la fois sur le travail mené sur la répartition des compétences pôles - établissement - composantes – unités de recherches mais également sur la gouvernance des pôles et l'arbitrage donné par les fondateurs.

La démarche est de longue haleine puisque dès 2017, les pôles ont travaillé sur leur projet stratégique. Les quatre pôles, le pôle Santé, le pôle Sciences et Technologie, le pôle Sociétés et le pôle Humanités ont travaillé sur les volets formation/recherche et qualité de vie universitaire.

Un groupe de travail (GT) Gouvernance a également été constitué pour travailler sur les propositions à faire remonter aux fondateurs. Le GT gouvernance a travaillé sur ces cinq volets principaux :

- la contractualisation et le pilotage et les ressources humaines,
- la recherche et l'innovation,
- la formation
- l'international
- et la qualité de vie universitaire

Le GT gouvernance est constitué d'à peu près une quarantaine de membres. Il est représentatif de toutes les catégories de personnels de l'Université et des étudiants. Il a effectué des propositions aux fondateurs qui les ont validées en l'état pour 98% d'entre-elles. Les 2% des propositions restantes ont fait l'objet de d'arbitrages. Les objectifs de ces propositions étaient de s'assurer d'un principe de subsidiarité et donc de rapprocher la décision des acteurs du terrain avec une démarche de simplification attenante, gagner en agilité et en réactivité en confortant les expertises de chacun. Les arbitrages rendus ont été communs à chacun des quatre pôles.

La stratégie de l'établissement est élaborée au niveau de l'établissement. Les pôles participeront à cette définition et la déclineront au niveau de leur pôle. Ils vont renforcer la convergence entre la formation et la recherche et conduiront des actions dans une logique de transversalité et de complémentarité entre les disciplines avec toute l'interdisciplinarité qui fait la force de notre établissement. Les pôles disposeront d'une délégation de pilotage et de gestion et donc de moyens délégués associés. Ils géreront en responsabilité un budget, des crédits délégués des emplois et des contrats de recherche. Le travail a également été mené avec l'établissement composante puisque l'école Centrale rejoint cet

établissement expérimental. Pour articuler les compétences entre les deux, il y a un travail sur les compétences propres, partagées et coordonnées abordé dans la rédaction des statuts de la NUN.

**Mme SCHLAEPPI** présente la répartition des compétences. Il s'agit bien d'une cible commune pour tout l'établissement. En revanche, le rythme de la mise en œuvre, la manière dont on le fera, la priorisation à l'intérieur de chacun des pôles pourra faire l'objet d'un travail et d'une méthode adaptée.

**Thème 1 - La contractualisation et le pilotage et les ressources humaines :** Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) restent l'outil d'animation de la stratégie de l'établissement et l'outil de dialogue de gestion. Aujourd'hui, on a un CPOM avec chacune des composantes et depuis deux ans, un CPOM avec chacun des pôles. L'objectif demain est d'avoir quatre CPOM à l'échelle de chacun des quatre pôles, cinq puisqu'il y a un CPOM avec l'ESPE. A travers cet outil, le dialogue de gestion sera organisé entre l'établissement et les quatre pôles. L'établissement va déléguer des enveloppes budgétaires aux pôles et les pôles pourront les répartir entre les composantes et les unités de recherche. Bien entendu, c'est l'établissement qui sera toujours le garant des grands équilibres budgétaires. Pour autant, il y a une délégation aux quatre pôles pour organiser à l'intérieur des pôles un autre niveau de dialogue.

S'agissant de la révision des effectifs, c'est la même logique. Une enveloppe de postes définie par l'établissement sera déléguée aux pôles et le pôle pourra arbitrer au sein de cette enveloppe de postes. Charge à chacun des pôles de recueillir les propositions, les priorités et les demandes qui seront exprimées par les composantes et les unités de recherche et d'arbitrer au regard de cela.

La gestion des moyens d'enseignement sera également organisée à l'échelle du pôle et enfin un bureau des ressources humaines pourra être mis en place à l'échelle de chaque pôle avec l'objectif de gérer au plus près (principe de subsidiarité) les situations individuelles des personnels du pôle, des composantes et des unités de recherche.

**Thème 2 - La recherche et l'innovation :** La logique est la même, on conserve une stratégie de recherche à l'échelle de l'établissement. C'est ce qui fera le dénominateur commun de la politique de recherche demain au sein de l'établissement. Pour autant, les pôles auront la charge demain, de décliner cette politique, cette stratégie de recherche définie à l'échelle de l'établissement. L'idée qui est remontée du GT gouvernance c'est de mettre en place des services de proximité à destination des unités de recherche. Le suivi des contrats de recherche, l'ingénierie de projet, comment on fait demain pour la suivre de manière plus proche pour avoir des interlocuteurs qui soient positionnés en proximité. L'idée est de mettre en place des cellules d'appui à l'échelle polaire. Les pôles vont identifier des besoins spécifiques pour chacune des unités de recherche et pourront répartir des enveloppes budgétaires entre les unités de recherche. On peut imaginer aussi que sur l'utilisation de certaines enveloppes ou d'appels à projet, il puisse y avoir une marge de manœuvre utilisée à l'échelle de chaque pôle.

**Thème 3 - La formation :** Toujours pareil, une stratégie de formation, d'orientation, d'insertion professionnelle et d'accompagnement pédagogique sera définie à l'échelle de l'établissement avec une déclinaison polaire. Les pôles valideront l'offre de formation proposée par les composantes en cohérence avec les moyens alloués par l'établissement, il n'est pas question de faire exploser les enveloppes. Ils seront aussi en responsabilité sur l'évolution de l'offre de formation et sur la coordination de l'évaluation de l'offre de formation.

**Thème 4 - L'international :** Une stratégie internationale sera définie par l'établissement et les pôles auront la charge de la décliner. En dehors des programmes ERASMUS +, portés par les composantes et les unités de recherche, les pôles pourront demain coordonner les accords internationaux et les accords ERASMUS qui peuvent être communs à plusieurs composantes du pôle. L'idée est d'avoir une articulation, une réflexion un peu plus partagée à l'échelle polaire. On imagine aussi pour ceux qui en feront la demande, une compétence d'appui au montage de projet en matière de formation internationale à l'échelle polaire, d'avoir des compétences pour accompagner des enseignants qui voudraient se lancer dans une formation internationale et qui auront besoin d'être accompagnés. Il y aura des appels à projet de coopération internationale qui pourront être gérés via une enveloppe déléguée par les pôles.

**Thème 5 - La qualité de vie universitaire** : Sujet abordé de manière un peu différente. La stratégie de la qualité de vie universitaire sera définie à l'échelle de l'établissement mais là on voit bien finalement que la dynamique de site est importante. Il y a des logiques de proximité qui se jouent à l'échelle géographique. Par exemple sur le sujet du handicap, on peut avoir des propositions qui émanent d'un site parce qu'il y a des aménagements à organiser qui n'ont pas de sens à l'échelle polaire mais qui en ont beaucoup à l'échelle du site. L'établissement, les pôles, les composantes, les unités de recherches, tout le monde aura son rôle à jouer. On imagine plutôt le pôle comme un moteur, un coordonnateur qui pourra impulser des dynamiques.

**M JACQUEMIN** précise que concernant la gouvernance des pôles, le GT gouvernance avait pour cadrage de garantir dans ses propositions un fonctionnement de l'établissement dans son ensemble tout en laissant une certaine liberté à chacun des pôles dans sa conduite du changement.

Les directeurs de pôle s'appuieront sur des directeurs adjoints choisis au sein du pôle dans toutes les catégories de personnels. A minima, il y aura un directeur adjoint par pôle. Pour ce qui est du pôle Sciences et Technologie, qui est un peu plus particulier puisqu'il accueille l'établissement composante Centrale Nantes, tous les directeurs adjoints seront issus de composantes de l'Université de Nantes. Le DGS de la NUN et le directeur de pôle choisiront un secrétaire général de pôle qui exercera ses fonctions à temps plein au sein du pôle.

Chaque pôle sera doté d'une instance délibérante, le conseil de pôle. Il sera composé de personnel de l'établissement : des enseignants chercheurs, des enseignants, des personnels administratifs et techniques des bibliothèques, des étudiants de pôle et des personnalités extérieures. Dans ce conseil de pôle, il y aura des membres élus, des membres nommés issus des conseils de composantes entre un à deux membres et des personnalités extérieures.

Les composantes avec cette dynamique et cette structuration polaire seront incitées à se réorganiser à leur initiative. La vitesse de changement sera aussi la vitesse d'évolution de leur composante à leur maîtrise. Chaque pôle va travailler d'ici la fin de l'année à préciser son fonctionnement. Il pourrait y avoir également des instances consultatives, des commissions consultatives au sein des pôles, des instances de type conseil scientifique, des instances consultatives qui viennent finalement aider l'instance délibérante à mener ses travaux. C'est aux pôles de faire leurs propositions.

Le GT Gouvernance continu de se réunir. Il y a également une cellule statuts qui travaille sur les statuts du nouvel établissement qui pourront être votés début juillet et de les partager au préalable avec l'ensemble de l'établissement et des conseils centraux. Il travaille également sur la consolidation de la gouvernance globale du pôle.

**Mme OBLE** évoque le fait que l'on ne peut qu'être d'accord avec les trois objectifs : rapprocher la décision des acteurs de terrain, simplifier et gagner en réactivité et conforter les expertises. En lisant les documents, elle a eu un peu de mal à faire la distinction entre cadre/ défini, contribue/priorise et consulte. Les distinctions ne sont pas forcément très claires.

Si elle comprend bien, les pôles remplacent les unités de formation et de recherche (UFR), l'établissement c'est l'université et à l'intérieur des pôles il y a des composantes et des unités de recherches en sachant que les unités de recherches peuvent être sous plusieurs tutelles.

Sur la partie RH, il est indiqué qu'il y aura un bureau des ressources humaines par pôle qui gèrera les situations individuelles des personnels du pôle, des composantes et des unités de recherches. Donc par exemple, ce sera le bureau des ressources humaines qui gèrera le recrutement, la fin de contrat, l'indemnisation, l'arrêt de travail, la formation.

- Pour la gestion des moyens en enseignements qui sera organisée à l'échelle du pôle, elle souhaite savoir quelle est la différence par rapport à aujourd'hui et quelle sera l'incidence.
- Une question en relation avec les incidences filières, est-ce que c'est la même chose ? Comment cela se passe avec les différentes tutelles ?

- Sur la formation, l'offre de formation sera-t-elle toujours validée par le Conseil d'Administration de l'Université ?
- Sur la gouvernance des pôles, qu'est-ce qui est entendu par accompagnement renforcé, accompagnement dédié et accompagnement stratégique ?
- La question des personnalités extérieures. Elle espère qu'il y aura toujours des personnalités extérieures représentant des salariés.
- La question des cellules d'appui à la recherche, est-ce que cela existe déjà ? Est-ce que cela est à créer ?
- Sur l'insertion professionnelle des doctorants, est-ce que c'est l'établissement qui pilote et met en œuvre ? Quel est le lien avec les écoles doctorales, et avec l'UBL ?
- Sur la formation, il y a les ingénieurs pédagogiques, quelle est la relation entre l'établissement, le pôle, le pôle formation continu de proximité ?
- Enfin, il y a la NUN, l'I-site NExT, quelle est l'articulation avec les universités d'Angers et du Mans ? En sachant que l'on est sur un territoire régional.

**LE PRESIDENT** explique que les statuts seront l'anatomie de la NUN et là c'est plutôt la manière dont cela fonctionne, la physiologie. En clair, il y a une université unie, il y a les composantes qui restent composantes, c'est un choix, il y a l'échelle polaire initiée en 2012 et que l'on renforce aujourd'hui avec un niveau d'autonomie, cela étant, il y a une seule stratégie d'établissement. Cette stratégie est déclinée au niveau des pôles donc il y a deux mouvements. Du niveau central que l'on va appeler transversal vers les pôles, et le niveau composantes vers les pôles, chacun définissant ce qui apporte la plus-value en fonction de l'histoire et de la construction de chaque pôle. Il y aura des trajectoires différentes en fonction du niveau de maturité, certains travaillent ensemble depuis plus longtemps que d'autres mais les principes sont posés. La décision se fera soit au niveau central, soit au niveau polaire soit au niveau composante. C'est là, que l'on rapproche la décision de l'action. On ne refait pas une succession de décisions, voilà sur les grands principes.

**Mme BERNAULT** précise que la formule que l'on entend souvent c'est de dire que NExT est un accélérateur de la NUN. La NUN c'est un projet global d'un nouvel établissement et NExT nous donne les moyens de réaliser ce projet. Ce sont des moyens supplémentaires pour réaliser le projet qui en fait préexistait et a été intégré au dossier NExT. Il y a deux volets dans le dossier NExT, un volet académique au sens large qui couvre la formation, la recherche, l'international et la valorisation et puis un volet gouvernance, c'est le projet de l'université. Le rapport entre les deux est complexe mais c'est bien celui-là. Ce sont des moyens supplémentaires pour faire la NUN.

**M GRASSET** indique que s'agissant de la relation avec les ingénieurs filières, il faut comprendre qu'il y a deux sujets. Au niveau du soutien à la recherche, il y a le soutien à tout ce qui est en amont vis-à-vis des projets. Sur ce point, il y a une structuration surtout centrale et cela ne changera pas. Par contre, ce qui va changer, c'est l'accompagnement des projets sélectionnés et portés dans les laboratoires. Aujourd'hui, les ingénieurs filières font les deux, c'est un peu compliqué d'arriver à tout faire. L'idée c'est qu'une partie de cette activité pourrait être répartie dans les cellules d'appui à la recherche que l'on mettra au niveau polaire. C'est surtout sur les autres activités, l'accompagnement dans l'ensemble des projets que finalement les cellules d'appui à la recherche vont être utiles. Aujourd'hui, il y a les services financiers de proximité mais on n'a pas de cellules d'appui à la recherche. L'idée c'est de mettre au niveau polaire, l'appui qui saura en quelque sorte commun aux pôles pour l'ensemble des laboratoires qu'il concerne. Les ingénieurs filières sont justement la belle démonstration qu'on a de très belles choses qui peuvent sortir même si on met en commun les forces pour différents laboratoires.

**Mme SCHLAEPI** précise que les services sont en train de travailler sur l'adaptation de l'administration et la manière dont cela va prendre forme. Un accompagnement est en cours de déploiement et on est à l'échange avec les équipes pour préciser la finesse dans la manière dont les choses se mettront en place demain. Sur les sujets RH, typiquement, sur les situations individuelles, l'idée c'est que toute la chaîne qui fait aujourd'hui l'objet de nombreux allers-retours à différents niveaux de l'administration puisse demain être plus concentrée sur le pôle. Pour exemple, sur la signature des contrats, aujourd'hui les situations sont très éparpillées. On a des moments où c'est la composante qui le fait, d'autres où c'est en central. Demain, l'idée c'est d'avoir des situations beaucoup plus harmonisées et beaucoup plus lisibles pour les usagers avec de plus grandes délégations à l'échelle polaire.

**Mme OBLE** précise que cela lui paraît évident et légitime que chaque pôle s'organise de la même façon. Pourquoi le pôle science ne s'organisera pas de la même façon avec le directeur de pôle que les autres pôles ? Une remarque sur les ressources humaines, elle entend ce que l'on attend des RH au niveau du pôle mais quid des ressources humaines au niveau du pôle Science et du lien avec l'établissement et des collègues qui sont personnels de l'école Centrale ? Comment cela va-t-il se gérer ?

**M JACQUEMIN** répond que sur le pôle Science et technologie, le conseil de pôle fonctionnera de la même façon que les autres pôles. Il y a une spécificité avec le directeur de l'école Centrale qui sera directeur du pôle mais la composition du conseil de pôle sera très majoritairement constituée de personnes de l'université de Nantes.

**Mme SCHLAEPPI** précise que sur la question des personnels, il y a une personnalité juridique pour l'école Centrale et une pour l'Université, un employeur école Centrale et un employeur Université. Là, les choses sont assez hermétiques.

**M POUZANT** souhaiterait replacer ce projet-là dans le contexte plus général. En effet, il pense que l'on ne peut pas analyser le projet qui est présenté sans analyser le contexte dans lequel il se déroule.

Le premier point c'est que le gouvernement actuel fait preuve d'autoritarisme. Ce qui se déroule sur un certain nombre de projets c'est que, sur le terrain il y a un certain nombre d'inconséquences. Par exemple, sur la loi sur la formation professionnelle, il souligne au passage, puisqu'il y a un vice-président de la CPU, la prise de position claire et nette. Lorsqu'on analyse le fonctionnement de la mise en œuvre des réformes, notre syndicat et nos organisations syndicales ont un problème de fonds avec le gouvernement actuel.

L'analyse que l'on a du projet, c'est qu'il s'agit du stade 2 de la loi LRU. Le premier stade consistait à donner de l'autonomie aux universités et maintenant ce deuxième stade c'est donner l'autonomie aux pôles. C'est bien la même stratégie et c'est le même fonctionnement mis à l'œuvre.

Sur la question du politique et de l'administratif, il ne faut pas se tromper, les choix sont des choix politiques. L'administration se cale dans les objectifs et dans les pas du politique. Par rapport à l'intervention qui est faite, ce n'est pas à l'encontre des personnes qui ont passé des heures et des heures en réunion. La question c'est la stratégie politique.

Il rappelle un élément de contexte, toutes les organisations syndicales au CNESER au mois de novembre ont voté de manière unanime contre le texte présenté par le gouvernement sur les regroupements des universités. Ce texte est quand même celui sur lequel s'appuie et s'est appuyé par anticipation le projet de la NUN.

La fragilisation de notre établissement s'entend à la fois d'un point de vue financier, d'un point de vue humain et d'un point de vue organisationnel. Au bout du compte, NUN et NEXt c'est la question de l'œuf et de la poule, c'est-à-dire quel est le premier, est-ce que c'est NUN ou est-ce que c'est NEXt ? Il pense que les deux sont consubstantiels l'un de l'autre. La NUN ne pourrait pas exister sans NEXt et NEXt ne pourrait pas exister sans la NUN.

Le travail qui est présenté c'est un travail qui a été fait sérieusement compte tenu des objectifs posés mais c'est surtout un travail de l'Université et beaucoup moins un travail de Centrale. La question qui se pose est la question de l'efficacité globale du système. Il n'est pas forcément dans le « *Big is beautiful* » mais ce qui se pose c'est la question des étudiants et de la formation. Lorsqu'on discute avec les présidents d'universités, ils ont tous en préoccupation la qualité, l'excellence, dans certains cas la séparation des filières sélectives des filières non-sélectives et la course au classement. Au bout du compte, dans les UFR et pour les collègues qui assurent les formations et pour les étudiants il y a des incertitudes.

Concernant les personnels, quel que soit le mode de gestion des ressources humaines, que ce soit centralisé, décentralisé, on peut constater qu'il y a des difficultés. On voit bien que l'embauche

encouragée par le gouvernement des contractuels est pour gagner de l'argent, pour que cela coûte moins cher. Il faut le dire, il ne s'agit pas d'une question de souplesse et de réactivité. Cela agit sur les contractuels qui sont dans la gestion administrative mais cela agit aussi pour les enseignants. Maintenant, la vanne est ouverte, l'embauche des contractuels LRU pour faire de l'enseignement s'est ouverte.

Il assume sa position, ils ont le regret de dire qu'ils ne sont pas convaincus par le projet qui est présenté.

**Mme TONNERRE** souhaite revenir sur trois points principaux :

D'abord sur la méthode, un petit témoignage, elle a pu participer au GT gouvernance qui s'est réuni depuis de nombreux mois. Elle peut effectivement témoigner du fait que les échanges ont été extrêmement constructifs et que tout cela est le fruit d'un long processus, il y a eu de longs débats et de longs échanges. Pour avoir également discuté avec des collègues d'autres universités qui sont dans des logiques de fusion et de regroupement, on voit bien qu'il n'y a pas eu toujours la même concertation dans d'autres établissements au niveau national. C'est important de saluer cet effort collectif qui a été fait malgré des délais contraints et la charge de travail. Elle rappelle que de ce travail, de ces réflexions, quasiment toutes les propositions ont été retenues par les membres fondateurs.

Sur la partie impact sur l'administration, ce qu'il faut retenir en particulier c'est qu'il s'agit de la cible et il n'est pas question d'y aller à marche forcée. En fonction des projets qui sont dans les pôles, en fonction de la maturité de certains pôles de tel ou tel aspect des fonctions supports, il pourra y avoir plusieurs vitesses. Sur les services financiers, certains d'entre eux sont déjà dans une logique de fonctionnement polaire et cela fonctionne plutôt bien globalement. En tout cas, il y a des choses qui sont déjà faites et il faut qu'on puisse capitaliser sur des expériences en court.

Enfin, sur l'appui à la recherche, sur toute cette question d'appui à l'ingénierie de projet, on est dans une démarche assez intéressante. Ce sont des compétences que l'on a très peu dans l'établissement et qui sont pour l'instant très centralisées et donc très précieuses et assez rares. On est en train de prendre conscience que ce sont des compétences qu'il faut que l'on acquiert. Ce projet de la NUN est aussi l'occasion de rénover notre administration et d'avoir de nouveaux métiers.

**Mme FLEURY-BAHI** souhaite revenir sur le processus de co-construction et de concertation. Elle apporte un témoignage en tant que membre du GT gouvernance du pôle Humanités, elle y participe en tant que représentante et directeur d'unité de recherche. C'est un GT qui s'est réuni pour la première fois le 8 mars afin de travailler aux modalités de gouvernance du pôle Humanités en lien avec les arbitrages effectués en termes de répartition des compétences et du projet stratégique de pôle auxquels ils ont travaillé précédemment. Une première séance qui a été très constructive, il y a quatre séances de travail supplémentaires prévues d'ici mi-juin. C'est un travail en court et en bonne voie.

**Mme DRONNEAU** précise que ce qui est présenté est l'issue d'un très gros travail et sur le papier cela semble très intéressant et cela donnerait presque envie. La difficulté c'est que l'on est dans une réalité quotidienne, elle s'intéresse aux moyens humains qui vont être mis en place notamment sur la partie ressources humaines. On sait très bien que l'on est à moyen constant, ce n'est pas sur la partie effectifs et sur des fonctions d'appui que malheureusement actuellement on est capable de garantir les moyens. On est déjà dans une grande difficulté sur des fonctions d'appui, elle pense notamment à l'Agence comptable et à d'autres fonctions. Cela l'affecte particulièrement pour les personnels BIATSS qui seront sur ces missions. Elle s'intéresse sur la possibilité d'une erreur d'analyse sur la décision de transférer la gestion ressources humaines telle qu'elle est prévue, a priori, notamment avec la paye en proximité dans les pôles. Les besoins de gestion RH sont plus liés à la gestion des moyens des compétences, la capacité des directions de pôles à pouvoir évaluer leurs besoins, les moyens et pouvoir faire face à leurs besoins et ce n'est pas la paye qui leur apportera cela. Les personnes qui seront sur la gestion ressources humaines, de la paye intégrée seront prioritairement sur la technicité paye et pas forcément sur ces questions-là, sauf si, par un miracle absolu, il y a les moyens humains qui pourraient être mis à disposition de ces pôles.

Elle s'inquiète aussi sur l'expertise nécessaire, par exemple sur la paye, qui existe au niveau de la présidence qui a mis du temps à être bien organisée. Elle pense aussi à la DRPI, il ne faut pas oublier le travail qu'elle a accompli ces dernières années justement pour se professionnaliser et rentrer dans l'expertise. Le risque de retransformer cela au niveau proximité, c'est de diluer l'expertise. Sur la partie recherche, elle comprend que cela ne remet pas en cause l'expertise déjà acquise au niveau de la DRPI. En service proximité finances, ils s'appuient énormément sur la DRPI et les contrats de recherche et ils ont vraiment besoin de leur expertise. Effectivement, elle voit ce qui manque au niveau proximité sur la recherche, puisqu'ils y travaillent aussi au niveau financier pour essayer d'apporter ce qu'il manque. Elle voit très bien ce qui pourrait être accompli demain au niveau des pôles et ce qui pourrait être nécessaire mais sur la partie RH cela l'inquiète. Il y a des personnels de statuts différents, cela nécessite une maîtrise particulière et que contrairement à ce que l'on peut faire croire aux directeurs de pôles, ils n'auront jamais la maîtrise de nos carrières parce que l'on dépend de statuts et d'un tas de choses qui fait que quand bien même on appuierait l'avancement d'un collègue, la maîtrise de sera pas au niveau du pôle, elle restera soit au niveau de l'université au mieux, au niveau ministériel ou académique donc il faut pas se tromper, se faire des illusions sur ce qu'apportera au niveau de la proximité du pôle sur la fonction ressources humaines les services délégués.

**LE PRESIDENT** précise que l'enjeu de cette réussite est d'abord social, pour un enseignant chercheur, cela ne va pas changer son quotidien d'autant plus qu'on nourrit l'interdisciplinarité entre les pôles. Pour un étudiant, ce sont des passerelles nouvelles. L'enjeu il est pour l'administration, la manière dont on fonctionne.

**Mme SCHLAEPPI** indique que c'est un point d'attention ce qui a été évoqué sur le fait qu'il faut qu'on trouve le moyen pour que les collègues puissent s'investir sur la manière dont on s'adapte. C'est une chose à laquelle on réfléchit notamment avec **Mme TEXIER**. Sur la paie, on n'a pas évoqué le fait qu'elle serait mise au niveau des pôles.

**Mme SAMI** ayant participé au GT gouvernance, elle a donné un certain nombre d'avis et de discussions. Elle s'est entêtée quelque fois avec un petit gain de cause mais très peu finalement. C'est important à dire, au bout de nombreuses réunions, elle s'est posée la question de ce qu'elle a pu avoir comme impact sur les décisions qui ont été prises. Avec tout ce temps passé, l'impact a été relativement faible.

Elle ne revient pas sur ce qu'ont dit **M POUZAIN** et **Mme DRONNEAU**. Elle veut juste prendre un exemple pour donner de son point de vue ce que va être la future NUN.

Elle s'est souvent insurgée aussi bien ici que dans le GT sur le fait que cette NUN s'est structurée autour d'un projet de recherche. Aussi important et aussi prestigieux soit-il, cela ne mérite peut-être pas de changer toutes les structures de l'Université.

Elle s'est beaucoup battue sur le fait que de son point de vue, un directeur de pôle doit être élu et représenter par le pôle, c'est un point litigieux important et son mandat doit être indépendant du directoire et de toute autres instances comme actuellement, les directeurs de composantes. Ils ont réussi à ce que le conseil de pôle remonte jusqu'à trois noms, on peut voir cela comme une avancée. Cependant, le fait que le mandat du directeur de pôle soit aligné sur celui du président de l'université est à son sens quelque chose qui enlève au vrai rôle du directeur, comme si le directeur de pôle devait finalement représenter plus la présidence de l'université et le directoire que le pôle.

L'autre point, c'est de voir que la durée du mandat des membres du conseil de pôle est alignée sur celle du directeur de pôle. Ce qui veut dire que si le directeur démissionne, on refait des élections à chaque fois. Telle qu'elle se dessine, la nouvelle université, la nouvelle loi qui régit le système universitaire donne un poids considérable au directoire à Nantes et à d'autres instances qui ont un peu ce profil-là dans les autres universités, dans les autres regroupements qui se font et de moins en moins de poids au personnel de l'université et évidemment aux étudiants. Ils sont contre et continueront à être contre cette nouvelle université telle qu'elle se dessine.

**Mme BERNAULT** répond que sur le fonctionnement du GT, les questions ont été débattues et une majorité s'est dessinée, c'est le principe même d'un GT. Par rapport à ce qui est évoqué sur la gouvernance, finalement ce sont les conséquences du projet tel que le président l'a rappelé tout à l'heure, à savoir que les pôles déclinent la stratégie de l'établissement en fonction de leur spécificité et donc la question de savoir comment est mis en fonction le directeur de pôle et l'alignement des mandats ce sont les conséquences de cette structuration. Effectivement, on peut ne pas être d'accord avec la logique mais au moins tout cela est extrêmement cohérent.

**Mme BRANCHEREAU** indique que concernant la gouvernance des pôles, il avait été proposé la création d'un poste de directeur adjoint étudiant par pôle qui a été jugé non nécessaire. L'existence du poste a été déclarée soumise au choix du directeur du pôle. Cependant, l'importance d'une implication étudiante semble inévitable pour la bonne prise en compte de la voix de l'ensemble des étudiants au niveau des pôles. Ils souhaitent donc que ce poste soit rendu obligatoire dans l'ensemble des pôles. Même chose pour la représentation étudiante, il y a seulement quatre sièges alloués aux étudiants et aux personnels BIATSS. Cela leur semble peu par rapport aux questions qui vont être traitées au niveau des pôles concernant la qualité de vie universitaire de la formation. Ils souhaitent réinterroger le Conseil d'Administration là-dessus.

**M JACQUEMIN** donne deux éléments de réponse. Le nombre de sièges étudiants va dépendre du nombre de personnes élues au conseil de pôle. On ne peut pas parler de quatre sièges puisqu'on ne connaît pas le nombre total de personnes élues. Sur le deuxième point, la possibilité qu'il y ait un directeur adjoint étudiant n'a pas du tout été gommée. C'est le travail dans chacun des pôles et c'est à eux aussi de peser sur ce travail pour qu'il y ait une représentation étudiante. Ce n'est pas une obligation, on n'oblige aucune direction en termes de fonction notamment. Rien n'est imposé au niveau des pôles et c'est aux pôles de faire ce travail, il peut donc y avoir une direction adjointe étudiante.

**M GUEVEL** précise qu'il comprend les remarques de **M POUZAIN** et notamment dans ces dimensions politiques. On a passé le cap de la décision d'un projet qu'il faut initier au pas, on est désormais dans la construction à présent. Ce projet est ambitieux, pour avoir participé au GT gouvernance, il observe que cette nouvelle organisation se dessine au fil des travaux, on voit se dessiner ce que sera l'établissement et on en comprend l'intérêt. Aussi, pour être dans cette université depuis vingt ans, il a l'impression d'être dans une institution qui est vieillissante qui ne s'est jamais suffisamment remise en question. Ce travail colossal et risqué à certains égards était évidemment nécessaire.

Ensuite, s'agissant de la co-construction, elle est effective et il y a vraiment un travail. On en est à 22 réunions, c'est un travail colossal qui est mené. Il a lui aussi le sentiment que son apport personnel est proche de rien, par contre, l'intelligence collective dans chacun des groupes a produit et a été validée à 98%. En effet, il reste des questions et des informations qui sortent de ses réflexions. Il était dans un groupe qui a beaucoup porté et milité pour les ressources humaines en proximité au niveau polaire. Par contre, il rejoint **Mme DRONNEAU** quand elle dit, que la paie n'est certainement pas un sujet polaire. Par contre, le suivi des carrières en proximité, cette relation avec les collègues, l'accompagnement, là il y a un sujet.

Il témoigne de son engagement au sein de la cellule statuts, il représente les administrateurs dans cette cellule. Le travail est enclenché, il a découvert l'école Centrale très investie dans ce travail. A travers l'écriture, on voit bien l'organisation se dessiner, les enjeux et c'est passionnant. Dans ces statuts, on rappelle dans le préambule les principes, l'unicité, la solidarité et la subsidiarité. La solidarité lui paraît être le plus important et autour duquel il y a le plus d'enjeux. En effet, il aimerait bien, les vingt prochaines années, travailler dans une Université solidaire où il y a du partage et de l'attention entre collègues, composantes et laboratoires. Il espère que les étudiants partagent aussi cette valeur même s'ils pensent que les étudiants sont plus exemplaires qu'eux sur ce sujet.

Tout n'est pas validé systématiquement, point par point c'est discuté et débattu. Toutes les personnes autour de la table peuvent apporter leur point de vue. L'objectif étant que collectivement on arrive à des conclusions qui soient pertinentes et qui puissent être validées par les fondateurs.

**Mme TEXIER** précise qu'aujourd'hui les gestionnaires individuels de la DRHDS font l'ensemble des actes individuels, paie incluse. Aujourd'hui, la paie est clairement identifiée comme un sujet, pour autant c'est aussi l'intérêt du travail pour les gestionnaires que d'avoir à traiter des situations individuelles du recrutement jusqu'à la paie. Il faut voir à la fois, l'intérêt des agents, l'intérêt du travail et cette dimension sera prise en compte dans l'analyse qui sera faite avec l'accompagnement qui va débiter.

**Mme JOLLIET** souhaite revenir sur le travail du GT gouvernance. C'est parti d'un tableau vierge, il y a eu de nombreuses réunions. Elle était effrayée du nombre de personnes lors du premier exercice avec ces quatre grandes tables et comment arriver à se mettre d'accord ? Effectivement, il y a un effet de dilution de sa parole personnelle que l'on peut imaginer mais ce qui ressort de ces groupes ce sont, petit à petit, la construction et l'affinement des choix et la retranscription des tableaux dans un texte qu'elle trouve strictement conforme à la majorité des opinions dégagées à l'issue de chaque groupe. Une fois ces conclusions reprises à 98% par les fondateurs, on ne peut que se féliciter de la méthodologie.

La cellule statuts a un gros travail, il faut éviter que les statuts soient trop longs, parce qu'il ne faut pas oublier qu'ils seront gravés dans le marbre, il ne faut pas être trop précis. Il y a un modèle expérimental au niveau du pôle santé qui fait que les réformes, par exemple du premier cycle, font travailler l'ensemble des composantes du pôle et permettent de se rapprocher, de tester en directoire préfiguré tel qu'il fonctionne depuis près d'un an, les interactions et la façon dont à l'avenir cela va fonctionner. Elle revendique cet appui d'une espèce d'enquête pilote au sein d'un pôle préfiguré qui montre que pour l'instant, on s'en sort pas si mal en essayant d'appliquer les grands principes.

**Mme TRICHET** énonce que c'est une belle dynamique, beaucoup d'investissement, beaucoup d'énergie mais on voit sur le terrain des nouveaux projets qui vont porter en pédagogie pour l'internalisation des formations, pour la recherche. Même si c'est fatiguant, c'est aussi très motivant. Elle souligne qu'on a vraiment toujours besoin de rôle en central, notamment pour stimuler, encadrer, favoriser les échanges entre les pôles pour maintenir notamment un but de transdisciplinarité. Cela va être discuté, chacun va vouloir garder ses postes. Il faut quand même garder le lien entre le central et la direction des pôles pour assurer les enjeux politiques qui sont choisis en amont.

**M BROCHARD** témoigne de sa participation au GT gouvernance où ils ont pu clairement s'exprimer, il n'y avait pas de tabous. Il y a une dilution de ce qui a été dit dans les décisions prises. Il y a certains arbitrages qui ne leur conviennent pas. Il aurait bien aimé qu'apparaisse lors des slides présentées qu'il serait possible d'y avoir un directeur adjoint étudiant, il aurait bien aimé qu'il y ait un directeur adjoint BIATSS. Il rappelle que la moitié des personnels au sein de l'Université de Nantes sont des personnels BIATSS. Il aurait donc été intéressant de souligner le fait qu'un directeur adjoint BIATSS peut être intéressant au sein du pôle.

Par ailleurs, il aurait trouvé intéressant que soit présenté différents experts dans le cadre de l'expertise qui a été commandée par le CHSCT. Il aurait bien aimé avoir l'avis d'experts, un avis extérieur sur cette répartition des compétences. La deuxième chose que les personnels BIATSS ont fait remonter c'est que maintenant, ils aimeraient bien avoir une présentation de cette répartition des compétences dans les différents pôles. Ne pas attendre que les statuts soient mis en place mais qu'il y ait déjà un retour dans chaque pôle avec au minimum une réunion pour présenter un petit peu ce qui a été décidé dans la répartition des compétences. C'est important aujourd'hui qu'il y est un point d'étape vis-à-vis des personnels.

**Mme SCHLAEPPI** précise que sur ce dernier point, ils ont commencé à le faire à la demande des composantes et des pôles qui l'ont sollicité. On peut tout à fait imaginer de le systématiser et de le faire au sein de chacun des pôles, il y a aucun problème là-dessus.

**M JAQUEMIN** indique que sur la direction adjointe, il a mis toutes les catégories de personnel de l'université de Nantes et donc bien entendu les BIATSS, ce n'est pas mis de côté.

**M BROCHARD** indique que comme il a été fait un petit focus dans les slides sur le fait qu'il était possible d'avoir un directeur adjoint étudiant, il aurait été bien de préciser également un directeur adjoint BIATSS.

**M JAOUEN** relève deux points : simplifier et gagner en réactivité des pôles pour augmenter la cohérence de la stratégie formation recherche. Après quasiment 35 ans dans cet établissement et après avoir partagé sa vie professionnelle entre trois composantes : IUT de Saint-Nazaire, faculté des sciences et Polytech sur deux sites, Nantes et Saint-Nazaire et dans un laboratoire qui est sur cinq sites et quatre tutelles, on imagine à quel point résonne ces mots, simplification et cohérence de la stratégie recherche-formation et donc on comprend bien aussi les attentes qu'ils suscitent.

Il relève également une plus grande appropriation au niveau de l'établissement des questions transversales et interdisciplinaires, de la cohérence de la stratégie pour une meilleure lisibilité à l'international, ce qui impliquera sans doute également encore plus du choix. Ils soutiennent avec enthousiasme cette évolution de l'établissement pour devenir une grande Université.

Il termine par un point de vigilance dont on n'a pas beaucoup parlé et c'est aussi une recommandation. Pour celles et ceux qui passent leur vie professionnelles à passer d'un site distant à un autre (la Roche-sur-Yon, Saint-Nazaire et Nantes) ou bien ceux qui passent d'un lieu à un autre (120 bâtiments de l'établissement), la recommandation est de mieux utiliser les nouvelles technologies de communication pour minimiser les déplacements, c'est mieux pour la planète et c'est également mieux pour les agents.

**M POUZANT** appui l'intervention de sa collègue **Mme SAMI** par rapport au processus de nomination du directeur de pôle, du calage avec les administrateurs de pôle avec le directeur de pôle. Il rappelle à la noble assistance qu'en France on a fait l'inversion du calendrier électoral et on a vu toutes les conséquences délétères que l'on constate actuellement dans le fonctionnement. On fait des changements qui sont très importants et il y a un certain nombre de conséquences, des changements qui sont difficiles à anticiper. Ces choix-là sont importants et ce qu'il propose c'est de revoir une copie sur ce point-là.

**LE PRESIDENT** remercie l'assemblée pour ces échanges. On a passé du temps et c'est normal et c'est très bien de manière à pouvoir maîtriser chacun à son niveau de connaissances, son niveau d'engagement, les enjeux. On part d'une vision et cette vision n'est pas une obligation d'application de la loi. Sur la co-construction, il a été rappelé par **M GUEVEL** que 98 % d'homologie entre ce qu'a proposé le GT et ce qui a été retenu par les fondateurs. C'est un élément important, un élément de preuve de co-construction, c'est réel.

Les discussions sont critiquées, constructives mais elles sont surtout apaisées. Ce dialogue apaisé c'est le meilleur moyen de pouvoir écouter les uns les autres, réfléchir, avancer pour que chacun trouve sa place. Il reste maintenant à convaincre, entraîner l'adhésion des uns et des autres, rassurer, répondre à des questions, profiter de ce qui marche et ce qui marche bien au sein de l'établissement. Sur la philosophie d'ensemble, il ne s'agit pas d'une structure pour une structure. Il s'agit sur un même site de voir comment intelligemment, on peut arriver à une excellence collective qui entraîne le site et qui permette d'être plus efficace, plus gagnant-gagnant. Cette intelligence de site, c'est ce que nous sommes en train de construire. Nous avons des établissements associés, ici l'Ecole de Design, des établissements fondateurs. La question est de savoir comment on peut tous mieux travailler ensemble.

## **Point 5 - APPROBATION DE L'ASSOCIATION DE L'ECOLE DES BEAUX-ARTS NANTES SAINT-NAZAIRE A L'UNIVERSITE DE NANTES.**

**LE PRESIDENT** indique qu'il s'agit d'une réflexion qui est en court depuis bien longtemps, c'est un échange historique, une tradition de complicité en formation, en recherche, une vision qui est aujourd'hui commune. On passe de conventions dans différents domaines à sceller quelque chose de beaucoup plus formel mais aussi beaucoup plus fort tel que cela a pu être fait avec d'autres établissements de manière à avoir ce lien très fort entre l'Ecole des Beaux-Arts et l'Université de Nantes.

**Mme BOUSQUET** précise que ce projet a été initié depuis un moment pour pouvoir rapprocher les deux établissements. On est en phase de cadrage, il y a des réunions entre les deux équipes sur les points centraux : formation qui ont déjà eu lieu, recherche qui aura lieu cette après-midi et international qui a eu lieu il y a deux jours. Il sera possible de signer l'association au mois de juin, cette association permettra

de faire plus facilement des passerelles entre les formations, de rapprocher les enseignants-chercheurs de l'Ecole des Beaux-Arts de ceux de l'Université et de pouvoir faire des projets en commun, ce qui est en effet un écho très favorable à l'ensemble du projet.

**Mme MORERE** ajoute qu'en effet, ce projet est le fruit d'un long travail d'échanges avec l'Ecole. On passe de l'idée d'une alliance stratégique à une idée plus resserrée d'une association stratégique pour pouvoir mieux structurer les projets. L'Ecole contribue activement au développement d'un pôle d'excellence artistique au sein de l'île de Nantes, du quartier de la création. C'est donc très important pour le futur établissement que de pouvoir travailler de manière étroite avec l'Ecole sur des projets notamment de visibilité internationale. On pense au site nantais mais aussi au site nazairien avec l'atelier de l'estuaire qui permettra d'accueillir une prépa internationale pour de nombreux étudiants et des projets à construire avec l'Université de Nantes en termes de formation scientifique dans le domaine artistique.

**Mme LESTIEN** souhaite profiter de cette délibération pour dire qu'eux collectivités territoriales sont très favorables à ce rapprochement encore plus intense, à cet engagement stratégique. La section internationale sur le site de Saint-Nazaire ouvrira à la prochaine rentrée. Elle pense que c'est un plus pour les étudiants et les jeunes du territoire.

**LE PRESIDENT** ajoute qu'il y a en effet un soutien très fort de la CARENE et de Nantes-Métropole pour cette vision beaucoup plus congruente, complice entre l'Ecole et l'Université.

**M POUZAINT** complète en disant qu'en tant que producticien, on voit nettement depuis dix ans les relations qu'il y a entre la fabrication, les systèmes, les volets de fabrication et là il y a un certain nombre de manifestation sur Nantes qui ont eu lieu et il voit d'un très bon œil le mixage entre les différentes spécialités parce que derrière, ce sont des créations d'emplois directes.

**LE PRESIDENT** partage totalement cette remarque. Il y a un terrain de jeu qui va être extrêmement favorable. C'est un terrain exceptionnel qui est le quartier de la création dont les bâtiments seront inaugurés en septembre 2019. Là, il y aura, sur le même terrain, au-delà des autres établissements, l'Ecole des Beaux-Arts et l'Université.

**M POUZAINT** ajoute que cela a également le mérite de renforcer le pôle d'enseignement supérieur public vis-à-vis de tous les acteurs privés. En effet, l'ensemble du secteur de l'enseignement supérieur public se structure et c'est une bonne chose.

**LE PRESIDENT** évoque le fait que **M AFFILE** aurait appuyé cette décision de principe. Aujourd'hui, ce qui est proposé c'est de se prononcer sur le principe. Plus tard, seront vues les modalités d'association.

**Mme SAMI** ajoute qu'ils ont toujours soutenu et appuyé la politique culturelle de l'Université de Nantes. Elle pense que cette association va aller dans le bon sens.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour le principe d'association de l'Ecole des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire à l'Université de Nantes.**

## **POINT 6 – INFORMATION SUR LA DEMARCHE D'ASSOCIATION DU CHU DE NANTES A L'UNIVERSITE DE NANTES**

**LE PRESIDENT** rappelle qu'au mois de juin dernier a été votée la trajectoire de la NUN. Dans cette trajectoire il y a l'association du CHU de Nantes à l'Université de Nantes.

Les centres hospitalo-universitaires sont régis depuis une ordonnance de 1958 par définition en lien avec une université. Aujourd'hui, ce lien est questionné de manière à optimiser et améliorer. En tout état de cause l'Université avait signé en 1973 ce lien entre les deux établissements. Cela a été actualisé en 2014 et revu en 2017. Aujourd'hui, au-delà de cette convention, on propose une association par décret, du CHU à l'Université. C'est quelque chose qui existe en France à deux ou trois endroits (Reims,

Nice,...). Avec comme toile de fond le CHU fondateur d'une Université. . Avec le CHU comme fondateur, l'Université de Nantes est le seul site en France à avoir cette construction. Partout dans le monde, un CHU est dans l'université. Compte tenu de notre organisation en France avec les différents ministères de tutelles, il n'est pas possible d'aller jusque-là. D'ici le mois de juin, les choses seront administrativement avancées avec notamment un passage au CNESER.

**Mme JOLLIET** voulait intervenir pour expliquer pourquoi ce choix est pertinent. Au niveau du pôle santé et tout particulièrement en faculté de médecine mais dans les autres composantes aussi, il est proposé des formations qui sont professionnalisantes. Les étudiants, très précocement, doivent réaliser des stages qui sont pour un grand pourcentage d'entre eux, réalisés à l'hôpital. Le CHU est donc un interlocuteur absolument indispensable. Les expériences de terrain montrent la solidité des liens entre l'hôpital et la faculté et la façon dont les étudiants considèrent l'hôpital comme un outil d'enseignement.

Deuxièmement, des modalités pédagogiques particulières sont construites ensemble. Elle pense par exemple à la simulation qui est l'outil quotidien de formation pour les étudiants en santé. Il est construit ensemble la recherche. La recherche à Nantes a cette particularité d'être transrelationnelle et d'aller de la recherche fondamentale à la recherche clinique. S'il n'y avait pas de patients, il n'y aurait pas de recherche clinique. Le partenariat avec l'hôpital est absolument réel et naturel. Cette concrétisation va tout à fait dans le bon sens.

**Mme BARON** pose une question technique, qu'est-ce que cela change administrativement entre une association et une convention ? Cela reste deux établissements séparés ?

**Mme BERNAULT** indique qu'administrativement cela ne change rien. En fait, c'est le lien qui est plus fort entre les deux. Une convention est un contrat et une association est sanctuarisée par un décret donc le lien est plus fort. Ensuite, tout dépend de ce que l'on met dans l'association et cela donnera lieu à un autre vote du Conseil d'Administration.

**LE PRESIDENT** ajoute que dans les faits, cela va se traduire par la présence du directeur de l'Ecole de Design qui est associé à l'Université dans notre instance. Et inversement, il est invité au Conseil d'Administration de l'Ecole de Design. C'est vraiment un partage intime de confiance, de la stratégie, des documents, cela va au-delà d'une convention. C'est l'illustration la plus forte de cette confiance mutuelle.

**Mme SAMI** demande quel est l'intérêt du CHU de s'associer à l'Université ? Elle avait posé la même question de l'Ecole Centrale à l'Université de Nantes. Vu les résultats que cela a donné, il faut poser la question et avoir des précisions.

**LE PRESIDENT** indique que l'on a une situation très privilégiée à Nantes qui est tout à fait propice à se rapprocher. Il y a dans cette NUN, deux originalités particulières, le fait qu'un organisme national tel que l'INSERM soit fondateur d'une université, cela n'existe nulle part ailleurs. Par ailleurs, il y a qu'à Nantes, le fait qu'un directeur général du CHU devant sa communauté dise qu'il souhaite que sa communauté soit sous une bannière universitaire comme partout dans le monde. On n'est pas sur une démarche juste administrative. On accepte d'avoir une bannière universitaire y compris pour un CHU qui porte bien son nom.

**Mme JOLLIET** évoque un point important qui est la territorialité. En santé, on en parle bien assez au niveau des médias, il y a des inégalités d'accès aux soins, des inégalités de prise en charge. Ils ont comme objectif comme dans toutes leurs actions universitaires et hospitalières, d'aboutir à un système de soin qui gomme ses inégalités. Au niveau des CHU, il y a la constitution de ce que l'on appelle le groupement hospitaliers de territoire (GHT). Le CHU prend sous sa houlette pour tirer vers le haut toutes les structures et notamment les plus petits établissements qui sont sur le territoire de l'agence régionale de santé. Ici à Nantes, dans la construction de notre GHT c'est le 44 avec des liens pour autant privilégiés avec la Roche-sur-Yon qui n'est pourtant pas dans le 44. On voit là que les liens entre l'Université et le CHU montrent l'envie de tirer vers le haut le niveau d'universitarisation, le niveau de la

qualité de formation à l'échelle d'un territoire pour permettre tout à chacun de faire des études de santé et pour permettre ensuite de bénéficier des résultats d'une professionnalisation bien comprise.

**LE PRESIDENT** indique qu'en effet, il s'agit d'une meilleure articulation entre deux services publics.

## **POINT 7 - CERTIFICATION DES COMPTES**

**M BARON Commissaire aux comptes cabinet KPMG** : Ils travaillent en co-commissariats aux comptes, ce sont deux cabinets. Ils rappellent rapidement l'étendue de la mission du commissaire aux comptes. Ils ont été choisis par le Conseil d'Administration, il y a eu un vote pour choisir les deux cabinets. Ils sont en charge de donner une opinion sur les comptes qui vont être présentés. Ils ne sont pas en charge de donner une opinion sur la gestion de l'Université mais de donner une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes présentés. Pour se faire, il est réalisé un travail en toute indépendance et c'est pour cela qu'ils sont nommés pour six ans, un mandat de six ans pour garantir cette indépendance et en suivant une méthodologie d'audit française pour arriver à cette opinion.

**Mme ARDOIN du cabinet PWC** : En termes de faits marquants intervenus sur l'exercice 2018, il y a eu la dissolution du centre de formation des apprentis. Un service à comptabilité distincte de l'Université de Nantes et cette dissolution a eu lieu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le CFA existe toujours mais il poursuit désormais son activité sous une forme associative. A ce titre, l'Université a versé 1,3 million d'euros à la Région des Pays de la Loire qui correspondait à la part de la trésorerie du CFA dans le compte de l'Université au 31 décembre 2017.

Ils ont effectué un certain nombre de travaux sur les comptes de l'Université au 31 décembre 2018, sur tout l'exercice 2018. Les travaux n'ont pas fait apparaître d'anomalie significative ou de point majeur qui peuvent avoir un impact sur leur opinion. En conséquence, ils émettent une opinion sans réserve sur les comptes annuels et consolidés de l'université pour l'exercice 2018.

Il y a toutefois une observation relative globalement à la note indiquée dans l'annexe concernant une correction d'erreur qui a été effectuée au cours de l'exercice 2018 et qui a eu un impact sur les capitaux propres de l'université.

**LE PRESIDENT** indique que la diapositive est très claire. Cela fait plusieurs années qu'il y a une certification sans réserve. Ce n'est pas si simple car le niveau d'exigence est important voire de plus en plus important d'année en année. Il insiste d'une part sur cette certification sans réserve et d'autre part pour le travail qui est opéré. Il en profite pour remercier celles et ceux des services qui s'emparent de ce sujet.

**M POUZAINT** précise que son intervention va peut-être ne pas plaire mais le groupe Ensemble l'assume. Que cela soit clair, ils ne remettent absolument pas en cause les personnes qui sont intervenues sur la certification des comptes.

**M BARON** précise que ce n'est pas un audit interne, on est dans le cadre d'un audit externe.

**M POUZAINT** répond que cela ne change rien sur la nature de son intervention. Effectivement, c'est un audit externe qui est fait pour appuyer et donner un avis sur les comptes de l'Université qui permet de pratiquer l'amélioration continue.

Il évoque le fait que la décision de confier ces tâches a été faite en Conseil d'Administration et c'est bien en tant que membre du Conseil d'Administration qu'il intervient. Dans tout processus de gestion, il est bien évident que notamment avec les évolutions qui ont lieu actuellement et le bouleversement auxquels ils sont confrontés, le suivi et la bonne marche du système de gestion financière est une question complexe à la fois pour l'ensemble des administrateurs mais aussi pour l'ensemble des services de l'Université qui gèrent les finances au jour le jour et qui préparent des documents pour les conseils.

La présence de cabinets internationaux au sein des process financiers de l'Université pose problème même si ce n'est qu'un regard extérieur. Sachant que ces quatre cabinets ont été mis à l'index pour des questions de fraudes fiscales. Il reprend les propos d'un professeur anglais, il cite *Le Monde* et le *Courrier international*. Dans le monde entier les recettes fiscales sont les frais d'offensives implacables d'un secteur de l'évasion fiscale très organisée et pour lesquelles les cabinets comptables font partie de ces process.

On ne remet pas en cause l'intervention de personnes nommément sur les process internes de l'Université mais tout simplement celles des entreprises qui sont au travers des informations comme par exemple les *Panama Papers* les *Luxleaks*. Un moment donné nous sommes des contribuables, nous vivons en partie sur les impôts et donc on doit rendre des comptes. Rendre des comptes cela veut dire aussi que pour l'ensemble des citoyens, il y a un consentement à l'impôt. Ce consentement à l'impôt, cela veut dire qu'il faut respecter les règles.

Ce qui nous pose difficulté c'est qu'un certain nombre d'intervenants et parmi ces grands cabinets internationaux et bien ils sont le centre de la fraude fiscale. Tout le monde a en mémoire, les événements qui se passent actuellement en France, le service public fonctionne avec les impôts. Il est bien évident que pour que cela puisse fonctionner, il faut que l'ensemble des acteurs, non pas tellement les petites et moyennes entreprises (PME), respecte les règles et paye des impôts. Lorsque qu'on est dans des PME de cent personnes ou quand on est dans un grand groupe international, le taux d'imposition n'est pas le même. Il suffit de lire toutes les publications. Ils ne voteront pas tel que c'est présenté la certification des compte et les résultats de l'audit interne.

**LE PRESIDENT** insiste, il ne s'agit pas d'un audit interne, c'est une démarche qui engage les fonds publics et qui garantit qu'ils sont utilisés comme il le faut. Ce n'est pas une démarche de commentaire ou d'appréciation de la stratégie de l'établissement, c'est une certification.

**Mme JESTIN**, associée du cabinet KPMG, directrice associée et responsable de KPMG pour la Loire-Atlantique et la Vendée, souhaite apporter quelques précisions, même si les propos étaient adressés au **PRESIDENT**, puisque les cabinets ont été mentionnés et attaqués. A été mentionné le fait que les différents cabinets étaient des cabinets internationaux. KPMG est une société française détenue par des associés français, il y a 400 associés experts comptables et commissaires aux comptes et la société leur appartient. Il ne s'agit donc pas d'un groupe international. Ils ont une activité réglementée, de ce fait, l'activité est opérée conformément à la législation française. Ils sont soumis au contrôle d'un régulateur qui s'appelle le Haut Conseil du commissariat aux comptes (H3C) ce sont des intervenants purement français.

Quant à l'intervention, l'Université est soumise à l'obligation d'avoir un commissaire aux comptes en vertu de la loi sur l'autonomie des universités. Ce n'est pas l'Université qui a pris la décision de nommer un commissaire aux comptes c'est la loi qui impose la présence d'un commissaire au compte au sein de l'université.

Le rôle est de certifier des comptes, certes il est porté un regard sur le contrôle interne mais sur la partie qui affecte les comptes. Il est validé que les flux financiers, que le contrôle interne qui contribue à un moment donné à l'établissement des comptes est efficace et leur intervention porte exclusivement sur cette partie-là.

En tant que commissaire aux comptes, elle est soumise à différents risques, ils sont soumis à la responsabilité civile, la responsabilité professionnelle la responsabilité pénale. Elle pense que ces éléments permettront d'apprécier plus justement la qualité ou en tout cas l'étendue de leurs interventions.

**M GUEVEL** précise qu'on assiste là à un développement et un débat qui n'est pas le lieu. En plus, tout citoyen peut le faire mais encore plus en tant que fonctionnaire d'Etat, si on a des griefs on peut aller les adresser au procureur de la République par exemple. On n'est pas dans le conseil pour engager de tels débats.

Compte tenu de la réponse qui a été apportée, il trouve que les propos qui ont été tenus sont graves. Tenir de tels propos s'ils sont erronés est une gravité sans nom. Pour revenir sur le sujet, les deux cabinets font un travail qui est imposé réglementairement, ils apportent une information qui elle pour le coup importante.

Il rappelle qu'il y a quelques années, on sortait d'une période beaucoup plus mouvementée et où on recevait des réserves sans cesse et on avait dans ce Conseil d'Administration à entendre et accepter ce genre de constats qui ne font pas plaisir. Cela souligne que la direction des affaires financières de l'Université et tous les services déconcentrés font un travail remarquable. On le perçoit aussi dans les unités de recherche, dans les composantes cela s'est extrêmement professionnalisé et on travaille en toute sérénité sur ces questions-là. Ce n'était pas le cas lors de son premier mandat dans les années 2000-2005.

**Mme SAMI** souhaite remettre les choses dans leur contexte et notamment sur le fait qu'il est dit qu'il s'agit de KPMG France, effectivement c'est vrai mais en regardant le site, le cabinet est membre de KPMG international.

**Mme JESTIN KPMG** indique qu'il s'agit d'un réseau, ils s'engagent à respecter certaines normes de travail, des normes de contrôle. Certains des dossiers peuvent être contrôlés par des associés internationaux. Ils audient des groupes qui sont à l'international mais il s'agit bien d'une société de capitaux français.

**Mme SAMI** insiste sur le fait que même s'il s'agit d'un réseau, il fait partie de KPMG international. Il faut bien comprendre ici qu'il ne s'agit pas d'un procès de qui que ce soit. La question que pose **M POUZAIN** et que l'on se pose, c'est de savoir quel est le choix qui est fait en tant qu'université quand on choisit les partenaires avec lesquels on travaille. Nous avons obligation de certification des comptes et dans cette obligation, on travaille avec des cabinets, effectivement cela a été voté par le Conseil d'Administration mais peut-être qu'il y avait des informations que l'on n'avait pas. Le choix que doit faire à leur sens l'Université de Nantes c'est de choisir des cabinets qui a priori respectent les règles. C'est une Université de services publics et on a besoin d'avoir des moyens pour fonctionner.

**LE PRESIDENT** précise que la décision n'appartient pas au Conseil d'Administration c'est les marchés publics qui décident. C'est validé par le Conseil d'Administration mais c'est une procédure de marchés publics très transparente avec des entreprises qui respectent les règles.

**M GRASSET** indique que la situation est complètement ubuesque, il le dit avec ses mots. Le message est clair depuis des années, maintenant il y a une certification sans réserve grâce à un travail considérable fait par des cabinets indépendants et d'un autre côté par les services qui font le travail de façon extraordinaire. C'est fait et c'est formidable, il faut s'en féliciter d'autant plus que ce n'est pas le cas de tous les établissements universitaires.

Le message qu'il souhaite voir sortir de ce point 7 à l'issue de ce Conseil d'Administration et dans le compte rendu c'est d'abord une félicitation à tous les services et aux gens qui travaillent autour de ce sujet pour garantir qu'on arrive à cette situation et cette conclusion d'avoir des compte certifiés sans réserves.

## **POINT 8 – PRESENTATION ET APPROBATION (après examen par la CPCA) :**

- **du compte financier, des comptes consolidés et de l'affectation du résultat 2018 ;**
- **du tableau des autorisations budgétaires en AE/CP, recettes et solde budgétaire ;**
- **du tableau d'équilibre financier.**

**M BARBU** remercie les commissaires aux comptes d'avoir approuvé ces comptes sans réserves et remercie les équipes pour la qualité du travail. Il s'agit d'une présentation à deux voix, il laissera la parole à l'Agent comptable pour commenter les diapositives sur les fonds de roulement et la trésorerie.

Comme d'habitude, il y a beaucoup de documents à disposition sur le réseau. Ce qu'il faut retenir pour l'année 2018, c'est que l'exercice 2018 est positif pour la sixième année consécutive. C'est important car cela n'était pas gagné, l'année dernière à la même époque, il y avait quelques inquiétudes avec des résultats, des indicateurs financiers qui étaient en baisse. L'accompagnement de l'Etat a été satisfaisant cette année avec en particulier le glissement vieillissement technicité (GVT) couvert cette année et ce qui n'est pas le cas les autres années. Des recettes d'investissement rehaussent le résultat. On est vraiment dans des écritures comptables, c'est à prendre en considération parfois des dotations de l'Etat viennent renforcer le résultat les produits d'exploitation en réalité c'est dépensé sur de l'investissement donc ça rehausse un peu artificiellement le résultat. Des recettes exceptionnelles ont été versées en 2018 et ne sont pas dépensées en 2018.

Tous ces ingrédients font que nous avons un résultat positif mais qui est à relativiser par rapport aux autres années. Les ressources propres sont en progression régulière, c'est une tendance encourageante. Il faut rappeler que la maîtrise des résultats a été assurée par un contrôle des dépenses, les budgets étaient diminués sur les services centraux et communs et toujours un pilotage renforcé et accru.

Les résultats : Résultats d'exploitation 3 millions d'euros et une capacité d'autofinancement qui permet de renouveler les investissements des équipements de l'année qui s'élève à 8,6 millions d'euros donc il se place à un niveau satisfaisant. Par contre, le fonds de roulement est très peu abondé, c'est toujours le sujet d'inquiétudes sur le plan financier.

Si on doit se focaliser sur deux éléments, il y a la courbe de 8,6 millions de capacité d'autofinancement après un point bas en 2017 qui traduisait bien les inquiétudes, il n'était pas question de poursuivre dans cette voie de diminution des résultats. La bonne maîtrise d'ensemble donne une capacité d'autofinancement satisfaisante pour cette année mais exceptionnelle. Deuxième focus, un abondement au fond de roulement, renforcement des réserves qui reste particulièrement bas avec seulement 1,5 millions d'euros.

La ressource de la masse salariale est toujours inférieure à la dépense de masse salariale. La différence entre les deux éléments fait apparaître un déficit de 3 millions d'euros qui est en réduction mais qui est toujours là. Les charges de fonctionnement sont en hausse cette année, un volume global d'investissement qui est toujours important, nous sommes dans les années d'investissement majeur y compris bâtiminaire.

Un focus intéressant sur les recettes propres, elle progresse toujours, c'est difficile parce qu'il faut des bras derrière, des enseignants-chercheurs et du personnel BIATSS.

Il est à noter les ressources recherche consolidées pour la première année, c'est-à-dire tous les contrats y compris subventionnés pour un volume global de 33 millions d'euros. Il faudrait rajouter les contrats qui sont gérés financièrement par la filiale Capacités, à peu près 4 millions de plus.

Sur la masse salariale et les emplois, il y a eu des efforts collectifs cette année pour maîtriser l'emploi, réguler et maintenir un niveau d'emploi élevé. C'est 50 emplois en plus depuis 3 ans libérés dans l'établissement et à cela il faudrait ajouter les 38 emplois TPT sur les ressources propres donc il y a un ajustement, un équilibre sur ces deux comptes séparés. Tout cela pour tenir le budget de la masse salariale puisque c'est un indicateur fort duquel dépendent les résultats. Le déficit est toujours là, l'Etat ne suit que partiellement les dépenses donc il faut faire toujours très attention à cet équilibre entre les emplois sur ressources propres et les emplois masse salariale pour suivre les comptes.

Le déficit est en recul parce que pour cette année, c'est exceptionnel le GVT a été compensé à hauteur d'1,6 million d'euros ce qui laisse tout de même à charge de l'établissement 400 000 euros. La masse salariale c'est 83% des charges d'exploitation hors amortissements, c'est énorme donc tout dépend de notre capacité à contrôler la masse salariale. Des compensations à la fois par la hausse de la CSG et des mesures d'emplois satisfaisantes mais qui laisse à la charge de l'Université à peu près 1 million d'euros de dépenses supplémentaires. L'évolution des dépenses c'est toujours difficile à maîtriser alors que l'Etat ne prend jamais complètement en compte l'augmentation naturelle de la masse salariale Etat et encore moins le dynamisme. Aucune subvention n'est adossée à la hausse des étudiants ou à la hausse de l'activité de recherche et c'est tout le problème. L'université doit rester très vigilante pour maîtriser à la fois l'évolution des emplois et ensuite l'ensemble des charges d'exploitation.

Les charges d'exploitation et de fonctionnement sont en augmentation. Sur les deux dernières années, c'est sans appel, les charges d'exploitation augmentent de 3 millions d'euros. C'est normal parce que si les effectifs étudiants ne s'accroissent pas énormément, l'ensemble de l'activité de l'établissement progresse et c'est une activité aussi sur ressources propres mais qui a des incidences sur les charges de fonctionnement qui elles ne font pas la différence entre les charges de fonctionnement et sur budget Etat. A noter, une augmentation des charges de fluides, gaz, électricité et réseaux de chaleur, plus de 6 millions d'euros contre 4 millions l'année dernière. Il y a une hausse des mètres carrés mais aussi une augmentation inéluctable des charges des fluides en général et des charges d'exploitation.

La capacité d'autofinancement revient au minimum qui est indiqué chaque année, 8,5 millions d'euros. C'est à relativiser parce qu'il y a des éléments tout à fait exceptionnels avec des décalages dans le temps. Sur cette capacité d'autofinancement figure des montants qui seront dépensés encore une fois d'une manière fléchée en 2019. Par ailleurs, cela nous permet tout de même d'assurer la maintenance des bâtiments et le renouvellement des petits équipements, c'est capital. Il faut signaler aussi qu'elle vient abonder le budget global d'investissement et permet de satisfaire de mener à bien l'ensemble des projets comme le Nouveau Tertre. On était dans la fin de l'opération en 2018 avec 6 millions d'euros, le laboratoire de planétologie terminé avec plus de 13 millions l'an dernier et aujourd'hui le quartier de la création qui va voir le jour cette année, la réhabilitation des amphis etc.

**M THURIES** indique que pour continuer dans la trajectoire de **M BARBU**, la capacité d'autofinancement est le résultat de deux facteurs essentiels : le résultat acquis de l'exercice et la dotation des amortissements. A partir de la capacité d'autofinancement, on arrive à ce que l'on appelle la variation du fonds de roulement. La variation du fonds de roulement c'est l'agrégation de cette fameuse capacité de d'autofinancement, une marche de manœuvre dégagée pour réinvestir ultérieurement auquel on ajoute le résultat de la section d'investissement. C'est la différence entre les recettes d'investissement et dépenses d'investissement. La somme de ces deux agrégats fait qu'il y a une variation du fonds de roulement sur l'exercice 2018 par rapport à 2017 à hauteur de 1,5 million d'euros. Cela représente une augmentation de 45% de la variation du fonds de roulement et cela permet d'avoir des marges de refinancement pour les opérations futures tout en restant prudent.

Le fonds de roulement 2018 s'élève à 21 millions d'euros, ce qui donne un *ratio* de couverture des charges à hauteur de 24 jours. On approche le seuil prudentiel de 25 jours, si on va au-delà, on s'approche du seuil des 30 jours qui représente globalement un mois de fonctionnement pour l'établissement.

Du fonds de roulement on arrive à la trésorerie. Sur cet exercice, la trésorerie progresse de 4,5 millions d'euros. Cela représente 65 jours de décaissement. Il reviendra ensuite sur la différence entre les jours de décaissement du fonds de roulement et les jours décaissement de la trésorerie. La principale variation de trésorerie à la hausse, est liée aux 4,8 millions d'euros de l'opération de l'I site NExT en 2018. Dans le cadre des conventions NeXT des avances de trésorerie ont été peu dépensées sur l'exercice 2018 mais cela monte en puissance sur l'exercice 2019.

La différence entre le fonds de roulement, avec notamment le *ratio* de couverture et la trésorerie c'est ce qu'on appelle dans le jargon comptable le besoin en fonds de roulement. Ce sont les créances et les dettes de l'établissement. Les créances, c'est ce que l'on doit récupérer auprès de tiers et les dettes, c'est ce que l'on doit à d'autres tiers. Sur l'exercice de besoin en fonds de roulement, il est de moins 36 millions d'euros. Cela veut dire que l'on encaisse plus vite les créances que l'on paie les dettes. C'est

important pour l'établissement d'être toujours en négatif c'est-à-dire que l'on fait de la trésorerie sur le dos des tiers. Si on avait un besoin en fonds de roulement positif c'est-à-dire qu'on paierait plus vite les dettes qu'on encaisserait les créances. Pour simplifier, si on payait en instant T toutes les dettes et qu'on encaissait toutes les créances, à ce moment-là, le fonds de roulement serait égal à la trésorerie, les deux agrégats seraient égaux.

En gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), il y a deux comptabilités, la comptabilité générale (comptabilité patrimoniale) et la comptabilité budgétaire (comptabilité de caisse). Sur la comptabilité budgétaire, à l'issu de l'exercice cela donne à solde budgétaire de 12,6 millions d'euros. Sur l'exercice, entre les dépenses et les recettes, l'établissement a plus encaissé que dépensé. S'il y a cette variation à la hausse des taux d'exécution du solde budgétaire, c'est essentiellement dû aux dépenses d'investissement qui n'ont pas tout à fait été à la hauteur des attentes. Ce n'est pas un mauvais management c'est simplement qu'il y a de grosses opérations d'investissement sur l'établissement. Cela explique de gros travaux préparatoires en amont, des marchés publics, l'inexécution des marchés et forcément, il y a toujours du retard dans l'exécution des travaux, c'est donc cela qui explique ce décalage.

**M BARBU** fait un focus sur les ressources propres et souligne un faux semblant : dans les ressources propres, l'an dernier il y avait les recettes du CFA qui ne faisaient que transiter par l'établissement, 4,6 millions d'euros. En réalité si on rectifie cela donne 28,6 donc on a bien une progression des ressources propres, c'est encourageant. L'établissement continu de progresser, il faut encore lever des verrous, emmener tout le monde dans cette progression qui donne aussi une image à l'extérieur, auprès des acteurs économiques et cela est tout à fait positif.

En synthèse, l'Université confirme sa maîtrise budgétaire. L'année 2018 est toujours au positif pour autant, attention à cette faible progression du fonds de roulement puisque pour le moment, il est à noter toujours en dessous du seuil d'alerte fixé par l'Etat.

Il y a un bon accompagnement de l'Etat cette année mais il y a toujours un déficit sur la masse salariale et donc les équilibres sont à trouver ailleurs. Il y a des succès remportés qui sont à noter par les réponses des appels à projets qui sont positifs : le site NEXT, Neptune, les programmes de recherche européens et ils viennent apporter de nouvelles ressources à l'établissement pour lui permettre de se développer. Il y a également les structures d'appui aussi comme la Fondation et la filiale Capacités. Tout cela va dans le même sens, développement des ressources propres à une époque où c'est la seule façon d'avoir des ressources nouvelles pour l'établissement. Dans ce cadre, il parle de solidarité, ce sont des équilibres qui sont nouveaux et qui sont à trouver au sein de l'établissement. Ce sont des équilibres entre les pôles, les services centraux, les unités de recherches pour permettre de supporter toute cette croissance. Cela permet aux services centraux d'avoir des équipes qui permettent d'enregistrer de flux nouveaux.

**Mme DRONNEAU** a une interrogation par rapport au changement qui a été fait et voté au Conseil d'Administration sur la qualification des dépenses d'investissement et sur l'impact que cela pourrait avoir sur la capacité d'autofinancement et donc sur le fonds de roulement, est-ce que cet impact a été évalué ? Une partie des dépenses qui été qualifiée en investissement ne l'est plus (tout ce qui été achats informatiques). A été permise aux composantes et laboratoires de recherche depuis deux ou trois ans, la possibilité de reporter des soldes sur opération annuelle ou pluriannuelle sur de nouveaux projets qui auraient principalement dû être orientés sur de l'investissement. Si on prend le secteur SHS, cette nouvelle politique sur la qualification des dépenses d'investissement qui a été voté, ne va plus permettre à ce secteur de faire des investissements tel qu'il est défini en comptabilité et du coup ne va plus permettre d'alimenter cette capacité d'autofinancement et de fonds de roulement. Est-ce que cela ne vas pas remettre en cause la possibilité pour l'Université d'autoriser ces reports ?

**M THURIES** répond que les conditions d'investissement ont en effet été modifiées parce que l'instruction comptable obligeait à faire cette modification. Néanmoins, ce nouveau guide sur les dépenses d'investissement touche principalement le matériel informatique. On peut considérer que sur le temps d'amortissement du matériel informatique, il va y avoir un effet de césure à hauteur de 300 000 à 400 000 euros sur l'ensemble de l'exercice. Il pense qu'à terme, cela sera négligeable. Lorsqu'on utilisait

ce matériel informatique en investissement, cela obligeait à faire de la dotation d'amortissement qui venait impacter les dépenses de fonctionnement. N'ayant plus cet investissement à faire, la dotation d'amortissement liée à ce matériel informatique ne va plus s'appliquer et il y aura un effet de césure en attendant que les anciens matériels soient amortis totalement mais à terme, de nouvelles marges vont être dégagées sur les dépenses de fonctionnement.

**M GUEVEL** veut souligner trois points.

1. Il souhaite souligner le résultat positif pour cette sixième année. Cela démontre que le projet politique a été exécuté et que finalement, des engagements au départ qui prennent forme sur le terrain et qui sont suivis avec aucun dérapage financier et c'est rassurant. Rassurant parce que depuis six ans et en particulier depuis quatre ans, il y a à travers les CPOM, sans cesse une anticipation, une projection vers l'avenir et des arbitrages. Diriger ou manager c'est aussi choisir, c'est savoir dire non et c'est important. L'établissement dans sa globalité doit être porté dans une dynamique constructive et doit terminer comme cela en fin d'exercice.

Il ajoute qu'au sujet du lien politique et exécution budgétaire, il salue les services de proximité. C'est un sacré confort de diriger une composante en ayant un service sur ces questions-là qui assure et garantit cette grande rigueur, précision et des informations régulières suffisantes et pas trop techniques pour orienter les choses et appliquer le programme politique.

2. Concernant les ressources propres, c'est une excellente nouvelle. C'est le fruit des travaux des collègues, des enseignants chercheurs, des personnels administratifs. Comment renvoyer cela, informer et saluer ce travail réalisé ? La dynamique est très bonne. A l'extérieur, on a beaucoup d'échos sur la dynamique de l'Université et son lien avec les différents milieux.

3. Cette année le GVT a été compensé c'est une bonne nouvelle et attention il ne le sera pas en 2019. Pour autant, GVT, CSG plus les mesures d'emplois c'est 1 million d'euros que cela coûte encore sur le budget 2018. Même quand on annonce que l'Etat compense, il y a cette insuffisance d'apports et d'implication de l'Etat sur des charges qui en effet incombent mais qu'il devrait couvrir et donc on appelle la mobilisation du **PRESIDENT** et de son équipe. Autour de ces questions, pour 2019 l'objectif est de remonter au ministère ces interrogations voire ce mécontentement face à ce constat parce que cette année, s'il n'est vraiment pas compensé en bout de ligne, c'est entre 2 et 3 millions d'euros qui vont peser sur le budget propre.

**M CHENE** tient à saluer ces six années d'évolution. On voit l'importance de cette gestion très rigoureuse. Il rebondit sur le fait que le point des dotations de plusieurs millions d'euros eu égard aux manque par étudiant, comment aller chercher cet argent ? Cela amène à la question : par rapport au fonds de roulement moyen, quelle est globalement la moyenne de ce que l'on observe dans les autres universités françaises ?

**M BARBU** indique qu'il y a eu une communication de la part de l'Etat avec un graphique qui montre que l'on est quand même dans les universités avec les fonds de roulement les plus bas. Il faut rester vigilant, cet équilibre est à trouver tous les ans, c'est ce qui est difficile avec beaucoup de bonnes nouvelles mais il y a aussi ce problème, cette crainte de ne pas arriver à l'équilibre. Il faut toujours être vigilant et travailler sur ces équilibres.

**Mme OBLE** indique qu'il est noté que les recettes du projet NExT ont été moins importantes que prévues 9 millions au lieu de 14, pourquoi ?

Il faut développer les ressources propres, est évoqué le développement des appels à projets, de Capacités, de la Fondation. Elle ne voit pas la formation continue et d'habitude, cela a toujours été un point important. Est-ce que c'est un oubli ou est-ce que c'est parce qu'effectivement, il n'y a pas encore l'impact de la réforme sur la formation continue ?

**M BARBU** répond que la formation continue est présente dans le graphique. C'est signalé dans la deuxième et avant dernière diapositive. On travaille plus que jamais aussi avec la formation continue. On essaye d'améliorer le fonctionnement tous les ans, on est autour de la même table tous ensemble pour la valorisation de la recherche, de la formation, les actions de la Fondation, pour essayer de concevoir des modèles et faire des propositions cohérentes.

Pour NeXT, ce n'est pas significatif, il y a des décalages dans le temps et parfois dans les encaissements. 9 millions ont été encaissés, on est loin d'avoir dépensé la totalité donc il reste en trésorerie.

**Mme BARON** indique qu'elle est contente de ce résultat positif mais il faut signaler que c'est dans la douleur que les personnels, tous les enseignants et même les étudiants font beaucoup d'efforts. Il est difficile d'imaginer de continuer comme cela puisqu'on est en train de toucher à la qualité de la mission enseignement, de la recherche ou à la qualité de travail de tous les collègues. Déjà dans le budget 2018, les services ont été amputés pour éviter les dérapages, c'est la même chose dans le budget 2019 puisque des services centraux et communs ont eu un budget amputé de 20%. C'est de la prudence, on le comprend mais pour ce qu'elle connaît, dans le budget 2019, le budget d'ouvrage acheté par la bibliothèque est amputé de 48%. C'est malheureusement ce budget qui fait le tampon quand on a budgété toutes les autres dépenses et les dépenses contraintes. Cela fait du bruit sur internet et dans les réseaux sociaux, la qualité de la mission de l'Université est attaquée. Elle sait que sera remonté ce genre d'information.

**M BARBU** répond que bien entendu, lorsque sont prises des réserves de précaution comme cela, lorsqu'on baisse des programmes, ce n'est pas de gaieté de cœur. Les bibliothèques universitaires (BU) avaient été épargnées par des baisses de budgets depuis des années alors que cela touchait la plupart des services. Cette année, il y a aussi une politique d'ensemble d'investissement pour transformer les usages dans les bibliothèques, pour les adapter aux demandes des étudiants qui veulent des lieux de travail avant tout. Il y a un développement des ressources en ligne, dans ce contexte, l'établissement a été contraint de baisser le budget de fonctionnement sur les ouvrages. Il faut relativiser ce qui a été dit, on compare toujours au budget global d'achat d'ouvrage, il faut comparer cela au budget global des BU. On est bien supérieur aux 1,6 millions d'euros cités, on est plutôt dans les 6 ou 7 millions d'euros. Ce qui est mis en investissement c'est encore 7 millions d'euros donc les sommes sont considérables au regard de cette baisse qui de toute façon n'est jamais agréable ni à négocier ni à notifier.

**Mme BARON** indique que le transfert sur les usages en électronique est un mirage puisque les manuels existent peu en numériques. Les étudiants, l'ont dit en conseil documentaire, ils souhaitent du papier. Effectivement, il y a un effort de rénovation sur les bibliothèques. Les moyens de fonctionnement postes et budget d'acquisition deviennent très faibles puisque les étudiants travaillent sur place avec les documents et sont de plus en plus nombreux.

**M BARBU** précise que personne ici n'a préconisé une baisse des achats d'ouvrages. Il y a une baisse globale du budget comme pour de nombreux services dans ce contexte de transformation des usages des BU.

**Mme POUZAIN** tient à souligner à la fois la qualité du travail des services et la qualité de la présentation effectuée par les collègues. Si on regarde les recettes, elles viennent de trois sources principales. La dotation de l'Etat, GVT ou pas GVT c'est une dotation globale, les collectivités et les ressources propres.

Si on regarde les grandes universités pluridisciplinaires comme il en existe d'autres en France, l'Université de Nantes est dans le bas des dotations, il manque en moyenne 20 millions d'euros si on veut être dans la moyenne des universités, c'est considérable.

Il faut souligner l'action des collectivités dans un contexte qui est difficile, elles continuent l'accompagnement de l'université et ce soutien politique est indispensable.

Sur le point des ressources propres, ce sont effectivement des ressources sur contrat, la formation continue et pour faire ces ressources propres, il faut des postes. Dans le cadre des tensions qu'il y a actuellement en termes d'emploi dans les composantes compte tenu des réorganisations. Il est difficile d'augmenter les ressources propres lorsqu'on est pas en capacité de faire le travail pour aller chercher les contrats de formation continue, les contrats auprès des entreprises. D'autant plus, parmi les personnes qui sont chargées de faire ces ressources propres, il y a un certain nombre de personnes qui sont contractuelles et qui ont un contrat d'un an ou deux ans et qui au bout du compte ne reste pas dans l'établissement. Cela crée du stress pour elles et pour les services qui sont réorganisés régulièrement. Par rapport aux ressources propres, il y a la nomination d'un cabinet et puis d'un conseiller ressources propres, est-il possible d'avoir une présentation ? La question des ressources propres est une question de dynamique de l'établissement.

Les appels à projet NExT participent concrètement aux frais de fonctionnement de l'établissement. Au bilan, on note des bons points mais c'est une vigilance et une fragilité de notre établissement dans le contexte actuel.

**LE PRESIDENT** précise qu'il prend à son compte les deux mots, vigilance et fragilité. L'établissement est en situation financière positive mais fragile pour toutes les constantes historiques. Heureusement, il y a les moyens de NExT pour accompagner le développement de l'établissement, cela a été dit. Sur les ressources propres, effectivement il y a cette vigilance. Il y a la loi de formation professionnelle, attention à la concurrence extrême que l'établissement va devoir gérer avec quelle énergie. Attention au projet de loi santé sur la formation continue et la re certification des professionnels. Il y a un certain nombre de vigilances exogènes par des projets de loi qui peuvent véritablement questionner. Sur les collectivités, merci de ce soutien, c'est 3 % du budget et 40 % des investissements. On a la chance d'avoir des collectivités qui s'entendent sur l'enseignement supérieur, ce n'est pas forcément le cas ailleurs. Il y a en l'occurrence un consensus pour soutenir le développement de l'Université de Nantes.

**M BARBU** répond rapidement sur le point précédent, il est d'accord sur le constat des forces vives sur la masse salariale Etat. Sur l'autre, là il faut être dynamique, deux maîtres mots coût complet sur toutes les actions pour permettre de recruter sur ressources propres. C'est ça le modèle vertueux sur ressources propres. Les coûts complets également pour éviter d'être attaqué en concurrence déloyale et c'est donc à ce prix aussi que l'établissement aura la tête haute à l'extérieur. Sur l'audit, il court toujours, les résultats sont presque prêts donc il y aura une restitution.

**Mme TONERRE** souhaite revenir sur les ressources propres et insister sur la question des équilibres financiers entre services centraux et pôles. Souvent lorsqu'on monte des projets, on ne pense pas toujours aux coûts indirects et aux fonctions supports qui sont très impactées, fonctions administratives, des finances. Parfois ils se tirent une balle dans le pied en montant des projets parce qu'ils ne pensent pas à ces coûts annexes qui participent au bon fonctionnement et qui assurent en fait le quotidien de l'établissement. Il y a sans doute une réflexion à poursuivre sur ce point.

**M POUZANT** souhaite apporter un complément pour dire qu'il travaille dans un secteur où il y a une cellule Capacités. Il est fait attention pour que le fonctionnement du secteur soit aussi pris en charge par Capacités et que Capacités puisse participer aux investissements, c'est le cercle vertueux. Pour que l'on puisse avoir des gens compétents dans leur domaine pour pouvoir appuyer aussi la pédagogie.

**Mme OBLE** indique que l'université de Toulouse qui a un fonds de roulement très important est troisième région en termes de recherche et de développement, se pose donc la question. Elle pose donc la question, peut-il y avoir un lien entre fonds de roulement important pour l'université et région très dynamique en recherche et développement ?

**LE PRESIDENT** répond que probablement pas, la relation de cause à effet est difficile d'autant plus que Toulouse n'a pas été labélisée. Elle a été labélisée puis délabellisée et n'a pas les fonds. En termes de dynamisme, avoir des fonds de NeXT c'est vraiment un pulser tout à fait considérable. Il y a l'histoire des établissements, toutes les universités qui ont été créées récemment début des années 60, on était avec des moyens qui ne sont pas à la hauteur des autres qui avaient en plus des investissements

d'organismes de recherche. Aujourd'hui, le CNRS dit qu'il y a 17 sites en France sur lesquels on va investir plus, dont Nantes. L'INRIA dit qu'il va investir à Nantes et Strasbourg, IFREMER investit à Brest, Nantes et à Montpellier. On voit qu'il y a un rattrapage qui se fait, c'est un bon indicateur, il y a un rattrapage de l'histoire qui se fait sur le site nantais, il y a ce dynamisme qui attire les organismes.

**M BARBU** apporte un focus sur les deux structures qui accompagnent le développement de ces ressources propres.

**1er focus sur Capacités** : Filiale privée de valorisation de la recherche, c'est une société privée non-subventionnée et qui au contraire vie en appui des laboratoires. L'un des objectifs est de ressourcer les laboratoires. Elle intervient sur un marché concurrentiel, elle réalise un chiffre d'affaires en hausse de 1,55%, une hausse modérée après une hausse de 65% l'an dernier pour atteindre un chiffre d'affaires de 8,4 millions d'euros.

#### Capacités a trois activités distinctes :

- L'activité historique déléguée, elle gère administrativement et financièrement les contrats de recherche collaboratifs de l'Université de Nantes, cela représente 3,7 millions d'euros. Cela devrait être rajouté à l'ensemble des produits de recherche.
- L'activité de gestion des plateformes, activité déléguée qui correspond à utiliser l'ensemble des matériels, des équipements qui sont extrêmement chers et puissants de l'Université au bénéfice du monde économique en valorisant justement ce matériel et en faisant en sorte que cela puisse rapporter également aux laboratoires. Cela représente 1 million d'euros cette année et c'est en progression.
- L'activité propre née 5 ans après la création de Capacités pour offrir aux entreprises du territoire la recherche appliquée ce que ne peuvent pas faire les chercheurs. On a un chiffre d'affaires conséquent, 3,7 millions d'euros. Il s'agit d'aider les entreprises à lever les verrous technologiques et à appliquer les méthodes très innovantes dans leurs entreprises.

La masse salariale est de 3,5 millions, cela trouble un peu parfois les comparaisons avec d'autres établissements. On ne peut pas toujours se comparer à d'autres établissements. C'est 69 équivalents en temps plein dont 21 dans le cadre de la gestion des contrats de recherche collaboratifs. Un résultat de 45 000 euros après un résultat négatif. Ce qui est visé c'est l'équilibre Capacités puisque l'objectif est de ressourcer en thématique de recherche les laboratoires et l'Université. Voilà ce qui est reversé de façon directe et indirecte dans l'Université pour 2018, presque 1,4 million. Les frais de gestion sur l'activité déléguée sont reversés à l'établissement. La deuxième contribution, ce sont les surfaces, les équipements qu'utilisent les personnels propres de Capacités dans l'exercice de leurs fonctions, activité propre de prestation de services à l'extérieur. Plus indirect, c'est tout le financement de matériel, du personnel, de consommable, de déplacement qui sont fait dans le cadre des contrats, contrats de recherche la plupart du temps. A cela, il faudra ajouter, l'ensemble des frais qui viennent abonder l'activité des chercheurs et qui sont pris sous Capacités très naturellement. Globalement, on confirme que la filiale Capacités est au service de l'Université et l'un de ses rôles c'est de ressourcer en euros l'établissement.

**2<sup>ème</sup> Focus sur la Fondation** : L'objectif est atteint en engagements, il était de 7 millions d'euros lorsque la Fondation a été relancée avec à sa tête **Madame Catherine DE CHARRETTE**. L'engagement est tenu avec une grande cause, on indique le numérique au service de l'humain, c'est un grand enjeu. Il faut indiquer qu'il y a 35 projets actifs en ce moment en fonds de dotations, en chairs et en autres activités. Majoritairement, c'est 60% à la recherche mais 33% des projets sont liés à l'enseignement et 7% de projets divers dont la vie étudiante entre autres. En 2018, une quinzaine de projets sont financés par la Fondation et gérés pour l'Université pour un moment de 2 millions d'euros, cela touche tous les pôles, tous les domaines. Ce qui a vraiment abondé les projets et versé dans l'exercice de ces projets pour 2018 c'est 430 000 euros.

**Mme SAMI** précise que dans les documents, il est noté que : « *le compte financier 2018 de l'Université de Nantes ainsi que les comptes consolidés de sa filiale, + 44 000 euros pour Capacités et - 60 000 euros pour la Fondation* », elle ne comprend pas ce que cela veut dire.

**M BARBU** répond que pour la fondation il s'agit du budget de fonctionnement, les dons sont fléchés par définition. Lorsqu'une organisation quelconque fait un don, la plupart du temps, c'est fléché sur une chaire par exemple. A côté de cela, il y a le fonctionnement de la Fondation, le personnel et les différentes dépenses pour mener à bien ses missions. Sur le fonctionnement, cette année, il y a un déficit de 60 000 euros. Les dons non fléchés et les soutiens de l'Université ne sont pas assez importants pour couvrir les dépenses, il y a un objectif de revenir à l'équilibre.

**Mme SAMI** indique que cela signifie que quand il y a des dons, de l'argent qui arrive, cela va sur des projets mais cela ne contribue pas au fonctionnement de la Fondation. Le fonctionnement de la Fondation doit être pris en charge complètement par l'Université ?

**M BARBU** répond qu'il y a un pourcentage de prélèvement sur les actions de la Fondation mais pour tout le reste est fléché, bien entendu. Les donateurs disent qu'ils veulent donner pour telle action. Il y a un prélèvement de frais de gestion mais pour le reste c'est aussi un abondement entre autres de l'établissement voté en début d'année.

**Mme SAMI** demande s'il on peut imaginer que le prélèvement puisse quand même compenser le déficit ?

**M BARBU** A termes, l'objectif est que les prélèvements sur projet permettent à la Fondation d'équilibrer ses comptes de fonctionnement.

**M GUEVEL** souhaite, au nom de la majorité, adresser des félicitations à la Fondation, sa directrice, ses personnels pour avoir atteint cet objectif assigné par **LE PRESIDENT**. Cela renvoi à un beau succès, ces dernières années, l'Université est plus connue, plus lisible et plus ancrée dans la société qu'elle ne l'a été. On capte les bénéfiques à travers les résultats de la Fondation. Plus globalement, à la fois le bilan de Capacités et de la Fondation, c'est indispensable. Ce sont des informations qui méritaient d'être présentées dans le détail ici parce qu'elles donnent à voir une activité en marge mais essentielle quand on voit que Capacités, c'est aujourd'hui 69 personnels, une telle masse salariale et quand on entend tout le bien qui est rapporté de cette filiale, c'est rassurant.

**Mme OBLE** s'interroge sur le fait que si elle est une PME qui veut faire de l'innovation technologique, à qui s'adresse-t-elle ? L'université et son service partenariat ? À Capacités ? À un techno-campus ? À la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) ? Cela reste toujours une problématique et du coup, quelle collaboration il y a-t-il entre l'ensemble de ces structures ? Si par exemple, elle s'adresse à un techno-campus mais que la problématique relève de Capacités, est-ce que le techno-campus va la renvoyer vers Capacités ?

**LE PRESIDENT** une rencontre est prévue au mois de mai, le sujet sera l'industrie du futur, il invite **M BROUSSE** à intervenir.

**M BROUSSE** indique que le point d'entrée soit Capacités ou le service partenariat et innovation, il y maintenant une présentation complètement commune qui explique le continuum de tout ce que l'on peut proposer. Cela va au-delà de la prestation technologique c'est-à-dire que l'on est capable de présenter depuis les projets industriels des étudiants, les stages avec les financements qui peuvent être associés. Quand Capacités reçoit des demandes, ils sont capables également de rediriger au SPIE si on est sur d'autres types de problématiques. A été signé avec l'Institut de recherche technologique (IRT) Jules Verne un accord tripartite, Université de Nantes, Capacités et IRT pour finalement avoir des bonnes pratiques pour se renvoyer les affaires. Ce n'est pas vrai avec tous les autres acteurs, quand le Centre technique des industries mécaniques (CETIM) reçoit une demande, c'est évident qu'il va regarder si il peut la traiter en premier et puis après il va la renvoyer vers d'autres acteurs. L'essentiel, c'est qu'on soit visible et c'est ce qu'on a essayé de mettre en place. Sur la partie structure externes, on a absolument

aucune prise si ce n'est signer des accords. Ce qui est important pour les entreprises, c'est effectivement de ne pas a priori leur indiquer un interlocuteur mais c'est d'analyser le besoin et puis de voir quelle est la meilleure voix à proposer.

**M OLERON** souhaite en tant que personnalité extérieure et représentant du monde économique confirmer la perception et la visibilité sur l'Université. Effectivement, ce projet d'Université l'intéresse directement et cette visibilité du projet est réelle, elle est aujourd'hui perçue très positivement. Des instances comme Capacités ou Fondation sont le reflet de ce que le territoire attend. C'est une inscription de l'Université dans le territoire véritablement en lien avec les réseaux économiques qui ont besoin de l'Université.

**Mme SAMI** souligne le travail qui a été fourni par la nouvelle directrice de la Fondation, elle salue ce travail et les résultats obtenus.

**M THURIES** indique que le compte financier est un document normé qui reprend les deux parties de la comptabilité budgétaire et comptable, c'est-à-dire les autorisations budgétaires en exécution (comptabilité budgétaire/ comptabilité de caisses) et les éléments d'exécution comptables (comptabilité générale, la situation patrimoniale).

Si le compte financier s'inscrit à cette période de l'année, c'est pour que les administrateurs puissent avoir, le budget initial, l'exécution du budget N-1 et le budget rectificatif. Ces éléments permettent d'avoir la trajectoire de l'établissement entre le N-1 et l'année N. En bas de page, il y a l'affectation du résultat moins le report à nouveau qui s'affiche à 1 114 369 euros en augmentation du compte de réserve. C'est l'élément important qui faut retenir pour l'approbation du compte financier.

Par ailleurs, il tient à remercier les collègues de l'Agence comptable et des affaires financières qui ont participé à la clôture des comptes dans des périodes contraintes et restreintes tout en assumant les missions quotidiennes.

**M BARBU** remercie la chaîne de compétence qui se met en œuvre pour permettre d'y voir si clair dans les comptes de l'établissement. Il espère que cela sera relayé par l'Agent comptable **Monsieur THURIES** et **Monsieur BRANCHEREAU** auprès des services. Cela aboutie à une transparence, à une certification sans réserve.

**LE PRESIDENT** s'associe à ces remerciements et remercie les efforts de l'établissement au quotidien pour arriver à ce résultat.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour et 6 voix contre le compte financier, les comptes consolidés et l'affectation du résultat 2018.**

## **Point 9 – APPROBATION DU SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPISI) DE L'UNIVERSITE DE NANTES**

**LE PRESIDENT** souligne que le patrimoine est un enjeu considérable. Il y a dans les établissements en France, une variable d'ajustement qui est le gros entretien. Cette variable est conséquente puisque 14 euros sont réputés nécessaires pour l'entretien et les grosses réparations de l'établissement. Aujourd'hui à l'Université, c'est 4 euros. Pour certains établissements, c'est encore moins. Il y a un enjeu de pouvoir construire la stratégie immobilière sous un angle pluriannuel.

**M KEROUANTON** indique que **LE PRESIDENT** a déjà posé les enjeux. Le SPSI est un document règlementaire. Il y a un jeu d'allers retours entre l'établissement et les différents services de l'Etat, le rectorat mais aussi le ministère, le SGAR, et la direction immobilière de l'Etat (DIE). Ce jeu d'autonomie de l'établissement est légitimement sous le contrôle de l'Etat. Il y a une durée d'un an qui peut paraître considérable mais qui permet aussi des calages réguliers avec l'ensemble des services. On est ici sur un travail quotidien entre l'ensemble des services autour de la question immobilière, un travail quotidien sur ce montage et ce rendu de SPSI. Il souhaite saluer non seulement la DPIL mais bien entendu les

échanges permanents avec la DAF et la cellule d'aide au pilotage qui font que l'on a un ensemble tout à fait cohérent dans ce dispositif.

Il y a un premier SPSI qui a été approuvé au Conseil d'Administration de février 2012. Il y a eu à examiner en 2015 le SDIA. Il s'agit de procédures réglementaires mais qui sont aussi des procédures de complément et d'évolution dans la stratégie. Cette relance des SPSI portée par la DIE permet de repréciser et de développer certaines choses et de s'adapter bien entendu. Il s'agit d'un établissement vivant, qui bouge et qui évolue en fonction de ses enjeux et de sa politique interne mais aussi de ses enjeux externes. C'est une actualisation importante dans cette année 2019 avant de passer à la Nouvelle Université.

Ce qui est intéressant est de voir comment cela s'instruit dans les axes de politique immobilière. L'ambition de gestion du patrimoine est désormais la question de réhabiter et réhabiliter. Effectivement, le parc et les campus sont remarquables mais il faut travailler tout le temps à rénover mais aussi à réaliser des projets structurants. On est en milieu contraint, la question financière est cruciale dans cette affaire. Quand on parle de 4 euros le m<sup>2</sup> au lieu de 14 euros le m<sup>2</sup> sur du gros entretien renouvellement (GER), cela veut dire qu'il manque 6 millions d'euros. On est sur un sujet de rationalisation des coûts mais aussi de conquête permanente des financements possibles. Les financements possibles sont sur des CPER. Le CPER a baissé de 55% de crédit Etat entre le CPER précédent et actuel 2015-2020. Il voudrait souligner également l'effort des collectivités territoriales qui accompagnent l'Etablissement sur l'ensemble des opérations. Tout cela se traduit par une mutualisation des optimisations des surfaces et sur la question de la durabilité et la soutenabilité financière, dans des logiques de développement durable et de transition énergétique, qui sont des enjeux majeurs.

**Mme HUCHET DE GUERMEUR** indique qu'il y a plusieurs documents qui sont des documents de stratégie immobilière dont le SPSI. Le SDIA a été contractualisé pour une période de 10 ans 2015-2025, il conviendra de le réactualiser. Ces documents sont appelés à être renouvelés assez régulièrement. L'établissement s'est également doté d'un plan pluriannuel d'investissement qui permet de regarder à échéance de 10 ans les investissements et de les planifier. C'est une demande formulée par les services de l'Etat pour qu'il soit possible de regarder la soutenabilité des projets. Tout ce qui alimente ces documents stratégiques ce sont des schémas de site et de pôle. Un certain nombre de grands schémas de sites ont été établis. Pour exemple, le schéma de site de la Lombarderie qui permet de planifier les investissements. On a également un schéma de site en Santé qui permet de venir travailler sur les investissements à réaliser dans les années à venir. Des schémas transversaux que sont le programme énergies-fluides et l'agenda d'accessibilité programmée qui articulent toutes ces procédures. Il y a une nouvelle enquête ministérielle qui se base sur un référentiel technique porté par l'Etat. C'est une nouvelle contrainte intéressante pour les établissements puisque cela permet de mieux maîtriser le patrimoine et de mieux le connaître et de renseigner ainsi un certain nombre de données techniques qui sont essentielles pour la bonne compréhension du patrimoine.

**M KEROUANTON** évoque des points d'actualité et d'avenir sur la façon dont on peut se projeter. Il y a des projets immobiliers structurants et le GER. Il y a toute l'opération campus prometteur qui se termine cette année. Il y a eu des instituts de recherche en santé partiellement financés par le campus prometteur. L'ensemble des travaux va se terminer sur le Tertre et le quartier de la création va être livré en septembre 2019. Puis, il y a eu la signature du contrat d'avenir entre la présidente de la Région des Pays de la Loire et le Préfet sous le regard du Premier ministre qui consacre aussi deux grands projets qui stabilisent et assurent le financement de deux grands projets : la faculté de santé dans le quartier hospitalo-universitaire et le regroupement de l'ensemble des formations scientifiques et technologiques de Saint-Nazaire qui va pérenniser cette question du grand campus technologique de Saint-Nazaire

Il y a des problématiques de subventions, de financement. On parle de la capacité d'autofinancement de l'établissement, pourquoi pas de la Fondation ? Elle vient de lancer un programme spécifique de recherche de fonds pour des opérations très ciblées en complément des autres financements. Tout ce qui apparaît dans les problématiques de financement concerne les gros efforts sur la transition énergétique avec des problématiques de ce que l'on appelle *Intracting*, un retour sur efforts, un réinvestissement des économies. On entend également parler du *Pic 2030*, programme de valorisation autour de la transition énergétique porté en lien étroit avec la CPU par dix établissements français dans

lequel on pourrait élargir si on arrive à monter la négociation avec l'Etat. Il y a des éléments qui tournent autour de la dévolution. Comment est-ce que l'on peut financer autrement que par de pures subventions et comment les évolutions réglementaires permettent de bouger sur ces financements éventuels. De la valorisation, des sociétés filiales, tout cela est à travailler de manière fine.

**LE PRESIDENT** rappelle que ce sujet est important, il est majeur pour l'établissement au vu du nombre de bâtiments, la répartition et la ventilation sur le territoire. La diapositive montre ce qu'il appelle le trépied de réflexion. Sur ces trépieds, il y a trois éléments de réflexion :

- **La dévolution du patrimoine** : Aujourd'hui l'université est locataire et paye la taxe foncière. L'établissement est affectataire et assume toutes les charges du propriétaire sans être propriétaire. S'il est décidé de vendre un bâtiment, il y a 0 centimes d'euros. Des établissements ont eu cette dévolution première accompagnée très largement. Les vagues de dévolution en court sont avec un accompagnement pour le moins très modeste. Une réflexion sur la dévolution, ce que cela veut dire, en termes d'existence sur le territoire, de capacité à travailler avec les collectivités. Il y a une vraie question là-dessus. A été demandé l'an passé, un dossier de pré-dévolution, juste pour instruire. La décision n'est pas encore prise, elle est suffisamment lourde pour qu'il soit nécessaire d'engager un débat unique à la faveur d'un Conseil d'Administration vu l'ampleur du sujet.
- **La valorisation du patrimoine** : En octobre 2017, l'Assemblée Nationale a voté la fin du domaine de la spécialisation qui consacre le fait que les universités ne doivent pas focaliser leurs actions que sur la recherche et la formation. Il est désormais possible dans les bâtiments d'avoir d'autres activités. Pour certains, cela peut être des activités diverses et variées. D'un point de vue politique, ce sont les activités qui peuvent renforcer les actions premières de formation et de recherche.
- **La transition énergétique** : Retour sur investissement lorsque l'on veut économiser de l'énergie. De quelle manière cela peut permettre de payer moins de fluides ? Il y a également un projet de plan d'économie d'énergie des campus 2030 porté par la CPU et l'ancien président du comité de transition écologique et énergétique de la CPU.

Il veut profiter de l'énergie dégagée par les jeunes de la société qui se mobilisent aujourd'hui pour le climat. Au-delà de dire que c'est très bien, les étudiants seraient le meilleur levier pour faire bouger les choses au niveau du ministère pour s'engager dans un modèle de campus exemplaire, de campus durable. Les étudiants sont le meilleur levier dans tous les domaines. Compte tenu de cette dynamique qu'il salue, l'engagement pour le climat avec une action large, il souhaite qu'il y ait une réflexion ensemble sur la manière dont on peut porter ceci pour faire bouger le ministère sur ce qui est proposé aujourd'hui.

Ce sont trois pistes de réflexion, ce n'est pas ce qui est voté aujourd'hui mais c'est une toile de fonds avec des réflexions. Elles seront travaillées ensemble pour bien comprendre les enjeux qui sont très importants. Cette réflexion ce n'est pas dévolution, valorisation, transition énergétique oui ou non de manière distincte mais c'est les trois en même temps, elles se nourrissent les unes les autres, cette réflexion est globale.

**Mme BARON** aurait aimé que l'établissement et éventuellement le Conseil d'Administration marque sa solidarité avec les futures étudiants et les étudiants qui s'engagent aujourd'hui dans la journée de mobilisation pour le climat. Il y a une grande responsabilité vis-à-vis d'eux par l'enseignement et sur l'état de la planète pour leur avenir.

**LE PRESIDENT** affirme qu'il y aura une proposition tout à l'heure. Il aimerait qu'on aille au-delà de la déclaration. C'est très bien que les élus représentants de l'établissement se prononcent mais il réfléchit à un moyen d'aller au-delà et de faire levier.

**M BRUNAT** rejoint ce soutien aux jeunes pour le climat.

Il revient sur le sujet du patrimoine immobilier. Il remercie la direction du patrimoine immobilier et à la direction des affaires financières et à la cellule d'appui d'aide au pilotage. C'est un dossier important à la fois pour les étudiants, la qualité d'accueil et de travail des étudiants mais aussi pour l'ensemble des personnels et leurs conditions de travail. Par rapport à l'ensemble des éléments qui sont apportés, c'est aussi un sujet complexe qui demande des études qui sont assez longues. En tous les cas, cela participe à la sécurité de tous et c'est important de le souligner. Il y a beaucoup d'efforts à faire notamment sur la réhabilitation, la rénovation, les enjeux de transition énergétique mais aussi d'accessibilité pour les étudiants et personnels en situation de handicap. Il espère que l'on fera à un moment un point là-dessus. Ce schéma assume complètement l'ensemble de ces enjeux. A ce titre, le groupe U2020 soutiendra ce schéma.

**Mme DRONNEAU** remercie pour cet outil développé depuis quelques années mis à la disposition qui clarifie et qui surtout prouve la responsabilité prise par l'équipe présidentielle sur la maîtrise nécessaire des enjeux patrimoniaux. Elle voudrait faire un focus sur les efforts collectifs sur le taux d'occupation sur ce fameux patrimoine. Elle constate parfois de véritables batailles rangées pour ne pas mutualiser ou laisser mutualiser certaines surfaces. Elle se retrouve confrontée à une petite difficulté pour pouvoir réserver une simple salle en centre-ville. L'outil est très intéressant mais il ne va pas encore jusqu'au bout de la démarche nécessaire qui serait d'avoir une vision totale en consultation, il y a un effort collectif à faire là-dessus.

Pour revenir sur le soutien à la jeunesse pour la mobilisation pour le climat et par rapport au développement durable. Si les étudiants ne participent pas de manière active, c'est qu'on ne leur permet pas de participer à cette lutte au sein des campus. On peut instaurer des choses simples, comme le tri sélectif. Il est aberrant que l'on ne puisse pas faire du tri sélectif à part juste des petits cartons pour les personnels administratifs ou enseignants quand on voit les poubelles remplies de déchets qui auraient dû être triés. Les étudiants pourront peut-être agir et faire des efforts dans leurs comportements.

Sur la difficulté d'avoir des bâtiments aux normes en termes de coûts énergétiques malgré des rénovations, ce n'est pas toujours à la hauteur et c'est une vraie difficulté.

**M CHOQUET** le message est bien reçu, ils vont travailler sur cette problématique. Il est grand temps de faire des choses.

**Mme LESTIEN** remercie pour ce projet immobilier qui donne à voir par rapport à l'évolution de l'Université. Elle se réjouit qu'aujourd'hui, on approche du but par rapport au campus universitaire sur le site de Saint-Nazaire. Certains en entendent parler depuis dix ans, on arrive à mettre autour de la table tous les acteurs et elle s'en réjouit car il y a une volonté déterminée pour que ce campus puisse se faire, il y a un réel intérêt. Par rapport aux collectivités, c'est vrai, elles ont toujours répondu présentes et sont autour de la table et pourtant elle rappelle que cela n'est pas une compétence des collectivités et que sur Saint-Nazaire, la CARENE, ce n'est pas une compétence primaire, elle n'est pas dictée par la loi. Il y a une véritable volonté politique, l'enseignement supérieur et la recherche est une compétence facultative.

Par rapport au débat sur la NUN, elle pense que lors de ce déménagement, on verra encore plus et on le sent déjà, la volonté de tous les acteurs et entre autres de l'Université sur la notion de filière et de mutualisation que l'on exprimera. C'est le moment ou jamais mais cela existe déjà sur le territoire. C'est une richesse pour le territoire que les acteurs universitaires travaillent en complémentarité et bon vent à ce nouveau site sur Saint-Nazaire pour 2023.

**LE PRESIDENT** remercie la CARENE, il y a de la part du maire de Saint-Nazaire, président de la CARENE, une vraie volonté politique affirmée dès le début de dire que Saint-Nazaire est une ville universitaire avec un campus technologique sillonné de filières initiales et reconnu à l'international avec non seulement des formations de tous niveaux mais également des laboratoires au rayonnement mondial. Il veut également remercier pour la contribution au déménagement et à cette visibilité du site d'Heinlex. C'est un choix politique parce que ce n'est pas une obligation, ce ne sont pas dans les

prérogatives premières. C'est un choix collectif de voir identifier un campus technologique à Saint-Nazaire.

**Mme SAMI** demande si l'on peut voir quel est l'impact des différents bâtiments de l'Université sur l'augmentation des fluides, indépendamment de l'augmentation des surfaces ? Elle a regardé les différentes notations énergétiques des différents bâtiments, il y a effectivement un certain nombre de bâtiments qui sont non seulement très vétustes mais qui en plus au niveau énergétique sont de faibles qualité. La question concerne tous les vieux bâtiments à rénover mais elle concerne également le bâtiment Tertre. Elle aimerait savoir de façon précise, si la rénovation qui a eu lieu a vraiment améliorée la performance énergétique de ces nouveaux bâtiments.

**Mme HUCHET DE GUERMEUR** sur cette question précise, la réponse est oui bien entendu, puisqu'il n'y avait pas de déficience énergétique de la même manière qu'il n'y en a pas sur plein d'autres bâtiments. Par contre, il y a une petite complexité de mise en route de l'immeuble liée à des problématiques de mesures et d'ajustages du bâtiment. Cela s'est couplé avec une problématique que l'on a eu cette année sur des réseaux enterrés qui ont entraîné de grandes coupures de chauffage dont on a eu du mal à détecter la provenance, on sait aujourd'hui d'où cela vient.

**LE PRESIDENT** ajoute que pour répondre à la question de tout à l'heure, 10% des bâtiments concentrent 50% des dépenses de fluides.

**Mme HUCHET DE GUERMEUR** ajoute qu'ils réfléchissent également en termes de gaz à effet de serre. Il est très important de noter que le raccordement au réseau de chaleur urbain nantais a permis de diminuer la consommation de gaz à effet de serre de 50% sur l'ensemble du patrimoine. C'est une donnée sur laquelle l'établissement souhaite communiquer également parce qu'on est vertueux via le réseau de chaleur urbain de la métropole dans ses émissions.

**Mme SAMI** regrette une chose, c'est que c'est un sujet majeur et le fait d'étudier le document, le dossier de regarder de voir s'il y a des différences avec les dernier voté mériterait d'avoir un peu de temps. Elle regrette que ce sujet ne soit pas passé à un autre Conseil d'Administration parce qu'honnêtement avoir les documents en début de semaine lorsque l'on travaille, qu'il y a des cours et d'autres choses prévues, c'est difficile. Elle estime qu'elle n'a pas eu le temps de l'étudier sérieusement, de le maturer pour pouvoir poser des questions. Il ne faut pas dire que c'est les services parce qu'elle ne pense pas que ce soit les services. C'est juste que quand il y a un sujet majeur et que l'on n'a pas le temps de l'étudier, il faut le passer à un Conseil d'Administration suivant. Si ce n'est pas prêt, ce n'est pas la faute des services qui sont surchargés sans aucun doute, elle ne remet pas cela en question.

**Mme HUCHET DE GUERMEUR** sur la question des modifications apportées au document. Le document a été présenté le 13 mars 2018 ici, il a été abondé suite à des échanges avec les services des constructions universitaires du rectorat. Ce sont des abondements qui sont techniques, on l'a amélioré, on l'a enrichie. Le fonds n'a pas bougé, les points fondamentaux d'analyse ne sont pas du tout modifiés, on a enrichi le document des échanges y compris avec la DIE qui validé ce document le 5 mars 2019 d'où le passage à ce Conseil d'Administration.

**Mme TRICHET** souhaite féliciter la technicité et la professionnalisation de tous les services immobiliers, cela l'impressionne de voir le nombre de projets en cours, la charge que cela représente. Il y a des prises de risques qui ne sont pas neutres, ce sont des investissements importants. Concernant la dévolution, il s'agit d'un choix qui est peut être opportun, elle est peut-être moins soutenue maintenant mais on est plus en capacité peut être d'y aller. Dans ces différents choix, les garanties qu'apportent la Région et l'Etat sont vraiment essentielles en termes financiers évidemment mais les garanties sur les projets c'est important d'aller les chercher. Elle suggère que sur les coûts énergétiques, sur les surfaces de recherche, ne serait-il pas possible de faire apparaître dans les dotations aux unités de recherche pour qu'il y ait une prise de conscience que dans ces dotations récurrentes de l'université vers la recherche, il y a aussi un coût énergétique important. Au moins, que les équipes de recherche en prennent conscience et ne sous-estime pas l'investissement de l'Université. Faire progresser cette dotation à l'entretien des locaux qui est de 4euros et qui devrait être dans les 14 euros au m2, elle

impacte la qualité de vie sur le lieu de travail aussi bien pour les étudiants que pour le personnel et c'est un point important à améliorer et à soutenir.

**Mme BOUSQUET** remercie le travail effectué par le service. Sur des sujets liés à la culture, elle sait que c'est très complexe. A propos de l'environnement, la question de l'immobilier, c'est une forte symbolique sur les usages des bâtiments en proximité et avec les publics et la politique croisée que l'on essaye de construire à plusieurs va porter ses fruits. On sait déjà que sur l'environnement, la vie universitaire, la DVE a déjà des programmes autour de l'environnement avec l'implication des étudiants (exemple campus remarquable). Une politique se construit au niveau des campus sur l'ensemble de l'Université et ensuite il y a aura une implication de plus en plus grande de chacun dans cette politique croisée.

**M POUZAIN** deux questions de fonds. La première, rappeler l'importance de l'implication des collectivités parce que les fonds qu'elles apportent arrivent dans un pot commun qui va permettre ensuite de servir de levier auprès de l'Etat et que c'est un appui très conséquent compte tenu du contexte de baisse des dotations d'Etat auprès des collectivités qui doivent être notées. Il faut noter l'importance des actions des collectivités.

Pour revenir sur les propos de **Mme DRONNEAU**, Concernant les taux d'occupation et la bonne occupation des locaux, il rappelle ici en tant qu'administrateur que la mutualisation n'est pas une option mais une obligation. Il faut rappeler cela d'une manière assez ferme aux collègues et cela passe par des outils où l'on met en commun l'ensemble des locaux pour que tous ceux qui font les emplois du temps travaillent sur la même ressource.

Deuxième point, c'est la réflexion par rapport au temps d'utilisation au cours du lundi matin à 8 heures jusqu'au vendredi soir à 18 heures. Il faut rappeler un certain nombre de fondamentaux. Il propose qu'il y ait un indicateur, un taux d'utilisation mais aussi un taux de mutualisation. Il faut que les groupes techniques réfléchissent, lorsqu'on fait de la gestion de projet quand on veut on trouve la bonne définition de l'indicateur pour que l'on puisse mettre ces indicateurs au sein des CPOM pour qu'il y ait des obligations au sein des composantes pour devoir mutualiser les locaux, cela lui paraît être une obligation. Il faut une mutualisation des locaux, des personnels de toutes les catégories et des finances.

Pour la question des déchets, plus généralement de ce qui arrive dans l'établissement et ce qui en ressort. Il faut se poser la question sur l'empreinte écologique dans tous les achats qui sont effectués. Enfin, il faut qu'il y ait un plan contraignant pour que l'on puisse avancer.

Dernier point, la question des locaux ne peut pas être séparée de la question du transport et du logement. Pour exemple, l'IUT de Nantes, site de la Fleuriaye, lorsqu'on regarde la circulation le matin, c'est une circulation astronomique sur le boulevard des européens et ce sont des difficultés pour les étudiants pour arriver à l'heure en cours. L'Université doit voir avec la communauté urbaine pour que le tramway arrive jusqu'à Carquefou en faisant face des oppositions politiques pour que l'on puisse mettre des parkings relais et que l'on puisse travailler correctement avec les étudiants et pas en retard indépendamment de leur volonté. Il doit y avoir une réflexion de fonds qui doit impacté le SPSI.

Concernant l'IUT de Nantes, pour GEA il y a deux dates dans le SPSI qui sont 2019 2021, il n'y a pas de financement en face, si on veut déplacer et installer le département GEA sur le site du recteur Schmitt, il va falloir faire un schéma prévisionnel et mettre des sous en face.

Concernant Saint-Nazaire, on peut se réjouir du regroupement, il faut que les personnels soient impliqués de telle manière à ce que les réticences qui pourraient apparaître puissent être levées.

Enfin, sur le site de la Fleuriaye de l'IUT de Nantes, le site est déjà plein et il faut qu'il y ait une réflexion globale sur tous les travaux parcellaires qui sont à droite à gauche. Il faut se poser la question est-ce qu'il y a des terrains disponibles autour, quels sont les besoins. Il trouve que sur le dossier, il y a une faiblesse.

**LE PRESIDENT** précise que sur le dernier point, bien sûr qu'il y a une réflexion en cours sur l'IUT de Nantes à la Fleuriaye.

**M CHOQUET** revient sur les consommations énergétiques et notamment électriques, il tient à souligner des plaintes des étudiants sur divers campus où des fois il faut venir avec une polaire le matin parce qu'il fait beaucoup trop froid ou alors il fait beaucoup trop chaud et faut être en short et en t-shirt pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions. Sur la BU Santé, le personnel de la BU répond que c'est automatique et qu'ils ne peuvent rien faire. Des fois, en plein hiver, il fait nuit et les lumières sont éteintes ou lorsque la BU est fermée ou il y a seulement Noctambu qui est activée il y a seulement l'espace thèse qui est fermé et là toutes les lumières sont allumées, cela ne sert à rien niveau consommation électrique. Des fois, l'été il fait beaucoup trop chaud, c'est un véritable four de travailler dedans et l'hiver on est obligé d'avoir nos parkas et polaires pour travailler à l'intérieur. Il invite l'Université à revoir la copie concernant certains espaces de vie étudiante.

A propos de la problématique du hall de la faculté de Pharmacie, ils attendent toujours qu'il y ait la réhabilitation de cet espace.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour et 6 abstentions le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'Université de Nantes.**

**Mme DURAND** intervient sur les échanges qui ont eu lieu et de ce qu'elle croit entendre de soutien à la jeunesse dans la rue sur le climat. Elle souhaite revenir avec les administrateurs sur le rôle qu'à le service public de l'éducation nationale vis-à-vis de ces jeunes. Du côté de l'université, il y a des choses à différencier puisqu'elle accueille des étudiants et les responsabilités ne sont pas les mêmes. Du côté du service public de l'éducation nationale, ils ont à faire à des lycéens et des collégiens qui semblent aujourd'hui être très mobilisés pour être dans la rue sur le climat.

Cette mobilisation de jeunes mineurs dans la rue n'est pas soutenue par le ministre et le ministère de l'éducation nationale et ils ont plutôt mis en œuvre un dispositif pour garder les élèves dans les lycées et les collèges. Le ministre **M BLANQUER** a demandé à ce qu'il y ait des débats et des actions menées dans tous les lycées aujourd'hui à partir de 16 heures, heure de la manifestation dans les rues pour que les jeunes soient impliqués sur ce sujet mais dans les établissements.

S'agissant des collèges, les collégiens sont très jeunes et n'ont pas à être dans la rue, ils sont placés sous la responsabilité de leur chef d'établissement. S'agissant des collégiens qui ne seront pas cet après-midi dans leur établissement, les parents seront appelés pour signaler leur absence. Elle entend l'idéal du soutien mais l'éducation nationale a des responsabilités vis-à-vis de ces jeunes.

**LE PRESIDENT** rappelle que les étudiants de l'université sont majeurs pour la plupart. Il n'a pas appelé hier à fermer l'établissement pour ce soutien, mais un message de compréhension a été envoyé aux étudiants. Il a échangé hier avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESRI), le ministère de tutelle est très sensible à cette mobilisation des étudiants, c'est un contexte différent.

**M DUPRE** indique qu'en tant que proviseur d'un lycée nantais, il veut relayer et appuyer l'intervention de **Mme DURAND** du Rectorat. En tant que chef d'établissement d'un lycée avec de nombreux lycéens dont une partie majeurs, le délai a été très court pour organiser un débat dans l'établissement. Sa responsabilité première est la sécurité avant l'instruction et pour cela, la problématique est très différente dans le second degré par rapport à l'Université. On a une responsabilité importante par rapport à la sortie des élèves des établissements scolaires cet après-midi, il représente ici les chefs d'établissements.

**LE PRESIDENT** propose quelque chose de très simple, reconnaître l'engagement des jeunes de ce pays et notamment des étudiants mais ne s'engage pas sur telle ou telle actions.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 33 voix la motion suivante :**

« Le Conseil d'Administration de l'Université de Nantes marque sa solidarité avec les étudiants qui s'engagent dans la journée de mobilisation pour le climat. »

## POINT 10 - APPROBATION DU PROGRAMME D'AUDIT INTERNE 2019

**Mme BERNAULT** précise que sur ce point interviendra **Mme TONNERRE** responsable de la cellule d'aide au pilotage. Elle rappelle que depuis 2017, l'Université de Nantes a décidé de déployer une mission d'audit interne au sein de l'établissement pour à la fois apprécier le déploiement des orientations stratégiques ou opérationnelles de l'établissement et pour évaluer la conformité des processus aux règles qui s'imposent. L'objectif global étant de proposer des axes d'amélioration et de progrès du fonctionnement de l'établissement. Le programme d'audit avait été approuvé en 2018 pour cinq audits. Il s'agit aujourd'hui d'envisager le programme pour l'année 2019.

**Mme TONNERRE** passe rapidement sur le bilan des audits qui ont été réalisés. Il y a le détail des *slides* dans les documents du Conseil Administration et en particulier il y a une page intranet qui est dédiée à l'audit interne. Un bilan quantitatif des audits, on en est sur le programme fin 2017 et 2018, c'est sur un budget de 108 000 euros environ. En termes de méthodologie, ces audits ce sont tous déroulés. L'ensemble des informations se trouve sur la page dédiée sur l'intranet avec notamment la lettre de mission pour chacun des cabinets d'audits et une lettre de remerciements adressée à l'ensemble des collègues interviewés avec les plans d'action avec des actions à court, moyen et long terme. Il y a des cabinets externes qui interviennent mais un rôle d'animation important est piloté par le service et des directions métiers également impactées.

Quelques mots complémentaires de bilan de manière qualitative, on était sur une démarche expérimentale l'année dernière. On voit que ces audits ont plutôt assez bien fonctionné. Les sujets avaient été proposés par les composantes, les pôles et les services centraux. C'était une démarche ascendante on est dans une démarche de conseil et d'amélioration continue et non dans une démarche dite de contrôle, d'assurance. Il y a des sujets assez variés, à la fois sur le plan des finances ou sur le des problématiques organisationnelles et assez en lien avec les sujets d'actualité sur la NUN notamment.

On reste très vigilant sur la charge de travail que ces audits peuvent générer auprès des équipes. Même si ce sont des cabinets extérieurs qui viennent conduire ces audits, il y a une phase de préparation très importante et surtout une phase de mise en œuvre des plans d'action qui peut être assez chronophage. C'est la raison pour laquelle cette année, on va être sur un programme d'audit plus restreint pour donner le temps de mettre en place les plans d'action des audits déjà réalisés.

Perspective 2019 à valider, pour les trois premiers points, on est plutôt sur de la continuité, le suivi des plans d'action. La charte et le guide de l'audit interne avaient été présentés lors d'un précédent Conseil d'Administration, ils sont aussi en ligne. La charte rappelle des grands principes les valeurs et ce que l'on attend des cabinets, des collègues interviewés. Le guide entre dans le détail de la fonction d'audit.

Les sujets d'audit portent sur un nombre plus limité, ce sont quatre sujets qui ont été proposés par les directions ou bien par certaines composantes et sélectionné par le comité d'audit.

- Un audit sur la fonction sureté, fonction jeune qui est nouvelle et l'objectif là est de venir questionner l'efficacité de son organisation actuelle et la capacité à répondre aux problématiques qui peuvent émerger.
- Un audit sur l'IAE Nantes à la demande de la composante qui souhaite avoir un éclairage sur son positionnement, comment peut-elle réfléchir à une stratégie cohérente dans un contexte assez concurrentiel sur le plan de la formation initiale et de la formation continue.
- Un audit sur un sujet organisationnel sur la fonction scolarité à la demande de la secrétaire générale du pôle Humanités pour valider un organigramme cible pour la rentrée prochaine avec les changements de périmètre de pôle qu'il y a eu ces derniers mois.

- Un audit financier sur le circuit des dépenses dans la fonction immobilière et logistique. C'est un circuit assez complexe dans les gestions des dépenses avec de nombreux acteurs à la fissure le terrain en central. L'idée est d'identifier les points de difficulté voire de dysfonctionnement et de voir comment on peut les traiter.

Une *slide* un peu plus méthodologique sur la manière dont on peut envisager de travailler sur les sujets d'audit pour la suite. Un travail sur les processus et les risques aussi. Le Conseil d'Administration s'était prononcé sur une cartographie sur les risques des plans budgétaires et comptables. L'idée c'est de travailler sur ce type de cartographie pour d'autres domaines de l'Université qui ne sont pas couverts. L'intérêt est de mieux piloter les potentiels dysfonctionnements avant qu'ils apparaissent.

Enfin, au-delà des sujets proposés, s'agissant de la composition du comité d'audit, on a un comité d'audit interne et on s'est rendu compte en faisant un peu de *benchmark* auprès d'autres universités qui se sont emparées de cette fonction que l'on pouvait ouvrir le comité. Les universités ayant de l'expérience ont ouvert leur comité à des personnalités extérieures pour donner un regard extérieur. Le COPIL interne a trouvé que c'était une idée intéressante. On pourrait solliciter un inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de siéger à partir de 2020. C'est une proposition que l'on fait, on se laisse un an pour interroger IGAENR pour regarder qui souhaiterait siéger dans ce comité.

**M BROCHARD** indique que lorsque cela avait été présenté en Conseil d'Administration, il avait attiré l'attention sur le fait que cela pouvait être anxiogène vis-à-vis sur les personnels. Est-ce qu'il y a eu une petite enquête auprès des personnels impactés pour savoir comment ils ont ressenti cet exercice d'audit ? La présentation met en évidence que cela peut être chronophage, il y a-t-il eu une estimation du temps que ces audits ont pris sur le temps de travail des collègues ?

**Mme TONNERRE** précise que tout cela est prévu. Les audits se sont déroulés sur 2018 majoritairement donc ils sont encore en train de rédiger sur les plans d'action. On préfère attendre que ce travail soit réalisé pour revenir vers les collègues. L'idée est de faire un retour d'expérience sur l'ensemble des personnels interviewés et l'ensemble des directions ou services impactés. Sur la mesure du caractère anxiogène on a tenté de cadrer au maximum les choses par la charte et le guide et par un *briefing* des cabinets en amont.

**Mme BARON** indique que son homonyme de chez KPMG a précisé que lorsqu'il y avait un auditeur d'un cabinet extérieur, ce n'était pas un audit interne mais un audit externe. Par définition un audit interne ce sont des personnes de la structure. Un audit externe est une prestation de conseil.

**Mme TONNERRE** précise que dans la mise en place de cette fonction audit interne impulsée par la GBCP à la base, on a fait le choix à l'Université de Nantes d'externaliser les audits. **Mme BARON** répond qu'en effet, faire un audit interne avec des cabinets externes c'est novateur.

**LE PRESIDENT** précise que ce n'est pas un audit externe, c'est un accompagnement de méthodologie d'un audit interne pour ne pas solliciter les collègues pour ce travail, c'était cela le choix.

**Mme BARON** indique qu'il y a eu presque 110 000 euros pour ces prestations. Il y a eu plusieurs audits, une dizaine, elle s'est intéressée à un seul celui sur les déplacements. On a dépensé 15 000 euros pour 11 jours, 1000 euros par jour ce sont les prix du marché.

Elle a regardé sur intranet le résultat. Il y a une note en quatre axes, faire des procédures, homogénéiser les procédures, automatiser les procédures et assurer une communication. Elle pense que les collègues auraient pu être en mesure de sortir ces quatre axes pour améliorer la procédure de comptabilisation des déplacements, c'est ce qui est fait tous les jours. On pourrait dire que c'est des banalités, un stagiaire IRA aurait pu faire la même chose.

**Mme SCHLAEPPI** pense que la démarche est extrêmement professionnelle et dire que c'est un travail qui aurait pu être fait par des stagiaires est un jugement de valeur qui lui appartient.

Pour rebondir sur la valeur ajoutée et la plus-value du travail, c'est aussi un travail apprécié par les collègues concernés. On n'est pas toujours en mesure de mettre en place toutes les préconisations qui sont faites dans l'instant. Notamment sur les déplacements on sait qu'on a encore des progrès à faire mais cela peut permettre d'objectiver un certain nombre de choses et en particulier des dysfonctionnements qui dans l'établissement méritent d'être traités. On s'attachera à mettre en œuvre l'ensemble de ces préconisations avec le plus grand sérieux.

**Mme FLEURY BAH** tient à saluer le travail accompli par les services en appui à cette fonction d'audit interne et à saluer le fait que cette fonction audit dépasse finalement le simple audit financier qui est le seul à être imposé règlementairement pour se centrer sur des questions organisationnelles. On sait très bien que ces questions de management des risques, ces questions de contrôle, de gouvernance sont centrales pour le bon fonctionnement d'une organisation et pour les bonnes conditions de travail des personnes qui travaillent dans cette organisation. C'est vrai que la mise en œuvre d'un audit cela nécessite une implication importante des salariés directement concernés par la thématique de l'audit. Il est important que ces questions organisationnelles puissent être évaluées par une activité indépendante et objective. C'est bien la plus-value de l'audit pour aider l'établissement à atteindre ses objectifs principalement au moment où se construit l'université cible donc la majorité U2020 soutient ce programme pour l'année 2019.

**Mme MORERE** indique que la majorité soutient ce programme d'audit 2019 qui vise à promouvoir et à transférer les bonnes pratiques et à évaluer pour mieux renforcer les processus métiers, la valorisation des missions des personnels. C'est en effet un point essentiel puisque les personnels sont impliqués et actifs dans ce dispositif d'audit. C'est une aide au pilotage complémentaire permet de mieux organiser et de mieux maîtriser les activités et ressources des services et de certaines composantes qui en font la demande. C'est un processus ascendant et c'est cela qui est très intéressant dans la démarche.

La mobilisation du service est certes importante mais c'est aussi un indice qui peut mener ensuite à un dispositif de labellisation et à une nouvelle plus-value pour l'établissement en terme de visibilité, de reconnaissance de la qualité du service que l'on propose. C'est le plan d'action construit à l'issue de l'audit qui peut être plus important que le diagnostic réalisé.

**M GUEVEL** pense aussi qu'il faut soutenir ce type de recours à des cabinets extérieurs pour cet accompagnement. Cela coûte mais il faudrait aussi mettre cela au regard de ce que coûte un fonctionnaire. En l'occurrence, dans les réunions parfois fois à 40, ce n'est pas anodin, on le fait pas assez, parce que parfois on ferait aussi bien et plus vite à 20.

Une suggestion concernant l'audit de la scolarité, ce qu'il a pointé durant les GT Gouvernance NUN, il observe qu'il y a une disparité de fonctionnement en scolarité qui questionne. Les actes sont les mêmes partout, certes il y a un effet site à prendre en compte mais il y a surtout un effet usage. Les usages c'est parfois le fruit de l'histoire et l'histoire parfois de ce point de vue a des effets avec lesquels il faudrait un peu rompre. Il pense qu'il faudrait l'étendre, leur donner missions d'aller voir ce qu'il se fait pour voir quel modèle serait le plus vertueux et le plus adapté aux étudiants, car c'est avant tout un service de proximité à organiser pour les étudiants.

**Mme OBLE** s'interroge sur comment va se dérouler l'audit et sur quels critères ? Quelle est la plus-value de faire appel à des cabinets extérieurs ? Elle s'interroge car il est précisé que sur les points importants, il y a un accompagnement des cabinets dans la compréhension des sujets de l'établissement. Effectivement, en interne on est plus à même de comprendre ce que veut l'établissement. Et il est inscrit également des difficultés à identifier des sujets d'audit pertinents. Cela l'a interrogé sur la plus-value, elle trouve plus intéressant de faire appel à quelqu'un de l'extérieur comme un inspecteur de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche dans le comité d'audit interne ce qui aurait permis d'avoir les deux, un regard extérieur tout en étant centré sur des problématiques internes.

**Mme TONNERRE** précise qu'en effet, c'est l'idée d'intégrer un personnalisés extérieure c'est d'ouvrir davantage et de prendre de la hauteur par rapport au sujet, c'est vraiment cette démarche. Sur le déroulement de l'audit, elle invite à consulter le guide de l'audit interne qui est vraiment assez complet.

**Mme SAMI** ajoute qu'il ne faut pas prendre mal ce qu'a dit **Mme BARON**. Elle reprend ce qui a été fait sur l'audit sur le fonctionnement de la CPCA et du CA. A la fin on a eu comme résultat quelque chose qu'on disait tous depuis un certain nombre de mois. Quelque fois, on peut s'interroger non pas sur la pertinence d'avoir un audit, interne ou externe mais sur ce qu'on a utilisé comme cabinet pour faire cet audit.

Elle revient sur ce que voulait dire **Mme BARON**, on s'est focalisé sur le stagiaire mais ce que **Mme BARON** demandait c'est pourquoi est-ce qu'on ne fait pas appel à des extérieurs à l'université mais qui ont la connaissance suffisante de l'université, cela peut être par exemple un inspecteur du ministère. En plus, elle pense que cela a probablement rajouté une grande charge de travail pour les services, ce sont les moyens utilisés qui posent question.

**Mme TONNERRE** précise que ce n'est pas n'importe quel cabinet, il y a dans chacun cabinet une personne décidée qui travaille avec l'université de Nantes et qui vient réaliser les audits donc elle acquiert des connaissances sur l'enseignement supérieur d'autant plus que ces cabinets ont l'habitude de travailler avec le ministère et les établissements supérieurs et c'est pour cela qu'on les a choisis.

**Le Conseil d'Administration avec 26 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention le programme d'audit interne 2019.**

## **POINT 12 - APPROBATION DE LA DEMANDE D'ACCREDITATION DE LA CAPACITE D'ADDICTOLOGIE CLINIQUE POUR L'UFR MEDECINE**

**M AVERTY** évoque dans un premier temps une demande d'accréditation pour médecine d'une capacité en addictologie clinique. C'est une formation que l'on souhaite reconduire puisqu'elle existe déjà à partir de la rentrée 2019, c'est une formation sur deux ans qui se fait en partenariat avec l'Université d'Angers et de Tours. Ce diplôme a eu un avis favorable de la CFVU, les dossiers sont prêts à être remontés au ministère pour instruction et validation.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 31 voix pour la demande d'accréditation de la capacité d'addictologie clinique pour l'UFR de médecine.**

## **POINT 13 - APPROBATION DE LA DEMANDE D'ACCREDITATION DE LA MENTION DE LICENCE PROFESSIONNELLE D'AGRONOMIE POUR L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON**

Pour la seconde demande d'accréditation, elle concerne l'ouverture d'une licence professionnelle en agronomie à l'IUT la Roche-sur-Yon en partenariat avec un établissement de la Roche-sur-Yon. Une demande d'ouverture pour septembre 2020, on s'y prend en avance parce qu'il y a une forte demande du monde socio-économique sur cette licence avec des contrats d'alternance à la clef. Les personnes avec qui on travaille ont demandé à avoir le soutien de l'établissement pour pouvoir se mettre en ordre de bataille pour proposer dès la rentrée 2020 des contrats d'alternance pour tous les étudiants. La CFVU a émis un avis favorable en décembre dernier.

**Mme OBLE** précise qu'il y a un certain nombre de personne qui se reconvertissent comme chef d'exploitation, notamment dans le maraichage en biologique. Est-ce que cette partie bio est prise en compte dans cette formation ?

**M AVERTY** répond que c'est trop technique sur le contenu même de la formation. La CFVU regarde la pertinence, sur la qualité du dossier. Elle ne rentre pas dans le détail des contenus UE par UE, c'est aussi de la responsabilité des composantes.

En réalité, cette licence n'existe qu'à un seul endroit, à Brest. Les étudiants sont obligés de faire les allers retours entre Brest pour la suivre et leur lieu de stage plutôt en Vendée, donc c'est une

collaboration avec l'Université de Brest pour pouvoir assurer une proximité géographique pour les étudiants.

**Mme SAMI** précise qu'il s'agit d'une alliance avec l'Université de Brest et un lycée privé et pour information, l'habilitation de cette licence professionnelle a été demandée il y a quelques années mais l'université ne l'a pas ouverte à cause des moyens constants. C'est quelque chose que l'on aurait pu ouvrir directement dans le public.

**M AVERTY** répond qu'effectivement, on n'avait de toute façon pas les forces en interne pour créer une licence dans ce secteur-là seul sans s'associer avec un établissement dans le domaine agricole.

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour la demande d'accréditation de la mention de licence professionnelle d'agronomie pour l'IUT de la Roche-sur-Yon.**

#### **POINT 14 - APPROBATION DE LA REPARTITION DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES 2019**

**M AVERTY** comme chaque année, il y a le bilan de l'année 2017-2018. Il y avait une réforme du fonctionnement du FSDIE avec une clarification des critères, une refonte du circuit de traitement des demandes. Il y avait des demandes instruites au niveau des composantes ou central ce qui posait des problématiques au niveau des étudiants qui ne savaient plus comment s'organiser.

Cela posait également des problématiques aussi dans les composantes parce qu'on devait mettre des ressources à disposition pour instruire des dossiers sans avoir toujours les compétences et cela a permis d'améliorer la visibilité du fonds. Le bilan sur une année de mise en œuvre est positif.

Il y a la répartition des dépenses telles qu'elles ont été faites avec une ligne particulière de l'aide sociale d'urgence au CROUS. On délèguait cette enveloppe qui fait partie de ce que doit faire le fonds au CROUS puisque le CROUS a aussi une aide sociale d'urgence. L'Université de Nantes participe à cette commission, l'idée était de tout regrouper. Sur les 40 000 euros tout n'a pas été dépensé (15 000 euros dépensés). En accord avec le CROUS, pour la réparation des fonds 2019, il a été décidé de ne pas reconduire cette ligne financière puisque finalement le delta entre ce qui a été donné l'an dernier et ce qui a été dépensé et reconduit au niveau du CROUS pour participer à l'aide d'urgence. 25 000 euros vont servir à l'année prochaine pour l'aide d'urgence.

Sur la répartition 2019 prévue, il y a les différents montants. La ligne des 40 000 euros n'apparaît pas ici ce qui a permis d'augmenter la dotation que le fonds de subvention aux initiatives étudiants à 267 200 euros. Il y a une partie destinée au financement des organisations représentatives étudiantes. Le fait d'avoir des étudiants qui siègent dans les différents conseils permet une prise en charge par l'établissement. Sur le fonds de subvention, il est destiné pour une grande majorité à la commission qui examine et statue sur les différents projets et une autre partie vers les conventions annuelles avec les organisations étudiantes sans passer par des appels à projets. Sur des actions récurrentes, passer par des conventions annuelles permet de simplifier les choses pour tout le monde.

**Mme OBLE** demande si les étudiants dans l'urgence ne risquent pas d'arrêter l'Université avant même de demander l'aide sociale du CROUS ? Peut-être faut-il se poser la question de la prévention de l'échec. On doit amener les publics qui sont infra-bac à de la formation et on s'aperçoit que les jeunes qui sont dans une urgence alimentaire vont refuser l'entrée en formation pour prendre des missions d'intérim.

**M AVERTY** indique qu'effectivement on peut avoir cette problématique. On a à faire à un public adulte à un moment donné quand l'adulte ne vient plus, c'est très difficile de savoir pour quelle raison il ne vient pas. Cela fait aussi partie des axes de développement dans le cadre du projet Neptune puisqu'a été prévu de renforcer le suivi des étudiants et en particulier au début de leur cursus car c'est souvent là que cela se joue.

Les services sociaux, le centre de santé suit tous les étudiants et pour préciser ces commissions, il voit bien qu'il y a des étudiants en extrême de précarité. L'aide d'urgence est faite pour répondre à un besoin très rapide d'un étudiant et de voir comment on peut l'accompagner.

**M GUEVEL** indique qu'en 2018, a été dépensé à peu près 20 000 euros est-ce qu'on se limite à cela ou bien est-ce qu'avec cela on répond à toutes les demandes ?

**M AVERTY** répond que normalement il y a 40 000 euros attribués, 15 000 euros dépensés et à cela s'ajoute d'autres aides. Cela montre que l'on a pu répondre largement à l'ensemble des demandes sinon on l'aurait maintenue à hauteur 40 000 euros comme les années passées. C'est récurrent de ne pas atteindre ce montant.

**Mme SAMI** indique que chaque année on se pose la même question à savoir comment s'assurer que la publicité de ces aides est faite ? Globalement, un grand nombre lâchent tout simplement. Elle pense qu'il y a un grand nombre qui ne savent pas que cette aide existe. Pas plus tard qu'hier, il y avait un étudiant de Master qui lui a dit qu'il n'avait pas pu venir parce qu'il a été mis à la porte de son logement qu'il n'a pas payé. Il n'était pas au courant qu'il y avait une possibilité de demander au CROUS. Comment faire pour que les étudiants soient au courant ? Qu'est-ce que le CROUS fait ?

**LE PRESIDENT** indique que cela est une constante. Un tiers savent, écoutent et font et un tiers passe complètement à côté et ce sont eux qui en ont le plus besoin. C'est valable dans tous les domaines y compris dans le domaine de la santé.

**M CHOQUET** pense qu'un papier explicatif ou un petit rappel lors de chaque inscription en début de l'été peut être fait. Il pense aussi que la démarche doit venir aussi de l'étudiant en lui-même, il faut qu'il cherche.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 33 voix la répartition du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes 2019.**

#### **POINT 15 – APPROBATION DE L'ADHESION DE L'UNIVERSITE DE NANTES AU GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE (GIS) ETUDES IRLANDAISES : RESEAUX ET ENJEUX (EIRE) ET DE LA CONVENTION DE CREATION**

**M GRASSET** indique qu'il s'agit ici d'un GIS intitulé *Etudes Irlandaises: Réseaux et Enjeux*. Il y a quatre objectifs :

- Faire du réseau, il y a beaucoup de chercheurs qui travaillent dans beaucoup d'établissements très différents mais qui ont des centres d'intérêts communs.
- Développer le partenariat en France et à l'international, deux établissements irlandais sont impliqués dans ce GIS.
- Organiser des manifestations scientifiques
- Susciter et encourager la recherche doctorale et la formation

C'est pour une durée assez courte de deux ans à compter de la signature de la convention. L'ensemble du dossier a été présenté à la commission recherche du mois de janvier. Il y a le détail de l'ensemble du projet sur le *PowerPoint*. Il rappelle qu'au niveau de l'université, cela concerne un laboratoire et plus précisément une enseignante chercheuse du laboratoire le Centre recherche sur les Identités, les Nations et l'Interculturalité (CRINI). Le laboratoire paye le ticket d'entrée qui est de 500 euros, cela a été validé par le laboratoire. L'ensemble du projet est géré au niveau de l'université de Rennes 2, la commission de la recherche a approuvé à l'unanimité. Il ne comprend pas vraiment pourquoi c'est un sujet qui remonte jusqu'au Conseil d'Administration.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour l'adhésion de l'Université de Nantes au groupement d'intérêt scientifique *Etudes Irlandaises: Réseaux et Enjeux (EIRE)* et de la convention de création.**

## POINT 16 - APPROBATION DE L'ENTREE AU CAPITAL DE LA SAS FRANCE ENERGIES MARINES

**M BROUSSE** précise que l'Université était adhérente d'une association qui était France Energies Marines financée par le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Il s'agit essentiellement des énergies marines renouvelables et de la recherche et développement en partenariat avec des industriels. On a à peu près 250 000 euros de contrat que l'on récupère chaque année dans les laboratoires. L'Université était membre de l'association depuis 2015. L'Etat a souhaité que France Energies Marines change de statut et passe d'association vers un institut pour la transition énergétique (ITE) sauf que la formule choisie par l'Etat est une SAS. La SAS a été créée le 14 décembre 2018 avec six actionnaires fondateurs et d'autres actionnaires sont pressentis pour rentrer au capital et à l'actionnariat. Dans les établissements publics, il y a l'Université de Nantes, des partenaires privés et les régions. Finalement, cela ne va pas changer énormément les choses pour l'établissement qui paye déjà 10 000 euros de cotisation par an pour en récupérer 250 000 euros. On a un apport au capital pour 2019 de 15 000 euros mais compte tenu du dossier préparé pour l'agence française de financement de la recherche (ANR), l'établissement a des chances d'avoir cet investissement remboursé, même s'il n'est pas énorme. Les retours c'est le financement par France Energies Marines de la mise à disposition des coûts d'accès aux infrastructures de recherche et des coûts d'encadrements des doctorants et des post doctorants. Le fait de rentrer dans l'actionnariat permet aussi de participer au pilotage scientifique de cet ITE avec la connaissance des thématiques de recherche proposées par les différents partenaires. Sur la propriété intellectuelle qui est un sujet qui lui est cher, il pense que l'Université ne s'engage pas à grand-chose étant donné ce qui s'est passé jusqu'à présent dans France Energies Marines. On s'arrange pour bien sûr protéger le pays en amont des projets dans lesquels on intervient.

La proposition c'est d'approuver l'entrée de l'Université au capital de cette SAS France Energies Marines à hauteur 15 000 euros. Pour information, il a eu un courriel du principal interlocuteur qui interagit avec France Energies Marines qui a repéré déjà dans les propositions de projets amont cinq ou six thématiques sur lesquelles les laboratoires de l'Université sont susceptibles d'intervenir.

**M JAOUEN** indique que dans ce domaine en pleine évolution des énergies marines renouvelables, ils apportent leur soutien dans ce processus de conventionnement avec l'Etat qui va permettre à France Energies Marines d'obtenir sa labélisation ITE qui nécessite au préalable cet adhésion à cette forme juridique de SAS. Les engagements de l'établissement paraissent tout à fait équilibrés et raisonnables au regard des retours attendus. On le disait tout à l'heure, 250 à 350 000 euros par an pour l'établissement mais aussi pour la filiale Capacités. On a pu mesurer la semaine dernière, la remarquable dynamique de l'établissement autour de la thématique mer et du littoral mettant à la fois la recherche de haut niveau et au niveau partenariale. Plusieurs laboratoires sont ici concernés, sciences pour l'ingénieur, sciences humaines et sociales, peut être également de la biologie plus tard avec une perspective pour l'établissement d'accroître sa présence sur la programmation européenne via France Energies Marines.

Aujourd'hui, 11 des 17 thématiques de France Energies Marines impactent les laboratoires de l'Université de Nantes. C'est un avis très favorable.

**Mme OBLE** précise que ce qui la gêne c'est le passage du statut d'association à SAS. Effectivement les énergies marines renouvelables est un secteur à très fort potentiel. Ceci dit, cela soulève des questions en termes d'environnement et cela rentre aussi parfois en conflit avec d'autres secteurs professionnels comme par exemple la pêche.

Sa problématique c'est d'être sûre que l'éthique de la recherche ou la neutralité de la recherche sera bien prise en compte dans une SAS qui peut parfois être sûr de la rentabilité et pas forcément sur des questions environnementales.

**M BROUSSE** rappelle que ce n'est pas l'université qui a demandé cela c'est le Premier ministre. Ensuite sur l'implication des laboratoires sur les projets, il pense qu'ils ont déjà fait l'exercice quand France Energies Marines était une association. Il y a des projets pour lesquels l'université n'est pas allée justement parce qu'ils ne souhaitaient pas travailler avec certaines entreprises. Cela dépend des chercheurs qui sont extrêmement vigilants là-dessus, tout secteur confondu.

**M JAOUEN** précise que les équipes au sein de l'Université sont parfaitement armées sur ces questions notamment de planification des espaces maritimes et sur les enjeux sociaux-économiques liés aux France Energies Marines.

**Mme SAMI** est d'accord avec ce qu'a dit **Mme OBLE**. Tant que c'était une association on pouvait rebondir sur les projets sur lesquels on s'investit ou pas. Là, on choisit peut-être les projets mais n'empêche qu'ils ont quand même le label Université. En s'engageant dans la SAS et en étant actionnaire, indirectement ou directement, l'Université cautionne tous les projets financés ou mis en œuvre par la SAS.

**M BROUSSE** n'est pas tout à fait d'accord parce que lorsqu'on est au conseil d'administration d'une SAS on peut également notifier sa désapprobation par rapport à des orientations politiques qui sont prises. C'est ce que l'on fait régulièrement au nom de l'université dans la Société d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) par exemple quand il lui arrive de ne pas être en accord avec ce que propose la SAS SATT Ouest valorisation et il en sera de même avec France Energies Marines.

**Mme SAMI** est d'accord sur ce point mais il y a un certain nombre de projets et choses sur lesquels elle n'est pas d'accord. Les projets passent quand même au conseil d'administration parce qu'elle est minoritaire. Quel est le poids de l'Université pour répondre à toute la SAS ? Elle pense qu'il n'est pas suffisant pour pouvoir arrêter.

L'autre point, pour revenir sur la propriété intellectuelle, il semble avoir lu quelque part que l'Université n'avait plus la propriété intellectuelle des projets qui sont fait pas la SAS.

**M BROUSSE** précise que c'est comme ce que l'on fait pour l'IRT. L'idée c'est d'avoir un bon pilote à la valorisation de l'Université qui fasse en sorte que la propriété intellectuelle soit protégée en amont.

**M POUZAIN** indique qu'il s'agit d'un sujet sensible dans le sens où il y a un potentiel mais cela ne va pas forcément s'organiser comme ce que l'on souhaiterait parce qu'on n'est pas le seul partenaire autour de la table. La question de la propriété intellectuelle est effectivement importante. La propriété industrielle, lorsqu'on n'était pas armé contre la SATT, il était souvent difficile de mener cette propriété intellectuelle à bout. Le fait que l'on ait des conseillers cela a permis à l'IUT de déposer des brevets. On a touché de petites contributions en tant qu'inventeurs mais il faut noter que ce n'est pas un problème si simple que cela, c'est un sujet compliqué.

Il indique qu'on les oblige à une structuration qui permet de récupérer un certain nombre de choses. Il souhaite s'abstenir sur ce dossier parce que sur le fonds on est d'accord sur beaucoup de choses par contre il met un point d'alerte et de vigilance qui doit être porté.

**M BROUSSE** précise qu'il est bien évident qu'ils ont mesuré les points évoqués. Le risque zéro n'existe pas et finalement en rentrant dans la SAS, c'est le meilleur choix qu'ils ont pu trouver en accord avec d'autres universités que l'on peut voir listées sur la présentation. Ce n'est pas une décision de l'université mais c'est une décision collective avec d'autres établissements. Il remercie à ce sujet, **M BRIOLET** et **M THEBAUD** qui ont dû avoir une réactivité extrêmement forte par rapport à ce dossier.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour, 2 contre et 4 abstentions l'entrée au capital de la SAS France Energies Marines.**

## **POINT 17 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'UNIVERSITE DE NANTES**

**Mme BERNAULT** Cette présentation fait écho à l'intervention du **PRESIDENT** en début de séance s'agissant des relations avec les établissements associés et en l'occurrence avec l'Ecole du Design. L'Ecole du Design est associée à l'Université depuis 2017 et depuis 2016 le **PRESIDENT** de l'Université est membre de droit du Conseil d'Administration de l'Ecole de Design. Il s'agit d'inscrire dans les statuts la réciprocité à savoir que le ou la directeur(ice) de l'Ecole Design Nantes Atlantique est invité(e) permanent(e) du Conseil d'Administration au même titre que le directeur de l'Ecole Centrale également

associé à l'établissement comme cela a été voté il y a quelques semaines. La modification porte simplement sur ce point.

**Mme CHENE** précise que puisque **LE PRESIDENT** siège également de l'école de Design et sur la continuité de ce qui se passe avec les établissements plus généralement, il souhaite rappeler l'axe Design que l'on connaît peu encore qui est vraiment la démarche par les usages est intéressante de faire pénétrer dans l'établissement tant pour l'aspect pédagogique que pour l'aspect recherche.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour la modification des statuts de l'Université de Nantes.**

#### **POINT 18 - APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON**

**Mme BERNAULT** tient à remercier **Mme LE SAEC** qui a produit un tableau qui se trouve sur *Prodoc* qui permet d'identifier les évolutions entre le texte initial et le texte soumis au vote. Les modifications sont de deux types. Il y a les modifications formelles, de structuration et d'articulation entre les statuts et le règlement intérieur et les modifications sur le fonds, il s'agit essentiellement d'une évolution de la composition de différentes instances pour renforcer notamment la présence des représentants des personnels ou des étudiants dans les différentes instances. Elle souligne simplement que ces documents ont été approuvés à l'unanimité par le conseil de direction, la commission des personnels et le conseil de l'institut de la Roche-sur-Yon.

**M GUEVEL** indique que ce qu'il a pu observer c'est qu'ils ont fait un gros travail avec une dynamique et mobilisation interne étendue. Il s'agit d'un travail de précision assez remarquable. Pour s'être déjà lancé dans cet exercice-là, il perçoit qu'il y a vraiment eu un travail collectif intéressant. Avec la création de la NUN et des pôles, il va falloir remettre à plat la composition des instances dans les composantes. Ils ont un conseil de département qui est une assemblée générale, il s'agit d'un niveau d'organisation élevé et figé. Fort heureusement, dans les statuts il n'y a pas de rythme de réunion affiché. Il trouve cela un peu étonnant dans le timing et que cela arrive maintenant devant le Conseil d'Administration.

**Mme BERNAULT** indique qu'en effet, chaque composante pourra s'intéresser sur sa manière de fonctionner dans le cadre de la NUN. On peut se dire là que l'IUT le fera sur une base réfléchie et il peut-être adaptera l'année prochaine son mode de fonctionnement.

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour les modifications des statuts de l'IUT de la Roche-sur-Yon.**

#### **POINT 19 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA FONDATION DE L'UNIVERSITE DE NANTES**

**Mme DE CHARRETTE** indique que le point qui va être présenté est un point sur la modification statutaire qui encadre l'organisation et la gestion de la Fondation. C'est une fondation partenariale créée en 2011 avec des statuts de Fondation partenariale avec une durée limitée à cinq ans. Pour pouvoir prolonger l'activité de la Fondation pour cinq ans jusqu'en 2020, grâce à cette prorogation cela permet de continuer l'activité. Aujourd'hui, dès que l'on intègre un nouveau fondateur, on se doit de modifier les statuts et de les présenter au Conseil d'Administration et de les publier au Journal Officiel. La Fondation a accueilli l'année dernière Nantes métropole comme fondateur, la Fondation accueille désormais la Région comme membre fondateur et pour cela, les statuts doivent être modifiés. Cette approbation est évidemment un élément important pour la Fondation.

**LE PRESIDENT** ajoute que cela doit passer formellement au Conseil d'Administration. La Fondation permet d'accompagner la dynamique de l'établissement. La Région Pays de la Loire apparaît comme le troisième membre fondateur de la Fondation.

**M GRASSET** indique qu'il s'agit d'une excellente nouvelle de savoir que la Région est membre fondateur. On ne peut qu'en être heureux.

**Mme OBLE** demande si la Fondation peut aussi soutenir des projets ? Elle accompagne des docteurs qui ont parfois des projets de recherche ou de création d'entreprises et elle souhaite savoir si la Fondation pourrait aussi les soutenir ? Est-ce qu'ils peuvent à ce moment-là prendre contact directement avec la Fondation ?

**Mme DE CHARRETTE** répond qu'ils sont là pour cela. Aujourd'hui, sur les 7 millions d'euros collectés, 60% sont dédiés à la recherche et en particulier pour des postes de docteurs, de post-docs à la condition que cela entre dans l'objet de l'université.

**M CHENE** ajoute qu'effectivement, c'est intéressant de voir que c'est une dotation de 300 000 euros, c'est un élément important mais c'est l'aspect financier. Pour revenir sur ce qu'on disait sur Capacités et la Fondation, c'est aussi tout le rayonnement qu'apporte ces organisations auprès du territoire pour mieux faire connaître l'université et donc incidemment avoir des contrats et tout ce qui pourrait en suivre.

**Mme BERNAULT** revient sur ce point, elle indique que sur la durée, ce qui était proposé c'était une durée sans durée déterminée. Il se trouve qu'en termes de calendrier, on ne peut pas passer immédiatement à cette étape puisque pour mémoire, la fondation a été créée en 2011 pour une durée de cinq ans et prolongée pour une autre durée de cinq ans jusqu'en 2021. Autrement dit, l'échéance c'est 2021 et c'est à ce moment que les fondateurs et donc aussi le Conseil d'Administration, en l'occurrence de la NUN, en 2021 auront à se prononcer sur la durée de la Fondation et à choisir entre une nouvelle durée déterminée ou une durée indéterminée. La proposition ici est de rappeler que la durée c'est jusqu'en 2021 et en 2021 il y aura à nouveau à se prononcer.

**LE PRESIDENT** précise que cette évolution est liée au fait que l'on ait reçu un mail du Rectorat à minuit cette nuit pour demander cette modification.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité avec 32 voix pour la modification des statuts de la Fondation de l'Université de Nantes.

## **POINT 20 - APPROBATION DES TARIFS ET DES CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION DU SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)**

**Mme BERNAULT** indique qu'il y a les tarifs à approuver et en plus un point technique en annexe relatif aux conditions générales d'inscription du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives. Il s'agit simplement d'inscrire clairement les modalités d'inscription simplement pour pouvoir permettre l'exonération ou le remboursement des étudiants concernés.

**Mme HAROUET BRANCHEREAU** indique que sur le point des tarifs, dans la convention il n'y a pas de date de fin sur une des conventions concernant le SUAP. Est-ce que ce sera les mêmes tarifs pour la NUN ou pas ?

**Mme BERNAULT** répond s'il n'y a pas de limite dans le temps.

**Mme HAROUET BRANCHEREAU** demande s'il y aura un cadrage différent des tarifs lorsqu'il y aura un cadrage de contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) ?

**M AVERTY** répond que pour le moment, il n'y a pas de décret. Les problématiques sur les tarifs sur SUAPS est un débat qu'il faudra avoir et qui n'est pas uniquement lié à la CVEC. C'est aussi lié à ce que l'on met en place à l'Université de Nantes dans le domaine sportif pour l'ensemble des étudiants et personnels. Ce débat va avoir lieu de toute façon. On a acté cette année de reproduire le même modèle puisque globalement on n'avait aucune information mais il est évident que pour la rentrée prochain il y aura des positions de prises.

**Mme OBLE** indique que sur la valorisation d'acquis d'expérience (VAE), il faut rappeler que c'est un très bon dispositif. Elle est navrée que cela soit si peu utilisé notamment sur les niveaux L3 M1 et M2 voire

Doctorat. Elle rappelle qu'il y a une possibilité de prises en charge pour les demandeurs d'emploi à hauteur 1 400 euros.

**M AVERTY** est tout à fait d'accord, ils ont structuré l'établissement justement pour être en mesure de répondre à la demande. On va maintenant sur des temps de traitement des dossiers qui sont redevenus normaux, il faut maintenant que les demandes arrivent.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 30 voix pour et 2 contre les tarifs et l'annexe relative aux conditions générales d'inscription du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives.**

**M POUZAINT** indique que *France compétences* qui est le nouvel organisme vient de voter des tarifs. 70% des tarifs sont passés il faudra vérifier notamment sur les licences professionnelles que ces tarifs votés sont en conformité avec les recommandations générales sinon on serait hors la loi.

**LE PRESIDENT** indique que le bureau de la CPU a rencontré le cabinet du ministère du travail pour bien vérifier que l'on avait pas une minoration étant établissement public. On l'a vu à certains endroits donc, ici il est d'accord, il faut bien vérifier tout cela.

## **POINT 21 - APPROBATION SUBVENTIONS ACCORDEES AUX PARTENAIRES DU PROJET NEXT**

**Mme BERNAULT** indique que l'Université de Nantes est le porteur de l'Isite NExT qui assure la gestion administrative et financière et donc notamment dans le cadre des appels à projets des fonds ont vocation à être versés aux partenaires et au-delà de la somme de 100 000 euros cela suppose un accord exprès du CA. Ici concrètement, ce sont des versements qui interviennent dans le cadre de réponse à appels à projets, sur des Clusters de Recherche Intégrée, sur les projets de recherche interdisciplinaires et sur NExT Junior talents et les bénéficiaires en sont donc l'Inserm, le CHU, Ifsttar et le CNRS.

Il s'agit d'approuver ces versements de subventions.

On aura l'occasion de revenir en Conseil d'Administration pour revoir le plafond de la délégation accordée sur ce point au président pour faciliter ce type de versement, ce sera un point soumis à discussion.

**Mme OBLE.** Il y a beaucoup d'appels à projets dans le domaine de la santé, beaucoup sont en anglais, certains sont clôturés. Ce qu'elle aimerait c'est qu'on explique comment cela fonctionne. Quand est-ce que ça débouche sur des appels à candidatures et ou seront diffuser les offres d'emplois ? Est-ce que l'on va recruter ? Elle a du mal à comprendre l'articulation.

L'Université de Nantes a remporté l'Isite, quelle est l'articulation avec les deux autres universités ?

**LE PRESIDENT** répond aucune au niveau gouvernance, une initiative d'excellence, une initiative sciences innovation territoire économie c'est la même chose si ce n'est qu'il y en a un qui est sur un plus petit périmètre et en lien avec le territoire. Il y a deux engagements :

- Le premier, c'est la science au sens large ça peut être aussi de la pédagogie, de la vie étudiante, de l'international, de l'innovation.
- Deuxième engagement rapprocher les acteurs pour décloisonner entre une grande école, une université et en l'occurrence ici un organisme de recherche national et un CHU.

Les deux sont intimement liés, ce n'est pas une super ANR qui permettrait à des établissements de bénéficier des fonds dans valoriser le rayonnement de l'Université de la NUN. Quand un partenaire reçoit des fonds, il s'engage à valoriser la NUN.

**M GRASSET** indique que la quasi-totalité des projets sont des projets sur la santé du futur. Cela s'explique par le fait qu'au début du lancement de l'initiative, l'engagement de central n'était pas clair et donc on n'avait pas la capacité à fédérer l'ensemble des laboratoires autour de l'industrie du futur. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, il y a un équilibre beaucoup plus clair entre les axes fédérateurs de l'Isite NExT.

**Mme SAMI** s'est rendue compte en lisant l'exposé des motifs que finalement ils doivent voter des montants de subventions avec des explications sur des projets approuvés sans qu'ils n'aient strictement aucune information sur le projet en question. Elle aurait bien aimé avoir des informations sur les projets en question. Comment se sont fait les choix ? Est-ce qu'il y a eu un comité de sélection ?

**LE PRESIDENT** comprend et c'est toute la construction qu'ils veulent revoir dans la NUN de décisions qui sont une somme de décisions alors qu'il y a un conseil scientifique, des instances spécifiques pour avancer sur ce appels à projets, là on est obligé de travailler avec l'existant et notre code. Ici on doit prendre un décision budgétaire puisque cela dépasse le plafond. Ce n'est pas le rôle d'un conseil d'Administration de rentrer dans l'analyse scientifique. Il veut simplifier cela et faire en sorte que ce soit des scientifiques qui s'occupent du label scientifique. Le Conseil d'Administration est là sur la stratégie.

**Mme SAMI** demande est ce que tous ces projets sont passés à la commission de la recherche de l'Université ?

**M GRASSET** répond que le comité scientifique qui est de dimension nationale à reconnaissance internationale a fait le job et a sélectionné avec un taux de sélection très fort ces projets. On doit reverser une partie des budgets de ces projets sur les établissements partenaires. La commission recherche ne regarde pas ces projets pas plus que les projets de l'ANR. Le programme NExT est un programme parmi d'autres qui est là pour financer la recherche et pas seulement la recherche et ce n'est pas le job de la commission de la recherche d'aller donner un avis sur un comité scientifique de niveau international qui la fait à sa place, chacun son rôle. Ce ne devrait pas venir au Conseil d'Administration, il faut trouver une autre solution.

**M AVERTY** indique qu'au niveau de la CFVU, il informe les membres des appels à projet qui sorte mais c'est pareil ce n'est pas cette instance qui étudie ces appels.

**M POUZAIN** indique qu'en tant qu'administrateur, ce qui l'intéresse c'est de savoir comment les frais de structures sont pris en charge par tous les projets de recherche.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 30 voix pour et 1 abstention les subventions accordées aux partenaires du projet NExT.**

## **POINT 22 – RENDU COMPTE DES CONVENTIONS, MARCHES ET CONTRATS SIGNES PAR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE EN 2018**

**M BRIOLET** Directeur des affaires juridiques, indique que comme chaque année, il s'agit du rendu compte des conventions conclue par **LE PRESIDENT** ou ses délégataires par délégation du Conseil d'Administration. Délégation de pouvoir qui fait objet du précédent point.

Il y a différentes catégories de conventions instruites et signées par **LE PRESIDENT** au niveau de la DAJ, instruites par d'autres directions centrales ainsi que celles qui sont signées par les directeurs de composante ou de service commun par délégation du **PRESIDENT**.

Le PowerPoint présente la répartition des conventions par directions centrales avec beaucoup de conventions notamment au niveau de la DRPI parce qu'il y a beaucoup de contrats de recherche. Est également présentée la répartition au niveau des composantes et la répartition par partenaires. Il y a également un petit focus réalisé par la direction de la recherche avec notamment un rappel sur les financeurs.

Les années précédentes était également présenté un focus sur les marchés publics, ils sont dans la liste mise à disposition sur *Prodoc*. En revanche, la cellule de la commande publique a besoin d'un peu plus de temps pour faire une analyse plus fine à présenter concernant les marchés conclus l'an passé. Ce sera l'objet d'un prochain point à l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

**Mme DRONNEAU** revient sur la délégation de signature de convention qui est faite aux directeurs de laboratoires. Elle se bat sur la nécessité de passer par la DRPI. Il y a un véritable aspect juridique qu'elle

peut apporter et elle constate qu'il n'est pas pris en considération par certains enseignants chercheurs. Cela mériterait de reclarifier au niveau des délégations de signature auprès des directeurs de laboratoire ce que cela implique notamment sur les contrats de recherche.

**M BROCHARD** est étonné du nombre de convention de mise à disposition des personnels BIATSS à l'Université. Il s'interroge sur la raison de la quantité de ces mises à disposition ?

**Mme TEXIER** indique que cela correspond à des situations très variées, c'est compliqué de le détailler ici. Des éléments de réponses plus précis pourront être apportés au prochain Conseil d'Administration.

**Mme SAMI** indique qu'elle s'est également fait la même remarque que **M BROCHARD**, cela l'a aussi interpellée.

**LE PRESIDENT** le Conseil d'Administration en 2012 a du se prononcer sur le fait de voir toutes les conventions avant signature. Il demandera peut-être de modifier le plafond pour fluidifier mais avec rendu compte pour ne pas emboliser le Conseil d'Administration de toutes ces décisions.

### **POINT 23 – RENDU-COMPTÉ DE REMISES GRACIEUSES**

**Mme BERNAULT** précise que les remises gracieuses s'appliquent aux personnes qui se trouvent dans l'impossibilité de verser ce qu'elles doivent à l'établissement. Il s'agit de prononcer une extinction de la dette. Il y a deux cas de figure pour un total de 2 392,75 euros.

### **POINT 24 – QUESTIONS DIVERSES (reporté)**

1. La situation des personnels de l'Université Bretagne-Loire (UBL)
2. La question des composantes en situation tendue par rapport à leurs charges d'enseignement à assurer

Ces questions sont reportées au prochain Conseil d'Administration.

**LE PRESIDENT** indique qu'ils auront plus d'informations sur l'UBL sachant que si il y a bien un établissement du périmètre interrégional qui a non seulement exprimé son intérêt pour les personnels mais acté pour qu'il n'y ait pas un démentiement total ce qui aurait été une catastrophe pour ces personnes c'est bien l'Université de Nantes.

Fin de la séance à 13h10.

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ

**SÉANCE DU VENDREDI 3 MAI 2019**

**PV N°410**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN ASSEMBLEE PLENIERE DU  
3 MAI 2019**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, Mme Carine BERNAULT, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration, M Olivier GRASSET, Vice-président Recherche et M Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 26 MEMBRES**

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BOUSQUET Emmanuelle	B	Faculté de Langues et Cultures Etrangères
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CARBONI Pierre	A	Faculté des Langues et Cultures Etrangères
CHENE Emmanuel	B	IAE Nantes - Institut d'Economie et de Management
CHOQUET Carl	Etu. T	UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
DUPRÉ Thierry	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
HAROUET BRANCHEREAU Sidonie	Etu. S	UFR Sciences et Techniques
JAUEN Pascal	A	Polytech Nantes
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
LE LIDEC Annabel	Pers. Ext.	INSERM
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MORERE Julie	B	Service Universitaire des Langues
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TONNERRE Clotilde	BIATSS	Cellule d'aide au pilotage
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine et Techniques médicales

**AVAIENT DONNE PROCURATION : 4 MEMBRES**

BEDOUT Nolwenn	Etu. T	UFR STAPS
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique

**ETAIENT ABSENT A L'OUVERTURE : 5 MEMBRES**

ADOU Caroline	Etu. T	UFR Sciences et Techniques
ARTEAUD Nolwenn	Etu. T	UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
GADOLLET Luc	Etu. T	UFR Droit et Sciences Politiques
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
POUZAINT Yves	B	IUT de Nantes

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	26	4	5	1

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

BARBU Noel	Vice-président Développement et Partenariats économiques – Affaires Financières
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires financières
BROUSSE Thierry	Vice-président Valorisation - Transfert
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DURAND Christelle	Rectorat de Nantes
JACQUEMIN Frédéric	Vice-président Réforme
KEROUANTON J. Louis	Vice-président Patrimoine Immobilier
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente Ressources humaines et Dialogue social
LE SAËC Sarah	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
MARTIN Jérémie	Commissaire aux comptes SOFAC
MORIN Laurence	Co-directrice du Théâtre Universitaire de Nantes
PERON Marc	Directeur de la Communication
SCHLAEPPI Laurianne	Directrice générale des Services
TANGUY Rozenn	Direction de la Recherche, des Partenariats et Innovation
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services / Affaires institutionnelles – Ressources humaines – Environnement au travail



## Ordre du jour du Conseil d'Administration du 3 mai 2019

UNIVERSITÉ DE NANTES

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 (reporté)
2. Informations générales

### **PILOTAGE**

3. Récapitulatif des enveloppes et moyens alloués et valorisés dans les CPOM 2019 des pôles, composantes et services communs de l'Université de Nantes (après examen par la CPCA)

### **RECHERCHE**

4. Approbation de l'accord de consortium de l'initiative *NExT* (reporté)
5. Approbation de la charte de signature commune des publications scientifiques
6. Approbation de la mise en place du comité d'éthique sur les recherches non interventionnelles

### **RESSOURCES HUMAINES**

7. Approbation de la modification de la liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives (PCA) au titre de l'année universitaire 2018-2019 (après avis du CTE)

### **AFFAIRES INSTITUTIONNELLES**

8. Approbation de l'entrée des Ecoles dans le syndicat mixte *Atlanpole* et modification des statuts
9. Approbation des nouveaux statuts et de leur annexe financière des *presses universitaires de Rennes* (PUR)

### **AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES**

10. Approbation de la délégation de compétence du Conseil d'Administration au Président de l'Université dans le cadre du projet *NExT*
11. Approbation de la contribution 2019 de l'Université de Nantes à l'Université Bretagne Loire (UBL)
12. Approbation de l'octroi d'une subvention à l'association de gestion de la salle de spectacle de l'Université de Nantes (TU)
13. Approbation de l'augmentation de la prise en charge à titre dérogatoire de fleurs en cas de décès et du maintien de la prise en charge à titre dérogatoire de cadeaux lors du départ en retraite
14. Approbation de tarifs et dons (après examen par la CPCA)
15. Rendu-compte des admissions en non-valeur et des remises gracieuses (après examen par la CPCA)
16. Questions diverses

**LE PRESIDENT** ouvre la séance à 08h00.

## **POINT 1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 15 MARS 2019 (reporté)**

## **POINT 2 - INFORMATION GENERALES**

**LE PRESIDENT** précise que les deux sujets évoqués seront la Nouvelle Université à Nantes (NUN) et l'apprentissage.

**M JACQUEMIN** présente la vision calendaire sur les différents volets en cours, 2018 à 2020 sur les volets stratégie, identité, gouvernance et déclinaison organisationnelle.

Sur le volet stratégie, en 2018, chacun des pôles a travaillé sur ses projets stratégiques à la fois sur le volet formation, recherche et qualité de vie universitaire. En juin 2019, les orientations stratégiques seront définies et partagées notamment au cours du congrès qui aura lieu le 7 juin prochain.

Sur la partie identité, **M PERON**, directeur de la communication fera un point spécifique. Les fondateurs ont arbitré un nouveau nom pour cet établissement. Dans la phase de logotypage une consultation sera organisée auprès du personnel sur le choix du logo définitif de ce nouvel établissement, émanant de propositions faites par des prestataires.

Concernant le volet gouvernance, en 2018, les grands principes de gouvernance ont été arbitrés par les fondateurs. Janvier était une étape clef puisque le cadre de gouvernance commun pour chacun des pôles ainsi que l'arbitrage compétences entre pôles, établissement, composantes et unités de recherches a abouti. Juillet verra la phase de vote des statuts de ce nouvel établissement, qui feront apparaître la composition des instances délibérantes des pôles sur lesquelles les pôles ont fait remonter des propositions, débattues lors des GT gouvernance. D'ici la fin de l'année 2019, les pôles vont continuer à travailler sur le volet gouvernance, sur les fonctions des directions adjointes au sein des pôles ainsi que sur les instances consultatives dont les pôles vont se doter.

Sur le point de la déclinaison organisationnelle, il rappelle les trois filières priorisées, les ressources humaines, les finances et aide au pilotage puis une filière appui à la recherche et au projet pédagogique. Il y a un accompagnement d'un prestataire externe puis il y a également une équipe dédiée au sein de l'établissement. 2020 verra la création de cet établissement avec une évolution progressive de l'administration.

Le congrès réunira toutes les instances de l'établissement. Il sera ouvert aux fondateurs. L'objectif est de montrer concrètement l'avancement et la transformation de l'établissement et d'explicitier ce nouvel établissement. C'est également l'occasion de donner de la visibilité sur les différentes étapes à suivre. En appui de ce congrès, un document sera diffusé. Ce document se veut pédagogique, une forme de *vade-mecum*, beaucoup moins technique que les statuts. Il est complémentaire aux statuts et a pour vocation de consolider les différents chantiers du projet et d'explicitier de façon pédagogique la raison d'être de l'établissement.

Pour ce qui est de la gouvernance, une version initiale des statuts est accessible sur le site internet de l'université. Cette version amendée, est en cours de travail et bien entendu consultable. La cellule statuts qui a été créée est une émanation du GT gouvernance travaille sur cette version initiale puis les fondateurs continuent également à y travailler. Un débat des statuts va avoir lieu avec les instances de l'établissement la CR, la CFVU, le CURI, le CA et le CHSCT et le CTE. En parallèle, la rédaction des règlements intérieurs des pôles a été confiée à chacun des pôles.

**Mme SCHLAEPPI revient** sur la partie construction opérationnelle de la NUN et le chantier qui concerne particulièrement l'administration. L'expertise CHSCT a été restituée récemment puisque c'est cette semaine que le CHSCT a émis un avis sur ce rapport d'expertise. L'accompagnement RH annoncé a été enclenché avec un cabinet qui s'appelle « Convictions RH » et qui accompagne sur la mise en œuvre opérationnelle et en particulier sur des apports méthodologiques. Une équipe interne est déployée au sein de la DRHDS avec une chargée de projet et une chargée d'accompagnement RH. Gestion des ressources humaines, finances, aide au pilotage, appui à la recherche et aux projets académiques sont les trois filières qui feront l'objet d'un accompagnement. Le travail sur la gestion des ressources humaines a débuté, puisque c'est la filière la moins structurée aujourd'hui au niveau polaire. Le travail autour de l'appui à la recherche va démarrer dans la foulée avant l'été et les finances et l'aide au pilotage suivront.

Pour la filière GRH, l'idée est de privilégier les rapports de proximité et maintenir les relations humaines au cœur des processus. Essayer de s'approprier au maximum les fonctions des collègues et de ne pas traiter les choses de façon macro. On s'oriente vers des entretiens individuels et collectifs pour avoir une photographie de l'existant la plus fiable possible. La déclinaison de cela reprend l'idée que l'on essaye d'avoir des scénarios d'évolution qui

prennent en compte les réalités au moment où l'on va faire la photographie de l'existant. La mobilisation, c'est évidemment l'idée d'associer le plus possible les collègues et de les impliquer aux travaux. L'idée de la transmission et de dire que finalement, il faut que l'on puisse s'approprier ces enjeux, les bonnes pratiques pour pouvoir les décliner tout au long du processus.

Un comité de pilotage et un comité technique suivent le plus finement possible ce dossier. Le comité de pilotage traitera de tous les enjeux qui s'attachent à cette adaptation de l'administration, que ce soit sur les trois filières prioritaires. On y trouve les quatre préfigureurs de pôles et l'équipe qui entoure le projet NUN, la chargée de qualité de vie au travail, la médecin de prévention. S'agissant du comité technique, il est chargé de cadrer peut être plus finement et de préparer les travaux du comité de pilotage.

Le calendrier organisationnel va se mettre en place avec dès la rentrée 2020 les premières organisations. Cela s'étalera sur plusieurs années. L'expertise CHSCT a été restituée et a donné lieu à un travail entre le cabinet d'expertise pour le compte du CHSCT et convictions RH. Il y a eu bien évidemment une attention sur le principe de co-construction et l'idée de faire de ce principe une réalité pour les agents. Ce principe a guidé tout le travail autour de la construction de la répartition des compétences, de la gouvernance et doit aussi se décliner lorsqu'on va s'attacher à construire l'administration. Il y a une attention à porter à ce qu'on appelle le management intermédiaire, ne pas s'intéresser seulement au cadre dirigeant mais aussi aux agents.. Dans les jalons de la réussite, il y a cette attention et ce souci de faire adhérer cette large communauté. Un autre point d'attention, c'est la capacité à donner du temps au projet. On est effectivement tous très sollicités et se pose la question de notre capacité à s'investir dans des groupes de travail et aller discuter, questionner les processus. On a commencé à regarder cela avec **Mme TEXIER**. des renforts pourront être accordés en fonction des besoins qui émergeront. On a bien relevé qu'il fallait que cette participation ne soit pas seulement du plus par rapport à la charge de travail actuelle. Cela ne sera pas forcément facile de le faire sur l'ensemble de la chaîne, ce ne sera pas la même chose en fonction des typologies de métiers, des différentes missions dont sont chargées les collègues.

S'agissant de la place des bénéficiaires dans le projet, il faut aussi que les enseignants chercheurs qui demain vont bénéficier d'une cellule d'appui à la recherche en local soient associés à la construction de ces futurs services. Ce ne peut pas être un projet qui soit uniquement tourné vers l'administration et construit par l'administration.

**Mme BARON** demande si la chargée de projet et la chargée d'accompagnement étaient déjà là ou pas ?

**Mme SCHLAEPPI** indique que ce sont de nouveaux recrutements. La collègue qui est chargée de projet est arrivée en début d'année et la chargée d'accompagnement vient de prendre ses fonctions. Pour autant, elles sont positionnées dans une équipes au sein de la DRHDS qui elle a plus d'antériorité sur le projet. Il est vrai que ces collègues s'acculturent au projet, ce sont des contractuels sur la durée du projet.

**Mme SAMI** note que les personnels sont consultés sur un logo mais que par contre, il n'y a pas eu ce souci de les consulter pour les statuts. Elle aimerait bien que les collègues soient consultés de la même façon sur l'adhésion qu'ils peuvent avoir sur les statuts. C'est plus important de consulter les collègues sur des choses qui sont réellement importantes et qui peuvent changer éventuellement l'avenir de cette université plutôt que sur un logo qui pourrait être changé à un moment ou à un autre.

**LE PRESIDENT** indique qu'il y a eu un travail de fond pour arriver à ce résultat des statuts. Dans le GT des statuts, 98% des propositions du groupe ont été retenues, 2% c'est parce que cela restait en suspens, il y a un vrai travail de fond de l'établissement.

Il souhaite en profiter pour corriger un certain nombre de choses. Il voit des tracts adressés à tous le personnel avec ce qu'il considère comme des contre-vérités voire des fake news.

« Vous ne serez plus personnel d'une université » : Une université est un EPSCP et cela peut prendre une autre forme d'EPSCP. Ce sera un établissement public expérimental avec les mêmes missions qu'une université, l'engagement de service public d'une université est de très loin de le plus important.

« L'établissement ne sera pas régi par le code de l'éducation » : c'est de la provocation pure et simple et cela est faux. Il a même entendu que le statut des personnels a changé.

« Le statut des personnels n'est pas régi par le code de l'éducation ». Le code de l'éducation s'applique avec un nombre de dérogations qui sont très claires sur l'organisation de l'établissement. L'établissement est dépendant du code de l'éducation avec la possibilité d'y déroger sur certains points.

Enfin, « vous êtes convaincu que cela ne changera rien pour vous ? », il espère bien que cela changera quelque chose, c'est le but. Le but de tout ce que l'on fait c'est de changer les choses, de simplifier, d'avancer, de moderniser et de mieux rendre nos missions de services publics.

**Mme SAMI** se base sur un document qui a été envoyé pour le GT du 21 mars, avec la version 1 des statuts et le pacte des fondateurs. Il s'agit du document appelé : Cellule statuts du 28 février 2019. Il y est noté que :

« L'ordonnance crée et encadre le fonctionnement d'une nouvelle catégorie d'EPSCP : l'établissement expérimental ;

- Le cadre juridique de chaque EPSCP expérimental est déterminé par un décret, car la plupart des dispositions du code de l'éducation applicables aux Universités ne sont pas applicables à cet établissement qui n'en est pas une.
- En conséquence, les statuts de l'établissement expérimental se distinguent de ceux d'une université car ils ont la valeur d'un décret.
- En outre, si les dispositions communes aux EPSCP s'appliquent à l'établissement expérimental, l'Ordonnance permet, aux travers les statuts approuvés par décret, de déroger à certaines d'entre elles.

Les règles propres aux Universités applicables à l'établissement expérimental :

- Les pouvoirs de police du Président ;
- Les instances disciplinaires ;
- Les modalités de création et de fonctionnement de certaines catégories de composantes et notamment les ESPE ;

Les dérogations permises par l'Ordonnance :

- Les modalités de détermination des statuts et des structures internes des EPSCP ;
- La limite d'âge des chefs d'établissements (68 ans) ;
- Le périmètre d'activité des prestations de services et des filiales ;
- Les règles de fonctionnement de certaines catégories de composantes (UFR de santé, Instituts et Ecoles – sauf ESPE) ;
- Les règles de fonctionnement des établissements composantes ;
- Les dispositions relatives à la composition des conseils (collèges, règles de scrutins, etc.) »

Elle se base sur cet écrit. Pour revenir sur la co-construction, elle aimerait que soit fait un tour dans l'université. Elle n'a pas l'impression que les collègues qui l'entourent ont l'impression d'une co-construction.

Elle a fait partie du GT et a été très assidue. Elle a absolument lu tous les textes et elle assure qu'il n'y a pas une seule de ses propositions qui a été prise en compte. Elle s'est battue pour que le directeur du pôle soit un représentant du pôle et non pas un représentant de la NUN ni du président de l'université, ni du directoire.

Pour elle, 98% cela ne vaut rien. Finalement qu'est-ce qui a été pris en compte dans les propositions qui allaient à l'encontre de ce qui a été vraiment proposé à l'équipe de la NUN ?

**Mme BERNAULT** indique qu'effectivement c'est une nouvelle catégorie d'EPSCP, c'est un EPSCP expérimental mais cela reste un EPSCP comme c'est le cas de l'université. Par ailleurs, beaucoup de dispositions du code de l'éducation restent applicables. On peut déroger à certaines dispositions du code de l'éducation qui sont précisément identifiées dans l'ordonnance. Le reste du code est applicable sinon ce ne serait pas un établissement expérimental. C'est cohérent avec tout ce qui a été affirmé et expliqué quand a été évoqué le projet de la NUN.

**M GUEVEL** précise qu'on ne peut pas nier qu'il y a construction collective et qu'elle se passe dans des réunions qui se passent largement au-delà des personnels de l'université puisque des partenaires travaillent en cellule statuts sont très engagés. La problématique c'est toujours celle de comment se positionne-t-on en qualité de représentant ? Il est dans le GT gouvernance représentant des directeurs de composantes et est dans la cellule statuts au titre des administrateurs de l'université.

Le rythme de réunion est tel qu'on ne peut pas rendre compte systématiquement et échanger suffisamment avec ceux qui ont mandaté. C'est une vraie problématique pour autant, quand on a l'occasion, on tente de partager avec les collègues directeurs de composantes. On sent bien que l'on n'est pas dans le même engagement face à ces questions. La restitution est possible et elle est finalement assez limitée mais on peut difficilement attendre des collègues qui ne sont pas pleinement investis et engagés avec des avis qui ne sont pas suffisamment éclairés et pensés.

S'agissant de la consultation des personnels, pour sa part cela le choquerait que le **PRESIDENT** consulte à ce stade l'ensemble des personnels. On va débattre le 14 mai sur une version des statuts aboutie. Ils auront du 14 mai jusqu'à la date de vote des statuts pour aller vers les personnels et discuter avec eux. Heureusement que les administrateurs ont la responsabilité dans l'établissement à un moment aussi important dans leur mandat.

**Mme TRICHET** indique qu'un vote sur un logo c'est différent que de prendre des responsabilités sur des statuts. Elle salue les efforts qui sont fait par les administrateurs tous les personnes investies dans les pôles qui participent aux réunions, débattent, partagent et font des choix collectifs. Et cela on ne le fait pas en votant individuellement devant son ordinateur.

**M CHOQUET** indique qu'ils ont été reçus par le VP réforme, **M JACQUEMIN** et le directeur adjoint du cabinet, **M GASTINEAU** concernant les discussions qu'il y a en cours sur le GT gouvernance au sein de la composition des pôles. Ils pensent qu'au niveau de la représentation étudiante, il y a des choses qui peuvent être redites ou corrigées. Il souhaite indiquer qu'une lettre est en cours de rédaction qui sera destinée aux doyens et aux membres du conseil d'administration.

**M PERON** indique qu'aujourd'hui, l'objectif est de faire un point d'étape sur le travail qui est mené dans la démarche de création d'identité de la NUN. Le point de départ et ce qui a guidé la réflexion c'est que l'université a aujourd'hui une image fragmentée sur son territoire. L'objectif c'est de créer une marque porteuse des valeurs communes à l'intérieur de l'établissement mais aussi des valeurs partagées avec les partenaires et futurs partenaires qui soient aussi promesse de rassemblement qui fédère notre communauté avec un enjeu de visibilité internationale et nationale.

Cette démarche est scindée en plusieurs étapes :

- La première c'est ce que l'on appelle la création d'une architecture de marque. Comment est-ce que la marque de notre future université va cohabiter et coexister avec les composantes, les laboratoires avec tous les différents étages de l'établissement.
- L'étape suivante c'est celle de la création du nom et ensuite il y a la création du logo.
- Enfin, ce que l'on appelle le territoire graphique, c'est-à-dire l'environnement dans lequel le logo va évoluer.

Le nom qui a été choisi est celui de Nantes Université. Ce nom n'est pas une évidence, le travail qui a été mené par l'agence qui a accompagné l'établissement était réellement une démarche par entonnoir. Il y a énormément de pistes qui ont été étudiées puis ensuite vient un travail pour procéder par élimination avec des choix qui sont stratégiques.

C'est le choix de la simplicité et de l'évidence. C'est celui aussi de la cohérence territoriale, d'un alignement sur des standards lisibles à l'international et d'une simplicité dans la mise en œuvre de la signature scientifique partagée. De plus, c'est aussi le choix d'une limitation des investissements publicitaires puisque repartir de zéro avec un nom qui est inconnu cela veut dire que l'on repart d'une notoriété zéro et que tout est à refaire et cela a aussi un coût. Le choix qui a été fait c'est aussi de capitaliser l'image du territoire porté au nom de Nantes et aujourd'hui c'est une culture et un imaginaire qui se développe. L'objectif c'est de capitaliser sur cette dénomination et cela permet de se démultiplier.

Sur l'architecture de marque, une présentation a été faite aux directeurs de composantes début avril et l'enjeu était le dosage de la relation entre la marque de l'université et celle de toutes ses entités et comment elles se déclinent.

Aujourd'hui, ce qui est présenté est schématique :

- Centrale Nantes portera en signature sous son logo la mention de la Nouvelle Université.
- Le CHU accepte également ce principe avec les contraintes qui sont les leurs aussi c'est-à-dire qu'ils ne changeront pas leur identité visuelle là tout de suite sur leurs bâtiments mais sur le principe cela leur va de s'afficher Nantes Université.
- L'INSERM étant un logo national, la question ne se pose pas, ils sont présents sur de nombreux sites en France donc pour eux c'est une incapacité au risque de fragmenter leur propre image.
- Les associés partenaires seront dans une logique de labélisation avec un logo qui portera la mention de la Nouvelle Université établissement associé partenaire. Cela n'aura pas forcément de caractère contraignant mais en tout cas ils seront invités à l'utiliser dans leur communication.

- En ce qui concerne l'endossement des pôles et des composantes, le choix qui a été fait est d'avoir des logos de pôle et un alignement des logos des composantes avec la mention à la fois du pôle et avec le nom de la composante. C'est ce qui est aujourd'hui proposé aux directeurs de composantes qui fait encore l'objet d'une discussion.

Il y aura un jury de sélection qui se réunira début juin, puisque des agences sont en train de travailler sur des propositions d'identité visuelle. Chacune proposera deux ou trois logos et il en sera retenu deux ou trois qui seront soumis à la proposition de l'établissement mi-juin pour atterrir sur un logo définitif qui sera déployé à partir de janvier 2020.

**Mme BARON** aimerait savoir combien cela ça coute de devenir Nantes Université au lieu de Université de Nantes ? Ensuite, elle espère qu'on ne va pas passer de UN à NU.

**LE PRESIDENT** précise que les fonds utilisés sont ceux obtenus dans le cadre de l'initiative NExT qui servent à cette démarche.

**Mme SAMI** avoue que de passer de Université de Nantes à Nantes Université cela ne lui semble pas être pertinent. Université de Nantes cela lui parle et Nantes Université aussi mais s'appeler « NU » elle reste très perplexe. Mme si c'est l'argent de NExT, cela pourrait servir à plein d'autres choses. Payer pour cela la laisse sans voix.

**M PERON** indique que pour ce qui est des initiales, justement cela est un excellent garde-fou pour s'assurer que le nom de l'établissement soit utilisé dans son intégralité et non pas en acronymes, c'était bien un des enjeux. La question s'est posée, l'acronyme pouvait malheureusement amener à repartir de zéro dans la création d'une marque. Quand quelqu'un utilise un acronyme, s'il est nouveau on repart de zéro donc cela était un frein. L'idée est de justement ne pas avoir à utiliser d'acronyme mais qu'on utilise bien le terme *in extenso*, Nantes Université.

**M GRASSET** indique qu'il n'a jamais été personnel de « UN » mais de l'Université de Nantes. Dans la marque et dans les logos, la déclinaison graphique a été utilisée de manière assez subtile « UN » là on sera vigilant à ce que ce ne soit pas le cas. Pour autant, on a jamais été personnels de « UN » on a jamais non plus signé UN dans quoi que ce soit.

Certains ont été consultés, quand on a suivi ce qui s'est passé sur ce travail, il ne peut pas laisser dire comme cela que cela coute cher pour arriver à Nantes Université. Le résultat peut surprendre et laisser penser que c'était juste évident et que ce n'était pas la peine de se prendre la tête. Ce n'était pas l'évidence et ce n'est pas comme cela que cela a été abordé. Il salue le professionnalisme et l'objectivité du travail réalisé. Dans les différentes instances consultées, ils ont fait cogiter sur un niveau international et sur un sujet qui est majeur pour l'établissement et si on arrive à cette conclusion, c'est le choix stratégique gagnant pour l'établissement. Cela peut paraître bateau parce que cela s'appelle Nantes Université mais pour autant, ce n'était pas du tout évident au départ et il est convaincu que c'est le bon choix.

**Mme BARON** indique que toute la communication était basée sur « UN ». Elle précise tout de même qu'elle est contente que ce soit un nom en français.

**LE PRESIDENT** indique que pour porter l'image de l'université l'étranger, il y a deux choix, soit « université de la ville » ou « la ville avec Université ». Il y a quelques marques exceptionnelles mais il y'en a pas 36. C'est assez simplet et assez heureux, on s'identifie de la même manière et on doit porter notre territoire en même temps que l'université. C'est tellement simple que ce sera tout à fait lisible à l'international.

**Mme BARON** demande quelle est la différence entre Université de Nantes et Nantes Université ?

**LE PRESIDENT** indique que le projet de la NUN n'est pas le projet de la nouvelle université de Nantes car il y a quatre fondateurs. Ce n'est pas une simple évolution de l'université de Nantes, c'est un nouveau modèle avec quatre fondateurs. On ne pouvait pas garder le même nom, voilà la raison qui conduit à proposer un changement de nom en respectant autant son territoire que l'université.

**Mme BARON** précise qu'à l'extérieur, on ne voit pas la différence entre université de Nantes et Nantes Université. Cela n'apporte pas de différence.

**M PERON** précise qu'effectivement, c'est un nouvel établissement donc toute la difficulté était à la fois de marquer le changement d'une manière symbolique et pour autant essayer de rester dans une certaine continuité et puis de ne pas se perdre en chemin en partant sur des pistes qui soient de nom trop éloignées des priorités stratégiques. La nuance peut sembler mince mais pour autant, cela marque le changement. Si on se met du côté des partenaires,

ils n'entrent pas à l'université de Nantes mais participent à la création de Nantes Université. Le travail de fond fourni est colossal. A été imaginé un nombre de pistes absolument incroyables qui après ont été éliminées une à une. On arrive à ce choix qui permettait de combiner à la fois les attentes des partenaires et à la fois les enjeux de l'établissement et puis l'efficacité tout court du projet.

**M AFFILE** félicite pour le nom qui a été retenu. La première raison est liée à l'ancrage territorial qui est non seulement souligné et mise en évidence mais retenu et sert d'appui pour le nouveau projet. Cela permettra sans doute de faire à la fois des interactions positives, des effets de synergies entre Nantes Université, ville de Nantes, Nantes Métropole. Le territoire de la métropole et tout ce qui fait avancer le territoire de la métropole participe au dynamisme de l'université de Nantes et réciproquement. On revendique l'ancrage territorial et cela lui semble très satisfaisant.

Les solutions les plus simples sont parfois les meilleures mais encore faut-il le prouver et c'est ce qui a été fait. Pour avoir participé à quelques séances de travaux de ce type, on arrive souvent aux mêmes conclusions mais après un processus qui est long et qui sert surtout à éliminer ce qui pourrait apparaître comme des solutions alléchantes et séduisantes mais qui en fin de compte, imposent plus de questions qu'elles n'apportent de réponses. Il a une pensée pour tout ce qui pourra exister de positif et de soutien entre tout ce qui est mené comme politique de communication du territoire et ce qui sera mené par l'université qui permettront tout ce que l'on fait comme politique d'attractivité territoriale qui bénéficiera aussi à l'université.

Dans un certain nombre de pays, on retrouve cette logique, les solutions les plus simples : le nom de la ville et université sont retenues et cela lui semble être un marqueur qui parle à tout le monde y compris lorsqu'on est pas francophone.

**Mme SAMI** est très contente qu'il y ait le terme université et le nom de Nantes. Sauf qu'elle dit qu'université de Nantes c'était très bien et elle se dit tout ça pour ça. Elle ne doute pas que les équipes aient beaucoup travaillé sur cela mais est-ce que cela valait le coup ?

**Mme MORERE** précise que dans université de Nantes il y a cette idée d'un complément de nom, d'une relation qui est peut être subordonnée alors que là avec Nantes Université on se retrouve sur deux entités qui ont une relation d'égalité. On est vraiment sur de l'attractivité et du rayonnement. C'est une collaboration réelle entre le territoire et le nouvel établissement qui se créé.

**M BROCHARD** souhaite revenir sur ce qui a été présenté après sur la déclinaison pour les composantes. Cela lui paraît assez lourd de mettre par exemple : le logo, Nantes Université, pôle sciences et technologie, UFR Sciences et techniques. Cela paraît assez lourd et vis-à-vis de l'extérieur, il n'est pas sûr que les parents se reconnaissent bien.

**LE PRESIDENT** indique que c'est un échange qu'ils ont avec les directrices de composantes pour éventuellement simplifier les noms des composantes pour apporter cette visibilité. Il y a 7 ou 8 situations où l'on peut probablement simplifier. Il y a la marque de Nantes Université, l'identification des pôles et on garde l'identification des composantes.

**M CARBONI** indique que dans la relation syntaxique, dans les langues germaniques, le déterminant se trouve déposé par rapport au déterminé. Or ici, on se retrouve dans une langue qui est le français avec Nantes en déposé devant Université ce qui dans la langue française signifie dans que c'est Nantes qui est première. Il se réjouit que Nantes figure devant université mais dans la langue française il s'agit de montrer que c'est l'université qui est première même si elle s'inscrit dans un territoire. Il regrette que l'on est choisis comme beaucoup d'autres établissements, même s'il s'agit d'un établissement pilote et expérimental, on suit Le Mans qui s'est évidemment reconstitué comme Le Mans Université, Aix-Marseille Université etc... Il regrette que le mot université n'apparaisse pas d'abord.

**Mme TRICHET** a le sentiment que l'on reste dans une continuité qui a été capable de faire des choix, d'accueillir de nouveaux partenaires. On a la capacité à s'ouvrir à un changement mais dans la continuité.

**M TOSTIVINT** indique que les entreprises aiment les choses simples. Il félicite le travail opéré, il s'agit d'une réussite.

**M AVERTY** évoque un point sur l'apprentissage. On va avoir des bouleversements assez importants à partir de la rentrée prochaine. Au niveau de la gestion de l'apprentissage à l'université, on a un centre de formation d'apprentis (CFA) inter universités qui était jusqu'au 1er janvier 2018 géré par l'université de Nantes pour le compte de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur. Au premier janvier 2018, on est passé dans un

dispositif associatif regroupant ces mêmes acteurs. Les six établissements qui composent le CFA sont l'université de Nantes, l'université d'Angers et l'université du Mans ainsi que les facultés libres de l'ouest, le CNAM des pays de la Loire et une école d'ingénieur sur en sciences numérique à Laval (SIAE). Ce CFA sous forme associatif est dirigé par un directeur recruté en janvier 2019, **M Mathieu DOSSET**.

Entre la création de l'association et sa version actuelle, est arrivée la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui chamboule complètement le fonctionnement de l'apprentissage à la fois dans sa façon d'être et dans son financement. C'était avant une compétence de la région, la loi dit que l'apprentissage va désormais être financé au contrat passé entre une entreprise, un apprenti et une formation pour mener son projet à terme. Il y a plus cette notion de groupe qui arrive, on peut très bien imaginer d'avoir un apprenti dans une formation uniquement. Il n'y a plus la région pour apporter le complément financier.

Ce pose vraiment la question de savoir comment tout cela va évoluer dans le temps. C'est difficile aujourd'hui de se projeter complètement car tout va se mettre en place progressivement. Un des éléments importants c'est par rapport au CFA, maintenant tout organisme est en capacité de s'ouvrir à l'apprentissage et on va voir apparaître beaucoup d'organismes de formation par apprentissage. Les entreprises peuvent créer leur propre centre d'apprentissage. Est-ce qu'on doit rester dans ce périmètre de CFA inter universités tel qu'il existe actuellement ou est-ce qu'on doit créer un CFA propre de l'université de Nantes ? Est-ce que chacune des unités de formations par apprentissage peuvent aussi imaginer avoir leur propre CFA en interne ? Le champ des possibles est actuellement totalement ouvert en s'appuyant sur cette loi.

La réflexion que l'on a actuellement est celle-ci : dans un premier temps, l'ensemble des membres des fondateurs de l'association ont pris la décision le 30 avril dernier de maintenir le CFA dans son contour actuel et de continuer à travailler tous ensemble. Collégalement, ils ont réussi à montrer qu'ils seront sans doute plus fort tous ensemble, aussi parce qu'il va falloir aller discuter avec les entreprises, avec les branches, les secteurs professionnels pour montrer qu'on a une véritable compétence et que l'on est incontournable dans le domaine de l'apprentissage. Le CFA c'est 1 370 apprentis dont 602 pour l'université de Nantes. On pèse un peu près la moitié du poids de l'apprentissage du CFA.

Dans le cadre de ce travail le président m'a demandé de voir pour nommer des personnes comme chargées de mission pour faire une étude prospective de l'avenir des CFA. Est-ce qu'on a intérêt à rester dans cela ou est-ce qu'on doit changer de périmètre ? Cette mission a été confiée à **M Nicolas RAUTUREAU** de l'IAE et **M Christophe MILLET**, deux spécialistes dans le domaine de l'apprentissage avec des composantes qui ont des visions et périmètres différents. Ils vont se rapprocher des acteurs du terrain dont les directeurs de composantes qui sont impliquées, les responsables de formation pour vraiment alimenter la réflexion dans ce domaine.

Cette loi va s'appliquer pour certain nombre de formation à compter de la rentrée de septembre sachant que le mode de financement va basculer au 1er janvier 2020.

**M TOSTIVINT** indique qu'il s'est intéressé aux conclusions de France compétence, l'outil qui pilote et oriente l'argent de l'Etat et l'argent des entreprises. C'est un profond bouleversement auquel on assiste. Dans certains domaines, il y a une pénurie de compétences mais monter et piloter un CFA c'est un vrai métier où il faut des équipes dédiées.

Le CFA va être financé au contrat, est associé à deux nouvelles notions :

la notion de rentabilité ou de moindre de perte. Avant, à partir du moment où il y avait un besoin exprimé on ouvrait et il y avait des subventions à la clef et donc à l'arrivée l'équilibre de l'établissement était assuré notamment par la région. Est-ce qu'il y a une réflexion autour des sections dites rentables et non rentables et est-ce que demain il y a dans les préoccupations de cet nouvel outil une notion de gestion systématique des sections associées ? Cela pose des problèmes de territoires et l'apprentissage est à développer quelque soient les composantes. Comment arbitrer ces grands équilibres ?

Qui dit contrat, vente dit commerciaux. Concrètement, cela se traduit dans beaucoup de CFA aujourd'hui supérieur comme secondaire par de l'embauche de commerciaux pour aller vendre la formation de l'entreprise. C'est une démarche nouvelle est-ce que cette approche est aussi prévue ? Est-ce que cela fait partie de la feuille de route liée à la nouvelle direction ?

**M AVERTY** répond qu'en effet le bouleversement est important et c'est pour cela que tout le monde reste sur l'idée de garder ce CFA inter universitaire. Si on doit aller voir les entreprises pour pouvoir faire du prospectif, on a

intérêt à être tous ensemble. L'élément de rentabilité est aussi un élément qui prêche pour rester tous ensemble. Avoir la responsabilité dans la carte des formations que l'on va mettre en place, ce n'est pas la peine que l'université d'Angers et l'université de Nantes se fasse concurrence sur un même diplôme alors que l'on sait que les deux ne pourront pas être rentables. Le fait d'être tous ensemble c'est aussi le fait de maintenir des formations même si elles ne sont pas « rentables ». L'université a un avantage par rapport à d'autres organismes privés, c'est qu'à coté on a de la formation initiale et que l'on doit aussi imaginer comment est-ce qu'on peut mixer les publics et c'est déjà le cas dans beaucoup de masters. On a à la fois du contrat pro voire du contrat d'apprentissage et de la formation initiale et les étudiants sont mélangés de manière à avoir des sources de financement qui sont différentes.

Quant à la partie commercialisation, ce sont déjà des choses que l'on fait en continu et les services de formations continue et les CFA fonctionnent vraiment en proximité.

**Mme BARON** demande si les formations qui sont en alternance sont les mêmes que les formations initiales ? Cela peut-il être différent ?

**M AVERTY** indique que l'apprentissage porte sur des diplômes nationaux donc tous ces diplômes sont ouverts à la formation initiale.

**Mme BARON** indique que faire un contrat avec chaque entreprise, c'est un travail fou.

**M AVERTY** précise que le contrat c'était déjà le cas, la différence est dans le mode de financement.

**Mme SAMI** est interpellée par le terme rentable, elle suppose que l'on parle de la rentabilité du CFA. A partir du moment où on a un jeune qui a été formé et qu'il trouve du travail c'est déjà rentable en soi. La région ne participe plus, est-ce que l'on peut quand même imaginer que le CFA puisse demander des fonds à la région où à l'Etat ?

**M AVERTY** indique que ce n'est plus dans les missions du conseil régional de financer l'apprentissage donc ce n'est pas leur rôle de le faire.

**Mme SAMI** demande si on peut imaginer que les entreprises puissent abonder le CFA ?

**M TOSTIVINT** indique qu'en effet, il y a une vraie volonté d'y associer les entreprises et de les associer financièrement donc ce n'est pas rien. En fonction des formations, les coûts sont pas les mêmes mais les entreprises sont certainement appelées à contribuer donc ce n'est pas simple.

**Mme OBLE** indique que si elle prend par exemple l'apprentissage sur le secteur de la pâtisserie, cela va dépendre de trois branches professionnelles, l'industrie agroalimentaire, les grandes surfaces et l'artisanat. Sauf que ces branches professionnelles n'ont pas le même poids ni les mêmes moyens. Si Leclerc ouvre son propre CFA pâtisserie, est-ce que quelqu'un qui sort avec ce diplôme peut-il après exercer en artisanat ? Est-ce qu'on aura de plus en plus de personnes formées à la pâtisserie en grande surface ou à l'agro-alimentaire et moins au niveau artisanat ? Or, on sait qu'on a besoin des artisans, ne serait-ce que sur le maintien de l'économie et l'équilibre du territoire.

Comme les régions n'ont plus la compétence, qui va faire la promotion de l'apprentissage ? Qui va investir ? Et qui va accompagner les CFA sur l'achat de matériel ?

**M AVERTY** indique que l'université travaille déjà avec des CFA autres qu'inter universitaires (exemple : CFA banque). Ce qu'ils vont délivrer, c'est le diplôme de l'université après c'est quel opérateur du CFA que l'on va avoir. La personne qui aura un diplôme en passant par le CFA crédit mutuel par exemple, s'ils ont un diplôme que l'université opère, ils auront le diplôme de Nantes Université dans le domaine de la banque donc leur diplôme sera reconnu partout. Ils ne seront même pas obligés de dire qu'ils l'ont fait dans le cadre de tel ou tel CFA. Sur la communication, il pense que l'établissement a une force de frappe qui permettra de bien mettre en avant les diplômes du supérieur. Ce n'est pas forcément la région qui les mettrait forcément en avant.

### **POINT 3 - RECAPITULATIF DES ENVELOPPES ET MOYENS ALLOUES ET VALORISES DANS LES CPOM DES POLES, COMPOSANTES ET SERVICES COMMUNS**

**Mme BERNAULT** précise que c'est une présentation qui permet de prendre la mesure de l'ampleur de l'activité menée dans les pôles, les composantes et les services communs en termes de projets financés par les CPOM. Par ailleurs, cela permet aussi de mesurer si cela marche, l'importance des CPOM, outil majeur dans la nouvelle université.

**Mme TONNERRE** indique qu'on est sur une logique de projet et puis sur une logique de valorisation d'un certain nombre de moyens et d'enveloppes alloués chaque année aux pôles, composantes et services communs. C'est un focus surtout sur la partie projets sachant que le format des CPOM est amené à évoluer sur les prochaines années. Il y a 209 projets déposés par les pôles, composantes et services communs sur l'année 2019 dans le cadre de l'appel à projets fonds d'innovation pédagogique (FIP).

Il y a une slide sur la continuité des projets sur 2018 et 2019, ce qu'il faut retenir ici c'est qu'on voit que sur les projets au niveau des pôles, on est plutôt dans des projets de reconduction, majoritairement pluriannuels. C'est un élément important, la pluriannualité est un élément à travailler pour plus de souplesse dans les projets d'envergure. 176 projets étudiés sans les FIP et environ 66% de décisions favorables.

Les CPOM ne retracent pas l'ensemble des moyens alloués aux structures mais une partie. On voit qu'on à la partie projet, on a environ 2 645 000 euros qui ont été alloués sur 2019 aux pôles, composantes et services communs sur une partie projet, appui à l'amorçage.

On a également des enveloppes RH allouées de manière non récurrentes, c'est la partie annuelle pour 5.5 millions.

On valorise également les dotations de fonctionnement, de charges d'enseignement et de référentiels attribués chaque année aux composantes.

Ce qu'il faut retenir c'est qu'on est beaucoup en lien sur des projets en lien avec la pédagogie et sur les nouvelles pédagogies en termes d'espaces, et des enveloppes assez importantes sur des missions invités, appui aux relations internationales... On est vraiment en lien avec les problématiques des composantes actuelles.

Enfin, les attributions qui ont été faites au niveau des quatre pôles et l'ESPE sur l'année 2019 : comme il s'agit d'une logique annuelle, on peut voir que certains pôles sont mieux dotés que d'autres. Dans le temps, cela se lisse mais toutefois on peut avoir des projets qui sont soutenus pour différentes raisons. Pour le pôle sciences et technologie, on voit que l'on est à 950 000 euros, il y a eu un espace tiers lieu qui a été financé et il y a eu un rattrapage ponctuel en investissement numérique et informatique, il n'y avait quasiment pas eu de projets sur l'année passée, ce qui explique ce chiffre.

Un certain nombre de projets sont cofinancés par les collectivités, notamment sur la partie aménagement d'espaces numériques. Lorsqu'il y a des projets qui rentrent dans ce type de financement, ils sont plus facilement attribués.

Sur les services communs, on ne raisonne pas tant en moyens financés et alloués qu'en dynamique de développement. Il y a des services communs qui s'autofinancent (SUL ou université permanente). Ces services communs entrent dans cette logique de dialogue de gestion et peuvent faire appel à l'expertise des directions.

**LE PRESIDENT** indique que c'est un point d'information et que c'est plutôt une démarche rare. Cet outil va être fondamental pour le fonctionnement de ce qui est en train de se construire.

**Mme MORERE** ajoute qu'en effet c'est un outil essentiel dans la consolidation de certaines actions. C'est intéressant de voir que de nombreuses fiches-projets sont reconduites. Il y a une continuité qui est soulignée et soutenue par la présidence. On voit aussi qu'il n'y a que 66% d'avis favorables mais cela est aussi le signe d'un arbitrage rigoureux pour s'assurer de la viabilité des fiches-projets qui sont déposées. C'est un outil de structuration qui sera essentiel dans le cadre à définir au niveau polaire et au sein de Nantes université. Il y a une nécessité de développer les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de ces fiche-projets au sein du nouvel établissement. La mise en œuvre sera vraiment une phase importante et il faudra qu'il y ait les moyens du central jusqu'à présent et qui seront redéployés au niveau polaire.

**Mme SAMI** s'agissant de la proportion par type de structure du devenir des projets, on voit que pour les pôles, il n'y a 4% de projets initiés en 2018 et donc non reconduits en 2019, pour les services communs c'est 7% et pour les

composantes c'est 17%. Elle souhaite savoir si globalement ce sont des projets qui sont terminés ou non reconduits ?

**Mme TONNERRE** indique qu'il peut y avoir plusieurs choses. Soit on est vraiment sûr de l'appui à l'amorçage pour un projet ponctuel ou bien un projet sur lequel la composante se dit qu'elle a besoin pour cette année d'un appui et puis l'année suivante, elle est autonome dans ces cas, on considère qu'on n'a pas d'apports complémentaires à avoir. Ou peut être aussi simplement sûr des besoins très ponctuels si c'est par exemple l'acquisition d'un matériel spécifique, aménagement de salle, il n'y a pas de continuité à avoir. Sur la partie pôle, on est à 4% parce que les projets des pôles sont plus ambitieux et donc dans une logique pluriannuelle.

**Mme SAMI** demande si c'est une façon de favoriser les pôles et les services communs ?

**Mme TONNERRE** indique qu'ils ont gardé un volet composantes et un volet pôle pendant 3 ans et sur l'année en cours, l'idée est plutôt de soutenir les projets émergents.

**Mme SAMI** a une remarque sur la diapositive n°4. Si elle regarde les moyens RH alloués, il y a 5,5 millions d'euros. Elle voit qu'il y a une grande importance de moyens RH temporaires et d'enseignants chercheurs LRU et elle s'étonne, que lorsque l'on recrute des enseignants chercheurs LRU, le principe étant normalement que cela soit validé par le conseil d'administration, alors que cela ne passe plus du tout. Elle s'inquiète de l'explosion de ces postes LRU et des renforts temporaires (CDD).

**Mme TEXIER** apporte une précision : l'enveloppe renforts temporaires, c'est l'enveloppe dédiée aux personnels absents pour compenser les absences pour maladie, congés maternité et autres. Il y a une enveloppe dédiée annuelle attribuée à certaines composantes et d'autres sont gérées en central. Il y a aujourd'hui entre 18 et 22 ETP consacrés à remplacer les personnels titulaires ou contractuels absents. Il y a un comité de sélection, une commission ad hoc qui procède au recrutement des contrats LRU.

**Mme SAMI** voit aujourd'hui l'explosion des postes LRU et cela ne passe plus au conseil d'administration.

**LE PRESIDENT** précise qu'il n'y a pas d'explosion des postes LRU, il faut se référer au bilan social.

**M GUEVEL** dit que pour en être à la 6ème année d'application de ce dispositif des CPOM, il voit bien le renversement de logique, auparavant, les composantes, les laboratoires recevaient une subvention globale de fonctionnement et devaient s'en satisfaire pour l'année entière. Il pense qu'on est dans une dynamique de logique plus moderne et plus constructive, une logique de projet. Il s'aperçoit que lorsque la composante est organisée, elle parvient à mobiliser ces moyens efficacement et se sent soutenue et valorisée grâce à l'arbitrage et l'expertise de quelques élus. Il souligne également que dossiers CPOM sont relativement simples à monter et que le dispositif est assez souple, puisqu'il est possible de faire des modifications en cours de route.

**Mme OBLE** souhaite faire une remarque, sans rapport avec les CPOM, concernant la répartition des disciplines par pôles. Elle pense qu'il sera difficile de faire la distinction, par exemple entre le pôle Humanités et Sociétés.

**Mme DRONNEAU** revient sur la démarche et le travail accompli à la fois par les équipes composantes et par la cellule pilotage. Elle constate dans son quotidien qu'il y a encore des marges d'améliorations. Il faut que les équipes administratives soient en capacité d'appuyer et dans la présentation des CPOM, il y a des choix stratégiques et politiques, qui sont de dire tel CPOM est attribué au niveau du pôle, alors qu'en réalité l'exécution de ce CPOM se fait au niveau de la composante, voir par un service commun. Elle espère qu'à l'avenir on travaillera pas uniquement au niveau du pôle mais en transversalité.

**LE PRESIDENT** remercie pour son intervention qui résume la philosophie de l'ensemble. Il faut effectivement qu'on voit bien les circuits. Il insiste sur le « C » de CPOM qui veut dire contrat et un contrat engage les deux parties, c'est un contrat synallagmatique.

**Mme MORERE** revient sur l'intervention de **Mme DRONNEAU** et insiste sur le rôle des fiches internes en tant qu'outils de dialogue entre les pôles et tous les services impliqués dans les projets. C'est un outil méthodologique dans les projets de pilotage et de lien entre tous les acteurs. Il permet également de clarifier la façon dont les services communs et centraux peuvent venir en appui. Il y a un vrai travail à faire autour du rôle de chacun et des procédures à construire.

#### **POINT 4 – APPROBATION DE L'ACCORD DE CONSORTIUM DE L'INITIATIVE NEXT (reporté)**

**LE PRESIDENT** précise que l'université de Nantes a obtenu le label d'initiative d'excellence en février 2017. Sur la base de ce dossier, l'université a signé avec le Premier ministre, la ministre de l'ESRI et le PDG de l'ANR, une convention attributive, le 30 juin dernier. Cela a permis d'avoir les fonds sur la période probatoire, de 4 ans de 2017 à 2021. Dès lors, il y a 1 an pour obtenir un accord de consortium. C'est un accord entre les quatre fondateurs : CHU, INSERM, Centrale Nantes et l'université de Nantes et les partenaires : Institut de cancérologie de l'ouest, l'IFSTAR, l'IMT Atlantique, l'INRA, ONIRIS et le CNRS. Cet accord repose sur les droits et devoir d'un fondateur, d'un partenaire, sur la gestion de la propriété intellectuelle et d'autres sujets. Aujourd'hui, on est pas en état d'avoir le document finalisé. En effet, sur la gestion de la propriété intellectuelle, une discussion au plus haut niveau est en cours entre l'INSERM et le CNRS. Ces deux organismes ont une manière quelque peu différente de contractualiser sur les sites et il faut quelque chose de plus homogène. Pour ce qui est des quatre fondateurs, ils sont prêts à signer l'accord en l'état, hormis la gestion de la propriété intellectuelle.

Pour les partenaires, hors CNRS, il rappelle les fondamentaux d'une initiative d'excellence. Ce sont des fonds d'argent public, qui vont à un certain nombre d'actions qui ont vocation à faire rayonner une université cible. Un établissement partenaire en recevant des fonds s'engage à valoriser l'université cible. Par ailleurs, il existe en France sept ministères en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces sept ministères ne sont pas forcément en phase.

Il y a aussi les stratégies d'établissement qui ne sont pas forcément compatibles avec le développement d'une université cible, en l'occurrence ici, Nantes. Pour exemple, l'université de Marne la Vallée, qui créera l'université de Gustave EIFFEL en 2020, et l'IFSTAR, organisme de recherche national, qui deviendra une composante de cette université.

Pour récapituler, cinq des partenaires sont dans des situations différentes : l'INRA et ONIRIS ont le même ministère de tutelle, qui n'est pas naturellement fondé à développer des politiques de site avec des universités cibles. Leur stratégie est plutôt de fusionner les écoles vétérinaires.

L'institut de cancérologie de l'ouest doit trouver un équilibre avec la gestion de la cancérologie du CHU.

L'IFSTAR devient composante d'une université, l'université Gustave EIFFEL, qui par le fait est implantée à Nantes.

L'IMT Atlantique a sa stratégie propre, soutenue par son ministère de tutelle, qui a constitué à créer un établissement Brest, Rennes, Nantes et qui n'a donc pas vocation à favoriser l'un des trois sites. L'institut mine télécom soutient l'accord de consortium, l'IMT Atlantique ne le soutient pas.

C'est très compliqué, ce qui est important c'est qu'aujourd'hui, chacun se positionne, pour signer ou pas, mais c'est maintenant et pas en 2021 devant le jury. Rien n'empêchera de travailler avec des conventions, hors NExT, si cela est le choix des établissements. L'université de Nantes souhaite que tout le monde reste mais respectera les stratégies et politiques de chacun. L'accord doit, dans tous les cas, être signé avant le 30 juin 2020. Il sera valable pour un délai court, puisqu'une évaluation par le jury aura lieu au printemps 2021 et sur site à l'automne 2021. A la fin de la phase probatoire, il se prononcera sur le respect ou non des engagements et on accordera ou pas le label et la dotation à vie. C'est pourquoi on n'est pas prêts aujourd'hui à présenter en conseil d'administration, cet accord.

**M POUZAINT** souhaite savoir ce qu'il en est de la fusion de l'école Centrale avec l'école d'architecture.

**LE PRESIDENT** répond qu'ils sont en dehors du champs de l'accord, en revanche il partage une bonne nouvelle. Cette université cible, Nantes Université, est attractive et aujourd'hui des écoles publiques nantaises souhaitent rentrer en établissement composante en conservant leur personnalité morale, leur lien avec la tutelle, leurs procédures de recrutement, leurs droits d'inscription, mais avec une stratégie partagée avec l'université cible. Dans ce contexte, l'école des Beaux-Arts, souhaite être établissement composante en passant par une phase d'association, et l'école d'architecture qui est en réflexion sur plusieurs choix, soit devenir une composante interne de l'école Centrale et perdre sa personnalité morale ou devenir composante de notre université cible. Ce que défend aujourd'hui le **PRESIDENT**, c'est que l'école d'architecture devienne d'ici 2020, établissement composante de Nantes Université, comme l'école des Beaux-Arts, ce qui aurait du sens pour le site nantais d'avoir une dynamique collective.

**M POUZAINT** précise que sa question est bien légitime, sachant qu'il a bien compris le choix du Président, mais qu'il n'est en aucun cas le décideur final sur cette question.

**Mme SAMI** demande si les établissements composantes peuvent être d'un ministère autre que celui de l'enseignement supérieur et s'inquiète fortement sur le fait que les statuts précisent que des établissements privés pourraient rentrer dans la NUN et est-ce que certains en ont déjà fait le souhait.

**LE PRESIDENT** précise qu'un établissement composante peut avoir un ministère de tutelle différent de celui de l'université cible. Concernant la deuxième question, à sa connaissance il n'y a pas eu d'autre demande d'établissements, public ou privé. Il précise qu'il soutient en priorité une démarche publique. Si les statuts précisent public ou privé, c'est pour être en accord avec la rédaction de l'ordonnance.

**Mme SAMI** précise que l'ordonnance n'oblige pas à rajouter le terme privé puisque c'est un choix de l'université et demande à retirer le terme privé des statuts.

**Mme BERNAULT** indique que dès lors que l'ordonnance offre cette possibilité aux établissements privés, ce sera possible, même si cela n'est pas inscrit dans les statuts. Elle précise par ailleurs que la décision de l'entrée d'un autre établissement composante appartiendra au conseil d'administration.

**Mme OBLE** reprend l'introduction de l'accord « L'objectif de l'I site NExT est de créer une Nouvelle université de Nantes, de renommée internationale pour son expertise en recherche, formation, innovation sur deux questions sociétales majeures et interdisciplinaires : Santé et Industrie du futur ». Il lui semble plus approprié de modifier cette phrase, qui lut à l'envers, semble indiquer que la renommée internationale et l'expertise ne sont attachées qu'à ces deux questions sociétales alors que l'université de Nantes va au-delà.

Plus loin, concernant le périmètre scientifique, il est indiqué santé du futur focalisée sur trois thématiques : biothérapie innovante, médecine nucléaire et cancer, médecine de précision, est ce que cela englobe aussi les enjeux de la société sur le vieillissement de la population, sur les addictions, sur les problématiques de la stérilité, ... Idem sur l'industrie du futur, il y a deux thématiques : technologie avancée de production, et ingénierie océanique. Elle se pose la même question, cela englobe-t-il l'intelligence artificielle et tous les enjeux, l'innovation sociale, et les questions environnementales... ?

**LE PRESIDENT** répond qu'elle décrit ici une université citoyenne. C'est-à-dire qu'elle est ouverte, civique et s'empare des grands sujets de société. Sur la première partie du document, on reprend le dossier. C'est simplement les conditions d'exercice du concours. On s'est appuyé sur des labels obtenus, sans élargir. Par ailleurs, il partage totalement sa philosophie.

**M CHENE** souhaite savoir ce qu'il en est de l'alliance entre ENSA, école Centrale et Audencia, Notamment dans ses rapprochements avec Nantes Université ? S'agissant de l'accord de coopération entre Airbus développement et l'école Centrale signé le 30 avril dernier, comment se situe l'université de Nantes, est-elle impliquée ?

**LE PRESIDENT** répond, concernant la première question, il n'a pas eu d'échange ou de demande avec Audencia. Dans le cadre des rapprochements, il essaie non pas de créer des nouvelles choses, mais d'ouvrir aux 3 autres partenaires, ce qui fait la force de chacun. Il y a un incubateur sur le site nantais, qui peut être complété avec les forces universitaires. Cet incubateur sera ouvert, à l'INSERM, au CHU et à l'université de Nantes. Ce qui montre qu'en travaillant avec cette philosophie, on peut renforcer, renchérir, développer des outils d'aujourd'hui. Pour exemple, un recrutement d'un personnel via des fonds NExT pourra favoriser le développement de cet incubateur, dans lequel, les quatre fondateurs pourront exercer. On peut de cette manière, avoir des démarches, sur la formation tout au long de la vie, sur le mécénat, etc... et profiter de celui qui a le plus grande antériorité sur le sujet.

**Mme BOUSQUET** précise que pour s'être impliquée avec l'école des Beaux-Arts, les rapprochements avec les différentes écoles sont vraiment une opportunité de renforcement des liens et des actions sur les grandes actions des universités..

## POINT 5 - APPROBATION DE LA CHARTE DE SIGNATURE COMMUNE DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

**Pour M GRASSET** il était temps d'arriver à travailler à l'uniformisation de la politique de signature des publications scientifiques sur l'ensemble des disciplines des laboratoires de l'établissement. Aujourd'hui cela concerne l'ensemble des membres fondateurs et des établissements partenaires. Cette charte englobe très clairement l'ensemble des laboratoires de notre établissement mais aussi les laboratoires et les unités d'investigation du CHU, de l'école Centrale et les services de l'INSERM. Le domaine d'application, en terme de RH, c'est l'ensemble des personnels employé par un établissement fondateur de Nantes Université ou ceux exerçant en tant que chercheur au sein d'une structure de recherche mais employé par un organisme qui n'est pas fondateur. Le modèle choisi et classique au niveau international, c'est le modèle simplifié, mode monoligne.

Il existe dans la charte, des exceptions à la préconisation générale, parce qu'il faut rendre compte des spécificités de certains contextes, en particulier une logique de contrainte éditoriale. Pour le reste c'est essentiellement le sujet des contextes, multi sites, où il n'est pas toujours évident qu'elle soit acceptée systématiquement. S'agissant de la logique, c'est une structure descendante, c'est-à-dire, d'abord le nom des établissements, puis le nom des laboratoires, mais, avant et avant tout, le nom des auteurs. On a aussi simplifié la logique de l'adresse postale, après avoir constaté d'après une synthèse faite sur les cinq dernières années. On respecte le fait qu'il y aient trois sites, sur lesquels la recherche et les publications s'appliquent, et donc il y a trois possibilités : F-44000 Nantes, France » ; « F-44600 Saint-Nazaire, France » ; « F-85000 La Roche-sur-Yon, France ».

Tout ce qui finance la recherche, ne doit pas figurer en mode monoligne, comme cela pouvait être le cas parfois, de la même façon, les structures fédératives ou les instituts hospitaliers, ne sont pas légitimes pour être la structure de recherche qui est concernée par la publication. Cela doit plutôt apparaître dans les remerciements, sauf cas spécifiques. Pour terminer, un seul et unique type de séparateur, qui est un élément essentiel, la virgule.

Il fait remarquer que la version de la charte mise en ligne sur Prodoc comportait une erreur. En effet, il a omis de préciser le petit f qui autorise par exemple un laboratoire multi site en cotutelle avec Angers, à faire valider cette charte par Angers, parce que si la publication vient d'un chercheur d'un laboratoire de l'université d'Angers, en cotutelle, cela lui permet de signer, Angers en premier, puis les autres cotutelles derrière. Le fait de ne pas l'indiquer n'est pas un problème pour le site nantais mais cela en est un pour quelques rares laboratoires qui sont multi-sites. C'est très important, car cela permet de faire accepter cette charte beaucoup plus facilement et de montrer qu'elle n'est pas du tout en antagonisme avec les autres établissements universitaires.

Pour terminer, il y a les annexes qui vont clairement dire pour chaque laboratoire la manière dont il doit signer la totalité de ses publications. Il s'agit des cinq familles dans lesquelles on retrouve les laboratoires, à savoir : l'école Centrale qui a certains laboratoires qui ne sont pas en cotutelle avec l'université, mais qui vont signer avec le nom Nantes Université, en tant qu'établissement fondateur. Même démarche pour le service hospitalier, et le centre d'investigation clinique, qui sont des services du CHU et pour lesquels l'université n'est pas tutelle et pour autant dans la nouvelle charte, toutes leurs publications comporteront le nom Nantes Université. La famille des équipes d'accueil, que sont les laboratoires avec la tutelle université de Nantes uniquement. Ce qui est le cas par exemple pour le L'AMO et LE LEMNA. Ensuite les laboratoires multi tutelles et mono site comme droit et changement social et SUBATECH où l'on retrouve une logique Nantes Université et les EPSP derrière. Enfin, le dernier point, ce sont les multi sites, le CRCINA est un exemple avec l'université d'Angers, en fait il y aura Nantes université, l'université d'Angers, l'école Centrale dans certains contextes et idem pour le CHU de Nantes et l'INSERM et le CNRS.

Le dernier point, c'est l'annexe 3, puisqu'on a l'obligation de mettre à part ce qui peut se passer dans certaines structures fédératives, dans le cadre des instituts hospitaliers. Certaines de ces structures emploient des personnels et dans le cas où ils sont les publiants, il est légitime de faire apparaître la structure fédérative en tant que structure publiante. Un autre cas à part, la SAS Capacités puisqu'il est tout à fait concevable qu'il y ait des publications émanant d'un de leurs personnels.

**Mme DRONNEAU** n'a aucun doute sur la nécessité de son existence. Elle a deux interrogations et prend l'exemple d'un enseignant chercheur de l'ESPE du Mans, qui ferait une recherche au CRENE du Mans. Quelle charte s'impose à lui, celle de Nantes Université ou celle du Mans et quelle adresse doit-il indiquer, puisqu'il n'y a que trois possibilités Nantes, Saint Nazaire et La Roche-sur-Yon ?

Sa deuxième question porte sur le nom « NomUniv » inscrit dans la charte qui va être remplacé par Nantes Université qui n'existe pas encore. Il est demandé de voter un nom qui n'existe pas encore. Le conseil d'administration est-il vraiment compétent pour pouvoir voter maintenant une charte qui s'imposera à la future

université ou ne faudrait-il pas prévoir dans ce document « Université de Nantes/Nantes Université à partir de... » par sécurité ?

**M GRASSET** répond à la première question. Mme DRONNEAU parle de l'ESPE, mais lui parle de Nantes Université. C'est un personnel employé de Nantes Université travaillant au CRENE, laboratoire multi tutelles qui est donc associé pour ces activités recherche sur le site du Mans. Il doit donc appliquer les règles du Mans. Le laboratoire étant multi tutelle, la difficulté est de faire en sorte qu'il n'y ait pas un désaccord total entre les règles de signatures du Mans Université et de Nantes Université. Ce qu'il confirme. C'est justement l'importance du petit f qu'il a évoqué tout à l'heure. Cela fait partie des cas classiques. Toutefois s'il n'y a pas moyen que la structure qui emploie ce personnel accepte ce mode de signature, alors, il aura obligation de faire deux lignes, pour la double appartenance.

**LE PRESIDENT** répond à la deuxième question de **M DRONNEAU**. Qu'il s'agisse d'université de Nantes ou Nantes Université, ou NantesUniv ou UnivNantes, c'est la même chose, cela ne change rien. Si le nom choisi avait été totalement différent, on aurait sorti des radars d'identification des publications, donc des classements pendant peut-être deux ans, alors que là on ne disparaît pas. Univ, University, Université c'est pareil. En fait on peut très bien se prononcer, la travail a été fait alors que le nom n'était pas posé et deuxièmement on peut très bien signer du nouveau nom avant la création de l'établissement. Pour exemple, les Rennais, signe « Université de Rennes » qui n'est pas créé.

**Mme DRONNEAU** demande si cette charte va facilement s'imposer aux chercheurs et s'ils ne la respectent pas comment cela sera corrigé ?

**M GRASSET** répond que si on impose une charte qui n'est pas acceptable pour l'ensemble des personnels, ce n'est pas la peine de la faire. Dans la logique de co construction, depuis un an ils ont prévenu les directions d'unités, certaines ont fait remonter leurs inquiétudes, pour la renommée de leur laboratoire et il apparaîtra en deuxième. Cependant, il espère que cela soit accepté par l'ensemble des laboratoires, il n'est pas sûr que les directeurs aient fait redescendre l'information. Pour exemple, le CNRS, qui ne veut pas être premier dans la logique d'ordre de signature, y compris pour les personnels CNRS qui signent en premier auteur, la position est identique pour l'INSERM. Pour autant, il subsiste des personnels qui n'acceptent pas. Il n'y aura pas de sanction, dans la mesure où on est sur une logique monoligne et que toutes les tutelles sont mentionnées et que Nantes Université est dans 100% des publications, c'est gagné.

**M JAUEN** indique que s'agissant de la filiation, la question est très importante et on a tous bien conscience des enjeux, des rayonnements, de l'attractivité liés. Ce travail a été remarquablement effectué par **M GRASSET**, ses services et les trois autres établissements fondateurs et les directions des unités de recherche. Il y a parfois eu des grincements de dents, mais finalement ils se sont entendus. Il est ravi de disposer enfin d'une charte qui permettra une position plus favorable en terme de lisibilité recherche internationale. Il soutient, avec la majorité U2020 cette charte de signature commune.

**Mme BARON** se demande, si cette charte s'applique dès maintenant, ce qui va se passer pour les articles encore en relecture, les auteurs peuvent-ils faire des modifications avant l'application ?

**M GRASSET** indique que ce n'est pas un souci, la correction est possible pour les anciennes affiliations.

**M GUEVEL** remercie l'ensemble des acteurs pour ce gros travail nécessaire, pertinent à ce moment, l'objectif étant que 100% des personnels employés par Nantes Université signent et mentionnent Nantes Université ce qui n'est pas le cas actuellement. Le changement de nom, associé à cette nouvelle charte va donner une impulsion et créer une opportunité pour agir au sein des unités de recherche pour que tous les personnels appliquent cette charte.

**Mme SAMI** demande si SUBATECH doit approuver la charte, car jusqu'à présent le laboratoire impose de faire figurer SUBATECH en premier.

**M GRASSET** répond que l'ensemble des tutelles, y compris IMT Atlantique disent que ce doit être un monoligne descendant, au moins sur la partie physique atomique, les gens disent que ce n'est pas dans leur culture, c'est le laboratoire d'abord. Laissons le temps agir, sans pour autant appliquer de sanction. Le directeur et le directeur adjoint en ont été informés à plusieurs reprises.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité, avec 32 voix pour, la charte de signature commune des publications scientifiques de la Nouvelle Université de Nantes.**

## **POINT 6 – APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D’UN COMITE D’ETHIQUE POUR LA RECHERCHE NON INTERVENTIONNELLE IMPLIQUANT LA PERSONNE HUMAINE**

**M GRASSET** dit qu’il s’agissait de rattraper un retard, puisqu’il aurait dû être mis en place depuis la loi Jardé qui avait posé le cadre législatif sur les recherches interventionnelles et non interventionnelles impliquant la personne humaine. Ce comité est nécessaire pour donner un avis sur les recherches qui sont dans un contexte non interventionnel qui relèvent d’un autre comité, le comité de protection des personnes (CPP). Dans beaucoup des laboratoires, il existe des recherches qui nécessitent un label ou un avis d’un comité extérieur, indispensable soit pour publier, soit pour avoir le droit de faire des investigations et qui concerne toutes les recherches non interventionnelles sans rapport avec le monde médical au sens d’intervention médicale. Il s’agit donc de mettre en place ce comité, présidé par un expert nommé par le **PRESIDENT** de l’université, sur proposition de la commission de la recherche et qui serait placé sous la responsabilité du vice-président de la recherche. Il peut être mobilisé par les porteurs de projets de recherche pour obtenir un avis sur l’élaboration de nouveaux protocoles, à la demande des instances de financement qui imposent parfois cet avis et il peut être mobilisé à la demande de certaines revues scientifiques qui refusent de publier sans. Il se prononce sur la qualification de la recherche, vérifie le caractère non interventionnel et peut rediriger les projets vers d’autres comités plus compétents. Les appréciations d’ordre éthiques se font sur des aspects clairs, l’objectif de la recherche, les méthodes utilisées, la sélection des personnes étudiées, toutes les modalités relatives au consentement libre et éclairé des sujets et tout ce qui concerne la confidentialité, la protection des données et les potentiels risques encourus. Il détaille la composition du CERNI soumis à l’approbation du conseil d’administration :

- un président nommé par le **PRESIDENT** de l’Université

- membres : 1er Collège – 5 membres représentants de chacun des 4 pôles dont 2 représentants du pôle Santé puisque la majorité des recherches sont associées au monde la santé.

2ème Collège – 1 délégué à la protection des données de l’établissement, 1 référent intégrité de l’établissement, 1 spécialiste de l’éthique dans la recherche, 1 personne issue d’un organisme représentant les participants volontaires au protocole de recherche.

3ème collège – membres de droit : 1 représentant du centre d’investigation clinique, 1 représentant du comité de protection des personnes et 1 représentant du comité d’éthique en recherche animal.

**Mme FLEURY-BAHI** remercie pour la création de ce comité attendu depuis longtemps. Pour un certain nombre de disciplines qui mènent de recherches non interventionnelles impliquant la personne humaine il s’agit d’une nécessité absolue. En tant que directrice d’unité et enseignant-chercheur en psychologie, il devient quasiment inenvisageable pour un grand nombre de recherche de ne pas obtenir l’aval de ce comité d’éthique et comme l’a dit **M GRASSET**, il est impossible de publier dans bon nombre de revues internationales. Elle attend avec impatience la création de ce comité et de pouvoir l’annoncer à ses collègues.

**Mme DRONNEAU** a découvert que très récemment par les chercheurs du NPPL, la nécessité de l’existence de ce comité. Il existe bien dans le pôle Humanités des projets à présenter et que le rattrapage du retard sur ces questions doit se faire assez rapidement. En effet, elle comprend maintenant pourquoi des contrats étaient en stand-by sur l’exécution budgétaire, tout simplement parce que les chercheurs ne pouvaient pas organiser l’expérimentation sans l’avis du comité d’éthique.

Ce qui l’interpelle, c’est que ce soit à l’université de créer elle-même son comité et non à un organe extérieur indépendant. Elle souhaite que l’on n’oublie pas dans les priorités, lors des rattrapages, le pôle Humanités au détriment de la santé.

**Le conseil d’administration approuve à l’unanimité, avec 32 voix pour, le principe de la constitution d’un comité d’éthique pour la recherche, ses modalités de fonctionnement et sa composition.**

## **POINT 7 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA LISTE DES FONCTIONS POUVANT OUVRIR DROIT A LA PRIME POUR CHARGES ADMINISTRATIVES (PCA) 2018/2019**

**Mme LE FICHANT** indique qu'il s'agit ici de créer une PCA pour le directeur du centre universitaire départemental de la Roche-sur-Yon. Elle a été alignée à peu près sur celle d'un directeur de composante. Avis favorable du comité technique d'établissement.

**M GUEVEL** indique que cette prime est positionnée à un niveau tout à fait raisonnable et donc la majorité U2020 soutient cette demande de modification.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour, la modification de la liste des fonctions 2018/2019 pouvant ouvrir droit au bénéfice d'une prime de charges administratives pour les enseignants chercheurs et enseignants, telle qu'annexée.**

## **POINT 8 - APPROBATION DE L'ENTREE DES ECOLES DANS LE SYNDICAT MIXTE ATLANPOLE ET LA MODIFICATION DES STATUTS**

**M BROUSSE** précise que la modification des statuts d'Atlanpole est relative à un changement qu'ils proposent dans la composition de leur conseil d'administration. Le syndicat mixte Atlanpole est l'incubateur académique de l'université de Nantes avec un bassin qui s'étend depuis Saint-Nazaire jusqu'ici. Il assure l'ingénierie de l'innovation en partenariat, en articulation avec les autres structures sur le territoire. Une mission d'animation et de mise en réseau de compétences au niveau du territoire régional et puis une mission de marketing du territoire par l'innovation en assurant la visibilité et notamment des collègues chercheurs, enseignants chercheurs et ingénieurs qui participent à l'innovation. C'est un acteur essentiel pour le développement économique régional et à ce titre, Atlanpole souhaite amplifier la détection qualifiée de projet issu de la recherche. Cela va de pair également avec la labélisation (French Tech Seed) d'un consortium dont Atlanpole est le leader sur les fonds et projets de technologie de rupture.

Pour augmenter le périmètre de détection des projets, la proposition qu'Atlanpole fait à ses membres est d'intégrer Centrale Nantes, ONIRIS, IMT Atlantique, ENSM. Les grandes écoles auront un siège pour les quatre, donc un représentant au conseil d'administration. Cette adhésion impose une modification des statuts du syndicat mixte des articles 1 et 6. De plus, Atlanpole soumet à ses membres des modifications de l'article 2 et l'ajout d'un article sur la création d'un comité consultatif regroupant des entreprises ou associations d'entreprises.

Il précise que l'innovation de rupture est une technologie très amont qui ne concerne pas ce qu'on va retrouver comme application mais qui va concerner des technologies directement issues des laboratoires de recherche qui apportent une rupture scientifique et technologique par rapport à l'existant. Exemple : une innovation de rupture serait le changement de mode de travail des microprocesseurs, travail sur les micromatériaux qui remplaceront les microprocesseurs. Ces innovations sont ce que l'on appelle les « deeptech ». Il y a aussi la notion de temps long pour passer de l'innovation jusqu'au marché. Cela vient éliminer toutes les innovations qui sont finalement incrémentales et qu'on essaye de faire passer pour des technologies de rupture. Il y a également des moyens financiers qui sont plus conséquents que dans les autres technologies parce qu'on a besoin de porter un produit qui n'existe pas jusqu'à un stade compréhensible par des entreprises ou futurs clients. Le label French Tech Seed permettra d'amener les fonds de pré amorçage sur ces technologies. Atlanpole avec d'autres acteurs, a eu ce label et a la chance de pouvoir faire accéder les projets à ces fonds qui viennent très en amont par rapport à la création de Start-up classiques.

**M CHENE** se réjouit de voir un nouvel acteur sur ce périmètre atlanpolitain. Sur la création d'un business innovation center ce sera quelque chose qui va porter encore plus loin ces innovations de rupture deeptech. Comment va se gérer le rapprochement entre les écoles dans l'incubateur au sein de l'alliance ? Est-ce que c'est un regroupement ?

**M BROUSSE** répond que Centrale dit savoir gérer cette dualité entre la partie alliance et la partie NExT. Pour avoir visité l'incubateur sur Centrale, il pense que c'est une très bonne chose si on peut effectivement donner un accès aux start-up sur ce lieu avec un label NExT. Cela ne pose pas de problème à Centrale d'avoir ces deux facettes. On a vu essentiellement des entreprises à forte vocation scientifique et technologique qui sont complètement dans le périmètre que l'on souhaite pour NExT et que l'on souhaiterait voir émerger pour les futures start-up.

**M OBLE** demande si l'innovation de rupture engendre systématiquement une start-up, ou si cela peut aussi amener à un processus industriel ?

**M BROUSSE** répond que l'on est aussi sur la partie transfert. Ce qui ne faut pas oublier c'est que sur ces innovations, le transfert se fait vers des entreprises françaises de moins en moins nombreuses à avoir la capacité à intégrer les technologies de ce type. Très sincèrement, il préfère voir se créer des start-ups qui peuvent devenir de belles pépites qui aient à la fois le label nantais et français plutôt que de voir des inventions qui partent sur des structures à l'étranger.

**Mme SAMI** indique que dans les anciens statuts il y avait la chambre de l'agriculture qui était associée et qu'elle ne voit plus. Elle demande pourquoi ces écoles ne se sont pas associées à la création d'Atlanpole ? Est-ce qu'on va toujours fonctionner de cette façon ? L'université va amorcer des choses, prendre des risques et ensuite quand cela marche, les autres se mettent dedans. Si cela ne marche pas, on prend les risques et il ne se passe rien.

**M BROUSSE** répond que c'est au contraire une opportunité pour les laboratoires et les chercheurs d'adhérer au syndicat mixte Atlanpole. C'est justement une belle leçon pour les écoles, on a un certain succès à travers cette collaboration avec Atlanpole, à une époque certaines écoles ont pu déclarer qu'elles savaient faire par elles-mêmes puis finalement c'est très bien de suivre l'exemple de l'université.

**LE PRESIDENT** précise que l'université est présidente d'Atlanpole et cela ne sera pas le cas des écoles.

**M POUZAIN** soutient le projet qui est présenté. Il ne sait pas ce que c'est exactement une start-up, personne n'est d'accord sur la définition. Il parle tout simplement d'une entreprise, c'est un terme sur lequel tout le monde peut se retrouver. Le point important est que l'on va innover, créer des emplois, avoir une vision à long terme et cette vision ne va pas forcément faire un effet multiplicateur pour créer une licorne. On est bien d'accord que la question c'est l'irrigation du tissu socioéconomique par des moyens classiques où les gens ont un travail rémunéré correctement. Il manipule le terme de start-up avec beaucoup de précaution parce que cela recouvre tout et n'importe quoi.

**M BROUSSE** invite à bien qualifier et adopter le terme deeptech parce qu'il ne souhaite pas que les laboratoires dont sont issues ces innovations se fassent spolier par tout un tas d'acteurs privés qui viendraient avec ce label présenter des innovations qui n'en sont pas.

**M JAUEN** précise qu'il aime bien le terme start-up, il fait référence aux liens avec l'université et à toute sa richesse, ce n'est pas une entreprise comme une autre. Il ajoute une citation de Niels Bohr qui illustre l'innovation de rupture, « Ce n'est pas en améliorant la bougie qu'on a inventé l'ampoule électrique. »

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité, avec 32 voix pour, l'adhésion des grandes écoles au syndicat mixte Atlanpole et la modification des statuts du syndicat.**

## **POINT 9 – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS ET DE LEUR ANNEXE FINANCIERE DES PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES (PUR)**

**M GRASSET** précise que les presses universitaires de Rennes sont un service d'activité industriel et commercial (SAIC) créé en 2004. Le SAIC doit assurer des activités d'édition qui sont proposées par les établissements membres (Université d'Angers, Le Mans Université, université de Nantes, université de Bretagne Occidentale, université de Bretagne Sud, université de Poitiers, université de Rennes 1, université de Rennes 2, université de la Rochelle). Le SAIC Edition a souhaité remettre à jour les statuts et l'annexe financière car cela n'avait pas été réactualisé depuis la création de la structure. Le conseil d'administration des établissements membres décide de la modification des statuts, après avis du conseil de gestion des PUR. Le conseil de gestion des PUR du 6 décembre 2018 a approuvé à l'unanimité les propositions de modifications.

### Les principales modifications :

- une actualisation de forme : nom des instances, féminisation des postes/rôles
- une augmentation du coût unitaire par ouvrage de 2 800 € HT à 3 500 € HT (montant non réévalué depuis 2004)
- la révision des contributions par établissement issue d'un dialogue avec les établissements membres
- intégration de la TVA dans les contributions des membres afin de prendre en compte l'activité de prestation de services réalisée à titre onéreux et commercial

**M CARBONI** précise qu'il est vrai que la direction d'ouvrage et la participation des ouvrages collectifs par le domaine des lettres et sciences humaines est très importante. Il salue la poursuite de l'engagement financier de l'université auprès des PUR. Cela étant dit, il aurait été souhaité que l'université montre un engagement plus déterminé (exemple l'université de Poitiers) dans l'aide et au soutien en particulier aux lettres et sciences humaines.

**M GRASSET** indique que dans l'annexe financière, la contribution de l'établissement est significativement diminuée. La réalité, c'est qu'aujourd'hui les PUR doivent de l'argent à l'établissement. Ils ont publié bien moins d'ouvrages par rapport à ce qui a été dépensé. Ce qui a été discuté avec le directeur des PUR c'est que non, clairement, l'université ne se désengage pas des PUR dans la mesure où c'est démonté qu'il s'agit d'un outil indispensable pour l'ensemble des laboratoires. Par contre, aujourd'hui, ce n'est pas le cas, ces quatre dernières années, ce sont trois laboratoires et essentiellement un qui continue pour plus de 60% de la totalité des publications. Ce n'est pas un message fort comme quoi l'ensemble de lettres, langages, sciences humaines et sociales ce sont appropriées les PUR.

On revient à une dotation budgétaire certes modeste mais avec un engagement très fort de l'établissement qui est le suivant : remboursement de la dette par les PUR, c'est validé et au-delà de cela, il s'est engagé à ce que la commission de la recherche via la dotation exceptionnelle des laboratoires puisse s'emparer de cette dotation exceptionnelle pour abonder autant que nécessaire une réserve de quatre ouvrages sur l'année qui vient, deux ouvrages l'année d'après et un en troisième année. Un recadrage était nécessaire. Si d'ici à trois ans, les laboratoires démontrent que cet outil PUR est indispensable pour l'ensemble de la communauté lettres, langages, sciences humaines et sociales, l'engagement sera revu à la hausse.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour, la modification des statuts du SAIC Edition et de leur annexe financière.**

#### **POINT 10 - APPROBATION DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DANS LE CADRE DU PROJET NEXT**

**Mme BERNAULT** indique que le 22 avril 2016, le conseil d'administration a accordé une délégation au **PRESIDENT** pour qu'il puisse accorder des subventions dans la limite de 100 000 euros TTC.

L'université a la chance d'être porteuse du projet NEXt et à ce titre, l'université est conduite à faire régulièrement des versements notamment aux autres fondateurs dans le cadre de répondre à des appels à projets. Il se trouve que très souvent, ces subventions excèdent le montant de 100 000 euros.

Afin de fluidifier le travail et les échanges avec les fondateurs dans le cadre de NEXt, il apparaît nécessaire de faire passer ce plafond à 500 000 euros uniquement pour les subventions accordées dans le cadre de NEXt. La base reste bien celle de 100 000 euros mais dans le cadre du projet NEXt cela passe à 500 000 euros. Dans tous les cas il y aura rendu compte au conseil d'administration.

**Mme SAMI** indique qu'ils ont déjà voté un plafond de 100 000 euros. Elle a du mal à comprendre les tableaux de conventions des rendus compte. Ce n'est pas une question de confiance mais de compréhension car c'est toujours très touffu. C'est le rôle du conseil d'administration lorsqu'il s'agit des affaires budgétaires. Il lui semble important que le conseil ne soit pas dessaisi de ses prérogatives au fur et à mesure. Il est important que l'on puisse suivre ce qui se passe aussi au niveau de NEXt, c'est la raison pour laquelle elle votera contre.

**LE PRESIDENT** précise que l'université de Nantes sert de boîte aux lettres pour tous les autres. Ce n'est pas l'avis du conseil d'administration de l'université pour le transfert de budget pour l'ensemble des partenaires. Comme on est nombreux, les sommes ne sont pas les mêmes.

**Le conseil d'administration approuve avec 26 voix pour et 6 voix contre, la délégation au Président pour attribuer des subventions dans le cadre de l'initiative NEXt jusqu'à 500 000 € toutes taxes confondues.**

**Un compte-rendu des subventions accordées dans le cadre du projet NEXt sera présenté aux administrateurs une fois par an.**

## **POINT 11 – APPROBATION DE LA CONTRIBUTION 2019 DE L'UNIVERSITE DE NANTES A L'UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE (UBL)**

**LE PRESIDENT** souhaite répondre maintenant à la question diverse d'Ensemble sur les personnels de l'UBL. Il rappelle que l'ouverture de l'UBL a eu lieu le 6 janvier 2016, les six établissements rennais souhaitent sortir de l'UBL et d'aller sur un autre modèle, en fin d'année, pour plusieurs raisons :

Les rennais souhaitent faire une COMUE expérimentale. On ne peut pas avoir de COMUE expérimentale dans une COMUE, il y a incompatibilité entre les deux. Angers et Le Mans veulent également faire une COMUE expérimentale. Pour ce qui est de l'UBO, UBS, c'est une convention de coopération territoriale qui est compatible. En tout cas, il y a deux sites qui veulent faire des COMUE expérimentales. L'université de Nantes a été le seul établissement à être force de proposition. Il a proposé au conseil des membres de la fin de l'année, une structure publique qui est un groupement d'intérêt public (GIP) pour gérer, articuler, travailler ensemble les éléments sur lesquels il y a accord en terme de formation, de recherche, de valorisation et du numérique.

C'est un partenariat public - privé numérique coté breton qui le porte et puis l'actionnariat de la SATT ouest valorisation portée aujourd'hui par l'UBL. Pour ces deux raisons, il a proposé une structure publique. L'avantage de ces structures publiques c'est de stabiliser un certain nombre de personnel.

Il a milité pour que l'année 2019 soit pleine et entière et pour qu'il y ait un budget de l'UBL 2019 de manière à ce que 2019 ne soit pas un dépeçage des forces de l'UBL par chaque établissement qui s'empare des personnels. C'est un bien commun et il faut une année pour assurer une transition pour qu'en janvier 2020, la COMUE UBL porte un autre statut. Aujourd'hui c'est un GIP, peut-être qu'il y aura d'autres hypothèses. Sans cette proposition, on serait encore aujourd'hui dans un flou total et les personnels ne seraient absolument pas où ils en sont. C'est inconfortable pour les 108 personnels de l'UBL, le fait de continuer l'action 2019 avec des réserves que l'on peut imaginer et de se projeter pour 2020.

Ce ne serait pas une structure de coordination de l'enseignement supérieur et de la recherche interrégionales et donc il n'y a pas confusion entre ce GIP et les constructions qui se font de l'UBS, UBO, Rennes, Nantes et Le Mans Angers. Dans ces conditions, il est demandé d'approuver la cotisation UBL 2019. C'est la plus forte cotisation puisque l'université de Nantes est le plus gros établissement de cette UBL. C'est la dernière année de cotisation de l'UBL.

**Mme OBLE** ne comprend pas la logique et la cohérence de créer des COMUE au sein du territoire ligérien. Où est la collaboration ? Elle trouve que cela tend vers de la compétition.

**LE PRESIDENT** précise que c'est justement pour éviter la compétition, c'est le résultat de la compétition que Rennes n'est pas eu de label, cela a choqué.

**Mme OBLE** ne croit pas qu'aujourd'hui face aux enjeux environnementaux et sociaux, ce modèle basé sur la compétition au moins au sein des universités, quand on sait la mission essentielle des universités sur la formation des citoyens de demain ou sur les enjeux de la recherche, soit le modèle le plus adapté.

**LE PRESIDENT** indique qu'on ne parle pas de compétition ni de fusion entre les universités. On propose une structure qui harmonise sur les formations, les master en commun, l'actionnariat, le développement économique... On a les cinq chapitres de coopération sur cette échelle. C'est ce que l'on va faire sans avoir une super structure lourde, ce sera beaucoup plus léger. Il pense que la voie de sortie par le haut est la bonne.

**M POUZAIN** demande si on peut reprocher aux universités d'avoir à arbitrer des choix schizophréniques qui sont proposés par la tutelle, c'est la question de fond. Cela avait été dit dès le départ, cela ne va pas marcher. C'est de l'argent, on arrive à une solution raisonnable. Les contradictions des tutelles imposées sont présentes. Tant qu'on aura des injonctions contradictoires de travailler en commun sur le terrain et en même temps de présenter des dossiers en compétition sur les recherches et les projets d'avenir.

La question qui se pose ce sont les personnels, c'est de l'humain, c'est la première ressource et il faut qu'on en prenne soin. Quand on voit qu'au bout de 2 ans d'UBL, un certain nombre d'établissements commencent à débaucher les personnels et à combler et récupérer des ressources et des capacités pour pouvoir anticiper sur des choses futures, c'est choquant. Les messages contradictoires ont été sans arrêt transmis aux collègues de l'UBL ne sont pas des conditions de travail normales.

Il pense qu'il faudrait aussi rajouter au GIP du numérique et de la SATT, l'international. Il est impératif que lorsqu'on quitte le territoire de l'ouest, il faut avancer groupé. Il faut être en capacité de récupérer les subventions de l'Europe. Tout cela doit se mettre en cohérence et surtout en respectant les personnels. Ce qui doit guider c'est l'avancée des établissements et les conditions de travail des personnels. C'est d'abord l'humain qui doit guider dans les réflexions.

**LE PRESIDENT** est totalement d'accord, il faut trouver une voie raisonnable. Il y a un conseil des membres le 20 mai pour bien poser les choses avec cette obsession des personnels et du projet.

Sur l'international, c'est le seul point qui a été écarté par l'ensemble des membres, notamment sur la marque internationale puisqu'on ne signe pas d'une manière commune, on ne rentre pas dans des classements, on ne publie pas, on ne délivre pas de diplômes. En revanche, se donner à lire à l'extérieur que sur ce périmètre, il y a une entente, un travail en commun qui fait que Nantes va être plus identifiée sur la santé et l'industrie, Rennes sur l'environnement et d'autres sur la mer, l'acoustique, le tourisme ou le végétal... C'est plutôt intéressant et cela, le GIP le permet.

**M POUZAINT** répond que ce qu'il faudrait c'est regrouper les forces d'ingénierie pour pouvoir être en capacité de peser plus longtemps même si on est pas complètement regroupé. Dès qu'on quitte le territoire nantais, il faut qu'on ait une force de frappe en terme de compétence et d'ingénierie.

**LE PRESIDENT** répond qu'à ce moment-là, c'est soit une COMUE plus intégrée soit une fusion. Les UMR sont communes.

**M POUZAINT** indique que lorsqu'on dépose des dossiers à l'international, il y a une question d'expertise et cette expertise pourrait être partagée au sein du GIP.

**LE PRESIDENT** répond que l'expertise de la cellule Europe est fondamentale, il ne faut pas la dissocier, la découper et perdre cette plus-value.

**Pour Mme TRICHET** la question du personnel est importante. La structure publique va être une solution où l'on va pouvoir continuer des coopérations, quitter une utopie qui n'a pas été réalisée puisqu'il n'y a pas eu de soutien avec la fusion des régions. On a peut-être trop anticipé des volontés politiques qui n'étaient pas abouties mais en tout cas cela a des conséquences et il faudra s'en souvenir. Elle pense que c'est une position importante et responsable vis-à-vis du personnel. Il faut soutenir cette contribution.

**Mme SAMI** pense que la situation des personnels est effectivement le plus important. La question que l'on peut se poser c'est parmi ces 108 personnels, elle aimerait bien savoir quel est le pourcentage des précaires ? A sa connaissance, il y a beaucoup de contractuels. Quand on regarde y compris à l'université de Nantes la charte des contractuels, on sait très bien qu'il y a beaucoup de contractuels qui se retrouvent finalement enclin de chercher quelque chose ailleurs. Elle pense que la solution est de les intégrer dans les différents établissements.

A propos de la résistance aux injonctions, on se rend compte que les politiques changent et les seules choses qui demeurent et doivent rester c'est ce qui est construit, les universités qui existent et qui sont solides doivent résister aux injonctions politiques.

Elle a le sentiment que l'on met sous perfusion l'UBL parce que l'on ne veut pas admettre que l'on s'est trompé. A un moment donné, il faudrait revenir en arrière et se dire que c'était une erreur. Il faut trouver autre chose qui puisse fonctionner mais en tout cas continuer à garder sous perfusion, elle pense que c'est aussi une erreur.

Il faut également se souvenir qu'on a toujours beaucoup de mal à revenir en arrière. Avant de construire des choses il faut réfléchir à toutes les éventualités. Comme l'année dernière, elle votera contre ce budget bien que la situation des personnels lui tient à cœur.

**LE PRESIDENT** indique qu'il y a un turnover très important qui tient au fait qu'il y ait ces difficultés humaines, c'est un révélateur pertinent de ces difficultés. Il défend que pour 2019, il faut continuer les actions de l'UBL, il faut payer notre cotisation parce qu'on ne peut pas voter contre et se dire qu'on se soucie des personnels. Si on ne vote pas la cotisation, c'est un désastre social, il n'y a plus de budget pour faire fonctionner. Il ne reconnaît pas l'erreur, la loi a été appliquée.

**Mme SAMI** rappelle qu'avait été proposé une association entre les différents établissements.

**LE PRESIDENT** précise qu'au sens de la loi et l'association, cela veut dire qu'il y a un chef de file, des petits qui s'associent au plus gros. Le plus gros est le seul interlocuteur de la tutelle, c'était tout à fait inacceptable.

**Mme SAMI** demande si ce n'est pas ce qui est en train de se passer avec la NUN ?

**LE PRESIDENT** répond que pas du tout, l'établissement composante a sa tutelle. Il faut relire l'ordonnance. On propose justement une situation qui permet en 2020 de résoudre le problème que l'on a aujourd'hui. Si tout s'arrête aujourd'hui c'est un désastre sur tous les points de vue. S'agissant du diagnostic de 2014, il n'en change pas une ligne.

**Mme SAMI dit qu'il** n'a pas été discuté d'autre chose que ce qui a été proposé. On aurait pu se poser la question de l'association et discuter des différentes options.

**LE PRESIDENT** répond qu'en tout cas, il essaye de trouver la solution la plus raisonnable. C'est l'université de Nantes qui est moteur, les autres parlent, crient et se plaignent pour rien.

**Mme OBLE** demande comment vont s'articuler les relations entre université de Nantes et cette COMUE expérimentale Angers - Le Mans ? Pourquoi ne fait-on pas une COMUE sur le territoire Pays de la Loire ?

**LE PRESIDENT** on parle de Nantes Université, c'est un label, il y a que 14 sites universitaires en France qui ont ce label avec les moyens qui vont avec. On s'est engagé à développer une université sur un site, la décision est concentrée. Ce n'est pas pour les diluer. Il précise que l'on va très bien travailler avec les voisins sur la cellule Europe et d'autres sujets.

**M CARBONI** est-ce qu'il y a pas un risque du point de vue recherche que l'UBL continue à promouvoir ses écoles doctorales qui ont montrées qu'elles ne fonctionnaient pas ?

**LE PRESIDENT** répond qu'aujourd'hui, la COMUE est originale car elle ne délivre pas de diplôme, elle co accrédite le doctorat. La co accréditation n'existera plus dans le cadre d'un GIP. La formation doctorale peut se faire par l'expérience que nous avons pu acquérir.

**M GRASSET** précise que ce n'est pas du tout l'avis lors des réunions des commissions de directions adjointes des écoles doctorales. Le témoignage de 9 sur 11 ont indiqué que cela été très bien. Cela a permis d'uniformiser les pratiques, de remettre en cause certaines des habitudes qui étaient sans doute pas légitimes. Pour la majorité d'entre eux, ils seraient très content si on restait sur le périmètre birégional plutôt que de revenir au système régional. Ils ne sont pas non plus opposé à ce que l'on change de modèle mais on ne peut pas dire que cela ne marche pas. Les écoles doctorales sont un modèle plutôt vertueux.

**M CARBONI** souhaite parler de celles qui fonctionnent moins bien. Ceux qui fonctionnent mal ce ne sont pas les doctorants qui eux font leur travail. Ce qui fonctionne mal c'est la formation des doctorants.

**M GRASSET** indique qu'il a tout à fait raison, ce qui peut être handicapant c'est le problème de la formation. Sur la globalité du sujet, cela a été plutôt un bon système.

**M POUZAIN** quand on discute en off avec des collègues de différentes universités régionales et quand on a en mémoire la tentative de fusion entre l'école Centrale et l'école d'architecture, on est dans un processus où c'est une question de stratégie et cette stratégie est liée aux injonctions contradictoires des tutelles. Si l'école Centrale souhaite fusionner avec l'école d'architecture c'est parce qu'ils ont une vision au sein du pôle sciences et technologie, ils vont peser plus. Il faut avoir les éléments pour décoder. On est bien entre la compétition et la coopération.

**LE PRESIDENT** répond qu'en effet, il y a un néologisme qui s'appelle la « coopération ». L'université a une stratégie, on la défend et on l'a met dans un cadre plus large Bretagne - Pays de la Loire qui se veut un cadre d'intelligence collective.

**Le conseil d'administration approuve avec 25 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions, l'octroi d'une subvention de deux-cent-vingt mille euros (220 000 €) à l'Université Bretagne Loire (UBL), correspondant à la contribution 2019 de l'Université de Nantes.**

## **POINT 12 - APPROBATION DE L'OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'UNIVERSITE DE NANTES (TU) POUR L'ANNEE 2019**

**Mme BOUSQUET** remercie **M MARTIN**, commissaire aux comptes SOFAC et **Mme MORIN**, co-directrice du Théâtre Universitaire de Nantes pour leur présence. Elle rappelle qu'il y a que 5 théâtres universitaires en France. Le TU de Nantes a obtenu l'an dernier le label national « Art et création ». C'est devenu vraiment un pôle d'animation sur les campus très important. Il a un lien avec les institutions culturelles du territoire. Les diapositives reflètent les axes d'action du TU de Nantes.

### Une scène de la jeune création et de l'émergence :

- 30 spectacles / 22 théâtre et 8 danse
- 77 représentations professionnelles
- 54% d'artistes femmes
- 53% de créations
- 215 jours de résidences
- 6 premières créations
- 3 artistes compagnons
- 3 événements : jeune création, Théâtre, BAM et Trajectoires

### Un théâtre de la découverte :

- 19 608 spectateurs
- Dont 12489 pour la saison professionnelle
- 47% de spectateurs de -30 ans
- 202 amateurs
- 1 création partagée et 4 projets participatifs
- 1 programme d'accompagnement de projets scéniques
- 1 festival des créations étudiantes
- 1 week-end famille
- 58 ouvertures publiques gratuites

### Un laboratoire pour l'innovation et la formation :

- 2 ateliers culturels et 2 artistes dans les formations
- B.A BA : un cycle de 8 rencontres professionnelles
- 5 colloques et conférences
- 2 créations en binôme artiste et enseignant-chercheur

### Un lieu polyactif – des publics connectés :

- 15 000 clients au bar
- 2 expositions
- 1 grand chantier de réflexion sur le lieu
- 58% femmes, 38% hommes et 40% de 25-34 ans sur Facebook
- 3500 inscrits à la news lette
- 13100 abonnés sur les réseaux sociaux

### Place du TU dans les nouveaux projets culture

- Participer à renforcer la place de l'Université dans la cité (politique croisée : campus remarquable : action 1 (en lien avec la fondation / action 2 (open badge), c'est un projet qui permet à des lieux en dehors des formations de pouvoir développer des badges de compétences. Le projet est au stade de la modélisation.
- projet en partenariat avec le Cinématographe
- Développer les liens avec les acteurs de l'enseignement supérieur sur le territoire
- Renforcer les liens avec les acteurs des Campus

- Il y a aussi d'autres financeurs du TU, la ville met à peu près 400 000 euros, le ministre 97 000 euros, la région 68 000 euros, le département 53 000 euros et autres aides dont celle du CROUS 31 000 euros.

**Mme SAMI** trouve que la politique culturelle de l'université de Nantes est à soutenir et à encourager et donc elle ne peut que souscrire et elle votera pour, bien évidemment.

**M POUZAINT** indique qu'il serait judicieux que les administrateurs aient un rapport d'activité pour que cela puisse confirmer la bonne opinion que l'on a et sur l'impact de l'action du TU sur le territoire.

**Mme BOUSQUET** indique que le vote de la subvention est toujours en anticipation par rapport à l'année en cours donc c'est pour cela que **M MARTIN** est là pour répondre aux questions sur le bilan.

**M POUZAINT** précise que c'est une question de transparence, 318 900 euros c'est un montant conséquent donc c'est bien que ce rapport puisse être transmis.

**Mme MORIN** indique qu'un rapport sur le bilan d'activité va être produit cette année pour 2018. Ce genre de document va être finalisé puisque les comptes viennent juste d'être terminés. Ce bilan d'activité sera disponible sur le site du TU.

Elle ajoute que le TU existe depuis 25 ans, l'ouverture a eu lieu en novembre 1994. Elle y est depuis 25 ans et c'est un super projet, ce lieu est une des plus belles salles nantaises et même de la région. Il y a un très bon retour des compagnies qui sont accueillies régulièrement au TU, il y a un très bon rapport plateau - salle.

**M POUZAINT** ajoute qu'il a une pensée pour **M Daniel BRIOLET**, professeur de littérature à l'université et qui a été un des acteurs éminents pour le démarrage de la structure.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité 31 voix pour, la subvention de 318 900 euros allouée à l'association de gestion de la salle de spectacle de l'Université de Nantes pour l'année 2019.**

### **POINT 13 - L'APPROBATION DE L'AUGMENTATION DE LA PRISE EN CHARGE A TITRE DEROGATOIRE DE FLEURS EN CAS DE DECES ET LE MAINTIEN DE LA PRISE EN CHARGE A TITRE DEROGATOIRE DE CADEAUX LORS DU DEPART EN RETRAITE**

**Mme BERNAULT** précise que le conseil d'administration avait voté un plafonnement des dépenses à hauteur de 100 euros TTC. Il apparait que cela ne correspond plus à la réalité de la situation. La proposition qui est faite est d'augmenter ce plafond jusqu'à 150 euros TTC et de maintenir le dispositif qui existe pour ce qui est des cadeaux qui peuvent être fait au moment du départ à la retraite où le plafond est à 100 euros TTC.

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 28 voix pour :**

**la prise en charge à titre dérogatoire de fleurs et couronnes en cas de décès d'un membre du personnel de l'établissement, de son conjoint ou de l'un de ses enfants dans la limite unitaire de 150 euros TTC ;**

**Le maintien de la prise en charge à titre dérogatoire de cadeaux lors du départ en retraite d'un personnel de l'établissement dans la limite unitaire de 100 euros TTC.**

### **POINT 14 - APPROBATION DE TARIFS ET DONS**

**Mme DRONNEAU** est interpellée par les tarifs à 1 euro qui sont affichés dans le tableau.

**M BRANCHEREAU** propose que l'on passe au vote les tarifs en excluant ces lignes à 1 euro pour permettre de revenir vers la composante concernée pour s'assurer que c'est le bon tarif qu'il souhaite faire voter.

**M OBLE** dans le cadre de la formation professionnelle, effectivement il y a une liste de formations éligibles au compte personnel de formation (CPF). Elle voudrait savoir si actuellement, il y a un travail de fait des universités pour rendre éligibles les formations universitaires au CPF.

**Mme SAMI** demande où est-ce qu'on en est par rapport au comité d'éthique qui doit passer en revue les DU ?

**LE PRESIDENT** répond que dans un premier temps, il y a eu beaucoup de dossiers passés en conseil d'administration. Maintenant, on essaye de travailler en amont, ils sont désormais filtrés par le comité. Il filtre en

amont avant que cela passe en conseil de gestion. Si cela bloque avec les trois experts du comité, cela n'arrive pas jusqu'ici.

**Mme SAMI** indique que tous les nouveaux DU passent pas le comité d'éthique sauf qu'elle voudrait être sûre que les DU qui existaient déjà à partir du moment où il n'y a pas de renouvellement passent aussi.

**LE PRESIDENT** répond que tout à fait, les DU sont pour 5 ans et il repassent systématiquement, ce n'est pas que pour les nouveaux.

**Le Conseil d'administration approuve avec 27 voix pour et 2 voix contre, les tarifs et dons.**

## **POINT 15. RENDU-COMPTE DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR (ANV) ET DES REMISES GRACIEUSES**

**Mme BERNAULT** rappelle la différence entre les deux situations. Dans les deux cas on est face à des débiteurs qui sont dans l'incapacité de s'acquitter du montant dû à l'établissement.

La remise gracieuse, il s'agit d'éteindre la dette, de renoncer au recouvrement des sommes concernées. Il y a 3 créances pour un montant de 911,84 euros.

En ce qui concerne les ANV, il s'agit de constater l'impossibilité de percevoir les sommes aujourd'hui mais admettre aussi que si à terme il est possible de recouvrer ces sommes, ce sera fait.

## **POINT 16. QUESTIONS DIVERSES**

**Mme BERNAULT** invite **Mme LE FICHANT** à répondre à la question sur la gestion des contractuels, le remplacement des départs des collègues.

**Mme LE FICHANT** indique qu'au CTE du 7 mai, il est prévu de faire un bilan de la charte des contractuels des agents BIATSS. Sera en effet évoqué le recrutement des contractuels, la politique de stabilisation de l'emploi contractuel à l'université de Nantes, des moyennes d'indice de rémunération, de la répartition des catégories A, B, C, de l'accompagnement de ces agents et la cédésation ainsi que les possibilités de titularisation qui sont tout à fait réelles.

Pour les départ à la retraite, est attendu que les dossiers soient véritablement déposés auprès du service des retraites pour étudier cela sérieusement au titre de la révision des effectifs. Il faut savoir qu'il n'y a pas pour autant suppression de poste. Ce n'est pas parce qu'il n'est pas publié automatiquement poste par poste chaque départ à la retraite qu'il y a suppression de poste, les poste sont occupés par des contractuels.

**LE PRESIDENT** précise qu'il a eu l'occasion de voir un document qui fait la synthèse de l'ensemble des contractuels, il a apporté quelques propositions et ce document sera transmis et présenté aux instances paritaires le 7 mai prochain.

**M POUZANT** indique que cette question des contractuels est à regrouper sous la question des conditions de travail à l'université. La première chose c'est le constat : On peut discuter du rythme de progression mais le nombre de contractuel progresse au sein de l'université que ce soit pour les BIATSS ou les enseignants.

Il y a les injonctions du ministère au travers des projets où on est dans l'obligation de créer des contractuels (projet NExt). Enfin, selon les remontées des collègues toutes organisations confondues, sur la question des conditions de travail et du poids croissant du nombre de contractuel au sein des composantes.

Ils ont essayé de regrouper des informations. Pour un service de 70 personnes, il y a 25% de titulaire et le reste sont des contractuels, avec une majorité de CDD. Sur l'IUT de Nantes, le nombre de poste est quasiment stable sauf que les étudiants ont augmentés de 10% sur ces 5 dernière années. Les nombres d'heures supérieures ont augmentées et le taux d'encadrement a baissé de 5 points en moyenne pour les départements. Sur le nombre de contractuels, ils ne seront pas tous renouvelés pour le mois de septembre. Pire, on a, compte tenu de la pyramide des âges, un certain nombre de collègues qui sont dans une fourchette de 60 à 64 ans vont aller à la retraite. Sur le nombre d'enseignant certifiés agrégés, il y a 20% qui sont dans cette tranche d'âge.

On a un risque de perte de compétences mais aussi un problème de tuilage et de fonctionnement. Si on prend l'ESPE, il y a une prévision de 76 enseignants en temps partagé. Les collègues ont signalé l'explosion des temps partagés et que c'est une difficulté à gérer en peu de temps.

Il y a un gâchis humain et financier. Quand on met des CDD que l'on ne les renouvelle pas, même les titulaires sont en difficulté. La ministre essaye de nous expliquer que la contractualisation c'est l'avenir mais en fait l'avenir c'est baisser le coût du travail. Ce n'est pas un objet de polémique ce qu'on propose ici mais un projet. C'est un avertissement collectif qui concerne tout le monde.

Le second constat est un diagnostic partagé. Quand on a vu l'intervention d'une coach pour le bien-être au travail, une collègue responsable administrative dans une composante lui a dit que ça l'énervait, elle explique exactement ce qu'une sociologue a expliqué dans un article de Libération la semaine dernière, c'est qu'on passe d'une logique collective à une logique individuelle par rapport aux conditions de travail et c'est exactement ce qui est en train de se passer dans l'université. Que l'on soit dans le privé ou dans le public ce sont les mêmes ressorts qui sont à l'œuvre. Sans polémique mais avec une certaine fermeté, on dit qu'il faut qu'on se saisisse de ces questions avant que l'on soit dépassé. Cette question est devant et on doit collectivement trouver des solutions.

**LE PRESIDENT** précise qu'il ne prend pas cela comme une polémique mais comme une remontée, un témoignage de terrain. C'est absolument indispensable si on veut avancer. On partagera les chiffres globaux, ce n'est pas la somme des chiffres individuels. Il y a un intérêt commun à le traduire. On a 25 enseignants chercheurs titulaires de plus cette année que l'an passé. Dans les contractuels, il faut voir l'effort de l'établissement pour les cédés. Ce sont des éléments qui recadrent la globalité et la réalité de l'ensemble de l'établissement. Il ajoute que les arbitrages ne sont pas fait, ils sont en cours, il y a plusieurs vagues pour les contractuels. Enfin, sur le nombre de contractuels liés au développement de l'établissement notamment aux procédures de l'agence nationale de la recherche (ANR) qui interdit de recruter des titulaires ou de payer des fonctionnaires. A partir du moment où l'on développe l'activité, on a une augmentation des contractuels. Il faut bien factueliser sans fantasmes pour pouvoir partager le diagnostic. Il remercie **M POUZAIN** pour cet élan pour travailler ensemble sur cette harmonisation et trouver au mieux les moyens d'être dans les meilleures conditions de travail.

**Mme OBLE** soulève le cas de doctorants qui n'ont pas tous travaillés à l'université, la loi Sauvadet a été supprimée. Il y avait un temps d'interruption entre des contrats, est-ce que temps d'interruption est toujours d'actualité ? Peuvent-ils être recruté quelle que soit la durée du contrat ?

**Mme TEXIER** précise que la loi Sauvadet n'a pas été supprimée, elle avait simplement des dispositions transitoires. Les autres dispositions de la loi Sauvadet modifiaient le statut particulier des fonctionnaires de l'Etat et notamment les conditions de recours à des contractuels. Effectivement, l'interruption d'activité de quatre mois entre deux contrats remet les compteurs à zéro, cela dépend de la loi statutaire de 1984.

**Mme BARON** souhaite revenir sur ce qui a été voté le 25 février sur la mesure prévoyant la hausse des droits d'inscription extracommunautaire. A été voté que l'Université s'engageait en cas de publication du décret à mettre en œuvre tous les dispositifs règlementaires pour faire bénéficier l'ensemble des étudiants étranger extracommunautaires du régime tarifaire prévu pour les étudiants européens. Le décret étant publié, comment cela va-t-il se passer ?

**Mme BERNAULT** répond qu'il y a eu une réunion technique sur le sujet en début de semaine pour poser la question de savoir si au regard de ce qui a déjà été voté, il faut faire un nouveau vote compte tenu des dispositions du décret ou pas. Ce qui ressort à ce jour, à sa connaissance, c'est qu'il n'est pas nécessaire de faire un nouveau vote pour que l'exonération s'applique conformément à ce qui a été voté aux étudiants qui s'inscrivent à la rentrée prochaine à l'université de Nantes. Les motions qui ont été votées étaient suffisamment claires et précises pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir.

**Mme SAMI** revient sur ce que disait **M POUZAIN**, elle tient à rajouter qu'il est important qu'il y ait un constat partagé parce qu'actuellement, il y a eu des mouvements de personnels relativement qui se pose des questions sur soit le fait que le ministère ne respecte pas ses engagements pris l'an dernier (STAPS). Cela lui semble important que l'on puisse échanger sur cela.

**LE PRESIDENT** indique que pour STAPS, le ministère a respecté ses engagements si ce n'est qu'il y avait un délai puisque le ministère avait besoin de la remontée de l'ensemble des rectorats pour avoir une vision nationale et pouvoir ventiler, cela a pris du temps. **LE PRESIDENT** lève la séance à 12h30.



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ

**SÉANCE DU VENDREDI 28 JUIN 2019**

**PV N°411**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN ASSEMBLEE PLENIERE  
DU 28 JUIN 2019**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, Mme Carine BERNAULT, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration et M Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 23 MEMBRES**

BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BOUSQUET Emmanuelle	B	Faculté de Langues et Cultures Etrangères
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
CHENE Emmanuel	B	IAE Nantes - Institut d'Economie et de Management
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
DUJARDIN Zora	BIATSS	Polytech Nantes
DUPRÉ Thierry	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
HAROUET BRANCHEREAU Sidonie	Etu. S	UFR Sciences et Techniques
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
LE LIDEC Annabel	Pers. Ext.	INSERM
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MORERE Julie	B	Service Universitaire des Langues
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
POUPLIN Mélaïne	Etu. S	UFR Médecine et Techniques médicales
POUZAINT Yves	B	IUT de Nantes
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TONNERRE Clotilde	BIATSS	Cellule d'aide au pilotage
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine et Techniques médicales

**AVAIENT DONNE PROCURATION : 8 MEMBRES**

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CARBONI Pierre	A	Faculté des Langues et Cultures Etrangères
CHOQUET Carl	Etu. T	UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques
FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE

**ETAIENT ABSENT A L'OUVERTURE : 4 MEMBRES**

ADOU Caroline	Etu. T	UFR Sciences et Techniques
ARTEAUD Nolwenn	Etu. T	UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
GADOLLET Luc	Etu. T	UFR Droit et Sciences Politiques
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	23	8	4	0

#### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

BARBU Noel	Vice-président Développement et Partenariats économiques – Affaires financières
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BOUVET Antoine	Directeur Général des Services CARENE
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires financières
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DURAND Christelle	Rectorat de Nantes
DUTHOIS Vivien	Directeur Général Adjoint CARENE
GAUTHIER Chantal	Doyen UFR Sciences et Techniques
GUILLEN Ronald	Directeur IUT de Saint Nazaire
JACQUEMIN Frédéric	Vice-président Réforme
KEROUANTON J. Louis	Vice-président Patrimoine Immobilier
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente Ressources humaines et Dialogue social
LEVEQUE Stéphane	Direction des Ressources humaines et du Dialogue social
LE SAËC Sarah	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
MOUHOUD Malik	Directeur Général Adjoint Performance et Investissements
PROUTIERE-MAULION	Vice-présidente affaires européennes et relations internationales
ROUSSEAU-GANCEL L.	Direction des Ressources humaines et du Dialogue social
ROY Julie	Chef de projet nouvelle université à Nantes
SCHLAEPPI Laurianne	Directrice générale des Services
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services / Affaires institutionnelles – Ressources humaines – Environnement au travail
THURIES Olivier	Agent comptable

## **Ordre du jour du Conseil d'administration du 28 Juin 2019**

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils d'administration du 15 mars 2019 et du 3 mai 2019
2. Informations générales
3. NExT :
  - 3.1 - Approbation de l'accord de consortium de l'initiative NExT
  - 3.2 - Approbation de la délégation de compétence du Conseil d'administration au Président de l'Université dans le cadre du projet NExT
4. Approbation de la convention d'association de l'École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire à l'Université de Nantes
5. Approbation de la convention d'association du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes à l'Université de Nantes
6. Approbation du principe d'association de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes à l'Université de Nantes

### **IMMOBILIER**

7. Approbation du principe de dévolution patrimoniale (après examen par la CPCA)
8. Approbation du rapport d'expertise du projet de regroupement d'Heinlex du site de Saint-Nazaire (après avis du CHSCT)

### **AFFAIRES BUDGETAIRES**

9. Débat d'orientation budgétaire 2020 (après examen par la CPCA)

### **RESSOURCES HUMAINES – HYGIENE ET SECURITE**

10. Approbation du schéma directeur de mise en sureté (après avis CHSCT) (**reporté**)
11. Approbation des aides financières du Comité des personnels de l'Université de Nantes (après avis du CTE)
12. Approbation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au titre de l'année universitaire 2019-2020 – actualisation (après avis du CTE)
13. Approbation de la mise en place des barèmes d'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) associés aux cotations des postes pour les agents de la filière Bibliothèque, à compter du 1er juillet 2019 (après avis du CTE)
14. Approbation de la revalorisation de l'IFSE des Assistant-e-s de service social à compter du 1er janvier 2019 (après avis du CTE)
15. Approbation de l'actualisation de la cotation des postes dans des groupes de fonctions liée à l'IFSE, à compter du 1er septembre 2019 (après avis du CTE)
16. Approbation de la modification de la liste de fonctions pouvant ouvrir droit à la prime pour charges administratives 2018-2019 et 2019-2020 (après avis du CTE)
17. Approbation de la revalorisation des rémunérations des enseignants contractuels du second degré et des contractuels relevant de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (après avis du CTE)

### **FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE**

18. Approbation de la répartition des droits universitaires pour l'année universitaire 2019-2020
19. Approbation des modalités d'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants étrangers extracommunautaires
20. Approbation de l'augmentation de la capacité d'accueil pour l'année universitaire 2019-2020
21. Approbation de la mise en place d'une commission de suivi de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

### **VIE INSTITUTIONNELLE**

22. Approbation de la révision du règlement intérieur du service commun de la documentation (SCD)

### **AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES**

- ~~23. Approbation des versements de l'initiative NExT~~
24. Approbation de tarifs (après examen par la CPCA)
25. Rendu-compte des remises gracieuses
26. Questions diverses

**LE PRESIDENT** ouvre la séance à 08h00. Il remercie **M MENUET** qui a démissionné du conseil d'administration. Il le remercie pour son engagement dans la durée. Il n'a pas calculé le nombre de conseils d'administration auxquels il a pu participer mais c'est un bon nombre. C'est un engagement pour le collectif et c'est évidemment toujours respectable, il lui rend hommage ce matin. **LE PRESIDENT** souhaite la bienvenue à **Mme DUJARDIN** qui le remplace. Par ailleurs, il accueille pour la première fois **M MOUHOUD**, directeur général adjoint des services .

#### **POINT 1 – APPROBATION DES PROCES VERBAUX (reporté)**

#### **POINT 3.1 – APPROBATION DE L'ACCORD DE CONSORTIUM DE L'INITIATIVE NEXT**

**LE PRESIDENT** indique qu'il a signé en tant que porteur, la convention attributive d'aide le 29 juin dernier avec l'accord du conseil d'administration. Elle a été signée par la Ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, le Président directeur général de l'agence nationale de la recherche (ANR) et le Premier ministre. A partir du moment où cette convention est signée, il y a un an pour que l'ensemble des partenaires s'accorde pour dire qu'ils sont dans ce projet NEXt. Cet accord doit être signé rapidement sachant que le CNRS a clarifié sa situation par rapport à l'I site. Il y a eu un avenant signé le 9 mai pour l'engagement du CNRS. La date limite de l'accord de consortium est le 29 juin 2019 et la version finale de l'accord a été validée par les partenaires.

Quels sont les membres aujourd'hui ? Le périmètre a évolué. Les quatre fondateurs ne changent pas : Université de Nantes, CHU de Nantes, Ecole Centrale de Nantes, INSERM. Il y a quatre partenaires : CNRS, ICO, INRA, ONIRIS. Deux partenaires ont décidé de ne pas rester dans l'aventure NEXt : IMT Atlantique et l'IFSTTAR.

L'IFSTTAR va devenir composante de l'Université Gustave Eiffel, l'établissement expérimental qui va faire suite à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée. Il était difficile d'avoir un conventionnement avec une composante. Ils continueront à travailler intelligemment.

Pour IMT Atlantique, c'est un respect pour la stratégie de IMT atlantique, qui est sur trois sites, Rennes, Brest et Nantes. Cette stratégie n'est pas compatible selon la direction de l'école avec une stratégie de renfort de l'un des sites. Il rappelle qu'il y a sept tutelles de l'enseignement supérieur et que chaque tutelle n'est pas forcément encline à favoriser les rapprochements. C'est le cas de la tutelle du ministère de l'économie ou de l'industrie. Il n'y a pas de conflit, il est considéré qu'ils peuvent travailler dans un autre cadre que NEXt.

« Un accord de consortium précisant les droits et obligations de chaque partenaire du projet, au regard notamment de la valorisation des résultats obtenus au terme des recherches et de leur propriété intellectuelle, devra être fourni dans le délai maximum indiqué dans la convention attributive d'aide du Projet. ». Cet accord précise les modalités de valorisation des résultats obtenus au terme des recherches, et de partage de leur propriété intellectuelle, la répartition des tâches, des moyens humains et financiers et des livrables, le régime de publication / diffusion des résultats.

Tout le monde s'est accordé sur ces points, aujourd'hui ce qui est proposé c'est d'approuver cet accord de consortium sachant qu'aujourd'hui, le CNRS l'a approuvé, l'INSERM l'a signé hier, l'ICO également, l'INRA et ONIRIS également, le CHU par son conseil de surveillance lundi dernier et l'Ecole Centrale le 8 juillet. C'est la confirmation que tous ces établissements s'engagent dans NEXt, ils bénéficient des fonds, avec ces fonds ils valorisent Nantes Université. Si on parle recherche, les publications signent « Nantes Université ».

**M LUPI** indique que les élus de la liste U2020 soutiennent cet accord de consortium, il constitue une base concertée entre les différents établissements c'est un document très important qui précise très bien les modalités de gouvernance, financière et les rôles de chacun.

**Mme OBLE** demande ce qui se passe si l'un des fondateurs ne signe pas cet accord ?

**LE PRESIDENT** répond que cela met tout simplement en péril le projet. C'est une démarche qui confirme l'engagement.

**Le conseil d'administration approuve avec 23 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, l'accord de consortium de l'initiative NEXt.**

### **POINT 3.2 – APPROBATION DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT DANS LE CADRE DU PROJET NEXT**

**LE PRESIDENT** précise que c'est une délégation au président de l'université mais c'est surtout au porteur de l'initiative NEXt. Comme dans tous les projets ANR pour lesquels il y a des fonds de l'ANR, il y a un porteur qui ventile les sommes sur les différents partenaires. Il ne s'agit pas d'une subvention qui doit être approuvée avant le versement aux partenaires, c'est une ventilation.

A été voté il y a quelques semaines, un plafond de 500 000 euros pour des subventions, ça n'est pas l'objet de ceci. Pour ces projets d'ANR, il y a cette répartition se fait naturellement. En revanche, comme c'est de l'argent public, il y a un retour lors de ce conseil d'administration mais pour aussi les autres conseils d'administration ou équivalents des établissements fondateurs et partenaires. Il y a un retour sur l'emploi de ces fonds. C'est une nuance importante pour ce qui est de ce projet ANR.

**Le conseil d'administration approuve avec 25 voix pour, 6 voix contre, la délégation au Président pour attribuer tous les reversements dans le cadre de l'initiative NEXt.**

### **POINT 4 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'ASSOCIATION ENTRE L'ECOLE DES BEAUX-ARTS DE NANTES SAINT-NAZAIRE ET L'UNIVERSITE DE NANTES**

Le principe de l'association a été voté. La convention d'association signifie que c'est un décret qui lie les deux établissements, l'Ecole des Beaux-Arts à l'Université. Dans ce décret, il y a un certain nombre de points phares :

- Favoriser le développement d'actions et de projets de recherche conjoints,
- Intensifier leurs collaborations en matière de formation et d'échanges pédagogiques,
- Développer des actions communes favorisant leur développement international et l'accueil d'étudiants internationaux,
- Contribuer à la dynamique du campus nantais, en particulier du Quartier de la création, et du campus nazairien,
- Souligner le caractère culturel des établissements par des actions conjointes,
- Mettre en place des actions favorisant la vie étudiante,
- Partager leurs ressources documentaires et la collection Art delivery.

Fort de ce qui se passe dans la création de Nantes Université, des établissements s'intéressent à leur participation. Dans cette association, il y a en germe, le fait de devenir plus tard établissement composante de Nantes Université.

**MME BOUSQUET** précise que la majorité salue le travail qui a été fait. Elle remercie tous les services qui ont participé à ce travail long, intense mais très agréable. Elle remercie aussi les vices présidents qui ont participé dans leur domaine à ces actions. Elle espère que la collaboration sera très fructueuse à l'avenir.

**M POUZAINT** précise qu'au nom d'Ensemble, malgré le principe énoncé, ils souhaitent que l'ensemble des forces de l'enseignement public supérieur travaillent ensemble, ils vont voter contre cette convention. Tout simplement parce que la démarche et le positionnement récurrent par rapport aux questions posées au sujet de Nantes Université n'ont pas été résolues. C'est donc en toute logique qu'ils votent contre cette convention d'association. Il rappelle qu'il fait partie d'une composante qui depuis longtemps travaille avec l'école d'architecture, l'Ecole des beaux-arts. C'est un positionnement de principe. Il ajoute que cela n'enlève rien au fait que les services qui ont travaillé à l'élaboration des documents et conventions ont travaillé correctement.

**Le conseil d'administration approuve avec 24 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, la convention d'association entre l'Ecole des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire et l'Université de Nantes.**

## **POINT 5 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'ASSOCIATION ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) DE NANTES ET L'UNIVERSITE DE NANTES**

**LE PRESIDENT** indique qu'à travers la France il y a un modèle qui est classique et qui répond aux ordonnances de 1958. Un CHU est CHU parce qu'il conventionne avec une université, c'est le modèle historique. Un certain nombre de CHU ont fait des associations mais aucun CHU n'est fondateur d'une université, c'est la particularité. Cette convention d'association par décret signé par le Premier ministre est une manière de revoir ce lien entre un CHU et une université. Il y a eu en fin d'année, un débat appelé mission CHU pour revoir la manière dont on pouvait améliorer, faire quelque chose de plus congruent, de plus fort sur un site qui n'a pas abouti. Seule Nantes arrive à développer quelque chose de plus ambitieux de manière à être plus fort sur un territoire, ce sont les deux plus grands employeurs sur le territoire. Il y a un certain nombre de points :

- Accompagner le développement de la recherche biomédicale en santé, positionner le CHU comme un partenaire stratégique et partie prenante des unités de recherche en santé, promouvoir une dynamique internationale en recherche, développer une stratégie concertée en matière d'activités de transfert et de valorisation de la recherche publique,
- Améliorer la qualité de l'enseignement intégré et pratique proposé aux futurs professionnels de santé et aux étudiants du pôle santé,
- Promouvoir l'interdisciplinarité entre le CHU, le pôle santé et les autres pôles de l'université,
- Développer de manière coordonnée des projets avec les acteurs du monde socio-économiques, en promouvant l'interdisciplinarité,
- Mutualiser les infrastructures et les outils communs, optimiser les espaces mis à disposition, gérer de manière concertée les ressources humaines, les locaux et les plates-formes, les systèmes d'information.

En 2020, le CHU sera fondateur de Nantes Université.

**Mme JOLLIET** précise que la première convention qui a été rédigée en 1973 à la suite des ordonnances Debré était assez mince mais elle avait été étoffée dès 2013 par une nouvelle version de convention entre l'Université et le CHU qui montrait la forte implication des acteurs nantais dans ce partenariat et notamment au travers de la création des instituts. C'est l'exemple percutant de vérité et de réussite qu'on peut partir d'une recherche fondamentale universitaire et aller jusqu'à la recherche clinique à l'hôpital pour ensuite créer un cercle vertueux de recherche transnationales. Ceci renforçant énormément le pouvoir de la recherche en santé du site et également travaillant sur les notions d'interdisciplinarité, lien avec les sciences et techniques, lien avec les SHS, lien avec de nombreux éléments sociétaux compte tenu que prend la place du patient dans la gestion de sa santé. Tous ces aspects existent déjà au travers de la convention mise à jour, reprise en 2016 mais ils vont être renforcés par l'association du CHU.

**LE PRESIDENT** indique que le conseil de surveillance du CHU a voté de manière favorable (11 pour et 1 prend acte).

**Le conseil d'administration approuve avec 24 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, la convention d'association entre le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes et l'Université de Nantes.**

## **POINT 6 - APPROBATION DU PRINCIPE D'ASSOCIATION DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES A L'UNIVERSITE DE NANTES**

Ce projet sera finalisé à la rentrée, de la même manière que pour l'Ecole des Beaux-Arts, l'idée derrière est de devenir établissement composante de Nantes Université. Il y a les fonds pour le faire, l'antériorité, des Masters, de la recherche, tout ce qu'il faut. Aujourd'hui c'est le principe de cette association qui est soumis pour approbation. C'est important pour l'Ecole d'architecture d'avoir le retour du conseil de l'Université pour avancer.

**M CHENE** précise que l'Ecole d'architecture va partager de plus en plus d'éléments communs en terme d'enseignement notamment par rapport à tout ce qui est modélisation et compagnie avec l'université et le pôle

science et l'Ecole centrale qui partage un laboratoire également. Cela semble assez cohérent. La majorité soutient ce principe d'association.

**MME MORERE** précise qu'il est vrai qu'en votant ce principe d'association on œuvre aussi au sein du territoire pour une structuration plus forte de l'enseignement et de la recherche. On fait de Nantes Université demain, un acteur de cette politique, en étant acteur auprès des collectivités.

**LE PRESIDENT** indique qu'il s'agit de deux tutelles. Il faut faire le lien entre les deux ministères le MESRI et le ministère de la culture.

**MME TRICHET** souhaite souligner que ces associations illustrent vraiment un historique nantais du territoire qu'on ne voit pas forcément dans ce mouvement de création de Nantes Université qui n'est pas affiché mais qui est vraiment historique et qui concrétise vers un projet commun.

**LE PRESIDENT** indique qu'il a pris ses fonctions en 2012, il constate encore plus qu'auparavant, qu'en fait ils étaient les uns à côté des autres, quelque fois en se regardant mais le plus souvent en concurrence, voire en défiance. Ce qui est en train de se passer c'est tout le contraire. Il veut mettre en avant le rapprochement des uns des autres. Ce sont des rapprochements qui respectent les entités, les cultures, les marques, les pratiques. C'est exister ensemble avec une bannière commune.

**Le conseil d'administration approuve avec 24 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, le principe d'association de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes à l'Université de Nantes.**

#### **POINT 7 – APPROBATION DU PRINCIPE DE DEVOLUTION PATRIMONIALE**

**M KEROUANTON** précise que ce qui est proposé aujourd'hui c'est de continuer le processus de réflexion et non pas encore le processus de décision pour permettre au **PRESIDENT** et à toute l'équipe de continuer dans cette voie de réflexion pour ultérieurement, proposer la question de manière plus définitive.

La question est comment considère-t-on le patrimoine à rénover, mais aussi à réhabiliter et à réhabiter ? Cette question de l'usage et la façon dont on se sert des bâtiments est quelque chose de fondamental. Il rappelle que l'université est un établissement à vocation académique de formation et de recherche et c'est exactement de cela que l'on va parler. Comment l'université peut-elle bien remplir ses missions académiques avec des projets structurants, la question de l'optimisation des surfaces, de la mutualisation quand cela est possible, d'une critique au sens positif des usages pour bien faire et mieux faire et non pour moins faire.

Il faut évidemment engager l'établissement dans un modèle économique soutenable, on est dans une logique de sérieux budgétaire. Il faut évidemment également faire face aux enjeux de transition énergétique. Pour faire court, qu'est-ce qu'une université aujourd'hui ? C'est environ en France, 10% des habitants d'une ville. On est 1/10 de la ville, on est une ville moyenne dans la grande ville. C'est 42 000 habitants aux besoins académiques avec des besoins énergétiques très forts, une ville qui consomme l'équivalent d'une ville de 120 000 habitants. Comme on a une masse salariale assez particulière puisqu'on est presque pyramidé à l'envers avec énormément de catégorie A, on a une masse salariale et donc un budget d'une ville à peu près de 160 000 habitants. On est donc avec des enjeux territoriaux qui sont extrêmement forts, ce sont des chiffres qu'il faut avoir en tête. Pour ce faire, il a des enjeux budgétaires, c'est pour cela qu'on essaye d'optimiser les surfaces, que l'on réalise des projets structurants. L'Etat ne satisfait pas totalement à ce que l'on considère comme étant ses obligations, en terme de dotations globales et en terme de budget. Le gros sujet est le gros entretien renouvellement (GER) couvert à peine à 25% des besoins aujourd'hui. C'est un vrai sujet. Tous les services de maintenance font un travail absolument formidable pour maintenir en état cette université avec des moyens qui sont notoirement insuffisants. S'agissant du CPER Etat, on est passé entre 2007-2013 à 2015-2020 avec 55% de baisse de crédits Etats. On a exactement eu la même peine au niveau local qu'au niveau national. On est sur des enjeux de nécessité d'évolution à cause de ces questions. On a donc tout un enjeu autour de la mise en œuvre de cette stratégie patrimoniale. Avec des projets immobiliers structurants, le GER, des moyens budgétaires insuffisants, des subventions externes, la capacité d'autofinancement.

Il faut se poser la question de l'emprunt et des problématiques de cession de valorisation. Le trépied de l'immobilier cela pourrait être la dévolution, c'est l'enjeu de la réflexion. C'est également la transition énergétique. Tous les efforts sur l'énergie ne sont pas encore en train de commencer, ils sont commencés depuis 2014 avec la renégociation des contrats énergie. Cette question de revalorisation pose question sur les structures de valorisation qui pourraient aider. Tout cela passe évidemment par une organisation rigoureuse avec différentes instances de ces stratégies immobilières.

Les enjeux majeurs sont : la question du GER, maintenir et développer si possible la maintenance lourde, c'est la transition environnementale et énergétique avec dès 2016 le plan énergies fluides, le programme d'efficacité énergétique pour 2030 où on est pilote en lien avec neuf autres structures universitaires au niveau national en lien avec la CPU et en négociation avec l'Etat pour obtenir quelques chose à ce sujet-là. On a également tous les droits et obligations du propriétaire aujourd'hui sur les bâtiments affectataires. L'affectation de l'Etat c'est 80% de la part de l'établissement. On a des éléments en propriété privée de manière marginale et des biens des conseils généraux avec encore les ESPE. Ces biens, ces droits et obligations du propriétaire sont fondamentaux en terme de contrainte et moins en terme d'avantage puisqu'on ne bénéficie pas des leviers actuellement du propriétaire qui peut être la capacité à emprunter.

La dévolution est une étape supplémentaire dans l'autonomie de décision et dans la marge de manœuvre éventuelle à prioriser les financements de travaux de manière plus fluide. L'Université a un rôle de co-aménageur du territoire. Il y a également le sujet de la stratégie foncière partagée. Maintenant, les collectivités, que ce soit la région, que ce soit les métropoles ou les grandes villes se rendent compte qu'on peut discuter ensemble du foncier, de la stratégie urbaine, de la ville en général. Comment peut-on être mieux décisionnaire pour ces négociations qu'on engage avec les collectivités avec des marges de manœuvres qui peuvent être sur les opportunités de valorisation.

Il y a eu une première vague en 2011, Poitiers, Clermont 1 et Toulouse 1 avec un cas de figure très particulier, ils ont eu une dotation initiale et une dotation récurrente de plusieurs millions d'euros. 10 ou 20 millions d'euros en moyenne pour chaque établissement tous les ans, ce qui permet de travailler bien. Selon le calcul fait sur le GER, il manque 6 millions d'euros annuel pour bien travailler. Et puis, il y a une réflexion en court, 2018 quand Aix Marseille qui vient de signer, Bordeaux, Tours avec des situations très différentes puisqu'il y a des plans campus lourds. Ce qui est clair c'est qu'on n'aura plus de dotation de l'Etat au sens de la dévolution. Ce qui est très clair aussi c'est que le ministère est vraiment dans une réflexion générale pour développer tout cela. L'établissement est au cœur des enjeux du territoire mais aussi il faut réfléchir à la façon dont on peut travailler sur l'état des bâtiments. On ne va pas se voiler la face, il y a de nombreux bâtiments vétustes, des bâtiments qui sont des passoires thermiques. Les gains énergétiques du nouveau Tertre ne sont pas énormément supérieurs à la dépense énergétique précédente. On s'est rendu compte qu'il est tellement mauvais qu'on chauffe plus. Ce qui était donc un vrai sujet.

Inventer une stratégie avec la collectivité. On veut se constituer aujourd'hui de véritables outils pour mieux appréhender les possibilités d'actions en termes de développement et de transition énergétique à l'échelle du territoire. On a déjà commencé avec la métropole autour du réseau de chaleur par exemple. On est à l'échelle du territoire depuis un certain temps. En 2017, on a eu un audit de pré dévolution pour voir où on en était. La conclusion de l'audit porté par l'ANR était très claire, l'Université de Nantes est éligible sous réserve de certaines préconisations. On a déjà présenté cette affaire au Conseil d'Administration du 16 novembre 2018. La dévolution est évoquée dans le SPSI, document règlementaire exigé par l'Etat au Conseil d'Administration du 15 mars 2019. Le sujet a été évoqué en CPCA le 23 avril 2019 et de nouveau à la CPCA de mardi dernier.

La réponse aux préconisations de l'audit de 2017 :

- SPSI et actualisation du SDIA, fiabilisation des données du bâti, actualisation du schéma directeur de sécurité et rédaction d'un schéma directeur de maintenance
- Formalisation d'un plan pluriannuel d'investissement incluant le GER, sur 10 ans
- Finalisation du déploiement système d'informations patrimoniales aux services
- Renforcement du pilotage par la construction d'un tableau de bord immobilier
- Construction d'un budget annexe immobilier
- Cartographie des risques immobiliers

- Construction d'un plan de développement et de professionnalisation RH de la DPIL

Ce qui est demandé aujourd'hui, c'est de permettre au **PRESIDENT** d'engager officiellement les discussions avec l'Etat sur les conditions d'une dévolution. Le processus de dévolution devra être formalisé par une deuxième délibération du conseil d'administration, qui présentera de façon précise l'ensemble des biens concernés et les conditions financières et matérielles de la dévolution. Cela veut dire qu'il y a encore du travail à faire, il faut notamment faire l'inventaire foncier de la situation avec l'ensemble des conditions financières et matérielles, qui paye quoi, quid de la fiscalité, quid de certains enjeux vis-à-vis du positionnement de l'Etat, quid de certains engagements de l'Etat. Le processus demeure donc réversible jusqu'à cette échéance.

Il y a un lien évidemment entre dévolution et valorisation. On est propriétaire de nos bâtiments donc on a le droit, on peut et on doit se poser la question de leur devenir et des possibilités de gestion. L'objectif est de faire de la valorisation intelligente. Peut-être qu'on peut faire de la cession pour échanger des biens, on a déjà cette réflexion. La valorisation c'est de pouvoir réfléchir à la façon dont on peut travailler intelligemment avec en particulier les collectivités territoriales non seulement pour avoir de la trésorerie mais de manière continue avec des réflexions sur ce qui se passe au niveau des sociétés.

Un rapport très récent a été rendu sur l'évaluation socioéconomique des nouveaux projets immobiliers. C'est un enjeu lourd réglementaire sur certains financements Etat avec deux étapes au-delà de 20 millions Etat et au-delà de 100 millions Etat. Ce sont des outils de réflexion qui sont très forts. On a engagé une assistance à maîtrise d'ouvrage pour aider l'université là-dessus. L'université est la première à faire cela en France du fait de l'enjeu des facultés de santé. La valorisation c'est un tout, c'est sur du long terme et c'est aussi l'idée que 1 euro investi dans l'ESR, c'est 5 euros de création de richesse.

**LE PRESIDENT** indique que lorsque le conseil d'administration s'engagera dans la dévolution c'est une décision qui emporte des années de stratégie immobilières, c'est une lourde décision.

**MME TRICHET** demande si on a une estimation de la durée des discussions qui vont s'engager avec l'Etat

**M KEROUANTON** répond que c'est environ 1 an, 1 an et demi.

**MME TRICHET** pense qu'il ne faut pas regretter la prudence émise en 2012 et 2013 vis-à-vis de cette dévolution pour différentes raisons. Depuis, il y a eu une professionnalisation des services de gestion du patrimoine phénoménale, un apprentissage avec de la gestion de projet qui va forcément être un avantage pour la suite. Et puis, si on l'engage prochainement, étant donné le projet structurant au niveau du territoire nantais, on va effectivement bien le mener différemment sur la métropole avec d'autres enjeux de valorisation d'un patrimoine commun territorial.

**MME JOLLIET** applaudit ces propositions. Au niveau de la faculté de santé, il y a eu plusieurs expériences douloureuses. Elle pense à l'incendie de 2012, il y a eu depuis, de gros pépins où la Direction du Patrimoine Immobilier et de la Logistique (DPIL) les a soutenu en mettant des moyens de personnels, des compétences et une augmentation des compétences pour résoudre ces problèmes. Avant tout, il faut garantir la sécurité sur un vieux bâtiment datant de 1963 comme celui de la vieille faculté de médecine où le premier poste de dépenses c'est le chauffage alors qu'il n'y a pas de climatisation. On a besoin de réfléchir à une autre échelle que de remplir un lavabo où la boule est mal fermée. On engloutit tous les ans beaucoup d'argent pour répondre à la commission de sécurité et heureusement, la ville de Nantes propriétaire du foncier les aide. On pourrait dire la même chose au niveau des entretiens des IRS et de la maintenance. Avec la nouvelle faculté de santé, on voit bien comment on peut jouer sur des éléments de valorisation. Elle soutient le projet de la dévolution.

**M POUZAINT** rappelle quelques éléments de contexte. L'expertise du mois de 2017 contient des éléments lourds, le premier point donné par les experts est que le passage dans la dévolution du patrimoine est comparé au passage à l'autonomie. L'autonomie a beaucoup coûté à Nantes avec un plan de retour à l'équilibre derrière. Ce rapport met en exergue la question de l'organisation et la question de l'inventaire. On ne peut pas envisager la question de la dévolution du patrimoine si on n'analyse pas le problème du contexte de l'enseignement supérieur en France et les problèmes politiques locaux.

Sur la question de la politique nationale, ce qui est posé, c'est le problème du central et du consentement à l'impôt, si on veut doter les établissements d'enseignement supérieur de moyens suffisants pour pouvoir travailler, la question du consentement à l'impôt est éminemment posée.

Sur la question de la coopération et de la compétition, on voit bien que dans tout ce que l'on fait, la question des locaux n'est pas indépendante de celle de la coopération et de la compétition entre ce qui se passe à Nantes, ce qui se passe ailleurs et ce qui se passe au sein des composantes.

Enfin, se pose la question de la responsabilité l'Etat quand il propose la question de la dévolution du patrimoine dans les conditions où elles vont se dérouler ? On devrait avoir confiance mais on est en position de défiance par rapport à l'Etat, par rapport aux conditions de fonctionnement. Ils voient cette dévolution comme une question de défaussement de l'Etat parce qu'il ne donne pas à un moment donné, les conditions pour être en dévolution du patrimoine dans de bonnes conditions.

Sur la question de la politique de l'université, c'est la question de la cession et de l'emprunt mais c'est aussi la question de dialogue entre les composantes. Est-ce que toutes les composantes ont le même poids politique au sein des prises de décisions de l'université ? Est-ce que toutes les composantes ont le même poids politique au moment des prises de décision ?

La question des locaux est intimement liée à la question des postes. Ce n'est pas uniquement les postes d'entretien. Si on met en place les locaux sur le quartier de la création, il va falloir qu'on ait les postes pour faire fonctionner le système. Ce n'est pas uniquement des investissements, des locaux, c'est aussi des postes. Sur la question pragmatique et d'organisation, c'est la structuration des services centraux et la professionnalisation, c'est en court et ce n'est pas terminé. C'est la question du programme pluriannuel d'investissement et cela dépend aussi de la qualité du dialogue avec toutes les composantes. On a été amené à souligner que cette qualité de dialogue n'était pas toujours au rendez-vous. Il faut qu'on offre des perspectives à toutes les composantes, qu'on construise par exemple un amphithéâtre pour les collègues du département info qui vont être sur le secteur de la faculté de science. C'est aussi offrir au département GEA et à l'IUT en général des perspectives d'avenir. Sur cette question, ils n'ont pas une position schématique, par contre sur la proposition qui est faite, ils voteront contre.

**LE PRESIDENT** précise que la référence aux responsabilités et compétences élargies (RCE) c'est eux qui l'on voulut. Le passage aux RCE est catastrophique mais l'université l'a payé mais le paye tous les jours, ce passage a même été chiffré. Ils ne veulent pas revivre cette situation. Le sujet a été présenté il y a quelques semaines aux directeurs de composantes et a reçu un assentiment général avec des prises de position et des questionnements très intéressants. Qu'est-ce que cela veut dire en terme d'autonomie, de présence sur le territoire, de dialogues avec les collectivités et les secteurs économiques ? L'enseignement supérieur c'est un investissement, ce n'est pas une charge. 1 euro investit en rapporte 5 mais pour un établissement très ouvert comme l'Université de Nantes, c'est certainement 6 ou 7 euros.

**MME DRONNEAU** approuve toutes les interventions qui ont été faites. Elle approuve l'évolution extrêmement positive de la DPIL. Elle reste persuadée, qu'il s'agit encore du désengagement de l'Etat, la dévolution permettrait de se débarrasser d'une tutelle qui ne respecte pas ses responsabilités. Cela permet plus de liberté et d'autonomie pour pouvoir agir sauf que la difficulté qui est rencontrée et c'est ce que l'on hériterait d'un patrimoine qui nécessite énormément de travaux pour être à la hauteur des enjeux dont on parle actuellement écologiques. Quand l'Etat a investi sur le campus Tertre, c'est une sacrée responsabilité d'assumer les conséquences de ces travaux car ils ne sont pas à la hauteur des enjeux actuels. En termes thermiques, elle pense que c'est catastrophique. C'est très inquiétant lorsqu'on voit le résultat de travaux très récents. C'est difficile de critiquer lorsqu'on voit tout le travail qui a été accompli derrière par les collègues de la DPIL. Il faut être assez objectif pour le signaler, cela intervient sur les conditions de travail. Quand on a de nouveaux bâtiments, il faut aussi du personnel pour pouvoir les gérer, c'est un vrai questionnement.

Elle votera contre car elle pense que l'on n'a pas les reins suffisants au niveau budgétaire et par rapport à l'impact de la masse salariale. Il y a des risques financiers récurrents du fait du désengagement de la tutelle. Elle votera contre car elle pense que les conditions ne sont pas remplies malgré tout l'effort des collègues de la DPIL.

**M BROCHARD** précise que pour les universités dévolutaires première vague, dotation initiale et dotation récurrente, on pouvait étudier ce genre de dévolution. Après quand on dit qu'il n'y a aucune chance que l'on ait de l'Etat une dotation quelle que soit la négociation à partir de maintenant, il trouve que les enjeux sont trop conséquents et trop risqués. A la fois sur l'aspect budgétaire immobilier et à la fois que l'aspect RH. Aujourd'hui, on ne peut pas dire que l'Etat accompagne l'Université. Il y a un défaussement de l'Etat au niveau local. Il ne pense pas qu'aujourd'hui ce soit possible, malgré la bonne volonté, les efforts de professionnalisation de la DPIL. Il manque à cette présentation les éléments budgétaires. Sans chiffre, pour juger, c'est délicat. On parle de sommes conséquentes du budget de l'université. Honnêtement, on ne peut pas approuver le principe de la dévolution en l'état actuel des données que l'on a.

**LE PRESIDENT** indique que c'est justement l'objet, accepter pour pouvoir avancer et avoir des conditions. L'enseignement et la recherche en France, c'est 18 milliards de m2, la moitié est dans un état énergivore. On a chiffré le coût de l'inaction. Aujourd'hui on a du mal à payer les factures, demain on ne saura pas comment faire. L'inaction a un coût supérieur à ce qu'on peut décider.

**M GRASSET** indique que le risque est gros mais que si on n'y va pas, il n'y a pas de risque mais une fin inéluctable. On n'a aucune illusion à se faire sur ce qui va se passer si on ne tente pas les seules et uniques possibilités qui s'offrent. Le constat est implacable, on sait tous où on va dans 10 ans, 20 ans si on essaye pas. On ne fait qu'amorcer le dialogue et le débat. On n'est pas encore en train de trancher, à ce stade, on est favorable à l'idée que ce risque il faut absolument le prendre.

**LE PRESIDENT** précise que la dévolution c'est moins oui ou non mais comment est-ce qu'on s'empare d'une vision plus globale. C'est la question de savoir est-ce qu'on a les moyens ? Si on prend le trépied de la dévolution, traitement de transition écologique et valorisation du patrimoine, on réfléchit totalement différemment. La valorisation c'est sur le long terme et cela procure des ressources qui permettent d'entretenir. Ce sont trois sujets, certes la décision de dire on va plus loin, on demande à l'Etat les conditions de la dévolution qu'un conseil d'administration ultérieur assumera dans 1 an, 1 an et demi.

**Le conseil d'administration approuve avec 23 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention, l'autorisation du Président à engager le processus de dévolution patrimoniale.**

## **POINT 8 – APPROBATION DU RAPPORT D'EXPERTISE DU PROJET DE REGROUPEMENT D'HEINLEX DU SITE DE SAINT- NAZAIRE**

**LE PRESIDENT** accueille **M BOUVET**, directeur général des services de la CARENE et **M DUTHOIS**, directeur général adjoint de la CARENE.

**M BOUVET** remercie le **PRESIDENT** pour son accueil au conseil d'administration. Simplement quelques mots pour dire que c'est une grande satisfaction pour la CARENE, pour ses élus, d'arriver aujourd'hui à cette délibération qui est le fruit d'un travail de plusieurs années et d'ailleurs **Mme LESTIEN** fidèle à cette assemblée regrette vraiment de ne pouvoir être ici donc il la représente humblement.

C'est une grande satisfaction car c'est le fruit d'un travail collectif et partenarial avec l'université au niveau politique, technique et puis avec la région qui a permis de pouvoir construire un beau projet au service du site universitaire nazairien mais aussi de pouvoir boucler un plan de financement qui rend ce projet possible et ambitieux. Cette étape et cette délibération s'inscrivent pleinement dans la délibération qui avait été prise en 2018 au sein du conseil communautaire de l'agglomération de Saint-Nazaire. Conseil qui a adopté un schéma d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation qui souhaite mettre en avant l'excellence universitaire sur Saint-Nazaire en particulier dans le domaine de l'économie et de l'industrie maritime, de l'industrie du futur et de la logistique. Pouvoir tout mettre en œuvre pour pouvoir développer l'attractivité des sites mais aussi que ces sites soient développés en cohérence avec le projet urbain de la ville de Saint-Nazaire et du territoire. Ce travail se fait de manière très fine avec le développement du territoire et en pleine cohérence dans une logique gagnant-gagnant. Ce projet immobilier du site universitaire du point de vue de la CARENE s'inscrit pleinement dans ce schéma d'enseignement supérieur recherche innovation 2018-2023.

Il rappelle qu'il y a une classe préparatoire de l'Ecole supérieure des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire, qui a ouvert à Saint-Nazaire et qu'il y aura un nouveau site qui va ouvrir en proximité du théâtre, une adresse culturelle. Il y a

également le campus d'enseignement supérieur et de formation professionnelle (CESI), École d'ingénieurs de Saint-Nazaire qui va déménager en lien avec le projet de redynamisation du centre-ville qui va permettre de développer l'offre en la matière.

C'est un travail intéressant entre la DPIL et l'agence d'urbanisme pour travailler l'accessibilité, les questions de stationnement, le transport en commun. Toutes ces composantes ce sont vraiment pleinement intégrées. Si la délibération est approuvée, ils vont pouvoir poursuivre et avoir vraiment un projet qui s'intègre dans l'espace public. En complément de ce projet immobilier que l'on soutient sur le plan financier et y compris en prenant le risque de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour pouvoir le réaliser dans de bonnes conditions, le territoire fait le choix d'investir plus de 2 millions d'euros au niveau de l'espace public environnant, qualifié de site. C'est une grande satisfaction aujourd'hui, c'est une première étape, on peut imaginer plus tard des rassemblements de laboratoires de recherche par exemple, pour continuer à avoir cette dynamique. Il y a peut-être d'autres équipements d'enseignement supérieur qui rejoindront ce campus universitaire. L'université peut compter que le soutien du territoire pour mener à bien les projets.

**M TOSTIVINT** rebondit sur cette intervention, il avait une réunion avec le maire de Saint-Nazaire la semaine dernière où a été rappelée l'importance pour les industriels du monde économique d'investir sur Saint-Nazaire dans l'enseignement supérieur. Tous les feux sont plus que verts dans l'environnement nazairien au niveau économique et social, le chômage baisse à Saint-Nazaire. On cherche de la main d'œuvre qualifiée il y a de gros projets, de gros investissements à venir sur le bassin nazairien et le monde économique souhaite que l'université de Nantes ait bien à cœur d'investir sur le bassin nazairien. Les entreprises embauchent et investissent massivement, c'est une bonne nouvelle. Il serait ravi que de beaux projets et notamment des laboratoires de recherche soient implantés là-bas.

**M POUZAIN** considère que ce projet est emblématique, c'est un soutien sur la durée de tous les acteurs de l'écosystème nazairien et nantais. Il faut que l'Université fasse le travail en interne pour que tous les personnels des sites soient impliqués dans la réflexion et l'organisation pour que naturellement les changements qui vont arriver puissent être anticipés et intégrés par l'ensemble des personnels et que les inquiétudes éventuelles puissent être levées. Cela ne doit pas occulter le fait que ce projet soit soutenu. Il rebondit sur la question de l'emploi, il faut que l'Université se pose la question notamment sur tous les cadres intermédiaires, les licences, licences professionnelles, DUT etc, il y a un besoin fondamental de cadres intermédiaires pour pouvoir associer et prendre en compte l'ensemble du développement économique que cela aille de la conception des produits et des services jusqu'à la maintenance. Il faut que l'on ait des étudiants, des alternants qui soient en capacité de prendre ses postes parce qu'actuellement, les entreprises vont avoir des difficultés à embaucher sur le secteur. Cela pose évidemment la question pour l'université, la prise en compte au niveau de ses formations de toutes les marges de manœuvres ? L'Etat a mis en place un plan pour augmenter les capacités au sein des IUT au niveau francilien. Le rectorat a mis en place des financements pour pouvoir intégrer des bacs technologiques de manière plus importante au sein des IUT. Il pense que les trois IUT de l'université de Nantes sont candidats pour avoir des moyens supplémentaires pour pouvoir accompagner ce développement.

**MME DRONNEAU** a été chargée de saluer le travail accompli sur la construction du projet CARENE par des collègues nazairiens et sur leur satisfaction de voir réunir les deux campus. Pour autant, ce projet a un impact sur les conditions de travail de certains collègues. L'association des collègues dans la construction du projet qui va se concrétiser très bientôt pose question. Il y a de fortes inquiétudes sur le fait que les personnels administratifs pourraient être une variable d'ajustements. Sur le principe de mutualisation et de rationaliser le taux d'occupation des locaux, on est tous d'accord mais il s'avère qu'il va y avoir des conséquences sur les collègues de l'IUT de voir leur surface de travail diminuer. Certains ont des rôles d'accueil, ils sont de vraies vitrines dans leurs fonctions à l'université. Leur placement par rapport à leur activité sera un vrai enjeu dans cette construction. Elle pense notamment au service de formation continue, par exemple au secrétariat pédagogique. C'est pour ces raisons qu'elle n'approuve pas totalement le projet mais évidemment elle ne votera pas contre.

**M CHENE** tient à saluer au nom de la majorité ce très beau projet pour une partie du territoire. Un territoire déjà dynamique au sein de la dynamique. L'ensemble des acteurs a accompagné le projet depuis 2012. C'est 14,5 millions d'euros d'investissement direct et 2 millions d'euros concernant les infrastructures portées par le CPE à 3 millions, la CARENE 2,63 millions d'euros, la région Pays de la Loire à 2,63 millions d'euros.

Il remercie les représentants de la CARENE et de la ville de Saint-Nazaire. Derrière les infrastructures c'est aussi la liaison entre l'université et le territoire. La projection, c'est 2 300 étudiants et une mutation au sein du cœur de Saint-Nazaire avec une dynamique entrepreneuriale qui se met en place. La majorité soutient ce projet.

**M POUZAINT** souligne que c'est vrai que c'est important d'être soutenu financièrement. Mais il faut dire que c'est plus que cela, le soutien politique dans la durée de l'ensemble des acteurs nazairiens c'est aussi important sinon plus que le soutien financier. C'est tout un tas de choses possible parce qu'il y a un travail en coopération de tous les acteurs sur ce secteur. Il demande si le CHSCT a été saisi du rapport.

**M KEROUANTON** souhaite remercier personnellement **M BOUVET** et toutes les équipes pour l'engagement nazairien. L'idée c'est de créer un grand campus technologique. On a une chance énorme à Saint-Nazaire, c'est d'avoir un grand campus technologique d'ores et déjà.

On est dans une ville moyenne, on va avoir une réflexion à Paris la semaine prochaine sur la question des cœurs de ville et Saint-Nazaire sera-là. De toute évidence, il y a vraiment un enjeu de développement des territoires. C'est une ville dans la ville mais là on est avec la ville et c'est important. La réflexion, c'est rénovation légère sur un bâtiment, une réhabilitation lourde sur une autre et enfin un nouveau bâtiment. L'idée est de faire un quartier ensemble. Il est fondamental que les composantes soient là. La discussion avec les usagers n'est pas terminée, on est en phase de programmation.

**LE PRESIDENT** souhaite saluer l'engagement politique du maire de Saint-Nazaire et le **PRESIDENT** de la CARENE de décider et d'assumer que Saint-Nazaire est une ville universitaire. Une ville universitaire ne se décide pas *au prorata* du nombre d'étudiants. Une ville universitaire est une ville ouverte sur son territoire où il y a une perfusion continue de l'enseignement et de la recherche sur son territoire. Il remercie les directeurs de composantes d'avoir un effet démonstrateur de ce qu'est un campus technologique au sein d'une ville moyenne. Il a eu la chance avec **Mme LESTIEN**, il y a 4 ans, d'intervenir auprès de l'association des villes moyennes. Cette association avait demandé à ce qu'on décrive ce qui se passe à Saint-Nazaire. Il serait plus fier aujourd'hui encore de le décrire.

**MME BARON** pouvez-vous préciser la réponse du CHSCT ?

**MME TEXIER** répond que le CHSCT a effectivement été saisi et a émis un avis réservé avec une vigilance sur les conditions de travail des collègues une fois que le site sera opérationnel.

**M POUZAINT** indique qu'ils vont s'abstenir pour prendre en compte l'avis réservé du CHSCT.

**M CHENE** rajoute qu'il y a une vraie dynamique entrepreneuriale en marche sur Saint-Nazaire. C'est un travail qui sera facilité par ce site.

**Le conseil d'administration approuve avec 21 voix pour et 8 abstentions, le rapport d'expertise du projet de regroupement d'Heinlex du site de Saint-Nazaire le rapport d'expertise du projet de regroupement d'Heinlex du site de Saint-Nazaire.**

## **POINT 9 – PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2020**

**M BARBU** indique qu'il s'agit d'une étape règlementaire de préparation du budget avec toutes les étapes budgétaires qui sont à la fin de la présentation qui seront soumises au débat et à l'ensemble du processus, il y a une lettre de cadrage du président pour définir les grandes orientations.

On commence par la situation financière de fin 2018. Alors que l'année 2017 avait terminé sur le plan budgétaire de façon très juste, en 2018, le résultat est un peu plus favorable. C'est dû à des fonds versés par l'Etat tardivement et des crédits non dépensés par les composantes. Ce sont des ressources qui ont donc basculé sur l'année d'après, c'est donc un résultat particulier. Il faut rappeler que depuis 6 ans, l'établissement présente des résultats positifs et surtout les comptes financiers sont certifiés sans réserves désormais par les commissaires aux comptes ce qui montre le degré de maîtrise atteint par les services financiers et l'ensemble des services de l'université. Le fonds de roulement atteint un montant acceptable, 25 jours, la moitié de ce fonds de roulement

est dédié à des investissements fléchés. Seule la moitié constitue de véritables réserves. L'évolution des charges de fonctionnement est à la hausse. Il faut tenir compte du fait que chaque année, il y a à peu près 1 million d'euros en plus, les m2 dédiés à la recherche augmentent d'année en année. Les charges de personnels progressent également parce que l'emploi progresse. Il faut souligner que ce n'est pas le cas dans tous les établissements. Bien souvent, il y a des gels d'emploi, ce n'est pas le cas pour l'université de Nantes. Ce sont 133 emplois en équivalent temps plein en plus depuis 4 ans. La masse salariale Etat progresse, la surveillance est de mise sur la partie masse salariale Etat qui s'élève à 225 millions d'euros, plus de 78% du budget.

Point d'étape en 2019 : pas de surprises, il n'y a pas d'effets saillants à la prévision de budget faite fin décembre 2018. La subvention pour charge de service public ne progresse pas. C'est une mauvaise nouvelle et ce sera *a priori* aussi le cas en 2020. C'est un point délicat qui conduit à une situation fragile en fin 2019. Le déficit sur la masse salariale progresse encore, il devrait être de 5,3 millions d'euros en 2019 ce qui appelle la plus grande vigilance sur la tenue de la masse salariale Etat. La trajectoire est rassurante, la situation fin avril 2019 montre que l'on est dans les clous.

S'agissant la stratégie de l'établissement pour 2020, il faut avoir conscience du paradoxe, c'est un établissement dynamique, beaucoup de projets, de succès en terme de réponses aux appels d'offres et en même temps il doit prendre en compte le désengagement de l'Etat, d'une subvention pour charges de service public qui n'est pas à la hauteur par rapport à ce que consommation et mission de l'enseignement. C'est sur ce paradoxe que l'établissement doit bâtir la stratégie budgétaire : assumer les projets et bâtir le budget à l'équilibre.

Le premier point c'est l'ambition très forte de l'établissement à continuer de développer les ressources propres, les premières sont celles qui proviennent des collectivités, du SGPI, de l'ANR, qui relèvent d'une part, des négociations locales et d'autre part, de l'appel d'offre et sur ce plan, les réussites sont très positives. Il faut par ailleurs tabler sur une légère hausse du nombre d'étudiants en 2020 sous réserve et sur une hausse de la CVEC, supérieure à ce qui avait été prévu. Bien entendu, la réflexion qui domine les autres c'est l'accompagnement des composantes, accompagner collectivement sur le développement des ressources propres. Ce développement doit se faire sur deux jambes, la première sur les services de soutien et la seconde sur les services des composantes elles-mêmes. Tout cela doit continuer d'agiter les débats pour essayer de construire un modèle durable de répartition des ressources qui tiennent compte de la dépense. Il y a des échéances importantes en 2020, la réforme de la formation professionnelles et de la taxe d'apprentissage. Pour la formation professionnelle, il faut être ambitieux, rehausser les coûts, calculer ces formations au complet, il y a une belle dynamique au sein de l'établissement, il ne faut pas la relâcher. La base de la taxe d'apprentissage a été divisée par deux, espérons que la taxe à l'arrivée ne sera pas divisée par deux mais ce dossier est pris à bras le corps pour que ce ne soit pas le cas. La fondation, la formation continue, la filiale Capacités SAS sont mobilisées pour augmenter les ressources propres. Le soutien fort à la recherche se poursuit, c'est bien entendu la mise en œuvre du projet I site NEXt. On vise un accroissement des contrats qui mène aussi à un accroissement des équipes de recherche et c'est positif pour dynamiser la recherche et la valorisation de cette recherche.

Sur la valorisation de la recherche, il y a toujours un travail à faire pour mieux impliquer le personnel et l'accompagner pour dynamiser cette revalorisation de la recherche. Sur les prestations, cela passe par une meilleure proximité d'assurer la proximité entre les équipes de recherche et les équipes qui valorisent sur le plan de la prestation de la recherche, c'est-à-dire les équipes de Capacités.

Le développement des laboratoires communs est un nouvel axe à booster, qui par le renforcement sur des thématiques de recherche bien particulières avec l'appui des entreprises permet encore beaucoup d'ambition sur le plan de la recherche. Ce débat c'est également le moment de réaffirmer l'engagement de l'établissement sur les enveloppes pluriannuelles que les dotations aux laboratoires sont soutenues à hauteur de 11,4 millions d'euros sur 4 ans. Cet engagement pluriannuel a été affirmé il y a 2 ans et continuera en 2019 et 2020.

Sur la vie universitaire, il se passe beaucoup de choses, la loi ORE continue d'être mise en œuvre avec des financements spécifiques, 2018-2019 et espérons 2020. La réussite en licence est repensée avec le gros projet NEPTUNE pour prévenir l'échec en première année. C'est un projet sur 10 ans. Le dernier projet remporté, territoire d'innovation pédagogique dans la dynamique bac-3 bac+3 pour renforcer les dispositifs d'orientation des étudiants vers les études supérieures. Les projets NEXt c'est aussi des projets pour l'innovation pédagogique

rappelons-le, c'est l'enseignement et recherche. La CVEC servira à soutenir les associations étudiantes, la place donnée aux activités physiques et sportives et puis à renforcer le budget de la culture de l'établissement.

Les conditions de vie au travail, c'est toujours un dossier cher à l'établissement. Ensemble de projets qui pour certains ont démarré l'année précédente et pour d'autres qui se travaillent sur la durée. Tous les établissements ne sont pas logés à la même enseigne. Dans ces périodes où les budgets Etat ne suivent pas, c'est important de rappeler cette sensibilisation de l'établissement à la qualité de vie au travail. C'est la pérennisation du programme de qualité de vie au travail, le télétravail, le renforcement des plans de formation professionnels, la cellule d'écoute contre les harcèlements, le soutien aux espaces de convivialité, la mission égalité femme homme et la politique très volontariste pour à la fois recruter et accompagner les personnes en situation de handicap.

Le projet NExT et de la nouvelle université impliquent d'accompagner les personnels en 2020, il y a beaucoup de débats, d'échanges avec l'ensemble des pôles pour mettre en œuvre la répartition des compétences, pour choisir, discuter de la meilleure organisation entre les pôles et les services supports, cela veut dire aussi une remise en question des services centraux et des pôles pour trouver une meilleure organisation. Il y aura un accompagnement et donc des renforts d'emploi et des renforts de formation. Cela se fera en maîtrisant le niveau d'emploi consommé en 2020. Pour cela, le système d'information décisionnel aidera à piloter la masse salariale avec deux indicateurs forts, le nombre d'emploi mais aussi la masse salariale en euros. Cela permettra de dynamiser le dialogue budgétaire avec les pôles.

La transition du numérique est importante, l'objectif est d'accélérer la transition de nos métiers par le numérique. Il est capital de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur du numérique 2015-2020. Il y a quelques projets qui continueront de se développer pour certains. Déployer l'infrastructure de communication collaborative (ICC) via l'UBL reprises par l'Université de Nantes et la région des Pays de la Loire. C'est la concrétisation en 2020 des Tiers Lieux. C'est prioriser les dépenses d'infrastructure et les investissements dans les systèmes d'information (SI) avec beaucoup de projets. Développer le système d'information décisionnel structurant pour accompagner la nouvelle université. Le SI doit être un vecteur de simplification (ex. : inscription en ligne des primo-entrants dès la rentrée universitaire 2019).

En conclusion, on rappelle le désengagement régulier de l'Etat qui oblige à développer et penser une trajectoire financière avec des nouvelles ressources. Ce n'est pas pour rappeler des éléments négatifs mais au contraire pour rappeler qu'il faut toujours être dans le dialogue avec l'Etat pour demander un soutien des projets du président très ambitieux pour l'établissement. Il faut souligner aussi que parallèlement à cela, le développement des ressources propres anime et permet de gagner en autonomie budgétaire en amplifiant une politique de projets. La conclusion ne peut pas faire l'impasse sur les deux grands projets de l'année : La dynamique de transformation de l'établissement Nantes Université adossé au projet I-Site NExT qui mobilisera des ressources humaines et financières en 2020. L'année sera aussi une étape importante du projet de dévolution immobilière et de valorisation du patrimoine au service des étudiants et personnels.

**Mme BARON** indique que le désengagement de l'Etat est tellement récurrent que cela en devient désespérant. Le désengagement sur les salaires, sur le nombre de poste puis bientôt sur l'entretien des bâtiments.

S'agissant de la qualité de vie au travail des personnels, il y a des efforts et il y a toujours plus à faire. En revanche, elle voudrait intervenir sur les espaces de convivialité. La plupart du temps, cela est géré par le CROUS. Elle aimerait que l'on négocie avec le CROUS qu'ils arrêtent de transformer les vrais espaces de restauration en cafétérias bourrées de plastiques jetables. Ce sont des distributeurs, il n'y a plus de personnels pour servir le café, c'est des sandwiches en caoutchouc, soit disant que les étudiants n'aiment plus manger de repas complet, pareil pour les personnels. On aimerait bien que le CROUS arrête d'être le CROUS le plus rentable de France et qu'il fournisse une prestation de qualité. Cela ne suffit pas d'ouvrir une cafeteria et de mettre de la wifi et d'appeler cela un espace co-working.

**Mme OBLE** souhaite également revenir sur le désengagement de l'Etat. Cela pose question sur la vision de l'Etat de l'enseignement supérieur et de la recherche et sur la priorité que l'Etat donne à la jeunesse. On est sur une contradiction aujourd'hui entre une anticipation nécessaire pour répondre aux enjeux notamment d'augmentation de la connaissance, des qualifications pour être en phase avec les transitions économiques, écologiques, sociales sur les questions de l'emploi et peut être également sur un nouveau modèle de production

et de consommation. Elle pense par exemple à cette idée de la vie du produit, de l'éco conception jusqu'à la valorisation du produit ou des déchets. L'Etat doit financer l'enseignement supérieur et la recherche, c'est son rôle, comme il doit financer un certain nombre de services publics. Actuellement, un débat devrait être mené. On est en train de recenser sur une étude de l'industrie, il y a 1 787 dispositifs d'aide aux entreprises publiques à la fois au niveau européen, national et local. Elle n'a rien contre le soutien de l'Etat ou des collectivités territoriales aux entreprises à partir du moment où l'Etat est stratège, c'est-à-dire qu'il y a une cohérence des politiques publiques sur un certain nombre de sujets notamment la transition écologique, sur l'emploi, la formation, la recherche. Il faut une conditionnalité de ces aides. Il y a un certain nombre de questions au Sénat portées sur le CICE. Il y a par exemple la SANOFI qui a reçu 137 millions d'euros et qui en même temps a licencié 5 000 personnes, fermé des sites et a cédé des sites à des laboratoires étrangers, cela pose question. L'Etat ne peut pas donner au secteur privé et se désengager de sa mission de financement des services publics pour garantir une justice sociale et répondre aux besoins des citoyens.

On a aujourd'hui des territoires qui n'ont plus de services publics ni de développement économique et à l'inverse on a des entreprises qui cherchent des salariés mais qui ne tiennent pas parce qu'il n'y a pas de services publics. La question du territoire pose deux problématiques : la première, c'est qu'on est forcément un territoire en compétition par rapport à d'autres territoires et la deuxième, elle revient sur la cohérence de politique nationale.

Sur la question des étudiants, il faudra regarder de près et analyser l'ensemble des réformes liées aux étudiants.

**LE PRESIDENT** remercie **Mme OBLE** pour ce point de vue qui prend du recul sur le débat. On ne peut pas faire abstraction de ce qui change autour. Il faut prendre du recul. Il est plutôt d'accord avec la présentation de **Mme OBLE**.

**Mme DRONNEAU** indique qu'en 2020, c'est Nantes Université, c'est la construction polaire et actuellement sur l'espace nazairien il y a des mutualisations, la construction du pôle science et technologie qui auront des impacts sur les locaux et l'organisation. C'est une vraie inquiétude de savoir comment tout cela va pouvoir être anticipé et organisé dans le cadre de ce projet. Elle s'attendait à trouver quelques éléments qui lui permettrait d'anticiper ce futur budget 2020 qui sera aussi un des premiers budgets même si c'est un budget de transition de Nantes Université et de la construction des pôles. Elle aurait aimé un focus sur les grands principes qui vont être affirmés dans l'attribution du budget 2020 au niveau polaire. On n'est pas en capacité actuellement de pouvoir anticiper ces grands changements et d'y réfléchir collectivement au sein de la fonction et c'est une véritable inquiétude.

**M BARBU** rappelle qu'il s'agit du premier acte qui est plus une orientation politique et cela va ensuite permettre la construction d'un budget, on est sur des éléments très macros. C'est ensuite le déroulement du débat, du dialogue avec les composantes et les services qui vont permettre d'affiner et mettre l'accent sur des dossiers tels que celui-là qui s'est souligné par ailleurs comme étant un point de l'année 2020. A ce stade, on souligne les enveloppes pluriannuelles.

**Mme TONNERRE** revient sur le paradoxe budgétaire de l'établissement. Elle revient sur le volet ressources propres, il faut se féliciter de la dynamique dans laquelle on est et des moyens que l'on est allé chercher via notamment les appels à projets. L'enjeu aujourd'hui, c'est comment on va réussir à faire en sorte que les équipes qui vont conduire les projets en proximal puissent être renforcées et avoir les moyens de déployer ces projets et que l'on ne crée pas d'équipes ou structures hors-sol qui risqueraient de faire doublon avec ce qui est déjà existant. Cela passe par des moyens humains mais il faut aussi qu'on réfléchisse un peu plus encore sur comment faciliter les pratiques de gestion au quotidien, les pratiques de saisie sur des choses très techniques, sur la vie professionnelle du gestionnaire que ce soit en composante ou en laboratoire de recherche. Cela fait aussi partie de la qualité de vie au travail.

**M BROCHARD** fait un focus sur la diapositive « poursuivre l'amélioration de vie au travail ». Il est désolé de ne pas voir un point longuement débattu au comité technique d'établissement (CTE) avec **LE PRESIDENT** qui est l'étude pour la mise en place de crèches. Il aurait bien aimé voir apparaître ce point car c'est une question largement partagée. Il aurait été intéressant de mettre dans la slide qu'il y a une étude en cours.

Le second focus est sur l'accélération de la transition des métiers par le numérique, il fait un focus sur le point de « prioriser les dépenses d'infrastructures ». En effet, il pense que c'est un point essentiel aujourd'hui qui est

souvent sous-estimé dans les universités puisque ces choses ne sont pas visibles des utilisateurs mais qui est indispensable pour faire bien fonctionner des systèmes d'information. Malheureusement, ces dépenses d'infrastructures sont souvent mal calibrées et ils ont beaucoup de mal à avoir des financements pour pouvoir faire ces changements d'infrastructures. L'année dernière, les financements de la région sur ces infrastructures ont été négociés et il y a eu un retour récent de la DSIN pour indiquer que toute l'enveloppe a été dépensée. Les demandes de dépenses d'infrastructures notamment de câblages de fibres optiques ont été mis dans les CPOM mais ils ont peur de pas avoir de financement car toute l'enveloppe a été dépensée la première année. Ce qui serait bien, c'est que l'on ne dépense pas toute l'enveloppe de la région la première année et que les deux autres années, les composantes qui ont des besoins ne puissent avoir ces financements pour les infrastructures. C'est un focus très important pour le fonctionnement des systèmes d'information aussi bien en central qu'au niveau des composantes.

La question qu'il pose à **M BARBU** relève de la slide « Accompagner les personnels vers Nantes Université tout en maîtrisant la masse salariale ». Il souhaite qu'il explique la phrase « Maîtriser le niveau d'emplois consommés en 2020 en intégrant un pilotage performant et efficient d'enveloppes en euros à l'échelle polaire grâce notamment au Système d'Information Décisionnel ». Au niveau des cadres intermédiaires, il n'a pas vu la couleur du système d'information décisionnel, il ne sait pas où cela en est. C'est important qu'il y ait un retour. Qu'est-ce qui est entendu par « pilotage performant et efficient d'enveloppes en euros à l'échelle polaire » ?

**M BARBU** indique que cela met l'accent sur le souci que l'établissement a depuis 7 ans. Le souci de mieux armer l'établissement en outil de gestion pour pouvoir accompagner les changements. Le système d'information décisionnel qui est en préparation permettra de bien accompagner ces changements. On ne peut pas travailler sur des mouvements de personnel en ayant uniquement des indicateurs en nombre de personne, il faut aussi avoir des indicateurs en masse salariale, en euros, c'est ce que veut dire cette phrase. C'est indispensable dans ces périodes plus que jamais. S'armer sur des systèmes d'information très solides pour aider à la prise de décision sur tous ces aspects, est un travail dans la durée.

**M POUZAIN** indique qu'établir un budget, c'est un acte politique. On arrive à un moment de la trajectoire où on a un document focus sur le DOB mais ce DOB va continuer au sein des composantes et on va voir arriver un budget complètement ficelé où on aura juste à dire oui ou non.

Son intervention s'appuie sur les points suivants : la masse salariale correspond à 70% du budget, dans une entreprise classique de l'environnement socio-économique de l'échelle de la masse salariale par rapport au chiffre d'affaire. Cela pose la question des ressources propres, elles sont liées soit au projet soit à la formation continue, la taxe d'apprentissage. Cela pose bien évidemment ensuite la question de l'accueil des étudiants. Au mois de mars, il a posé la question de la gestion des contractuels et le remplacement des départs qui pesait en filigrane les conditions de travail. Il avait rappelé les points saillants posés par l'expertise du CHSCT sur les conditions de travail actuelles. Pour l'IUT de Nantes en 2020, 2021, il y a 16 départs en retraite sur 140 enseignants chercheurs ou non. C'est dit avec un langage technocrate mais cela signifie « on gère la masse salariale au niveau de l'université et on va la contraindre au niveau des pôles ». Que ce soit des contractuels ou des titulaires, il faut contraindre la masse salariale. Cela pose la question de la charte des contractuels, la question du service rendu aux étudiants et la question du service bien fait.

Sur la question des ressources propres et la question des postes, il y a les projets ANR, NExT, I Site etc. Pour mener ces projets, il faut des postes. Quand on fait de la formation continue, il y a un élément posé sur les diapos en disant que l'on va négocier les tarifs mais cela ne se passe pas comme cela, ces tarifs sont vus par un organisme national qui va établir une échelle et pour gérer le potentiel des IUT, de Polytech en terme de formation continue, il faut des postes. En conclusion, il indique qu'en étant à la CPU, **LE PRESIDENT** a peut-être la possibilité de faire évoluer les choses. Dans le contexte actuel qui est proposé, ils ne peuvent pas voter pour ce qui est proposé.

**LE PRESIDENT** expose ce que défend la CPU. Pour le projet de loi de finance 2020 :

- glissement vieillissement technicité (GVT) : 50 millions d'euros,
- parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) : 40 millions d'euros,
- mesures de la loi orientation et réussite des étudiants (ORE) : 40 millions d'euros,

- reconnaissance de l'investissement pédagogique : 30 millions d'euros,
- généralisation du dialogue de gestion : 30 millions d'euros,

Au total cela fait 190 millions d'euros sur le programme relatif à aux formations supérieures et recherche universitaire (P150).

- plus un chiffrage sur la loi de santé,
- pour une éventuelle génération des recettes aux enseignants chercheurs,
- la dévolution du patrimoine,
- le remboursement de la dette départ : 20 millions d'euros,
- le soutien à la recherche : 25 millions d'euros,
- la rénovation énergétique du patrimoine : 150 millions d'euros,
- l'augmentation des effectifs étudiants,
- Réserve de précaution...

Voilà ce qui est demandé pour répondre aux missions propres. L'Etat n'a jamais mis autant d'argent de l'ESR. Par rapport au développement, le différentiel n'y est pas. Il est responsable du lien avec les parlementaires donc on peut compter sur lui pour défendre ceci.

**M TOSTIVINT** exprime sa satisfaction de voir se confirmer ces équilibres année après année, c'est rassurant. C'est rassurant, cela va peut-être devenir une habitude. Il remercie le travail réalisé. D'une situation quasiment catastrophique, on est arrivé aujourd'hui à une situation saine avec de gros efforts qui payent. Les comptes certifiés sans réserve font du bien.

Il souhaite faire un focus sur les ressources propres. Il y a eu d'énormes efforts réalisés, on parle de formation continue. Il n'est pas tout à fait d'accord avec l'analyse de **M POUZAIN**, en ce qui concerne la réforme et le développement de l'apprentissage adossé à des coûts fixés par France compétences mais rien n'empêche de vendre plus. C'est tout à fait possible et à partir du moment où cela reste réaliste en terme économique, on est dans une approche concurrentielle. Cela permet de dégager des ressources voire d'accélérer sur les ressources de l'établissement. Si les ressources propres et les partenariats augmentent c'est qu'il y a une vraie confiance dans la barque et c'est important de le redire. L'établissement peut compter sur les entreprises de Nantes pour continuer dans cette dynamique.

**M CHENET** précise que les ressources propres c'est aussi une dynamique, l'importance des relations avec les entreprises autour des tiers lieux, autour des choses qui se passent qui place l'université dans son sein dans cette dynamique entrepreneuriale avec des programmes pour essayer d'accompagner les collègues dans de la recherche vers l'entreprise.

**Mme MORERE** rappelle que la majorité soutien le DOB, c'est un débat qui rappelle que le budget est un moyen au service d'une politique forte avec des orientations stratégiques qui repose sur les femmes et les hommes de l'université. C'est un budget très humain, on le voit à travers toute la valorisation accordée aux équipes qui ont portées les projets déployés et à travers les outils qui pourront faciliter le déploiement de ces projets. C'est rassurant pour la suite pour tout ce qui concerne les négociations et le dialogue souvent musclé que l'équipe pourra continuer à mener avec le ministère et l'Etat.

**LE PRESIDENT** entend les soutiens mais également les inquiétudes dans la contextualisation nationale. Le projet de loi de finance sera bouclé fin juillet et il y aura ensuite des débats.

## **POINT 18 - APPROBATION DE LA REPARTITION DES DROITS UNIVERSITAIRES POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020**

**M AVERTY** indique que c'est un point que l'on voit chaque année avec un élément différent depuis un an. Du fait de la loi ORE et l'arrivée de la CVEC, les parties sur le FSDIE et la santé ne sont plus réparties via le conseil d'administration et via les textes liés à la CVEC. Le montant transféré vers le conseil documentaire est à valider en s'appuyant sur l'arrêté du 19 avril 2019 qui fixe le seuil minimum que l'on doit reverser vers le service commun de documentation (SCD). Pour information, ce montant est de 34 euros par étudiant. C'est ce que l'on avait les années passées et c'est ce qui est proposé d'approuver dans le cadre de cette répartition. C'est une formalité, on est obligé de le faire.

**Mme BARON** indique que le minimum ce n'est pas assez.

**M AVERTY** précise que c'est la proposition qui est faite chaque année par rapport aux textes réglementaires. Ce qui ne veut pas dire que c'est uniquement les projections de budget. C'est la part sur les droits d'inscription qui est reversée vers SCD.

**Le conseil d'administration approuve avec 21 voix pour et 6 voix contre le montant minimum affecté au Service Commun de la Documentation défini par l'arrêté ministériel fixant les droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur à partir de l'année 2019-2020.**

**Il autorise le remboursement à l'étudiant des droits universitaires en cas de renoncement à l'inscription avant le 15 octobre de chaque année, déduction faite de la somme minimale définie par le même arrêté ministériel, qui reste acquise à l'établissement pour frais de gestion. En cas de circonstances exceptionnelles, le Président de l'Université peut toutefois accorder le remboursement des droits universitaires au-delà de cette date.**

## **POINT 20 - APPROBATION DES CAPACITES D'ACCUEIL POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020**

**M AVERTY** précise que le 25 avril, la commission formation et vie universitaire (CFVU) a validé l'augmentation de la capacité d'accueil de la licence 1 de STAPS de 60 places suite à des discussions dans le cadre des moyens mis à disposition par le ministère sur la loi ORE. Il a été acté en accord avec la composante cette augmentation de places qui fait suite aux 60 places déjà mis en plus l'an dernier. On a attendu au niveau de la CFVU d'avoir la certitude que l'on aurait les moyens demandés pour valider cette capacité d'accueil.

**Mme HAROUET BRANCHEREAU** demande si les votes seront séparés comme en CFVU ?

**M AVERTY** répond que ce sera un vote global.

**Mme HAROUET BRANCHEREAU** indique qu'il y aura une abstention de la part des étudiants. Il y a eu des débats en CFVU sur certains masters.

**Mme BARON** indique qu'il faudra aussi qu'il y ait un débat sur la sélection entre la licence 3 et l'entrée en master 1 et master 2. Elle souhaiterait également avoir des informations, des éclaircissements sur la PACES.

**M AVERTY** répond que c'est un dossier qui fait l'objet d'un point à chaque CFVU depuis le début d'année. Les textes de lois ne sont pas encore sortis donc pour le moment, ce n'est qu'un travail, ce n'est pas l'objet de ce point et ce n'est pas la compétence du conseil d'administration.

**Le conseil d'administration approuve avec 20 voix pour et 8 abstentions les capacités d'accueil pour l'année universitaire 2019-2020.**

## **POINT 21 - APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE SUIVI DE LA CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)**

**M AVERTY** précise que dans les textes, il est demandé à ce que **LE PRESIDENT** s'appuie sur les étudiants et les services pour suivre la mise en place de la CVEC. Une proposition a été faite au niveau de la CFVU avec un débat sur une commission à 22 personnes avec un apport de tout le monde pour faire une parité étudiants et autres représentants. Cette proposition a été validée à l'unanimité lors de la dernière CFVU. Parmi les 11 élus étudiants, il y a le vice-président étudiants, les 6 élus étudiants de la CFVU, 2 élus étudiants du conseil d'administration, 2 représentants d'association étudiantes choisies parmi les associations non conventionnées.

**Mme HAROUET BRANCHEREAU** souhaite saluer la grande part d'étudiants représentés dans la commission. Il faudra veiller à assurer la transition avec Nantes Université. Il faudra revoir l'ensemble de la répartition.

**M AVERTY** répond qu'il était clair lors du débat en CFVU qu'on était sur une CVEC de transition. Il a été important que l'on acte dès cette fin d'année cette composition de manière à pouvoir dès septembre adresser un bilan d'une année elle-même transitoire puisque c'est la mise en place de la CVEC.

**Mme MORERE** se demande pour quelle raison il n'y a pas de représentant de la DRI ou de la VP relations internationales ? Dans le texte, il y a un point qui dit améliorer l'accueil des étudiants, développer les actions d'accompagnement sur le campus en particulier à destination des étudiants étrangers.

**M AVERTY** indique que cela a été un équilibre à trouver, le président pourra éventuellement proposer dans cette phase de transition à la vice-présidente en charge des relations internationales de le faire.

**Mme PROUTIERE-MAULION** précise que l'on a déjà la commission de suivi de la mise en place du plan Bienvenue en France donc cela fait un peu doublon sur les deux commissions.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 28 voix pour, la mise en place d'une commission de suivi de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).**

## **POINT 19 – APPROBATION DES MODALITES D'EXONERATION PARTIELLE DES DROITS D'INSCRIPTION DES ETUDIANTS ETRANGERS EXTRACOMMUNAUTAIRES**

**Mme PROUTIERE-MAULION** indique qu'il est nécessaire de sécuriser juridiquement la délibération du conseil d'administration du 25 février dernier. Entre avril et mai, un certain nombre de textes ont été adoptés qui définissent à la fois les conditions d'application des droits d'inscription différenciés et les conditions d'exonération.

Pour rappel, il y a eu des avancées sur certains aspects, ne sont pas assujettis à ses droits d'inscription différenciés : les étudiants français, les étudiants de l'Union Européenne, de l'espace économique européen, Monaco, Andorre, Québec, les doctorants initialement visés de même que les troisièmes cycles de santé et les HDR qui sont sortis du dispositif. Tout inscrit en 2018-2019 quel que soit le niveau de diplôme à partir du moment où il est inscrit dans une université française ne sera pas assujetti, les réfugiés et les étudiants sous protection subsidiaire, les résidents de longue durée auxquels il faut inclure les étudiants qui viennent au titre du regroupement familial, les domiciliés fiscaux depuis plus de deux ans, les élèves de CPGE et ceux qui suivent les préparations aux concours des grandes écoles et qui auraient donc dû à la fois acquitter les droits d'accès à la prépa et les droits à l'université.

Sont donc concernés les étudiants qui ne figurent pas dans cette liste de restrictions. En revanche, pour les étudiants qui sont assujettis aux droits différenciés, il reste la possibilité de les exonérer des droits d'inscription. C'est le cas pour ceux qui auront la chance d'avoir une bourse du gouvernement français, pour ceux qui auront une bourse via les ambassades. Dans le cadre du plan, il était question de 12 000 bourses supplémentaires qui devaient être réparties entre les universités. Au final, elles le sont entre les ambassades et ce sont les ambassades qui font le choix d'accorder la bourse. Ne sont également pas concernés tous les étudiants qui seront couverts par un accord entre universités. Dès lors quand il y a un accord de partenariat, quel qu'il soit, les étudiants qui viennent en mobilité n'ont pas à acquitter ces droits, même qu'ils viennent pour une année complète. Les

formations à distance qui sont dispensées à l'étranger, l'étudiant n'est pas sur notre sol, et les publics empêchés qui bénéficient de formation à distance à savoir les détenus et les personnes hospitalisées pour une longue durée.

A cela s'ajoute des possibilités d'exonération plafonnées prévues à l'article R719-50 du code de l'éducation. C'est l'article sur lequel on se base jusqu'à présent pour exonérer dans la limite de 10% des effectifs globaux les étudiants en situation économique trop difficile pour acquitter les droits d'inscription. Cette possibilité a été utilisée l'année dernière pour demander d'englober les étudiants pouvant être exonérés, ceux qui bénéficient du statut de réfugiés ou de la protection subsidiaire. La modification apportée par le dispositif réglementaire d'avril et mai 2019 porte sur l'alinéa 2, le président peut être autorisé à exonérer « Les étudiants dont l'inscription répond aux orientations stratégiques de l'établissement ». L'enjeu est que si l'université veut que la motion adoptée en février dernier soit conforme juridiquement au dispositif réglementaire, il faut que son contenu devienne notre priorité stratégique. C'est pour cela qu'il est proposé d'adopter une nouvelle délibération.

L'université de Nantes se fixe pour priorité un accueil inclusif de tous les étudiants, y compris les étudiants étrangers extra-communautaires, afin de garantir un accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur et de la recherche. Il s'agit d'une décision d'exonération partielle c'est-à-dire que ces étudiants se verront appliquer les mêmes droits d'inscription que les étudiants français ou communautaire. Il n'y a pas de limitation dans le temps ce qui permet de valoriser et donc de sécuriser l'ensemble des engagements.

**LE PRESIDENT** précise que cela correspond à ce que l'on a voté et on le clarifie en s'appuyant sur les textes.

**Mme BARON** demande si tous les étudiants payeront les mêmes frais d'inscription ? Quelles est l'évolution des inscrits étudiants non communautaires par rapport à l'année dernière ?

**Mme PROUTIERE-MAULION** répond qu'ils n'ont pas les chiffres des inscriptions puisqu'elles se font jusqu'au mois de septembre. Il y a une augmentation par rapport à l'année dernière pour le nombre de candidatures on a dépassé les 12 000 demandes d'inscription pour la rentrée 2019. On était à moins de 11 000 l'an dernier, il y a à peu près 1 200 demandes en plus. Il y a en moyenne 4% à 5% de ces étudiants qui viennent au final.

Les étudiants sélectionnés reçoivent un courrier individuel leur rappelant le dispositif adopté sur les droits d'inscription, il ne risque pas d'y avoir d'incompréhension.

**Mme HAROUET BRANCHEREAU** rappelle la position de la fédération Nantes qui est évidemment contre l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extracomunautaires. Est-ce que les étudiants sont prévenus avant l'inscription de l'exonération ? Dans certaines université, cela ne se fait pas et cela peut freiner le nombre d'inscrits et pénaliser certains.

**Mme PROUTIERE-MAULION** confirme que l'information a été faite individuellement.

**Mme MORERE** souhaite remercier la vice-présidente du travail mené depuis le début de ces questions avec le service juridique pour le travail réalisé pour ce cadrage. Elle remercie également le président pour son engagement clair sur ce sujet et pour inclure ce point dans les priorités stratégiques de l'établissement. On restera vigilant au sein de la commission Bienvenue en France qui a toute sa pertinence puisque dans le cadre de la stratégie d'attractivité lancée par le premier ministre, les axes sont très déterminants et il sera utile que les échanges et débats puissent être aussi riches qu'ils étaient jusqu'à présent.

**M POUZAIN** indique qu'ils soutiennent la proposition conforme à ce qui a été votée la dernière fois.

**LE PRESIDENT** précise avant de procéder au vote que l'on voit un effet qui n'était pas attendu, c'est-à-dire une augmentation des demandes. Elle est peut être relative parce qu'il y a des baisses drastiques par ailleurs, c'est difficile de l'analyser. Par rapport à ces demandes, on accepte 4% à 5%des demandes alors que par ailleurs, la moyenne est en deçà de 2%. On a plus de réponses positives que les autres établissements.

Enfin, il insiste sur le fait que cette décision collective aujourd'hui, il va falloir l'assumer. Des ressources propres sont refusées et c'est ainsi que cela peut être interprété par l'Etat. Dès le mois de novembre, il était prêt à assumer ceci, il demande d'être soutenu sur cette décision très ferme vis-à-vis de l'Etat.

**M POUZAINT** précise qu'ils avaient interpellés les députés des circonscriptions sur cette question et suite au vote qu'il y aura du conseil d'administration de l'université, ils s'engagent à interpellier les députés par rapport à cette question. Cela veut dire que c'est un soutien politique.

**Mme TRICHET** souhaite rebondir sur ce point, c'est un travail effectif des formations syndicales au niveau nationales qui ont permis le retrait de l'Etat vis-à-vis de ces mesures. Le risque ou la perte en fonds propres au niveau de chaque université va être plus faible malgré cette décision de soutenir tout le monde que ce n'était au départ, le paysage est différent.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 28 voix pour, les modalités d'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants étrangers extra-communautaires.**

**Conformément à l'article R 719-50 du Code de l'éducation, modifié par le décret n° 2019-344 du 19 avril 2019, relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers, suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, la décision d'exonération partielle ou totale des droits d'inscription desdits étudiants peut être prise par le Président de l'Université en application des orientations stratégiques fixées par le conseil d'administration.**

**En ce sens et afin de mettre en œuvre l'engagement susvisé des administrateurs de l'Université de Nantes, cette dernière se fixe pour priorité un accueil inclusif de tous les étudiants, y compris les étudiants étrangers extra-communautaires, afin de garantir un accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur et de la recherche.**

**En application de ces orientations stratégiques, le Président de l'Université est autorisé à exonérer partiellement du paiement des droits d'inscription, en vertu du 2° de l'article R 719 50 du code de l'éducation, les usagers concernés par le premier alinéa de l'article 8 de l'arrêté du 19 avril 2019 susvisé.**

**Lorsqu'ils bénéficient d'une décision d'exonération partielle, lesdits usagers se voient appliquer les montants annuels des droits d'inscription fixés conformément au tableau 1 visé à l'article 3 de l'arrêté du 19 avril 2019.**

## **POINT 11 – APPROBATION DES AIDES FINANCIERES DU COMITE DES PERSONNELS DE L'UNIVERSITE DE NANTES (CPUN)**

**Mme LE FICHANT** souhaite excuser l'absence de **Mme CHOMARAT**, directrice du CPUN, qui organise aujourd'hui la fête des personnels.

La mission du CPUN est de contribuer à l'amélioration de la vie personnelle des personnels de l'université et créer du lien social entre les personnels. Il s'agit d'un acteur essentiel de la qualité de vie au travail.

Dans cette mission, il y a le pilotage et la mise en œuvre des aides suivantes : Les prestations interministérielles (PIM) et des aides spécifiques créées à l'université de Nantes (ASUN).

Pour les PIM, elle invite à se référencer au tableau mise en ligne sur Prodoc, qui fait apparaître ce qui relève de circulaires ministérielles, ce qui est conseillé par le ministre et dans l'autre colonne l'initiative de l'université de Nantes. Bien souvent, les initiatives de l'université vont au-delà de ce que demande le ministère et notamment la revalorisation du quotient familial, préconisé par la circulaire ministérielle de 12 400 euros et à l'université il est de 14 000 euros. Ce qui fait qu'il y a plus de personnes qui peuvent remonter des dossiers pour bénéficier de ces aides interministérielles.

Pour les ASUN, on peut évoquer la commission de soutien exceptionnel aux personnels qui permet de donner des dons jusqu'à 1 200 euros, c'est une commission sous l'égide du président qui est très sollicitée. Les enseignants et enseignants chercheurs ignorent parfois qu'ils ont droit aussi à cette aide. Il y a également les aides aux parents isolés, les aides pour les activités culturelles et sportives des enfants et des aides pour la garde des enfants.

Il y a un état des lieux entrepris par le CPUN qui se poursuit et des concertations en interne avec le service social, le bureau conseil d'orientation du CPUN, le prochain conseil d'orientation du CPUN aura lieu le 2 juillet. Il y aura

des priorités qui seront fixées pour tout ce qui a trait éventuellement à la réservation de berceaux, ainsi que des priorités sur la restauration.

**M BROCHARD** remercie le travail qui a été fait, il n'y avait jamais eu de tableau recensant toutes ces aides. Au moins, cela permet d'avoir une photographie de l'existant et cela permettra aussi aux élus du conseil d'orientation de pouvoir à partir de cet état des lieux faire avancer les choses et améliorer toujours de façon positive les aides aux personnels.

Il voudrait compléter ce qu'a dit Mme BARON et ce qu'il a dit au CTE sur le CROUS et notamment sur la qualité de la restauration des RU réservés au personnel. Comme il l'a dit au CTE, il y a vraiment des différences de qualité de restauration très importantes entre les différents RU et il serait bon que le CPUN fasse remonter au CROUS que les personnels ne sont pas très contents de la majorité de ce qui est proposé au RU actuellement en terme gustatif. Certes, comme l'a dit Mme BARON au niveau des réductions des coûts, le CROUS est très fort mais sur la qualité gustative il l'est beaucoup moins. Il remercie de faire remonter cet état de fait au CROUS pour que cela s'améliore.

**Mme DRONNEAU** indique que la contribution n'a pas été revalorisée depuis 2017 de l'aide de l'université à l'aide à la restauration. Il y a un vrai effort de fait par l'université en plus de l'aide ministérielle. Elle voulait que soit revu les indices de référence mais en fait ce sont les indices de référence de la circulaire qui sont obsolètes. Ils n'ont jamais été revus par rapport à tout le travail accompli sur la fonction publique. L'idée est de revoir par rapport à ces indices. Elle craint qu'il n'y ait pas de marge de manœuvre dans la mesure où ils sont imposés par la circulaire qui n'a pas été révisée.

**Mme LE FICHANT** indique que justement, sur les tranches qui ont été créées suite à la circulaire ministérielle, on est un petit peu mieux que la circulaire que certaines tranches. C'est le rehaussement du quotient familial qui permet à plus de personne par rapport à la circulaire de bénéficier d'aides à la restauration. La circulaire est en effet un petit peu obsolète mais il y a déjà eu un effort de ce point de vue.

**Mme DUJARDIN** souhaitait revenir sur ce qui a été dit en CTE sur les prestations sociales pour les contractuels parce qu'il faut 6 mois de contrat pour prétendre à une aide pour les enfants. Parfois les contractuels en situation de contrat qui se termine en juin et qui reprennent une activité en septembre, repartent pour 6 mois. Est-ce qu'il serait possible de changer ces conditions ? Souvent ce sont des mères seules et les prestations sont pour la garde des enfants.

**Mme LE FICHANT** confirme qu'il n'y aura pas de souci sur cela.

Mme MORERE souligne également ce point, en termes de bénéficiaire, la circulaire prévoit en effet que cela concerne l'ensemble des personnels titulaires et contractuels et l'université a bien fait ce choix que d'intégrer les contractuels et de leur proposer d'appliquer les mêmes modalités spécifiques pour les contractuels. Au nom de la majorité et en tant qu'élue du CPUN, elle souhaite mettre en avant tout le travail de structuration et de commutation qui est important et que le CPUN poursuit pour promouvoir les actions sociales. La majorité soutient la proposition de rehaussement.

**Mme LE FICHANT** précise qu'il y a un effort à faire en matière de contractuels sur l'information, que ce soit sur le budget masse salariale Etat ou sur ressources propres, ils ont droit aux aides du CPUN.

**LE PRESIDENT** souhaite souligner le travail de la directrice qui a commencé ce travail de fond il y a quelques mois pour remettre les choses d'aplomb.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, le rehaussement des prestations interministérielles et les aides spécifiques du Comité des personnels de l'Université de Nantes.**

## **POINT 12 – APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI) AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020 – ACTUALISATION**

**Mme LE FICHANT** précise que c'est une valorisation de rémunération sous forme d'indice supplémentaire attaché à des emplois qui ont des responsabilités et des technicités particulières. On actualise régulièrement cette liste de NBI. Cette réactualisation qui est soumise pour étude à la commission prime d'indemnité laquelle s'est réunie le 4 avril 2019 a conduit à l'augmentation de 90 points supplémentaires de NBI ce qui les porte pour la totalité aujourd'hui à 4 400.

**Mme DRONNEAU** indique qu'on ne peut que saluer l'effort constant de l'université sur la revalorisation NBI par contre, l'idée de cette attribution NBI c'est aussi l'harmonisation selon le principe de la fonction, on harmonise les salaires égaux.

Elle remarque dans la proposition l'attribution de NBI pour les gestionnaires de laboratoire, c'est très bien parce qu'elle milite pour soutenir cette fonction au sein de l'université. Par contre, elle constate que cela ne concerne que trois laboratoires dans un seul pôle. Elle pense qu'il y a un gros travail à faire, il est important de valoriser ces fonctions.

**M BROCHARD** souhaite intervenir sur le travail qui est en cours actuellement sur les NBI des assistants de prévention. A déjà été validé l'attribution d'une NBI 10 points et la DRH avait souhaité qu'il y ait un gros travail de la commission prime sur la remise à plat également des NBI des conseillers de prévention et des NBI d'assistants de prévention. Il y a deux réunions dont une qui semble être conclusive donc ils sont étonnés de ne pas voir à ce conseil d'administration et également au CTE le résultat de ces commissions apparaitre. Ils espèrent que le résultat des deux réunions sera positif et que la NBI sera bien appliquée à compter du 1er septembre.

**Mme TONNERRE** souhaite également saluer l'effort fait par l'établissement pour augmenter de 90 points supplémentaires cette dotation sans compensation du ministère. Comme Mme DRONNEAU, elle a remarqué les créations de NBI pour certains postes de gestionnaires de laboratoires. Ce sont des postes qui sont souvent sous tensions avec des agents qui réalisent des tâches à la fois financières et administratives. Elle imagine que ces demandes ont été faites par le directeur d'unité ou bien les composantes qui se sont emparées du sujet mais peut être que ce serait intéressant à l'avenir que l'information diffuse et que l'on identifie d'autres fonctions de ce type dans le même besoin.

**Mme DUJARDIN** indique que cela passe par des décisions de la composante et que parfois, dans certaines composantes, les directeurs de laboratoires ne savent pas ce que les gestionnaires de laboratoires font.

**Le conseil d'administration approuve avec 19 voix pour et 8 voix abstentions, l'actualisation de la liste des fonctions éligibles à la NBI pour 2019-2020.**

## **POINT 13 - APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DES BAREMES D'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE) ASSOCIES AUX COTATIONS DES POSTES POUR LES AGENTS DE LA FILIERE BIBLIOTHEQUE, A COMPTER DU 1ER JUILLET 2019**

**Mme LE FICHANT** indique que deux types de travaux ont été menés : La répartition des postes dans les groupes de fonctions et la définition des barèmes d'IFSE correspondant à chaque grade et groupe de fonctions, ceci pour une application au 1er juillet 2019. L'établissement des grades par groupe et des groupes de fonctions n'est pas toujours facile, cela laisse place à quelques discussions mais ce sont aussi des choses évoquées en commission prime. Le principe est la reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance du poste à un groupe de fonctions. Il est défini sur la base d'une cartographie nationale. Les groupes sont hiérarchisés, le groupe 1 est réservé aux postes les plus lourds ou les plus exigeants. Ceci représente l'espace professionnel du poste en fonction des critères professionnels de responsabilité, de la technicité et des sujétions du poste. Il y a des cotations de postes qui concernent 88 postes de titulaires avec circulaire du 6 septembre 2018.

S'agissant de l'élaboration des barèmes d'IFSE, il y a deux volets :

1- Application du dispositif de la réforme, à chaque hausse correspond un changement de groupe de fonctions

2- Choix de l'Établissement, c'est une revalorisation indemnitaire des postes prioritairement de catégorie C. Revalorisation de l'IFSE pour les Bibas, catégorie B, intervenue au 1/1/2019.

*NB : Pas d'accompagnement financier du ministère à la mise en place du RIFSEEP dans les établissements.*

Avis du CTE du 7 mai 2019 : 7 voix contre, 2 abstentions.

**Mme BARON** reprend les éléments présentés par les syndicats lors du CTE. Les syndicats de la liste Ensemble sont opposés sur le fond du RIFSEEP qui accentue l'individualisation des rémunérations. Ils sont opposés à une différenciation qui peut avoir des conséquences au niveau indemnitaire et en matière de carrière. Il avait d'ailleurs demandé à ne pas être soumis au RIFSEEP. Aujourd'hui, après les administratifs et les ITRF, il s'applique également à la filière des personnels des bibliothèques.

Dans la commission prime du 4 avril, la FSU a déploré le manque de transparence sur l'application des critères de répartition des agents dans les groupes de fonction. Elle déplore que les demandes de révision émanant des responsables des 4 grandes BU, lettres, droit, sciences et santé, n'aient pas été prises en compte. Pour rappel, il y avait une demande de modification pour 24 postes. La filière a la particularité d'être interministérielle, culture, enseignement supérieur et la recherche mais aussi à l'armée ou peu importe. Pour favoriser la transversalité des carrières, le ministère a proposé une cartographie assez détaillée des missions qui pouvaient très facilement être appliquée à l'université et aux postes.

De manière générale, ils considèrent que les critères de classement choisis ne sont pas représentatifs de l'expérience de la technicité et des sujétions des agents de la filière des bibliothèques puisque le seul critère pris en compte a été celui de l'encadrement. Les critères proposés dans la cartographie du ministère étaient pour rappel liés aux fonctions d'encadrement, coordination au pilotage, technicité, expertise, expérience sous la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions et sujétions particulières.

Exemple : entre ce qui est dans la cartographie nationale, diffusée par le ministère, en groupe 1 et mis en groupe 2 par l'université. Chez les bibliothécaires, tous les formateurs, les chargés de coordinations au sein de service transversal, les responsables de la documentation numérique, la responsable de qualité du catalogue, adjointes du responsable de la BU.

Ils ont noté un point. Pour les Bibas dont les missions sont dans le groupe 1, il est prévu une augmentation de 200 euros sauf qu'il n'y a personne dans ce groupe. Ensuite, cette cotation est applicable au 1er juillet, il y a un délai de contestation qui va tomber pendant les vacances donc cela ne tombe pas très bien pour les collègues. Enfin, cela fait plusieurs années que nous demandons la revalorisation de tous les barèmes IFSE pour la filière des bibliothèques pour les aligner sur celui des ITRF et des AENES.

Elle a comparé les primes entre les ITRF et les bibliothécaires à indice de rémunération équivalent. Entre un Bibas et un technicien, la différence d'IFSE est entre 593 et 940 euros de différence à mission équivalente. Les bibliothécaires entre 180 et 380 euros. Pour les conservateurs, la différence serait de 2 000 euros. Cela fait beaucoup de raisons pour qu'ils votent contre.

**Mme LE FICHANT** répond que cet alignement de la filière sur la filière AENES est tout de même plus complexe et nécessite un peu plus de travail. L'alignement ne sera pas si aisé que cela. Au-delà même du contexte budgétaire, cela suppose, les comparaisons des missions sont différentes. C'est quelque chose qui contribuera peut-être à mettre un petit peu de temps sur cet alignement.

**Mme BARON** indique qu'ils ont exactement les mêmes missions, la BAP F documentation est totalement parallèle à la filière. Pourquoi est-ce qu'une responsable de BU aurait moins de primes ?

**Mme TEXIER** s'agissant du RIFSEEP et l'harmonisation entre les différentes filières, elle rappelle que cela fait 2 ans que l'établissement s'est fixé cet objectif. Cela fait 20 ans que ce n'était pas. On a engagé un gros travail sur l'ITRF et l'AENES. Le travail se poursuit, c'est un travail de longue haleine. Aujourd'hui, on ne s'est pas encore impliqué dans le travail sur la filière des bibliothèques. Une étude et analyse fine doit être faite. En effet, les efforts se sont concentrés sur la filière ITRF et la filière AENES avec une vraie amélioration.

**Mme LE FICHANT** s'agissant de la cartographie, on est sur une trajectoire et sur une évolution particulière. Le travail est considérable en la matière en terme de comparaison et en terme de projection sur plusieurs années antérieures.

**Mme TEXIER** indique qu'aujourd'hui la volonté a été de positionner l'ensemble des collègues dans le groupe 2. Ils souhaitent favoriser les évolutions de carrière. Si on met tout le monde dans le groupe 1, il n'y a plus de différences entre les groupes. Aujourd'hui, on est plutôt dans une logique d'évolution. Ce n'est pas une cartographie figée, elle rappelle que pour le RIFSEEP, il y a une campagne annuelle, on peut y retravailler les années suivantes. Aujourd'hui, il y a une première base, c'est une réforme qui est récente. La politique c'est d'être plutôt sur un parcours de carrière et d'adapter les groupes en fonction des évolutions des agents dans leur carrière.

**Mme TONNERRE** précise que globalement, la majorité soutient le principe de ce qui a été engagé et tout le travail mené. C'est un travail extrêmement long. On va interroger toutes les responsabilités de chacun des postes. On va définir des critères qui sont forcément contestables mais dès lors qu'on établit des critères, on prend ce risque. En même temps, on offre de la transparence à tous les agents et à tout l'établissement. C'est important, cela permet d'offrir toutes ces perspectives de mobilité et d'évolution aux collègues.

**Mme BARON** demande comment les collègues vont savoir dans quel groupe ils sont ? Quand est-ce que les collègues pourront faire une demande de revalorisation de leur groupe ?

**Mme TEXIER** indique que les courriers individuels vont partir dès début juillet et les collègues pourront si ils le souhaitent former un recours contre cette décision d'attribution individuelle. C'est valable deux mois, août-septembre, ils peuvent former un recours pour figer les délais, on peut en discuter pour faire en sorte que l'examen de la situation puisse se faire au mois de septembre. On n'opposera évidemment pas de délai dépassé.

**Mme LE FICHANT** précise que c'est une réponse qui a déjà été faite en CTE, il y aura une tolérance.

**Le conseil d'administration approuve avec 19 voix pour et 8 voix contre, la mise en place des barèmes d'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) associés aux cotations des postes pour les agents de la filière Bibliothèque, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.**

#### **POINT 14 – APPROBATION DE LA REVALORISATION DE L'IFSE DES ASSISTANT-E-S DE SERVICE SOCIAL A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019**

**Mme LE FICHANT rappelle que** l'établissement continue sa politique de revalorisation du régime indemnitaire des personnels BIATSS titulaires. On mène une politique depuis plusieurs années qui a tendance à prioriser les personnels les plus fragiles sans pour autant négliger les autres catégories. Il y a une pluralisation des revalorisations des indemnités de primes et donc il continue particulièrement avec les assistantes de service social pour lesquelles il est proposé pour 3 agents concernés de majorer 5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'objectif est que sur le long terme, tous les agents puissent avoir une augmentation de prime après entretien professionnel tous les trois ans.

**M BROCHARD** indique que des collègues assistants de service social les ont contacté à ce sujet. Ils attendent avec impatience une nouvelle étude suite au passage en catégorie A. Ils attendent une revalorisation plus importante de leur prime puisqu'ils sont passés en catégorie A à partir de février 2019 en espérant que cela soit rétroactif.

**Le conseil d'administration approuve avec 19 voix pour et 8 voix contre la revalorisation de l'IFSE des Assistant-e-s de service social de +5%, à compter du 1er janvier 2019.**

**POINT 15 – APPROBATION DE L'ACTUALISATION DE LA COTATION DES POSTES DANS DES GROUPES DE FONCTIONS LIEE A L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE), A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2019**

Mme LE FICHANT indique qu'il y a 26 demandes d'actualisation, des postes initialement non cotés ou modifiés, postes ouverts au concours. Il y aura des recours possibles des agents sur des cotations initialement transmises. Cette proposition de modification de la liste des postes a été soumise au CTE du 7 mai 2019.

**Le conseil d'administration approuve avec 19 voix pour et 8 voix contre, l'actualisation de la cotation des postes dans des groupes de fonctions liée à l'IFSE à compter du 1er septembre 2019.**

**POINT 16 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA LISTE DES FONCTIONS POUVANT OUVRIR DROIT A LA PRIME POUR CHARGES ADMINISTRATIVES (PCA) 2018-2019 ET 2019-2020**

Mme LE FICHANT précise qu'ils ont voulu faire apparaître la PCA pour les préfigureurs de pôles. Considérant que ces mission pouvaient s'apparenter à celle d'un directeur de composante, il est proposé l'attribution d'une PCA annuelle de 6 500€ et d'une décharge annuelle de 128h, afin de la situer entre celle d'un directeur de composante et celle d'un vice-président de l'université hors trois conseils. Ceci a été proposer au CTE du 25 juin 2019 (2 pour, 6 contre et 2 abstentions).

Mme BARON précise que cela va beaucoup plus vite pour les enseignants que pour les BIATSS.

Mme DUJARDIN souhaite informer qu'il a été dit au dernier CTE qu'il y avait un cumul entre le directeur de composante et le préfigureur. Il faut savoir que dans le cadre du BIATSS, les primes ne sont pas cumulables.

Mme LE FICHANT répond qu'en effet il n'y aura pas de cumul entre ces PCA.

Mme MORERE précise que la majorité soutient cette proposition de modification et souhaite rappeler le rôle des préfigureurs de pôle qui est prépondérant dans la construction de Nantes Université. Au niveau des pôles sont organisée de multiples groupes de travail qui permettent de réfléchir ensemble au principe de gouvernance au sein des pôles en impliquant les équipes. L'investissement des préfigureurs est fort et doit être reconnu.

**Le conseil d'administration approuve avec 17 voix pour et 6 voix contre et 4 abstentions, la modification de la liste des fonctions 2018/2019 et de 2019/2020 pouvant ouvrir droit au bénéfice d'une Prime de Charges Administratives pour les enseignants chercheurs et enseignants.**

**POINT 17 – APPROBATION DE LA REVALORISATION DES REMUNERATIONS DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS DU SECOND DEGRE ET DES CONTRACTUELS RELEVANT DE LA LOI RELATIVE AUX LIBERTES ET RESPONSABILITES DES UNIVERSITES (LRU)**

Mme LE FICHANT précise que les contrats LRU et enseignants 2nd degré ne sont pas concernés par la charte de gestion des contractuels. Il y a parmi les contrats LRU des contractuels et des CDI. Il y a rien pour eux en termes de revalorisation des rémunération, pour cette année, il y a 11 agents concernés. Cette revalorisation de la rémunération représente un coût annuel de 16 500 euros. La prise d'effet est souhaitée au 1er septembre 2019. Cela a été proposé au CTE du 7 mai 2019 (2 pour, 2 contre et 5 abstentions).

Concernant les enseignants second degré, cette revalorisation sera faite en fonction d'un barème qui existe. Pour les contrats LRU, il y a plus de liberté en la matière. Il a été décidé d'une réévaluation homogène de 15 points INM.

M DUPRE est étonné que la rémunération des contractuels du second degré dépende de cette instance. Un enseignant contractuel d'un lycée est concerné ?

**Mme LE FICHANT** indique que c'est une première, normalement, il y a des contractuels second degré qui ne font qu'une année. Ils se sont rendu compte que certains contractuels étaient renouvelés pour une année et qui étaient là depuis 5 ans.

**Mme TEXIER** précise que ce sont des personnes contractuelles mais qui sont employés par l'université pour des fonctions à l'université et donc rémunérées par l'université. L'université de Nantes a donc la maîtrise de la rémunération.

**M POUZAIN** indique que le démarrage de l'embauche des contractuels au niveau des enseignants postérieure à l'embauche des contractuels BIATSS souffre d'un manque et de problème de réglages. Puisqu'il faut baisser la masse salariale, on peut embaucher des gens qui sont du supérieur du secondaire qui demandent un détachement provisoire et qui espèrent que cela va se transformer par une intégration mais cela peut rester pendant un certain temps. Certains collègues viennent faire 384h d'enseignement sans faire de recherche et sont embauchés parce qu'il y a des besoins ponctuels et il n'y a pas de solutions autrement pour répondre aux besoins d'enseignement.

Par exemple à l'ESPE, il y a 5 postes dont 4 à temps partiel et 1 à temps complet de contractuel parce qu'il n'y a pas parmi les collègues qui vont être disponibles à la rentrée les forces pour pouvoir faire les enseignements spécifiques sur certaines matières. Il n'y a pas les compétences en interne. C'est un double mouvement, à la fois pour répondre à des problèmes de locaux, d'équipes pour pouvoir être en capacité de répondre au cahier des charges de l'enseignement et pour baisser la masse salariale. Il est bien évident que lorsqu'on embauche un contractuel qui n'est pas un contractuel du second degré qui lui va exiger d'être payé au moins au montant où il est sur ce poste. Si c'est un contractuel LRU, il n'est pas en situation de négocier son salaire. Ce que l'on constate c'est que la négociation de salaire, la position entre l'organisme qui assure l'emploi et le salarié ce n'est pas une position symétrique. Recourir aux contractuels permet d'assurer une souplesse dans le fonctionnement. Mais cela permet aussi baisser la masse salariale, 75% du budget est pris par la masse salariale.

Autant sur les titulaires, il y a un cadrage de tout ce qui est carrière rémunération, autant les contractuels enseignants et BIATSS, le ministère laisse les composantes se débrouiller face à la question de la rémunération. Quand on regarde les BIATSS contractuels, le mode de négociation des salaires n'est pas le même si l'on est dans les services centraux ou les composantes au niveau de l'embauche.

**Mme OBLE** aborde deux points, elle rappelle qu'ils ont un gros souci avec l'actualisation d'indemnisation des vacataires de l'université qui sont inscrits comme demandeurs d'emploi. L'université de Nantes doit pouvoir fournir un bulletin de salaire mensuel y compris aux vacataires pour que l'on puisse après conférer le complément d'indemnisation. La majorité d'entre eux étant en micro-entreprises et donc ils sont toujours inscrits comme demandeurs d'emploi avec un complément d'indemnisation dans le cadre de la création d'entreprises.

Elle remercie **M GRASSET** et **M YOUINOU** qui ont pris le temps de la renseigner sur les postes de contractuels en lien avec le projet I site NExT. Avec EURAXESS, il semble que l'université doit pouvoir faire un effort de diffusion des offres d'emploi notamment lorsqu'ils viennent des laboratoires. Ils ont du mal à avoir l'information, les besoins en recrutement et les diffusions d'offre pour pouvoir alerter les demandeurs d'emploi. L'objectif est déjà de placer les docteurs qui sont inscrits.

**Mme LE FICHANT** indique que EURAXESS sert surtout à aller chercher des gens à l'étranger. Il y a de bons retours mais il faut certainement améliorer la communication.

**Le conseil d'administration approuve avec 26 voix pour et 1 abstention, la revalorisation des rémunérations des enseignants contractuels du second degré et des contractuels relevant de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités dont la durée des contrats successifs est supérieure ou égale à 3 ans et n'ayant pas fait l'objet de revalorisation.**

## **POINT 22 – REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION (SCD)**

**Mme BERNAULT** précise que certaines modifications sont purement formelles d'autres concernent le périmètre des bibliothèques, la durée des emprunts, les sanctions lorsque les ouvrages ne sont pas restitués ou la responsabilité des usagers s'agissant des objets qu'ils peuvent avoir avec eux lorsqu'ils sont dans les bibliothèques. Ce règlement intérieur a été adopté à l'unanimité par le conseil de la documentation le 14 juin dernier.

**Mme BARON** évoque les lecteurs extérieurs qui n'ont pas d'inscription gratuite, en augmentation depuis NOCTAMBU et depuis surtout les obligations de formation des médecins.. Cela fait partie des ressources propres et c'est fixé à 1 fois et demie le montant payé par les étudiants. Du coup cela le fixe aussi par rapport aux étudiants, si on n'augmente pas la dotation au SCD aux étudiants on augmentera pas les ressources propres.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, la révision du règlement intérieur du service commun de la documentation.**

## **POINT 23 APPROBATION DES VERSEMENTS DE L'INIATIVE NEXT (SANS OBJET COMPTE TENU DU POINR 3.2)**

### **POINT 24 - APPROBATION DE TARIFS**

**M BRANCHEREAU** indique qu'effectivement lors du conseil d'administration du 3 mai, **Mme DRONNEAU** est intervenue pour indiquer à raison que certains tarifs étaient étranges. Ces tarifs à 1 euro ont été exclus du vote. La DAF a pris l'attache du service formation continue de santé qui a confirmé qu'il s'agissait bien d'une erreur de saisie. Ces tarifs sont proposés à nouveau avec les bons montants du pôle de formation continue. Ils ont profité pour revoir le process et rappeler aux collègues qui font la saisie le processus pour éviter ce type d'erreur.

**M POUZAINT** évoque les tarifs de la formation continue. Ce processus proposé par les nouveaux organismes de tarifs sont ensuite validés par France Compétence et peuvent être négociés à la hausse mais aussi à la baisse. Il faut être extrêmement prudent dans le contexte actuel dans le pilotage de la formation professionnelle. Il y a encore des incertitudes et des frais qui sont la prise en charge des frais de déplacement et des frais de logement de certains alternants, on ne sait pas qui va les payer. C'est un mode de fonctionnement du gouvernement actuel, on fait un gros changement et ensuite on gère les dégâts collatéraux. Il y aussi la question du permis de conduire de certains alternants. Tout cela fait que cela nous conduit à être extrêmement prudent. Cela va se passer correctement mais lorsqu'il y a de gros acteurs du secteur de la distribution, les montants sont systématiquement négociés à la baisse.

**Mme OBLE** précise que le même débat va être porté sur l'intégration des formations universitaires dans le cadre du compte professionnel de formation (CPF). Il est limité en terme de montant.

**M DUPRE** souhaite indiquer qu'en tant que chef d'établissement et responsable d'un centre de formation d'apprentis (CFA), il est aussi très circonspect sur l'avenir concernant les apprenants.

**LE PRESIDENT** précise qu'en effet c'est une vraie dérégulation.

**M POUZAINT** approuve à 100% ce que **LE PRESIDENT** vient de dire, c'est une dérégulation dans un fonctionnement qui est sain. Pour qu'il y ait une régulation, il faut qu'il y ait des droits et des devoirs des établissements vis-à-vis des entreprises, des alternants et cela doit être écrit.

Il pense que le gouvernement actuel a un problème avec le collectif. Le collectif c'est vertueux, c'est la coopération, c'est le fait qu'ensemble, on est capable de faire avancer les choses. Ce travail sur la formation professionnelle c'est un grand coup de pied sur la fourmilière. Il y a tout un tas de dégâts collatéraux qui ne sont absolument pas anticipables.

**Le conseil d'administration approuve avec 25 voix pour et 2 voix contre, les tarifs.**

## POINT 25 - RENDU COMPTE DES REMISES GRACIEUSES

Mme **BERNAULT** indique qu'il y a deux hypothèses, les remises gracieuses interviennent à la demande des personnes qui ont une dette à l'égard de l'université et qui ne sont pas en capacité de l'assumer. Il s'agit de libérer de ce paiement et d'éteindre la créance. Il y a deux créances pour un montant de 515 euros.

## POINT 26 – QUESTIONS DIVERSES

**M POUZAINT** précise que **M MENUET** a démissionné du conseil, il est connu sur la place de l'université de Nantes car cela fait un moment qu'il était élu au conseil. Un courrier du président lui a été adressé. Il lui paraît logique de porter à la connaissance des collègues du conseil les raisons que l'on peut juger bonnes ou mauvaises de sa démission.

« Monsieur le président,

Comme vous le savez, je suis élu au conseil d'administration de l'université de Nantes depuis de nombreuses années. Je ne trouve plus dans la manière dont vous conduisez notre établissement de place aux syndicalistes que je suis.

Vous répétez à l'envie les mots de construction, collégialité mais nous ne savons que tout cela n'est pas la réalité. Vous êtes le seul avec votre équipe à diriger, à présider la destinée de notre grande maison. Vous ignorez les corps intermédiaires que sont les syndicats et vous ne retenez aucune des propositions faites par ceux-ci où alors que très à la marge.

Des personnels sont en souffrance, le nombre des contractuels a explosé depuis votre arrivée à la tête de l'établissement et ils ne sont pas traités correctement. Aucune perspective d'avenir est proposée et vous encouragez les collègues à partir au moment même où ils seraient les plus performants. C'est à la fois un énorme coût humain et financier pour l'université.

Votre projet de nouvelle université ne suscite au mieux aucun enthousiasme et au pire beaucoup d'angoisse chez beaucoup de nos collègues. C'est pour cela, que je ne souhaite plus faire partie du conseil d'administration de l'université de Nantes.

Veuillez agréer, Monsieur le président, mes sincères salutations. »

**LE PRESIDENT** indique qu'il ne souhaite pas commenter ce courrier. Il a répondu à ce collègue avec tout le respect qu'il lui doit. Il l'a remercié en introduction de cette séance pour son engagement pour le bien commun. Cela est éminemment respectable. Les avis peuvent être divers et c'est plutôt sain. Il ne partage pas la teneur des propos et le diagnostic et il le dit dans cette réponse. Cela étant, une démission, c'est toujours un échec, un échec personnel ou un échec collectif. Il assume de diriger l'établissement, de prendre ses responsabilités, de prendre des risques pour l'établissement. On ne peut pas dire que le conseil d'administration soit une chambre d'enregistrement compte tenu des sujets qui ont été proposés ce matin. C'est hautement stratégique et la responsabilité ce sera la sienne mais ce sera aussi celle des administrateurs naturellement dans le futur lorsqu'on dira que ces décisions ont été prises dans le respect de la représentation démocratique de l'établissement.

**M TRICHET** indique qu'il va y avoir un conseil d'administration exceptionnel relatif aux statuts de l'université le 9 juillet et à ce propos, elle voudrait que l'on revisite la féminisation des termes de ces statuts. On a bien compris que selon une ordonnance de 2017, on ne pouvait pas utiliser l'écriture inclusive. Cependant, le ministère invite quand même les établissements à suivre le guide du Haut Conseil à l'Égalité (HCE) et on a là une ouverture pour au moins féminiser les fonctions.

Il y aura toujours des avis contre le fait que l'université s'engage à décider de demander la parité dans les jurys de thèses. On a des effets et c'est bien que les enseignantes soient beaucoup plus sollicitées dans un premier temps par obligation pour répondre aux injonctions mais en fait elles deviennent visibles. On attribue dans certaines organisations des subventions d'aides à la participation à des colloques seulement lorsque ces colloques représentent la parité au niveau des invités. On a une meilleure visibilité depuis les années 2000, on a des constats, une bibliographie très importante. Il y a déjà une belle avancée puisque dans ces statuts, est inscrit le principe d'égalité femme homme ce qui est différent d'avoir simplement une charte. C'est une volonté de

l'équipe de bien privilégier ces problématique mais vraiment là, on a un point clef à décider sur cette féminisation au moins des fonctions.

**Mme BERNAULT** répond que sur cette question d'égalité, la valeur est posée clairement dès le préambule du projets de statuts. Après, il y a des actes, création de cette mission pour l'égalité qui est une évolution par rapport à ce qui existe aujourd'hui. Pour ce qui est de la forme et de l'écriture, sur l'écriture inclusive, c'est une circulaire qui s'applique. La particularité c'est que là on est en train d'écrire un décret. Ce n'est pas comme les statuts actuels. Sur la forme, on respectera les demandes du ministère. Il a été envisagé de mettre une phrase indiquant que le masculin est le genre neutre mais le ministère a refusé, ce n'est pas possible de l'écrire dans un décret.

**LE PRESIDENT** propose un point d'actualité. Le conseil d'administration a voté lundi dernier la dissolution de l'UBL et la transition avec les quatre plaques, Rennes, UBO - UBS, Nantes, Angers - Le Mans qui vont avoir la responsabilité de la stratégie par plaque. Il avait l'idée de proposer ceci au vote aujourd'hui mais il faut que cela passe par le CTE. Il trouve cela très triste à ce stade, il mesure encore que la région Bretagne a donné un nouveau coût de grâce. Il avait présenté une évolution en groupement d'intérêt public (GIP) qui embrassait les activités qui représentaient collectivement une plus-value, la valorisation par la SATT, le numérique, les éléments de formation et de recherche notamment. Pour ce qui est de la SATT, le montage sera l'actionnariat d'un certain nombre d'établissements (2 nantais, 1 autre ligérien, 2 renais et un autre breton). Le coup de grâce c'est la région Bretagne qui a imposé qu'il y ait un GIP pour gérer le numérique breton pour les bretons. Le schéma d'orientation stratégique 2014 est encore tout à fait pertinent sur la capacité à travailler quelle que soit la forme sur l'inter région. Un gros travail doit être fait avant fin juillet pour une échéance de clarification définitive pour début janvier mais surtout pour les personnels, il faut absolument que cela soit clarifié.

**M CHENET** indique qu'effectivement c'est la question pleine et entière des personnels. Derrière les structures, ce sont des femmes et des hommes. Il y a beaucoup d'angoisse autour de cela. La question est de savoir qu'est-ce qui a amené à cette situation. Et comment l'UBL actuelle pense gérer les personnels ?

**LE PRESIDENT** précise que l'année 2019 est une année où l'UBL perdure avec aujourd'hui les 104 personnes qu'il a salué individuellement lors du conseil. Ce qu'il faut c'est arriver à leur dire qu'à partir de janvier avec les moyens que déléguera le ministère, la répartition sera de telle ou telle nature sans la figer puisque le siège est à Rennes, tous les personnels ne peuvent pas être à Rennes non plus.

**M GRASSET** ne préfère pas imaginer ce qu'aura coûté cette initiative en heures passées, perdues, gaspillées par beaucoup de personnes et personnels.

**LE PRESIDENT** indique qu'il y a des projets de COMUE rennais expérimentale, de COMUE Angers Le Mans expérimentale, de convention de coopération territoriale entre Brest, Vannes et Lorient et l'établissement public expérimental à Nantes. Il n'y a pas de stratégie supra d'ensemble. Il proposait qu'il y ait pour certaines activités, un établissement public qui les coordonne, que ce ne soit pas un club ou quelque chose qui se dissolve, c'était respecter les personnels de proposer cela.

**M OBLE** demande ce qu'il en est des écoles doctorales ? C'est toujours la même problématique de cohérence des politiques. On ne peut pas demander aux établissements une certaine stratégie et revenir en arrière 2 ans plus tard. Elle ne voit pas comment on va pouvoir mener une politique, ne serait-ce qu'en région Pays de la Loire de l'enseignement supérieur et recherche si on a d'un côté une COMUE, de l'autre un établissement expérimental. Pour des gens de l'extérieur, c'est déjà compliqué mais alors là, c'est totalement incompréhensible.

**M GRASSET** précise que la cohérence globale est difficile à faire, on ne peut pas faire coïncider la politique de site sur le territoire nantais avec ce qui est en train de se passer avec la COMUE expérimentale Angers-Le Mans sur tous les sujets. Si au moins on arrive à s'entendre sur des choses qui ont une légitimité à se faire ensemble. L'exemple c'est les écoles doctorales. Pour Nantes, cela n'a aucun sens que l'on travaille la gouvernance de nos formations doctorales simplement sur le site nantais alors que l'on est en phase avec la manière dont la formation part et à la recherche est faite dans les autres université du territoire. On va travailler sur une logique régionale sur ces sujets spécifiques.

**M POUZAINT** indique que sur l'ensemble des secteurs concernés, il souhaiterait rajouter le secteur de l'international. Ce qu'il faut maintenant c'est travailler en étant pragmatique, que sur certains dossiers on ne

mette pas par-dessus bord tout le savoir-faire. Sur la question internationale, il ne faut pas balancer tout le savoir-faire qui a été acquis.

**LE PRESIDENT** indique qu'ils ont appris à mieux se connaître sur l'inter région. Il faut tirer les leçons de quelque chose qui n'a pas marché pour des raisons qui n'appartiennent pas à l'établissement, on ne s'obstine pas.

Sur la visibilité, les régions n'ayant pas fusionné, on aurait été 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> sur les critères INSEE avec cette fusion, on est 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup>, on n'existe encore moins au niveau de l'Europe. Il voulait en parler aujourd'hui car c'est un élément important, ils feront en sorte que ce soit fait au mieux et que l'on défende le projet dans un cadre modifié en intelligence avec les partenaires les plus proches y compris bretons.

**LE PRESIDENT** lève la séance à 12h00.

Pour le Président et par délégation  
La Première Vice-Présidente

Carine BERNARDT

